

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE ET DE L'ELEVAGE**

Programme de Compétitivité de l'Agriculture et de l'Elevage
(PCAE)

.....

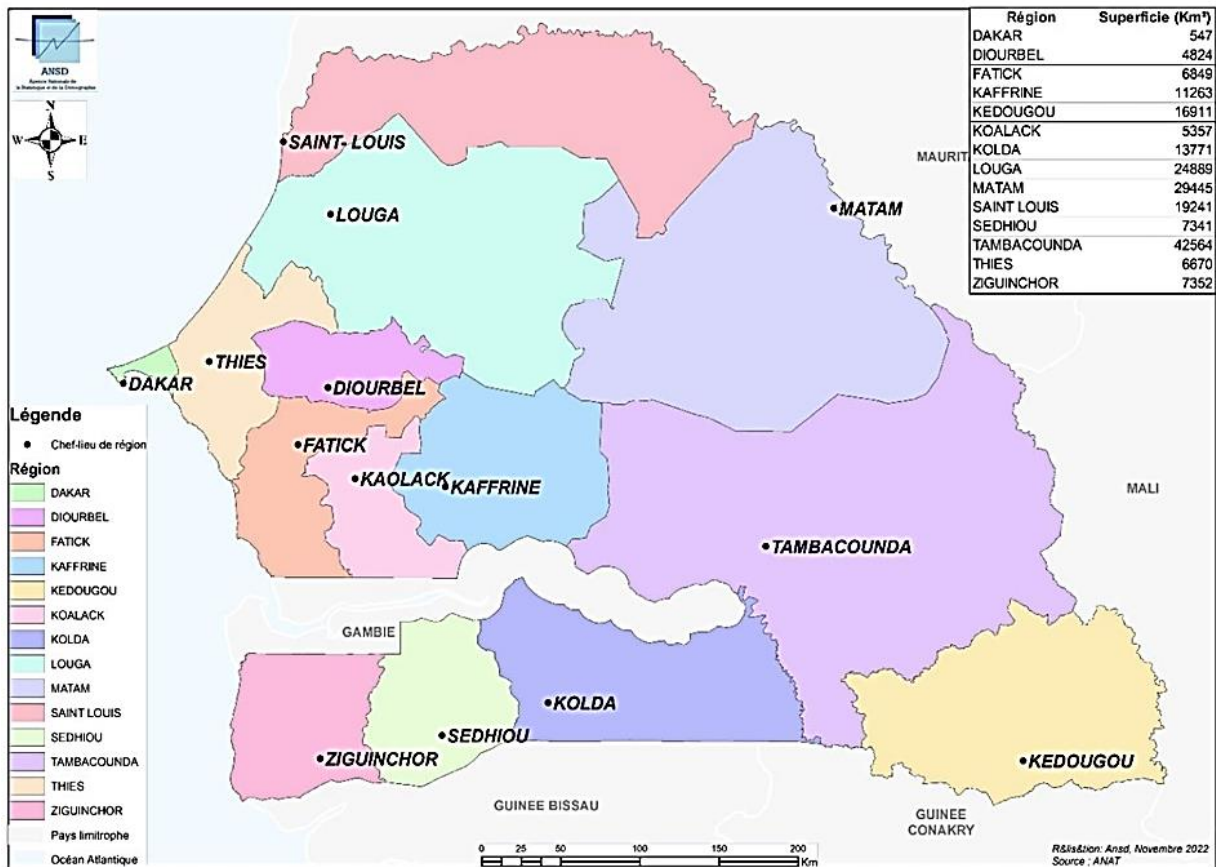
Sous-Programme Elevage

RECENSEMENT NATIONAL DE L'ELEVAGE

RAPPORT FINAL
(Version provisoire)

Novembre 2024

Carte administrative du Sénégal



Source ANSD (SES 2020)

Table des matières

<i>Sigles et Abréviations</i>	5
<i>LISTE DES Tableaux</i>	6
<i>LISTE DES figures</i>	8
<i>LISTE DES cartes</i>	13
INTRODUCTION GENERALE	14
I PREMIERE PARTIE - MISE EN ŒUVRE DU RNE	18
I.1 PRINCIPAUX RAPPELS SUR LA METHODOLOGIE	18
I.1.1 Approche méthodologique	18
I.1.2 Champs du recensement.....	19
I.1.3 Date de référence et période de collecte	19
I.1.4 Méthodes de collecte.....	20
I.1.4.1 Recensement du cheptel sédentaire des ménages (Modules 1 et 4).....	20
I.1.4.2 Recensement du cheptel en transhumance (Modules 2 et 5).....	25
I.1.4.3 Recensement du cheptel des exploitations d'élevage moderne (Modules 3 et 6)	26
I.1.5 Outils de collecte.....	26
I.2 CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL	27
I.2.1 Cadre institutionnel.....	27
I.2.2 Organisation de la collecte des données.....	27
I.3 DEROULEMENT DE L'OPERATION	31
I.3.1 Préparation.....	31
I.3.2 Constitution des bases de sondage.....	31
I.3.3 Dénombrement du cheptel.....	32
I.3.4 Traitement, analyse et évaluation de la qualité des données.....	32
I.3.5 Communication	33
II DEUXIEME PARTIE - PRINCIPAUX RESULTATS DU RNE	34
II.1 ÉVALUATION DES RESULTATS DU RECENSEMENT	34
II.1.1 Couverture de l'échantillon, taux de non-réponses, données aberrantes.....	34
II.1.1.1 Couverture de l'échantillon	34
II.1.1.2 Taux de non-réponses	36
II.1.1.3 Données aberrantes	37
II.1.2 Mesure de la précision des estimateurs et validation des résultats du recensement	38
II.1.3 Evaluation externe des résultats du RNE	41
II.1.3.1 Comparaison des résultats de l'enquête avec les données de la CAMVAC 2022-2023.....	41
II.1.3.2 Comparaison des résultats de l'enquête avec les données de AGRIS 2021-2022	42
II.1.3.3 Comparaison des résultats du RNE avec les données de RGPH-5	43
II.2 CARACTERISTIQUES DES MENAGES AGROPASTORAUX	43
II.2.1 Effectifs et taille des ménages agropastoraux	43
II.2.2 Caractéristiques de la population pratiquant l'élevage dans les ménages agropastoraux.....	45
II.2.2.1 Répartition géographique de la population des ménages agropastoraux pratiquant l'élevage	45
II.2.2.2 Structure par sexe et par âge de la population	47
II.2.2.3 Niveau d'instruction et d'alphabétisation de la population	49
II.2.2.4 Affiliation à une organisation professionnelle d'élevage.....	50
II.2.2.5 Activités principales de la population pratiquant l'élevage.....	51
II.3 CARACTERISTIQUES DE L'ELEVAGE TRANSHUMANT	52
II.3.1 Caractéristiques des zones de concentration des troupeaux transhumants	52
II.3.2 Répartition géographique des troupeaux transhumants.....	53

II.3.3	Éléments sociodémographiques de la transhumance	55
II.3.3.1	Statuts des bergers conduisant les troupeaux.....	55
II.3.3.2	Types d'accompagnants des bergers	55
II.4	CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS D'ELEVAGE MODERNE.....	56
II.4.1	Répartition géographique des exploitations d'élevage moderne	56
II.4.2	Forme juridique, immatriculation et propriété des exploitations.....	57
II.4.2.1	Forme juridique des exploitations	57
II.4.2.2	Immatriculation des exploitations	58
II.4.2.3	Propriété foncière des exploitations	59
II.4.2.4	Affiliation des exploitants à une organisation professionnelle d'élevage	60
II.4.3	Sources d'alimentation en eau et en énergie des exploitations	61
II.4.3.1	Alimentation en eau	61
II.4.3.2	Alimentation en énergie	63
II.5	EFFECTIFS DU CHEPTEL	64
II.5.1	Répartition géographique du cheptel	64
II.5.1.1	Cheptel bovin.....	65
II.5.1.2	Cheptel ovin.....	66
II.5.1.3	Cheptel caprin.....	67
II.5.1.4	Cheptel équin.....	68
II.5.1.5	Cheptel asin	69
II.5.1.6	Cheptel camelin	70
II.5.1.7	Cheptel porcin	71
II.5.1.8	Cheptel avicole	72
II.5.1.9	Autres espèces.....	75
II.5.2	Répartition du cheptel selon le sexe du propriétaire.....	75
II.5.2.1	Répartition du bétail.....	78
II.5.2.2	Répartition de la volaille	79
II.5.2.3	Répartition des autres espèces.....	80
II.5.3	Taille moyenne du cheptel	81
II.5.3.1	Taille moyenne selon les lieux de dénombrement.....	81
II.5.3.2	Taille moyenne du cheptel selon le sexe du propriétaire.....	85
II.5.4	Zones agroécologiques et densité du bétail.....	88
II.5.4.1	Taille du bétail selon les zones écogéographiques	88
II.5.4.2	Densité du bétail par zone écogéographique	90
II.6	PRATIQUES D'ELEVAGE.....	91
II.6.1	Ménages agropastoraux.....	91
II.6.1.1	Objectifs d'élevage	91
II.6.1.2	Races élevées.....	94
II.6.1.3	Alimentation du bétail	105
II.6.1.4	Abreuvement du bétail en saison sèche.....	118
II.6.1.5	Pratiques sanitaires	119
II.6.1.6	Pratique de l'amélioration génétique.....	143
II.6.1.7	Autres pratiques	146
II.6.2	Exploitations d'élevage moderne.....	148
II.6.2.1	Objectifs d'élevage	148
II.6.2.2	Races élevées.....	154
II.6.2.3	Alimentation des animaux.....	155
II.6.2.4	Pratiques sanitaires	159
II.6.2.5	Pratique de l'amélioration génétique.....	- 169 -
II.6.2.6	Pratique des cultures fourragères	- 172 -
ANNEXES.....		173

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
BCRNE	Bureau central du Recensement national de l'Elevage
CAPI	Computer-Assisted Personal Interview
CPRNE	Comité national de pilotage du RNE
CTRNE	Comité technique national du RNE
CRRNE	Comité régional du RNE
CDRNE	comité départemental du RNE
CEPSE	Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi-Evaluation
CILSS	Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CSE	Centre de Suivi Ecologique
DDE	Direction du Développement des Equidés
DIA	Direction des Industries Animales
DIAPER	Projet Amélioration des Instruments du Diagnostic permanent
DIREL	Direction de l'Elevage
DR	District de Recensement
DRA	District de Recensement agropastoral
DSV	Direction des Services Vétérinaires
ECTAD	Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontières
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
LiDESA	Stratégie de Développement de l'Elevage en Afrique (The Livestock Development Strategy for Africa)
LNerv	Laboratoire National d'Élevage et de Recherches Vétérinaires
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
MEPA	Ministère de l'Elevage et des Productions animales
ODD	Objectifs de Développement Durable
PC 15	Programme Conjoint No. 15 (Programme de lutte contre la peste bovine)
PDDAA	Programme Détaillé de Développement Agricole de l'Afrique
PPR	Programme Productivité des Petits Ruminants
PMRA 2020	Programme Mondial de Recensement de l'Agriculture 2020
PSE	Plan Sénégal Emergent
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
RNA	Recensement Nationale de l'Agriculture
RNAE	Recensement Nationale de l'Agriculture et de l'Elevage
RNE	Recensement National de l'Elevage
SDEPA	Service départemental de l'Elevage et des Productions animales
SPISA	Système permanent et intégré de statistiques agropastorales
TER	Trains Express Régional

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I-1 : Répartition de l'échantillon par strate	21
Tableau II-1 : Taux de couverture de l'échantillon	35
Tableau II-2 : Taux de non-réponse pour les principales variables	36
Tableau II-3 : Mesure de la précision de l'estimateur « Ménages agropastoraux » pour le niveau région	39
Tableau II-4 : Mesure de la précision de l'estimateur « Ménages agropastoraux » pour le niveau département	39
Tableau II-5 : Répartition des ménages agropastoraux par région et selon le milieu de résidence	44
Tableau II-6 : Effectifs et proportion de la population qui pratique l'activité d'élevage dans les ménages agropastoraux et dans la population totale selon la région	46
Tableau II-7 : Répartition par région de la population pratiquant l'élevage selon le milieu de résidence	47
Tableau II-8 : Répartition de la population qui pratique l'activité d'élevage dans les ménages agropastoraux selon la classe d'âge et le sexe	48
Tableau II-9 : Âges moyens (ans) par région des personnes pratiquant l'élevage selon le sexe et l'espèce	49
Tableau II-10 : Répartition de la population des ménages agropastoraux qui pratiquent l'élevage selon le sexe et le niveau d'instruction et d'alphabétisation	50
Tableau II-11 : Répartition de la population des ménages agropastoraux qui pratiquent l'élevage selon l'affiliation à une organisation d'élevage	50
Tableau II-12 : Répartition par région, selon l'activité principale exercée, de la population pratiquant l'élevage comme activité complémentaire	51
Tableau II-13 : Répartition par région des zones de concentration et sites d'accueil selon leur nature	52
Tableau II-14 : Effectifs moyens de troupeaux en période de haute fréquentation des zones de concentration	53
Tableau II-15 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne intégrant données FAO-ECTAD	57
Tableau II-16 : Répartition des effectifs de bovins selon la région et le lieu de dénombrement	65
Tableau II-17 : Répartition des effectifs d'ovins selon la région et le lieu de dénombrement	67
Tableau II-18 : Répartition des effectifs de caprins selon la région et le lieu de dénombrement	67
Tableau II-19 : Répartition des effectifs d'équins selon la région et le lieu de dénombrement	69
Tableau II-20 : Répartition des effectifs d'asins selon la région et le lieu de dénombrement	70
Tableau II-21 : Répartition des effectifs de camelins selon la région et selon le lieu de dénombrement	70
Tableau II-22 : Répartition des effectifs de porcins selon les régions et les lieux de dénombrement	71
Tableau II-23 : Répartition des effectifs des différents types de volaille familiale selon les régions	73
Tableau II-24 : Répartition par région des effectifs des autres espèces	75
Tableau II-25 : Répartition du cheptel recensé dans les ménages agropastoraux selon l'espèce et le sexe du propriétaire, au niveau national	76
Tableau II-26 : Taille moyenne du bétail sédentaire des ménages agropastoraux par espèce et par région	81
Tableau II-27 : Taille moyenne des volailles dans les ménages par espèce et par région	82
Tableau II-28 : Taille moyenne des autres espèces dans les ménages par espèce et par région	83
Tableau II-29 : Nombre de têtes en moyenne par espèce, par troupeau transhumant et par région	84
Tableau II-30 : Nombre de têtes en moyenne par espèce, par exploitation d'élevage moderne et par région	84
Tableau II-31 : Nombre de têtes de bétail en moyenne par espèce et par région selon le sexe du propriétaire	85
Tableau II-32 : Nombre de têtes de volailles en moyenne par type et par région selon le sexe du propriétaire	86
Tableau II-33 : Nombre de têtes en moyenne, pour les autres espèces, par région et selon le sexe du propriétaire	87
Tableau II-34 : Répartition à l'échelle nationale, des membres des ménages agropastoraux élevant des bovins, des ovins, des caprins, des camelins ou des porcins, selon l'objectif poursuivi	91
Tableau II-35 : Répartition à l'échelle nationale, des membres des ménages agropastoraux élevant des bovins ou des asins selon l'objectif poursuivi	92
Tableau II-36 : Répartition à l'échelle nationale, des membres des ménages agropastoraux élevant des volailles selon l'objectif poursuivi	93

Tableau II-37 : Répartition, à l'échelle nationale, du bétail élevé dans les ménages selon le type de race.....	94
Tableau II-38 : Répartition par région des ménages selon le mode d'alimentation des bovins pratiqué	106
Tableau II-39 : Répartition par région des ménages selon le mode d'alimentation des ovins pratiqué.....	107
Tableau II-40 : Répartition par région des ménages selon le mode d'alimentation des caprins pratiqué.....	109
Tableau II-41 : Répartition par région des ménages selon le mode d'alimentation des équins pratiqué.....	110
Tableau II-42 : Répartition par région des ménages selon le mode d'alimentation des asins pratiqué	111
Tableau II-43 : Répartition à l'échelle nationale des ménages selon le mode d'alimentation des camelins pratiqué.....	111
Tableau II-44 : Répartition par région des ménages selon le mode d'alimentation des camelins pratiqué	112
Tableau II-45 : Répartition par espèce des sources d'abreuvement utilisées en saison sèche, au niveau national	119
Tableau II-64 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des caprins selon la pratique de vaccination	123
Tableau II-47 : Répartition, au niveau national, selon le procédé utilisé par espèce, des personnes élevant du bétail dans les ménages et pratiquant l'amélioration génétique.....	145
Tableau II-48 : Effectif et proportion de ménages agropastoraux pratiquant la transhumance selon la région	146
Tableau II-49 : Effectif et proportion par région de ménages agropastoraux constituant des réserves fourragères	147
Tableau II-50 : Répartition, à l'échelle nationale, des principales espèces élevées dans les exploitations d'élevage moderne selon le type de race.....	155
Tableau II-51 : Répartition par région et par espèce des exploitations d'élevage moderne selon le mode d'alimentation des animaux élevés.....	156
Tableau II-52 : Pourcentages moyens d'exploitations d'élevage moderne pratiquant la complémentation et/ou la supplémentation, selon l'espèce élevée et la région.....	158
Tableau II-53 : Répartition, par région et par espèce, des exploitations d'élevage moderne selon la pratique de la vaccination.....	162
Tableau II-54 : Répartition, par région, des exploitations d'élevage moderne selon la fréquence de vaccination des animaux élevés.....	163
Tableau II-55 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la fréquence du suivi sanitaire par espèce ...	169
Tableau II-56 : Répartition à l'échelle nationale des exploitations d'élevage moderne pratiquant l'amélioration génétique selon le procédé utilisé par espèce	171

LISTE DES FIGURES

Figure II-1 : Boite à moustaches des effectifs élevée pour quelques espèces	38
Figure II-2 : Comparaison des effectifs de bovins et de petits ruminants du RNE 2023 avec ceux de la CAMVAC 2022/2023	42
Figure II-3 : Comparaison des effectifs issus du RNE 2023 avec ceux de l'enquête Agris 2022	42
Figure II-4 : Comparaison des ménages agropastoraux entre le RNE 2023 et le RGPH-5 2023	43
Figure II-5 : Taille moyenne des ménages agropastoraux (en nombre d'individus) par région	45
Figure II-6 : Répartition de la population qui pratique l'activité d'élevage dans les ménages agropastoraux selon la classe d'âge et le sexe	47
Figure II-7 : Âges moyens (ans) selon les régions des personnes pratiquant l'élevage dans les ménages agropastoraux	48
Figure II-8 : Répartition de la population pratiquant l'élevage selon l'activité principale exercée	51
Figure II-9 : Répartition par région du nombre de zones de concentration et de sites d'accueil des troupeaux transhumants cartographiées	52
Figure II-10 : Répartition des bergers selon leur statut	55
Figure II-11 : Répartition des troupeaux selon le type d'accompagnant	55
Figure II-12 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne cartographiées dans le cadre du RNE	56
Figure II-13 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la forme juridique	58
Figure II-14 : Pourcentage d'exploitations d'élevage moderne par région dotées d'un NINEA	58
Figure II-15 : Répartition au plan national des exploitations d'élevage moderne selon la propriété foncière	59
Figure II-16 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la propriété foncière	59
Figure II-17 : Pourcentage d'exploitants par région affiliées à une DPE	61
Figure II-18 : Répartition au plan national des exploitations d'élevage moderne selon la principale source d'alimentation en eau	62
Figure II-19 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la principale source d'alimentation en eau	62
Figure II-20 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la principale source d'alimentation en énergie	63
Figure II-21 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la principale source d'alimentation en énergie	64
Figure II-22 : Répartition des effectifs du cheptel par espèce, à l'échelle nationale en nombre de têtes	64
Figure II-23 : Répartition par type des effectifs de volaille, à l'échelle nationale	65
Figure II-24 : Répartition de l'effectif national de volailles selon les régions	72
Figure II-25 : Répartition du bétail recensé à l'échelle nationale dans les ménages agropastoraux selon l'espèce et le sexe du propriétaire	78
Figure II-26 : Répartition des effectifs de volailles recensés à l'échelle nationale dans les ménages agropastoraux selon le type et le sexe du propriétaire (en nombre de têtes)	79
Figure II-27 : Répartition selon l'espèce et le sexe du propriétaire des effectifs des autres espèces recensés à l'échelle nationale dans les ménages agropastoraux (en nombre de têtes)	80
Figure II-28 : Répartition des effectifs du bétail (en UBT) selon les zones écogéographiques	89
Figure II-29 : Densité du bétail (UBT/km ²) selon les zones agroécologiques, en 2023	90
Figure II-30 : Répartition, à l'échelle nationale, des bovins élevés dans les ménages selon la principale race	95
Figure II-31 : Répartition, à l'échelle nationale, des ovins élevés dans les ménages, selon la principale race	97
Figure II-32 : Répartition, à l'échelle nationale, des caprins élevés dans les ménages, selon la principale race	100
Figure II-33 : Répartition, à l'échelle nationale, des équins élevés dans les ménages selon la principale race	101
Figure II-34 : Répartition à l'échelle nationale des asins élevés dans les ménages, selon la principale race	102
Figure II-35 : Répartition à l'échelle nationale des porcins élevés dans les ménages selon la principale race	104
Figure II-36 : Répartition à l'échelle nationale des ménages selon le mode d'alimentation des bovins pratiqué	105

Figure II-37 : Répartition à l'échelle nationale des ménages selon le mode d'alimentation des ovins pratiqué	107
Figure II-38 : Répartition à l'échelle nationale des ménages selon le mode d'alimentation des caprins pratiqué.....	108
Figure II-39 : Répartition à l'échelle nationale des ménages selon le mode d'alimentation des équins pratiqué.....	109
Figure II-40 : Répartition à l'échelle nationale des ménages selon le mode d'alimentation des asins pratiqué	110
Figure II-41 : Répartition des personnes élevant des bovins dans les ménages selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale.....	113
Figure II-42 : Répartition des personnes élevant des ovins dans les ménages selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale.....	113
Figure II-43 : Répartition des personnes élevant des caprins dans les ménages selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale.....	115
Figure II-44 : Répartition des personnes élevant des équins dans les ménages selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale.....	115
Figure II-45 : Répartition des personnes élevant des asins dans les ménages selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale.....	116
Figure II-46 : Répartition des personnes élevant des porcins dans les ménages selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale.....	117
Figure II-47 : Répartition des personnes élevant des camelins dans les ménages selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale.....	117
Figure II-48 : Répartition des personnes élevant des poules dans les ménages selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale.....	118
Figure II-49 : Répartition des membres des ménages agropastoraux pratiquant l'élevage selon la pratique de la vaccination par espèce élevée, à l'échelle nationale	120
Figure II-50 : Répartition des membres des ménages agropastoraux pratiquant l'élevage selon la fréquence de la vaccination par espèce élevée, à l'échelle nationale	120
Figure II-51 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des bovins selon la pratique de vaccination.....	121
Figure II-52 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des bovins selon la fréquence de vaccination.....	122
Figure II-53 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des ovins selon la pratique de vaccination.....	122
Figure II-54 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des ovins selon la fréquence de vaccination.....	123
Figure II-55 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des caprins selon la fréquence de vaccination	124
Figure II-56 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des équins selon la pratique de vaccination.....	124
Figure II-57 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des équins selon la fréquence de vaccination.....	125
Figure II-58 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des asins selon la pratique de vaccination.....	125
Figure II-59 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des asins selon la fréquence de vaccination.....	126
Figure II-60 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des camelins selon la pratique de vaccination	126
Figure II-61 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des camelins selon la fréquence de vaccination	127
Figure II-62 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des porcins selon la pratique de vaccination.....	127

Figure II-63 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des porcins selon la fréquence de vaccination	128
Figure II-64 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des poules selon la pratique de vaccination.....	128
Figure II-65 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des poules selon la fréquence de vaccination	129
Figure II-66 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux possédant des chiens selon la disponibilité d'un carnet de vaccination.....	129
Figure II-67 : Répartition des membres des ménages agropastoraux pratiquant l'élevage selon la pratique du déparasitage, par espèce élevée, à l'échelle nationale	130
Figure II-68 : Répartition des membres des ménages agropastoraux pratiquant l'élevage selon la fréquence du déparasitage, par espèce élevée, à l'échelle nationale	130
Figure II-69 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des bovins, selon la pratique du déparasitage.....	131
Figure II-70 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des bovins, selon la fréquence de déparasitage	131
Figure II-71 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des ovins, selon la pratique du déparasitage.....	132
Figure II-72 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des ovins, selon la fréquence de déparasitage.....	132
Figure II-73 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des caprins, selon la pratique du déparasitage.....	133
Figure II-74 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des caprins, selon la fréquence de déparasitage	133
Figure II-75 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des équins, selon la pratique du déparasitage.....	134
Figure II-76 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des équins, selon la fréquence de déparasitage	134
Figure II-77 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des asins, selon la pratique du déparasitage.....	135
Figure II-78 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des asins, selon la fréquence de déparasitage.....	135
Figure II-79 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des poules, selon la pratique du déparasitage.....	136
Figure II-80 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des poules, selon la fréquence de déparasitage	137
Figure II-81 : Répartition, à l'échelle nationale, des membres des ménages agropastoraux pratiquant l'élevage, selon les pratiques de traitement des animaux malades	138
Figure II-82 : Répartition, à l'échelle nationale, des membres des ménages agropastoraux élevant des bovins selon les pratiques de traitement des sujets malades	138
Figure II-83 : Répartition, à l'échelle nationale, des membres des ménages agropastoraux élevant des ovins selon les pratiques de traitement des sujets malades	139
Figure II-84 : Répartition des membres des ménages agropastoraux élevant des caprins selon les pratiques de traitement des sujets malades.....	139
Figure II-85 : Répartition des membres des ménages agropastoraux élevant des équins selon les pratiques de traitement des sujets malades.....	140
Figure II-86 : Répartition des membres des ménages agropastoraux élevant des asins selon les pratiques de traitement des sujets malades	140

Figure II-87 : Répartition des membres des ménages agropastoraux élevant des camelins selon les pratiques de traitement des sujets malades.....	141
Figure II-88 : Répartition des membres des ménages agropastoraux élevant des porcins selon les pratiques de traitement des sujets malades.....	141
Figure II-89 : Répartition des membres des ménages agropastoraux élevant des poules selon les pratiques de traitement des sujets malades.....	142
Figure II-90 : Répartition des membres des ménages agropastoraux possédant des chiens selon les pratiques de traitement des sujets malades.....	142
Figure II-91 : Répartition par région des personnes élevant du bétail dans les ménages, toutes espèces confondues, selon la pratique de l'amélioration génétique.....	143
Figure II-92 : Pourcentages de personnes élevant du bétail dans les ménages, qui pratiquent l'amélioration génétique, par espèce, au niveau national.....	144
Figure II-93 : Répartition, au niveau national, selon le procédé utilisé, des personnes élevant des animaux dans les ménages et pratiquant l'amélioration génétique.....	144
Figure II-94 : Proportions par espèce, au niveau national, de personnes élevant du bétail qui utilisent un géniteur d'une autre race comme procédé d'amélioration génétique.....	145
Figure II-95 : Répartition des personnes élevant du bétail dans les ménages selon la pratique des cultures fourragères, au niveau national et par région.....	148
Figure II-96 : Répartition à l'échelle nationale des exploitations d'élevage moderne élevant des bovins selon l'objectif d'élevage poursuivi.....	149
Figure II-97 : Répartition à l'échelle nationale des exploitations d'élevage moderne élevant des ovins selon l'objectif d'élevage poursuivi.....	150
Figure II-98 : Répartition à l'échelle nationale des exploitations d'élevage moderne élevant des caprins selon l'objectif d'élevage poursuivi.....	151
Figure II-99 : Répartition à l'échelle nationale des exploitations d'élevage moderne élevant des porcins selon l'objectif d'élevage poursuivi.....	152
Figure II-100 : Répartition à l'échelle nationale des exploitations d'élevage moderne élevant des équins selon l'objectif d'élevage poursuivi.....	153
Figure II-101 : Répartition, à l'échelle nationale, des animaux élevés dans les exploitations d'élevage moderne selon le type de race.....	154
Figure II-102 : Répartition, au niveau national, des exploitations d'élevage moderne selon le mode d'alimentation pratiqué par espèce élevée.....	155
Figure II-103 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la pratique de la complémentation et/ou supplémentation des animaux élevés.....	157
Figure II-104 : Pourcentages moyens, à l'échelle nationale, d'exploitations d'élevage moderne pratiquant la complémentation et/ou la supplémentation, selon l'espèce élevée.....	157
Figure II-105 : Combinaisons de compléments/suppléments les plus pratiquées par les exploitations d'élevage moderne selon les espèces élevées.....	159
Figure II-106 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la pratique de la vaccination, toutes espèces considérées.....	160
Figure II-107 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la fréquence de vaccination, toutes espèces considérées.....	160
Figure II-108 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la pratique de la vaccination par espèce élevée, au niveau national.....	161
Figure II-109 : Répartition, à l'échelle nationale et selon les régions, des exploitations d'élevage moderne selon la pratique du déparasitage, toutes espèces considérées.....	- 165 -
Figure II-110 : Répartition, à l'échelle nationale et selon les régions, des exploitations d'élevage moderne selon la fréquence de déparasitage, toutes espèces considérées.....	- 166 -

Figure II-111 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la pratique du déparasitage par espèce élevée, à l'échelle nationale.....	- 166 -
Figure II-112 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la fréquence de déparasitage des espèces élevées, à l'échelle nationale	- 167 -
Figure II-113 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la pratique du suivi sanitaire des animaux élevés.....	- 168 -
Figure II-114 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la fréquence du suivi sanitaire des animaux élevés, à l'échelle nationale	- 168 -
Figure II-115 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la pratique du suivi sanitaire par espèce, à l'échelle nationale.....	- 169 -
Figure II-116 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la pratique de l'amélioration génétique ..-	170 -
Figure II-117 : Pourcentage d'exploitations d'élevage moderne pratiquant l'amélioration génétique par espèce, à l'échelle nationale.....	- 170 -
Figure II-118 : Répartition à l'échelle nationale des exploitations d'élevage moderne pratiquant l'amélioration génétique selon le procédé utilisé.....	- 171 -
Figure II-119 : Pourcentages d'exploitations d'élevage moderne par région pratiquant les cultures fourragères.....	- 172 -

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Répartition par région des zones de concentration ayant reçu des troupeaux transhumants dans la période de mai à juin 2023	54
Carte 2: Répartition des bergers chefs de troupeaux transhumants recensés dans la période de mai à juin 2023	54

INTRODUCTION GENERALE

Au Sénégal, la contribution de l'élevage à l'économie reste faible (3,5% du PIB en 2022 et contribution de 0,1% à une croissance de 3,8%)¹, au regard de son important potentiel. Ce manque de performance résulte de plusieurs difficultés d'ordre structurelle, dont la faible productivité du cheptel et l'insuffisance du niveau des investissements. En effet, malgré une hausse importante au cours de ces dernières années, le budget alloué au Ministère en charge de l'Élevage n'a pas permis de couvrir les besoins du secteur².

Pour tirer pleinement parti de son potentiel sous-exploité, l'élevage a été retenu dans le document national de politique économique et social comme l'un des moteurs de la croissance. Pour atteindre les objectifs assignés, le secteur doit toutefois faire face à des enjeux et défis importants, qui se posent aujourd'hui en termes de (i) souveraineté alimentaire, (ii) création et consolidation d'emplois, (iii) insertion socio-économique inclusive, surtout pour les femmes et les jeunes, (iv) promotion d'un entrepreneuriat profitable et porteur de croissance et (v) gestion intelligente des ressources naturelles et de la biodiversité pour leur durabilité³. A cet effet, les investissements (publics et privés) dans le secteur se doivent nécessairement d'être améliorés et soutenus. Pour ce faire, il s'avère indispensable de disposer de statistiques de qualité.

L'analyse des statistiques produites actuellement par les services de l'élevage laisse apparaître que toutes les évaluations économiques relatives au secteur de l'élevage (production de viande, lait, œufs, cuirs et peaux) et par la même, toute la politique en matière d'élevage, dépendent de la fiabilité des statistiques essentiellement sur deux points : les effectifs du cheptel et les ratios associés.

Le cheptel national n'a cependant jamais fait l'objet d'un inventaire exhaustif. Il est fait état dans la littérature d'une tentative de dénombrement en 1961, mais celle-ci, pour des raisons qui n'ont pas été expliquées, n'avait pas abouti. Depuis lors, les effectifs sont estimés suivant une méthodologie variable selon les espèces. Dans les années 1965 à 1967, des améliorations ont été notées dans les méthodes d'estimation, avec les sondages réalisés lors des campagnes de vaccination contre la Peste bovine, dans le cadre du Programme Conjoint No. 15 (PC15)⁴, en vue de déterminer les paramètres zootechniques. Les données numériques obtenues étaient cependant parcellaires et incomplètes, du fait des limites des méthodes appliquées. En effet, les estimations étaient basées sur les effectifs vaccinés, affectés d'un taux de correction déterminé par les spécialistes d'élevage, sur la base de leurs connaissances et de leur expérience de terrain.

¹¹ ANSD, 2024

² Par exemple, en 2019, le budget du Ministère représentait 8,3% du budget alloué à l'Agriculture au sens large, donc largement en dessous des 30% de la part pour l'élevage des 10% des budgets nationaux alloués au minimum à l'Agriculture, recommandés par les ministres en charge des ressources animales de l'Unité Africaine lors d'une réunion à Abidjan en 2013, pour augmenter et soutenir les investissements dans le secteur de l'élevage.

³³ Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Élevage 2022-2026

⁴ Première tentative de contrôle de la peste bovine en Afrique, sous les auspices du Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Organisation de l'Unité Africaine (OAU/IBAR). Le Programme a débuté en 1962, dans les pays limitrophes du Lac Tchad, grâce à l'assistance technique et financière multilatérale et a couvert 22 pays, de 1962 à 1976. Il a permis de vacciner plus de 120 millions de têtes de bétail.

Utilisée jusqu'en 1990, cette méthode d'estimation n'était plus applicable, du fait de l'adoption d'une nouvelle stratégie de vaccination des animaux, devenue sélective.

Avec la nouvelle stratégie vaccinale, les effectifs des différentes espèces devaient désormais être déterminés par application d'un taux de croît défini chaque année au moyen d'une enquête sur la productivité des troupeaux. Cette enquête n'a, malheureusement, jamais été mise en œuvre de façon effective, pour des raisons liées principalement à l'absence de financement.

Ainsi, pour les bovins, les données les plus récentes sur les paramètres de productivité datent de 1992, avec les résultats de l'enquête de suivi de troupeaux réalisée par la Direction de l'élevage, appuyée par le Projet « Amélioration des Instruments du Diagnostic permanent (DIAPER) » mis en place par le Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS). En ce qui concerne les ovins et les caprins, le Programme Productivité des Petits Ruminants (PPR) du Laboratoire National d'Élevage et de Recherches Vétérinaires (LNERV) a permis de disposer d'une riche banque de données constituée à partir des résultats d'une série d'enquêtes menées sur une période de 10 années (1980 à 1989), dans trois sites supposés représentatifs de zones agroécologiques contrastées (Zone sylvopastorale, Bassin arachidier, Zone sud). Cependant, la caducité des données du PPR et les limites liées aux méthodes d'échantillonnage utilisées, rendent inadéquate leur extrapolation à l'ensemble des zones agroécologiques concernées. Des données sur la productivité des ruminants sont disponibles aussi au niveau de quelques projets de développement, mais elles ont l'inconvénient de ne concerner que la zone d'intervention de ces projets et donc de ne pas être applicables à l'échelle nationale.

Le Recensement National de l'Agriculture (RNA) réalisé courant 1997 et 1998, avec le comptage des animaux rattachés à l'exploitation agricole dans les zones rurales agricoles, avait également permis d'avoir une base de données riche et diversifiée, sur les caractéristiques du cheptel des exploitations agricoles rurales et d'obtenir un décompte assez satisfaisant des différentes espèces animales détenues par ces exploitations. Cependant, une bonne frange du potentiel du secteur de l'élevage n'avait pas été saisie au cours de cette opération. C'est le cas du cheptel sédentaire dans les ménages des zones urbaines et péri-urbaines, dans les fermes intensives de type industriel ou familial, mais aussi du cheptel transhumant du système pastoral. A ces manquements s'ajoutent les besoins portant sur des questions émergentes (pauvreté, sécurité alimentaire, gestion durable des ressources naturelles, genre, etc.), qui n'étaient pas ou insuffisamment pris en compte dans l'opération.

Actuellement, les données de structure disponibles sur le secteur de l'élevage proviennent pour l'essentiel du RNA, d'activités de statistiques courantes et d'études menées par les services du Ministère chargé de l'Élevage. Or, les données du RNA sont devenues obsolètes et caduques, tandis que les données produites par les services de l'élevage, outre qu'elles sont incomplètes, sont élaborées sur la base de simples déclarations, d'enquêtes non régulières ou d'observations qualitatives, en l'absence d'opérations formelles systématiques permettant de les fiabiliser.

La production des données sur les effectifs a été, par ailleurs, rendue difficile par les crises ou chocs qui ont souvent frappé le secteur et dont les conséquences sur la population animale ont perturbé les procédés d'estimation. Au cours des 25 dernières années, trois chocs majeurs, essentiellement d'ordre climatique, ont été vécus par l'élevage sénégalais. En 2002, il y a eu d'abord des pluies hors saison en début d'année, qui ont entraîné de fortes mortalités chez les bovins, les petits ruminants et les équins. Il s'en est suivi un hivernage très défavorable, qui a causé un déficit fourrager énorme et une longue période de soudure ayant entraîné de fortes chutes pondérales chez les ruminants, en particulier. En 2007 et en 2011, un déficit pluviométrique a été aussi enregistré, avec encore une forte incidence sur les performances et des mortalités de bétail importantes. Le Gouvernement a dû, à chaque fois, mettre en place une Opération Sauvegarde du Bétail (OSB) qui se révélera salutaire.

De ce qui précède, il ressort que, malgré les efforts considérables consentis pour améliorer la qualité des statistiques, les données sur le cheptel restent encore marquées par une certaine incomplétude et une faible fiabilité. Cette situation constitue un obstacle véritable au développement du secteur et justifie pleinement la décision du Ministère en charge de l'Élevage de réaliser un Recensement national de l'Élevage (RNE) dans le cadre du Programme de Compétitivité de l'Agriculture et de l'Élevage (PCEA), qui est financé par l'État du Sénégal, la Banque mondiale et le Fonds international de Développement agricole (FIDA).

L'objectif général du RNE est d'améliorer les connaissances sur l'élevage, pour une meilleure formulation des politiques et un meilleur pilotage des projets et initiatives de développement du secteur au Sénégal. Cet objectif doit répondre à quatre enjeux fondamentaux :

- La disponibilité de données structurelles sur les ménages qui pratiquent l'élevage et sur les caractéristiques sociodémographiques, le patrimoine et l'orientation économique de ces ménages.
- La disponibilité de données stratégiques et pertinentes sur les effectifs des différentes espèces élevées, sur la structure du cheptel et sur les pratiques d'élevage.
- La disponibilité de bases de sondage permettant l'exécution d'enquêtes permanentes sur le cheptel (suivi des paramètres économiques, zootechniques et zoosanitaires, étude des filières animales, analyse de chaînes de valeur, analyse de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire des ménages agropastoraux, etc.).
- La production de données pour faciliter le suivi de l'avancement vers les objectifs de développement nationaux, régionaux (PDDAA, ECOWAP, LiDESA) et mondiaux (ODD).

Plus spécifiquement, le RNE vise à :

- Recueillir des données permettant l'analyse détaillée du secteur de l'élevage à travers : (i) la caractérisation des ménages agro-pastoraux et de leur environnement de production, (ii) la connaissance des effectifs et de la structure du cheptel et (iii) la maîtrise des processus de production, de gestion et de commercialisation des produits animaux pour une meilleure organisation des chaînes de valeur.

- Contribuer à la mise en place d'un Système permanent et intégré de statistiques agropastorales (SPISA), par la mise en place d'un système d'informations fiable et performant, capable de prévenir l'évolution conjoncturelle de la situation de l'élevage et de décrire les transformations structurelles susceptibles de modifier, à moyen et long terme, la capacité de production du cheptel.
- Renforcer les capacités opérationnelles et techniques des agents et des services du Ministère en charge de l'Elevage au niveau central et au niveau déconcentré.

Les résultats produits au terme de la première phase du RNE ont fait l'objet des cinq documents suivants :

- rapport technique du RNE ;
- rapport de présentation des principaux résultats du RNE ;
- rapport des principaux tableaux statistiques du RNE ;
- atlas cartographique des résultats du RNE ;
- rapport de capitalisation de l'intégration des guides pastoraux dans le RNE.

Le présent rapport sur les principaux résultats du RNE inclut une synthèse du contenu des quatre autres documents. Le document comporte deux parties : la première aborde la mise en œuvre du RNE, avec une synthèse de la méthodologie utilisée et une présentation du cadre institutionnel et organisationnel et le déroulement de l'opération ; la deuxième présente les résultats du RNE à travers l'évaluation de la qualité des données, la caractérisation des ménages agropastoraux, des zones de concentration des troupeaux transhumants et des exploitations d'élevage moderne, la présentation des effectifs du cheptel et la description des pratiques d'élevage.

I PREMIERE PARTIE - MISE EN ŒUVRE DU RNE

I.1 PRINCIPAUX RAPPELS SUR LA METHODOLOGIE⁵

Cette chapitre présente l’approche, le champ, la période de référence, le plan de sondage et les outils de collecte du recensement.

I.1.1 Approche méthodologique

L’approche retenue pour la mise en œuvre du RNE est celle d’une opération de collecte de données subdivisée en plusieurs modules, avec plusieurs questionnaires séparés. Bien qu’il s’agisse d’un recensement, certains modules du RNE sont mis en œuvre au moyen d’une enquête par sondage. L’approche se réfère au Programme Mondial de Recensement de l’Agriculture 2020 (PMRA-2020) parrainé par la FAO, qui recommande une approche modulaire pour la conduite des enquêtes dans le cadre des recensements de l’Agriculture.

Sur cette base, le RNE est réalisé en deux phases :

- (i) Phase 1 : Réalisation de modules centraux, dont le but est de constituer des bases de sondage pour toutes les enquêtes sur le secteur agropastoral et de procéder au recensement des effectifs du cheptel selon les différents modes d’élevage pratiqués. Ces modules centraux sont :
- Module 1 : mise à jour de la base de sondage des ménages pratiquant l’élevage, à travers la cartographie exhaustive de Districts de Recensement (DR) ;
 - Module 2 : recensement des points d’eau, des zones de concentration des troupeaux en saison sèche et des points de passage des pistes de transhumance ;
 - Module 3 : recensement des exploitations d’élevage moderne ;
 - Module 4 : recensement du cheptel des ménages agropastoraux ;
 - Module 5 : recensement du cheptel des troupeaux en transhumance (dénombrement exhaustif) ;
 - Module 6 : recensement du cheptel des unités industrielles et des exploitations d’élevage moderne (dénombrement exhaustif).

Les modules 1, 2 et 3 se rapportent à l’étape de constitution des bases de sondage des unités primaires pour le recensement du cheptel sédentaire (mise à jour de la liste des ménages agropastoraux dans les DR-échantillons), pour le recensement du bétail transhumant (recensement des points d’eau, des zones de pâturage, des aires de repos et des points de passage frontaliers) et pour le recensement du cheptel des exploitations d’élevage moderne (recensement des unités d’élevage moderne). Pour les modules 4, 5 et 6, ils portent sur le dénombrement du cheptel selon les trois modes d’élevage.

⁵ Pour une bonne compréhension de la méthodologie et des résultats présentés dans le présent rapport, voir, en annexe, la liste des concepts et des définitions qui ont été adoptés pour la mise en œuvre du RNE. Pour plus de détails sur la méthodologie, présentée ici de façon synthétique, se référer au document spécifique qui lui est consacré.

(ii) Phase 2 : mise en œuvre de modules complémentaires et thématiques dans le cadre du développement d'un système permanent d'enquêtes, devant assurer la production et la diffusion régulières de statistiques sur le secteur de l'élevage.

Pour les enquêtes relatives aux modules de cette phase, les variables d'observation et les questionnaires seront définis, après identification des thèmes et des enquêtes complémentaires à mener à la suite de la phase 1.

I.1.2 Champs du recensement

Le champ géographique du RNE couvre l'ensemble du territoire national (14 régions et 46 départements). La technique statistique appliquée au RNE se réfère à l'intégralité de ce champ géographique et permet de consolider l'édition des résultats à trois échelons administratifs (national, régional et départemental) et aussi selon les zones agroécologiques. Les opérations de collecte des données se déroulent en milieu rural, urbain et périurbain.

Le champ logique du RNE comprend l'ensemble des ménages et des exploitations agricoles sur le territoire national pratiquant l'élevage, associé ou non à une autre activité.

Ainsi, pour les unités statistiques à observer, le RNE s'intéresse à l'ensemble des ménages et des exploitations agropastorales, quel que soit leur mode d'élevage (sédentaire, transhumant ou moderne), les espèces animales élevées (bétail, volaille, abeilles, etc.) ou le lieu de résidence ou d'implantation de ces unités (zones rurales, centres urbains ou zones périurbaines).

I.1.3 Date de référence et période de collecte

Dans une opération de la nature du RNE, qui se veut une photographie du cheptel en un instant t., les opérations et les périodes de collecte doivent être définies et programmées en tenant compte des événements qui peuvent perturber ou allonger les travaux de terrain. De ce fait, l'étalement des opérations de dénombrement du cheptel sur une longue période peut avoir comme conséquence l'intrusion d'événements particuliers, tels que les fêtes religieuses qui entraînent l'abattage d'un nombre important d'animaux pouvant constituer une source de biais dans les résultats.

Fort de ces considérations, une période d'enquête relativement courte (02 mois), placée hors des événements particuliers, a été choisie comme date de référence, pour le passage des agents chargés de la collecte des données dans les unités d'enquête (ménages agropastoraux, zones de concentration et exploitations d'élevage moderne).

I.1.4 Méthodes de collecte

I.1.4.1 Recensement du cheptel sédentaire des ménages (Modules 1 et 4)

Le module de l'élevage sédentaire est mis en œuvre au moyen d'une enquête par sondage, et réalisé à partir d'un échantillon de ménages agropastoraux, au lieu d'être une opération de collecte de données exhaustive portant sur l'ensemble des ménages agropastoraux du pays. Le plan de sondage proposé pour l'observation de ce module repose donc sur un sondage probabiliste aréolaire à deux degrés et à couverture nationale, avec stratification au premier degré.

I.1.4.1.1 Univers et Base de sondage des ménages agropastoraux

Pour les unités statistiques observées, le recensement s'intéresse à l'ensemble des ménages agricoles (exploitations agricoles) sur le territoire national pratiquant l'élevage, associé ou non à une autre activité.

La base de sondage choisie est celle issue du Recensement général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE), réalisé en 2013. A l'occasion, le territoire national avait été divisé en 17.164 DR, dont 16.108 DR dits agropastoraux, c'est-à-dire des DR qui abritent un ou plusieurs ménages qui pratiquent l'activité d'élevage. Ce sont ces DR qui constituent la base de sondage. Elle contient l'ensemble des cinq cent cinquante-trois (553) communes du Sénégal. Dans cette base, chaque DR agro-pastoral apparaît avec tous ses identifiants (région, département, arrondissement, Commune, code d'identification, etc.) et le nombre de ménages agricoles et agro-pastoraux couverts. Il est rappelé que les Unités primaires de Sondage (UPS) sont constituées des DR agro-pastoraux qui sont tirés avec une probabilité proportionnelle à leur taille en termes de ménages agro-pastoraux, afin d'assurer une bonne représentativité de l'échantillon.

I.1.4.1.2 Domaine d'étude

Un domaine d'étude est une partie de l'univers sondé pour laquelle sont recherchés des résultats significatifs, c'est-à-dire des estimations séparées et une précision suffisante correspondant généralement à un coefficient de variation inférieur à 15%. Dans le cadre du RNE, les 46 départements administratifs du pays sont considérés comme les domaines d'étude. Le critère de stratification évoqué plus haut, est défini par le milieu de résidence, et intervient au premier degré du sondage. Ainsi, chaque domaine d'étude ou département comprend une strate de DR urbains et une strate de DR ruraux.

I.1.4.1.3 Taille de l'échantillon

D'une manière générale, le critère de la précision des estimations et le critère du budget sont utilisés pour déterminer la taille de l'échantillon dans toute enquête auprès des ménages. C'est

aussi le cas pour le module portant sur l'élevage sédentaire. Ainsi, en l'absence de données sur les précisions des estimations dans les enquêtes antérieures sur l'élevage, le budget a été privilégié ici dans la détermination de la taille de l'échantillon des ménages agropastoraux. C'est pourquoi, pour obtenir une allocation optimale de l'échantillon des ménages agropastoraux entre les différentes strates et atteindre les meilleures précisions, l'équipe technique a préconisé de choisir un nombre fixe d'UPE par strate, suffisamment grand pour avoir une bonne répartition de l'échantillon, en tenant compte bien sûr des contraintes budgétaires, et de la répartition de la charge de travail entre les enquêteurs et les différentes zones d'enquête. En définitive, il a été retenu de choisir une répartition de l'échantillon égale entre les départements, et proportionnelle dans chaque strate à l'intérieur du département, à l'effectif total des ménages agropastoraux de la strate. Pour ce faire, l'échantillon final a donc été fixé à 30 DR par département, et 15 ménages dans chaque DR sélectionné au premier degré de sondage, équivalent à un échantillon global de 1.377 DR⁶ et 20.655 ménages pour l'ensemble des 46 domaines d'étude de l'univers.

La taille de l'échantillon est également obtenue par la formule générique suivante :

$$n_i = \frac{p_i (1 - p_i) * \alpha^2 * Deff}{E^2 * T_x}$$

où :

- n_i = le nombre de ménage-échantillons pour le département i ;
- p_i = la proportion de ménages qui pratiquent l'élevage
- α = la fractile égale à 1,96 ;
- $Deff$ = l'effet de grappe ou du plan, ici égal à 1,1 ;
- E = le risque d'erreur, égal à 5% ;
- T_x = le taux de réponse, 98%.

1.1.4.1.4 Répartition de l'échantillon

La répartition de l'échantillon se présente comme suit :

Tableau I-1: Répartition de l'échantillon par strate

Régions	Départements	Nombre de Ménage-échantillons			Nombre de DR		
		Rural	Urbain	Total	Rural	Urbain	Total
Dakar	Dakar	-	450	450	-	30	30
	Guediawaye	-	450	450	-	30	30
	Keur massar	-	450	450	-	30	30
	Pikine	-	450	450	-	30	30
	Rufisque	105	345	450	7	23	30
Diourbel	Bambey	420	30	450	28	2	30

⁶ Le département de Salémata, dans région de Kédougou, compte 27 DR agropastoraux, au lieu des 30 prévus.

Régions	Départements	Nombre de Ménage-échantillons			Nombre de DR		
		Rural	Urbain	Total	Rural	Urbain	Total
	Diourbel	345	105	450	23	7	30
	Mbacke	420	30	450	28	2	30
Fatick	Fatick	405	45	450	27	3	30
	Foundiougne	360	90	450	24	6	30
	Gossas	435	15	450	29	1	30
Kaffrine	Kaffrine	390	60	450	26	4	30
	Koungheul	420	30	450	28	2	30
	Malem hoddar	420	30	450	28	2	30
	Mbirkilane	420	30	450	28	2	30
Kaolack	Guinguineo	330	120	450	22	8	30
	Kaolack	315	135	450	21	9	30
	Nioro du rip	405	45	450	27	3	30
Kédougou	Kédougou	345	105	450	23	7	30
	Salemata	315	90	405	21	6	27
	Saraya	435	15	450	29	1	30
Kolda	Kolda	345	105	450	23	7	30
	Medina yoro foulah	435	15	450	29	1	30
	Velingara	360	90	450	24	6	30
Louga	Kebemer	420	30	450	28	2	30
	Linguere	390	60	450	26	4	30
	Louga	375	75	450	25	5	30
Matam	Kanel	360	90	450	24	6	30
	Matam	375	75	450	25	5	30
	Ranerou	435	15	450	29	1	30
Saint-Louis	Dagana	285	165	450	19	11	30
	Podor	390	60	450	26	4	30
	Saint louis	165	285	450	11	19	30
Sédhiou	Boukiling	405	45	450	27	3	30
	Goudomp	375	75	450	25	5	30
	Sedhiou	375	75	450	25	5	30
Tambacounda	Bakel	375	75	450	25	5	30
	Goudiry	420	30	450	28	2	30
	Koupentoum	435	15	450	29	1	30
	Tambacounda	315	135	450	21	9	30
Thiès	Mbour	315	135	450	21	9	30
	Thies	255	195	450	17	13	30
	Tivaouane	375	75	450	25	5	30
Ziguinchor	Bignona	345	105	450	23	7	30
	Oussouye	420	30	450	28	2	30
	Ziguinchor	180	270	450	12	18	30
Total général		15 210	5 445	20 655	1 014	363	1 377

Source : MASAE/RNE 2023

I.1.4.1.5 Modes de tirage

Les modes de tirage adoptés sont un tirage SPPT (tirage systématique avec des probabilités proportionnelles à la taille) pour les tirages du 1^{er} degré (tirage des DR) et un tirage aléatoire simple sans remise pour les tirages du second degré (tirage des ménages agropastoraux).

Le tirage SPPT auquel il est fait allusion au premier degré, induit une stratification implicite, ce qui lui confère un avantage certain en termes de représentativité de l'échantillon par rapport au tirage PIAR (probabilités inégales avec remise), utilisé aussi dans les enquêtes auprès des ménages.

Au premier degré, il sera donc sélectionné 30 unités primaires (DR) dans chaque département, selon *le mode de tirage systématique avec probabilités proportionnelles* à leur taille en nombre de US (ou ménages agropastoraux).

Au deuxième degré, 15 ménages agropastoraux seront tirés dans chaque DR agropastoral sélectionné au premier degré, selon *le mode de tirage aléatoire simple sans remise* (mode de tirage systématique avec probabilités égales).

I.1.4.1.6 Mise en œuvre des tirages

A l'analyse, la base de sondage agricole issue du module de référence du RGPHAE 2013 n'est pas totalement utilisable en l'état, en raison d'un nombre assez élevé de DR de petite taille, c'est-à-dire des DR qui comptent moins de 10 ménages agropastoraux. Cette situation peut rendre impossible le tirage des US au 2^{ème} degré, si le nombre de ménages agropastoraux à tirer est supérieur à 10.

Aussi, est-il préconisé de procéder comme suit :

- i Identifier, dans un premier temps, toutes les unités de petite taille dans tous les domaines d'étude et les écarter, afin de constituer une nouvelle base de 11.813 DR, dont la taille est supérieure ou égale à 10 ménages agropastoraux.
- ii Effectuer les tirages du premier degré dans la nouvelle base constituée (après isolement des DR de petite taille).
- iii Calculer un coefficient de redressement pour chaque domaine d'étude avec des unités concernées, afin d'intégrer le poids des unités mises à l'écart.

Après le calcul des poids de sondage conformément au plan de sondage adopté, leur appliquer, pour chaque domaine d'étude, le coefficient de redressement élaboré, en vue de réintégrer les unités mises à l'écart.

Un calage par rapport aux résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2023 (RGPH-5) a été opéré pour ajuster la structure des données en termes d'effectifs de ménages.

Empiriquement, tout se passe donc comme si on retient comme hypothèse, que les caractéristiques des ménages dans les DR écartés du tirage ne sont pas particulières et qu'elles sont représentées dans les autres DR qui participent aux tirages du 1er degré. Un échantillon représentatif de la population peut donc être tiré sans les DR de petite taille.

Le dénombrement des ménages (phase cartographie) dans chacun des DR-échantillons tirés a fourni une liste de ménages à partir de laquelle les ménages échantillons sont sélectionnés au deuxième degré. Le tirage des ménages s'est fait après énumération de l'ensemble des ménages de chaque DR tiré. Le tirage systématique de 15 ménages sans remise dans chaque DR a été effectué. Ce qui signifie que tous les ménages d'un même DR ont la même chance d'appartenir à l'échantillon.

La probabilité de tirage d'un ménage dans le DR_i, P_{mi} :

$$P_{mi} = \frac{m_i}{M'_i}, \text{ où}$$

m_i : Le nombre de Ménages à tirer dans le DR i de l'échantillon.

M'_i : le nombre total de ménage après mise à jour de la liste des ménages.

I.1.4.1.7 Calcul des poids de sondage

Le calcul du poids de sondage est déterminé par l'inverse du produit des probabilités de tirage. Ainsi, pour chaque DR, le poids est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Poids } m_i = \frac{1}{P_{mi} * \Phi_i}$$

Poids m_i : poids des ménages du DR_i

Toutefois, un redressement des poids initiaux a été fait en tenant compte des DR de moins de 10 ménages agropastoraux exclus de la base de sondage. Les coefficients de pondération ont été ajustés selon la formule suivante :

$$P'_{mi} = \frac{1}{P_{mi} * \Phi_i} * C_i$$

où $C_i = \frac{m}{m_i}$; avec m = le nombre total de ménages agropastoraux dans le département

m_i = le nombre de ménages agropastoraux dans les DR de 10 ménages agropastoraux ou plus du département

Pour des besoins d'ajustement de la structure des données en termes d'effectifs de ménages, un calage par rapport aux résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2023 (RGPH-5), qui a été réalisé dans la même période, a aussi été effectué. Le calage a été opéré à partir de la structure des ménages agropastoraux du RGPH-5 par département, selon le milieu de résidence (urbain et rural) de 2013. Ainsi, le poids de chaque département selon le

milieu de résidence des ménages agropastoraux issu du RGPH-5 a été appliqué à la structure des ménages agropastoraux du RNE, selon la formule suivante :

$P_i_{fin} = P'm_i * D_m$, où :

$$D_m = \frac{\text{le nombre de ménages total du RNE} * \text{le poids du département selon le milieu de résidence issu du RGPH-5}}{\text{le nombre de ménages du département selon le milieu de résidence issu du RNE}}$$

1.1.4.2 Recensement du cheptel en transhumance (Modules 2 et 5)

Le recensement des points d'eau, des zones de concentration des troupeaux en saison sèche et des points de passage des pistes de transhumance (module 2) pour constituer la base de sondage pour le recensement du cheptel transhumant s'explique par le fait qu'à l'inverse du cheptel sédentaire, qui peut être observé dans le DR auprès du ménage propriétaires, le cheptel transhumant reste caractérisé par une grande mobilité et se trouve la plupart du temps loin des ménages propriétaires. Les points d'eau et les couloirs de passage ou pistes de transhumance constituent donc l'univers des unités primaires au sein duquel les troupeaux transhumants seront observés.

Le choix du plan d'opérations est déterminé selon que le recensement a lieu en saison sèche (période de transhumance) ou en hivernage (en dehors de la période de transhumance). Si le recensement est réalisé en saison sèche, la base de sondage est constituée par la liste exhaustive des sites de concentration dans chaque département concerné. Si c'est en saison des pluies, la base de sondage est celle du recensement du cheptel sédentaire (cf. II.1.4.1).

Dans l'élaboration de la méthodologie, deux scénarios ont ainsi été établis pour le dénombrement du cheptel transhumant (module 5).

Scénario 1 : Recensement en saison sèche

Les troupeaux se retrouvent dans les sites de concentration en période sèche. Ainsi, on procède à un recensement intégral de tous les troupeaux trouvés sur chaque site répertorié, auxquels on administre une fiche de questionnaire individuelle.

Scénario 2 : Recensement en saison des pluies

Tout le troupeau se retrouve au niveau des ménages propriétaires. Les informations sur les animaux transhumants et ceux sédentaires peuvent alors être collectées simultanément lors d'une même enquête, auprès d'un échantillon unique de ménages agropastoraux. Les questionnaires relatifs aux deux modules (4 et 5) peuvent aussi être intégrés en un seul support.

Le dénombrement est finalement intervenu en 2023, en saison sèche et a donc été déroulé selon le scénario 1.

1.1.4.3 Recensement du cheptel des exploitations d'élevage moderne (Modules 3 et 6)

L'élevage moderne est pratiqué généralement dans les systèmes de production⁷ où l'élevage constitue souvent l'unique composante du système de production. Il s'applique à une grande diversité d'espèces (bovins, petits ruminants, porcins, volaille, lapins, etc.) et reste caractérisé par une concentration des animaux au sein d'unités plus ou moins grandes, élevant le plus souvent une seule espèce animale. L'élevage des animaux est conduit en mode intensif (recours important aux intrants alimentaires et sanitaires, construction d'infrastructures d'élevage, stabulation permanente, utilisation de races exotiques, etc.) ou en semi-intensif (recours la plupart du temps aux sous-produits agricoles de la même exploitation), selon des niveaux d'investissement variables. Les unités d'élevage moderne sont la plupart du temps implantées par des opérateurs économiques privés.

Sur la base de cette description, il a été retenu, dans le cadre du RNE, qu'une exploitation d'élevage sera considérée moderne si (i) l'élevage est son activité principale, (ii) les facteurs de production qu'elle utilise sont performants, (iii) ses niveaux de production sont relativement importants et (iv) ses productions sont, pour l'essentiel, destinées à la vente.

Toutefois, une certaine flexibilité a été apportée, lors de la cartographie, dans l'appréciation des caractéristiques relatives aux facteurs de production, aux niveaux de production et à la destination des productions, qui pouvait ne pas être nécessairement le marché. Le souci était d'éviter qu'une partie du cheptel échappe au dénombrement et donc que le recensement ne soit pas exhaustif. Ainsi, toute unité pratiquant de l'élevage, qui n'était implantée dans les ménages, devait être inventoriée.

La base de sondage est constituée de toutes les exploitations d'élevage moderne (unités industrielles, fermes d'élevage intensif ou semi-intensif) implantées dans chaque département concerné. Dans la plupart des cas, ces unités sont connues et répertoriées par les services d'élevage au niveau déconcentré.

Le plan d'opérations pour le recensement de l'élevage moderne suivant a ainsi été retenu :

- Dénombrement et établissement de la liste exhaustive des exploitations d'élevage moderne existantes dans chaque département du domaine d'étude (module 5) ;
- Recueil d'informations auprès de toutes les exploitations répertoriées (module 6).

I.1.5 Outils de collecte

⁷ Le système de production peut être défini comme étant la combinaison (dans l'espace et dans le temps) des ressources disponibles et des productions elles-mêmes : végétales et animales. Il peut aussi être conçu comme une combinaison plus ou moins cohérente de divers sous-systèmes productifs : les systèmes de culture, définis au niveau des parcelles ou groupes de parcelles traités de façon homogène, les systèmes d'élevage, définis au niveau de troupeaux ou fragments de troupeaux, ainsi que les systèmes de première transformation des produits agricoles « à la ferme » - Dufumier M., 1996.

Pour la réalisation des enquêtes du RNE, l'application de collecte utilisée est développée sur Survey Solutions, une plateforme constituée de plusieurs applications permettant d'assurer toute la mise en œuvre d'une enquête, pour les interviews personnelles assistées par ordinateur, de la conception à la constitution de la base de données.

Elle comporte principalement 4 composantes que sont :

- le Designer pour la conception des questionnaires ;
- le Headquarters, pour la centralisation et la gestion de l'enquête ;
- le Supervisor, pour la gestion de la collecte par les chefs d'équipe/contrôleurs ;
- l'Interviewer, pour la réalisation des entretiens.

En pratique la collecte des données s'est faite à l'aide des tablettes. Les données collectées par les agents enquêteurs sont envoyées aux chefs d'équipe via une synchronisation, pour vérification et validation. Les données validées par les chefs d'équipes sont envoyées directement au niveau du serveur central via internet. Les données envoyées au niveau du serveur central sont visualisées, vérifiées, validées par l'équipe technique à partir de la plateforme de suivi « Survey solutions ».

I.2 CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL

I.2.1 Cadre institutionnel

Pour la mise en œuvre du RNE, les organes suivants ont été créés par arrêté interministériel n°013393 du 31 mai 2022 et par arrêté ministériel n°005310 du 28 mars 2022.

A l'échelle nationale

- un Comité national de Pilotage du RNE (CPRNE), organe chargé d'assurer le pilotage des opérations ;
- un Comité technique du RNE (CTRNE), organe chargé de formuler des avis techniques sur la préparation et la réalisation du RNE ;
- un Bureau central (BCRNE), organe d'exécution du RNE.

Au niveau déconcentré

- un Comité régional du RNE (CRRNE) , chargé de veiller à la bonne organisation et au bon déroulement du RNE dans chaque région ;
- un comité départemental du RNE (CDRNE) , chargé d'appliquer les recommandations du CRRNE et de veiller à la bonne marche des opérations de terrain.

I.2.2 Organisation de la collecte des données

Pour la collecte des données, un dispositif constitué d'agents de l'Etat et de contractuels a été mis en place.

Le personnel fonctionnaire comprend :

- le Coordonnateur national ;
- quinze (15) points focaux des structures des Ministères en charge de l'Agriculture et de l'Elevage et de l'ANSD intervenant comme superviseurs nationaux ;
- quatorze (14) Directeurs régionaux de l'Elevage et des Productions animales (DREPA), intervenant comme coordonnateurs régionaux, avec l'appui des quatorze (14) Chefs de Service régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD) ;
- quarante-six (46) Chefs de Service départementaux de l'Elevage et des Productions animales (SDEPA), intervenant comme coordonnateurs départementaux du RNE et comme contrôleurs dans le cas du recensement de l'élevage moderne ;
- trois cent trente-quatre (334) Chefs de poste vétérinaire, intervenant comme enquêteurs et facilitateurs de la collecte sur le terrain.

Le personnel contractuel est constitué de :

- six (6) experts⁸ recrutés dans le Bureau Central pour appuyer la mise en œuvre du RNE ;
- quatre-vingt dix (90) agents cartographes ;
- trois cent dix (310) agents recenseurs ;
- un personnel d'appui constitué d'un (1) gestionnaire et de quatre (04) chauffeurs.

Pour le dénombrement, cinq cent trente-quatre (534) guides pastoraux⁹ ont été mobilisés pour accompagner les équipes de collecte.

Le dispositif de collecte est organisé suivant un niveau central et un niveau décentralisé de coordination et d'exécution.

(a) Niveau central

La coordination nationale de la collecte des données est assurée par le Bureau central du RNE (BCRNE), sous la supervision du Directeur de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques du Ministère en charge de l'élevage. Les missions assignées au Bureau, dans ce cadre, sont de :

- Coordonner l'ensemble du processus de collecte et de gestion des données ;
- Élaborer la méthodologie et les documents techniques (questionnaires et manuels, etc.) ;
- Gérer le système de collecte et tous les utilisateurs ;
- Développer les applications de collecte, de transfert des données et de suivi des opérations ;
- Tester, valider et déployer les programmes sur les tablettes ;

⁸ Statistiques agricoles et d'élevage (2), développement informatique (2), communication (1), sociologie rurale (1)

⁹ Le guide pastoral assiste l'équipe d'enquête à mieux s'adapter au contexte physique et socioculturel de sa zone et contribue également à faciliter l'adhésion de la population locale au RNE

- Assigner les entretiens aux équipes de collecte ;
- Préparer et exécuter le traitement des données et la production des résultats ;
- Mettre en place un système de sauvegarde et de gestion des informations collectées ;
- Préparer les fichiers de données et la documentation pour l'analyse et la diffusion des résultats.

Au sein du BCRNE, un Quartier général (QG) installé assure l'administration et la sécurité du système de collecte. L'équipe du QG est constituée d'un Administrateur, de ses assistants et des contrôleurs de la qualité des données.

L'Administrateur élabore les questionnaires, développe et teste les applications, crée et administre les équipes de collecte et déploie et supprime les questionnaires au niveau du QG.

Dans la mise en œuvre du système, des observateurs constitués par les responsables nationaux du Ministère en charge de l'Élevage (Ministre, Secrétaire général, Coordonnateurs de projet, etc.) (i) suivent l'état d'avancement de la collecte, (ii) visualisent les données collectées et (iii) émettent des avis sur le déroulement des opérations.

(b) Niveau décentralisé

☐ Coordination de la collecte

A l'échelle de la région, la coordination de la collecte des données est assurée, par le DREPA, appuyé par le Chef du Service régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD). Les rôles et responsabilités du DREPA relativement à cette coordination sont de :

- contribuer à la formation et à l'encadrement des équipes de collecte ;
- appuyer le déploiement des équipes de collecte sur le terrain ;
- gérer le matériel et les équipements affectés aux équipes ;
- apporter un appui technique aux équipes sur le terrain ;
- assurer le suivi de la collecte.

A l'échelle du département, le chef de service départemental de l'Élevage et des Productions animales (SDEPA) assure la coordination de la collecte. Il suit également le travail des équipes sur le terrain. Pour préparer l'arrivée des équipes, il mène au préalable, avec le soutien actif des autorités administratives, coutumières et religieuses locales, une forte sensibilisation de la population, pour leur adhésion lors du passage des enquêteurs pour les entretiens.

☐ Équipes de collecte

- ✎ Pour la mise à jour de la liste des ménages agropastoraux et le dénombrement des cheptels sédentaire et transhumant

Les équipes de collecte comprennent chacune quatre agents enquêteurs et un chef d'équipe, soit cinq membres au total.

Le Chef d'équipe est le responsable direct et le garant de la qualité du travail des agents enquêteurs sous sa responsabilité. Son travail consiste à (i) assigner des entretiens aux enquêteurs, (ii) contrôler et suivre le travail de ces derniers et (iii) valider ou rejeter les entretiens qu'ils ont réalisés, il planifie les travaux de collecte dans la zone qui est affectée, en relation avec le chef de SDEPA.

L'Enquêteur (i) renseigne, au moyen d'une application mobile (tablette) permettant d'enregistrer les informations collectées¹⁰, les entretiens reçus du chef d'équipe, (ii) transfère les entretiens (interviews) achevés dans la base de données centrale (serveur) et (iii) corrige les entretiens retournés par le chef d'équipe.

Chaque équipe est accompagnée par un guide pastoral (GP), pour faciliter l'acceptation des enquêteurs sur le terrain et la réalisation des interviews. Particulièrement pour le recensement du cheptel transhumant, la présence du GP se révèle très importante pour l'identification des zones de concentration des troupeaux, le déplacement vers ces zones et le dénombrement des effectifs des troupeaux.

Les équipes de collecte sont aussi assistées par les Chefs de SDEPA et les chefs de Poste vétérinaire (PV). Dans les zones de concentration, en plus du guide pastoral, chacune équipe est accompagnée obligatoirement par le chef de poste vétérinaire, pour l'exhaustivité des troupeaux à enquêter.

✎ Pour la cartographie des zones de concentration des troupeaux transhumants et des exploitations d'élevage moderne et le recensement du cheptel des dites exploitations

Dans chaque département, les équipes chargées de la collecte sont constituées par le chef de SDEPA, qui assure le rôle de contrôleur et les chefs de PV, qui assurent la collecte des données.

Le chef de SDEPA est le premier responsable et le garant de la qualité du travail réalisé dans son département. A ce titre, il assure un contrôle strict de chaque chef de PV. Dans le cas du recensement du cheptel de l'élevage moderne, il assigne à chaque enquêteur, la liste des exploitations à interviewer.

Dans le cas de la cartographie, le chef de PV procède, sur la base des questionnaires établis, à l'inventaire de toutes les zones de concentration des troupeaux en transhumance et de toutes les exploitations d'élevage moderne existantes dans sa circonscription administrative. Pour le recensement du cheptel des exploitations d'élevage moderne, il procède à l'interview de chacune des exploitations qui lui sont affectées. Ici également, les interviews sont réalisés au moyen d'une application mobile.

¹⁰ Interview selon la méthode CAPI (Computer Assisted Personal Interview (Entretien individuel assisté par ordinateur))

Pour la réalisation des enquêtes, le matériel essentiel suivant a été mis à la disposition de chaque équipe :

- les cartes professionnelles d'Agent recenseur ;
- les cartes des DR dans lesquels sont localisés les ménages à enquêter ;
- des tablettes (smartphones) dans lesquelles les questionnaires sont installés ;
- des sacs contenant les documents des enquêtes (manuels d'instructions, Powerbank, blocs notes).

I.3 DEROULEMENT DE L'OPERATION

I.3.1 Préparation

La préparation du RNE a été déroulée sur la période allant de mars 2021 à juillet 2022. Elle a consisté d'abord en l'actualisation des documents techniques, avec l'implication de l'ensemble des parties prenantes, notamment l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et les Organisations professionnelles d'élevage (OPE) faîtières.

Ensuite, le cadre institutionnel a été formalisé, avec la signature des arrêtés organisant le RNE et du protocole d'accord entre le Ministère en charge de l'Elevage et l'ANSD pour accompagner la mise en œuvre de l'opération.

Les actions ci-après ont suivi la formalisation du cadre institutionnel :

- finalisation de la méthodologie et des questionnaires relatives aux différents modules du RNE ;
- validation de la méthodologie et des questionnaires par le Comité technique du RNE, présidé par le Directeur Général de l'ANSD ;
- développement des applications de collecte et de traitement informatique des données ;
- élaboration du Plan de communication du RNE et démarrage de sa mise en œuvre qui a porté notamment sur la réalisation de spots publicitaires, des communiqués à la télé, à la radio et dans les journaux et l'organisation de réunions des Comités régionaux de Développement (CRD) sur le RNE ;
- recrutement et formation des agents cartographes, en vue de la mise à jour de la base de sondage pour le recensement du cheptel sédentaire des ménages.

Le RNE a été lancé officiellement le 27 novembre 2021 par Monsieur le Président de la République, lors de la Journée nationale de l'Elevage qui a été organisée à Dahra Djolof.

I.3.2 Constitution des bases de sondage

Les activités préparatoires ont été suivies par une phase de cartographie pour la constitution des bases de sondage. Cette phase essentielle s'est déroulée entre juillet 2022 et avril 2023 et a consisté en :

- l'actualisation de la liste des ménages agropastoraux dans les DR pour la mise à jour de la base de sondage du recensement du cheptel sédentaire des ménages agropastoraux, avec les dates clés suivantes :
 - Recrutement des agents cartographes en mai 2022 ;
 - Formation des agents cartographes en juin 2022 ;
 - Phase pilote de la cartographie sur Dakar, du 15 juillet au 12 août 2022 ;
 - Recyclage des agents cartographes : 17 août 2022 ;
 - Cartographie des 13 autres régions, du 19 août au 11 septembre 2022, dans une première étape et du 07 décembre 2022 au 15 mars 2023 en second lieu.

La cartographie des ménages agropastoraux était prévue pour être terminée à la fin du mois de septembre 2022 au plus tard, mais elle a dû connaître une longue interruption, en rapport avec des difficultés d'ordre logistique et social¹¹.

- la cartographie des zones de concentration et des sites d'accueil des troupeaux en transhumance et celle des exploitations d'élevage moderne ont été réalisées au courant des mois d'avril et de mai 2023.

I.3.3 Dénombrement du cheptel

Le dénombrement du cheptel a été réalisé sur la période d'avril à août 2023, selon le calendrier suivant :

- ❖ Actions préparatoires menées
 - recrutement des agents recenseurs, de décembre 2022 à avril 2023 ;
 - choix des guides pastoraux, en avril 2023 ;
 - formation des formateurs du RNE, du 27 mars au 01 avril 2023 ;
 - enquête pilote à Thiès, le 31 mars 2023 ;
 - formation du dispositif d'enquête, du 11 au 19 avril 2023 ;
 - ateliers départementaux d'information et de sensibilisation des guides pastoraux, du 13 au 19 avril 2023.
- ❖ dénombrement du cheptel présent (cheptel sédentaire) dans les ménages agropastoraux : du 24 avril au 14 mai 2023 ;dénombrement des zones de concentration des troupeaux en transhumance (cheptel transhumant) : 15 mai au 10 juin 2023 ;dénombrement du cheptel des exploitations d'élevage moderne : 26 mai au 31 août 2023.

I.3.4 Traitement, analyse et évaluation de la qualité des données

¹¹ Mouvements d'humeur dans le secteur primaire et lenteurs dans les procédures d'acquisition des moyens roulants.

Le traitement, l'analyse et l'évaluation de la qualité des données ont été réalisées dans la période de juillet 2023 à février 2024, à la suite des opérations de terrain. Au cours de cette étape, des travaux d'harmonisation des données du Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) avec celles du RNE ont été menés. Les résultats provisoires ont été partagés avec les parties prenantes, dans le cadre de réunions organisées dans le dernier trimestre de l'année 2023.

I.3.5 Communication

La réalisation du RNE a été accompagnée, de juillet 2022 à décembre 2023, par la mise en œuvre d'un important volet Communication, qui s'est révélé essentiel durant cette première phase de l'opération. Entre autres réalisations menées dans ce cadre, l'la tenue de Comités régionaux de Développement (CRD) sur le RNE dans toutes les régions, l'organisation de tournées de sensibilisation et la diffusion de 3 300 spots publicitaires sur l'opération à travers la télévision et les radios.

II DEUXIEME PARTIE - PRINCIPAUX RESULTATS DU RNE

Les résultats du Recensement national de l'Élevage (RNE) ont permis de constituer, en 2023, une base de données variées et importantes sur le secteur de l'élevage au Sénégal.

Ces informations portent à la fois sur les caractéristiques des acteurs du secteur (ménages, populations...) et des espèces animales élevées (bétail, volaille, etc.), sur les pratiques liées à l'activité d'élevage et sur les caractéristiques des lieux de pratique de l'activité (concessions des ménages, exploitations d'élevage moderne, zones de concentration des troupeaux, etc.).

Les informations recueillies révèlent un cheptel caractérisé par :

- (i) des effectifs de 22,0 millions de têtes de bétail, 11,3 millions de têtes de volaille domestique et diverses autres espèces animales (Lapins (34.630), Chiens (108.266)) ;
- (ii) une grande diversité dans la composition des élevages observés, comprenant plusieurs espèces de bétail (bovins, ovins, caprins, porcins, équins, asins, camelins), de volaille (poulets, pintades, oies, pigeons, canards, etc.), et de diverses autres espèces animales comme les lapins, les abeilles, les chiens, ou les autruches ;
- (iii) une répartition spatiale plutôt inégale des effectifs selon les espèces entre les différentes circonscriptions administratives et les zones géographiques. Ces espèces se trouvent généralement dans les concessions des ménages agropastoraux, les exploitations d'élevage moderne ou les zones de concentration des troupeaux en transhumance pendant la saison sèche.

Les principaux résultats sont exposés dans cette deuxième partie du rapport.

II.1 ÉVALUATION DES RESULTATS DU RECENSEMENT

L'évaluation des résultats du RNE se révèle essentielle pour leur validation statistique et leur acceptation. Celle-ci consiste en deux étapes. Une *évaluation interne* portant sur la vérification de la qualité de la collecte (exhaustivité des unités observées, taux de non réponses, traitement des données aberrantes ou manquantes, etc.) et sur la mesure des erreurs d'échantillonnage. Une *vérification externe*, qui compare les résultats de l'enquête avec ceux d'autres études ou les projections établies à partir de celles-ci.

II.1.1 Couverture de l'échantillon, taux de non-réponses, données aberrantes

II.1.1.1 Couverture de l'échantillon

Le *tableau II-1*, montre que tous les 1.377 DR de l'échantillon du 1^{er} degré ont été observés lors des opérations de dénombrement, soit un taux de couverture de 100% de l'échantillon du 1^{er} degré. Cependant, le nombre total de ménages agropastoraux observé (20.469) est un peu en dessous de l'échantillon prévu de 20.655 ménages (1.377 x 15). Cela s'explique par le fait que dans 2,7% des DR de l'échantillon (37 DR sur 1.377), il n'a pas été possible de sélectionner le nombre constant de 15 ménages prévu par DR, du fait de l'épuisement de la liste des ménages de remplacement. Des raisons variées expliquent cette situation :

- a) L'hivernage 2022 (juillet/octobre), qui a coïncidé avec les travaux de cartographie et de mise à jour de la liste des ménages dans les DR de l'échantillon, a entraîné beaucoup de déplacements de familles du fait des inondations qu'il a causé, notamment dans la région de Dakar où 54% des DR concernés sont dénombrés.
- b) Les aménagements importants survenus entre 2013 (année d'élaboration de la base de sondage) et 2022, tels que les travaux entrepris sur le tracé du Trains Express Régional (TER) dans la région de Dakar et la restructuration de certains quartiers (Baraque à Liberté 6), ont considérablement modifié la structure et la composition de certains DR, avec des répercussions sur l'effectif des ménages ou les activités d'élevage pratiquées au sein de ces ménages.
- c) Au moment du dénombrement du cheptel en avril 2023, beaucoup de ménages d'éleveurs, dans certaines contrées du pays, avaient déjà quitté leurs lieux de résidence, avec leurs animaux, à la recherche d'eau et de pâturages ; ce qui explique les restrictions observées dans l'effectif des ménages, dans certains DR.

Tableau II-1: Taux de couverture de l'échantillon

Base de données	Effectif collecté	Effectif après correction	Ecart/ Gap	Commentaires
<i>Vérification de l'exhaustivité de l'échantillon</i>				
<i>Echantillon</i>	<i>Prévu</i>	<i>Observé</i>		
DR	1 377	1 377	0	Taux de couverture, 100%
Ménages	20 655	20 469	186	Taux de couverture, 99,1%
<i>Unités observées</i>				
Ménages	20 469	20 469	0	
Population des ménages	210 270	210 264	-6	0,00% Observations doubles ou vides
Espèces élevés	97 965	97 959	-6	0,01% Erreurs, observations vides
Guides (confiage aux bergers)	1 176	1 176	0	
Espèces parties en transhumance	2 492	2 492	0	
Espèces en partance en transhumance	915	915	0	
<i>Pratiques des ménages et de la population agropastorale</i>				
Population pratiquant l'activité d'élevage	43 121	43 121	0	

Base de données	Effectif collecté	Effectif après correction	Ecart/Gap	Commentaires
Population pratiquant l'agriculture	44 031	44 031	0	
Ménages possédant des animaux partis en transhumance	1 088	1 088	0	
Ménages possédant des animaux devant partir en transhumance	437	437	0	
Membres qui élèvent les principales espèces suivantes				
<i>Bovins</i>	11 174	11 174	0	
<i>Ovins</i>	23 553	23 553	0	
<i>Caprins</i>	20 789	20 789	0	
<i>Porcins</i>	702	702	0	
<i>Equins</i>	9 043	9 043	0	
<i>Asins</i>	9 289	9 289	0	
<i>Camelins</i>	14	14	0	
<i>Poules</i>	16 513	16 513	0	
<i>Abeilles (ruches)</i>	30	30	0	

MASAE/RNE 2023

II.1.1.2 Taux de non-réponses

Les non-réponses résument les cas de refus, les omissions et les erreurs de remplissage. Des taux de réponses élevés ou importants contribuent à la fiabilité de toute étude. Par conséquent, il est nécessaire d'avoir des taux de non réponse nuls ou faibles pour la validité des données.

Le *tableau II-2* ci-dessous présente l'effectif et la proportion des non réponses concernant les variables principales, lesquelles ont été presque entièrement renseignées. Ce qui paraît acceptable, puisque le taux de non réponses des variables n'atteint pas le seuil de 5% (seuil en général au-delà duquel les non réponses posent problème).

Toutefois, il faut noter que la différence de l'effectif valide par rapport aux variables suivantes (« Pratique de l'élevage », « Pratique de l'agriculture », « Affiliation à une organisation d'éleveurs », « Espèces élevées », « Effectif de l'espèce élevé », « Objectifs de l'élevage ») est due au fait que seules les personnes concernées sont considérées dans le calcul du taux de non-réponse.

Tableau II-2 : Taux de non-réponse pour les principales variables

Variables	Effectif valide	Effectif manquant	Taux de réponse en (%)	Taux de non-réponse en (%)
District de recensement	210 264	0	100,0%	0,0%
Région	210 264	0	100,0%	0,0%
Département	210 264	0	100,0%	0,0%
Milieu de résidence	210 264	0	100,0%	0,0%
Sexe du CM	210 264	0	100,0%	0,0%
Age du CM (années révolues)	210 264	0	100,0%	0,0%

Variables	Effectif valide	Effectif manquant	Taux de réponse en (%)	Taux de non-réponse en (%)
Sexe du membre	210 264	0	100,0%	0,0%
Age du membre (années révolues)	210 264	0	100,0%	0,0%
Niveau d'instruction	210 264	0	100,0%	0,0%
Activité principale du membre	210 264	0	100,0%	0,0%
Pratique de l'élevage ?	186 710 ¹²	0	100,0%	0,0%
Pratique de l'agriculture ?	186 710	0	100,0%	0,0%
Affiliation à une organisation d'éleveurs ?	35 072*	0	100,0%	0,0%
Espèces élevées (existence)	97 960*	0	100,0%	0,0%
Effectif de l'espèce élevé (nombre de têtes)	97 957	3	100,0%	0,0%
Objectifs de l'élevage	97 801	159	99,8%	0,2%

MASAE/RNE 2023

II.1.1.3 Données aberrantes

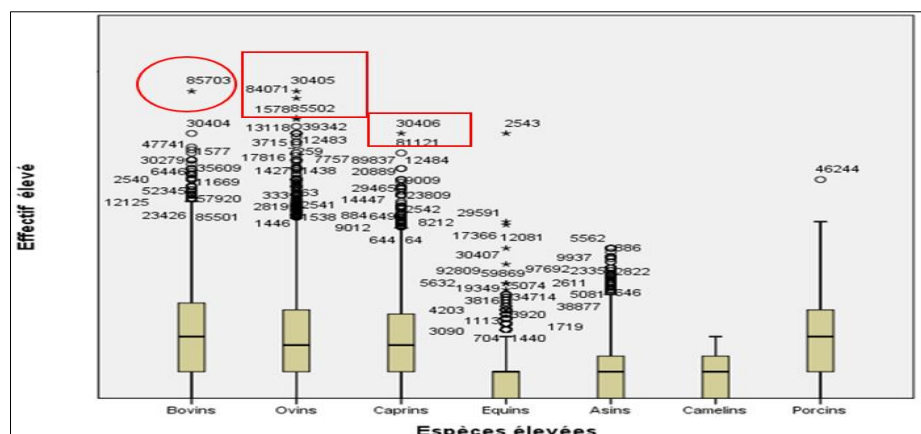
En utilisant un algorithme basé sur l'IA (Intelligence artificielle), nous avons identifié les données aberrantes sur les effectifs du cheptel. Cet algorithme permet de détecter des données suspectes, en comptant le nombre de découpes (ou de « splits ») qu'il faut effectuer pour réussir à isoler ces dernières. Plus le nombre de découpes est petit, plus la probabilité qu'il s'agisse de données suspectes est élevée.

Sur la variable « effectifs du cheptel » de la base de données, l'algorithme a détecté 455 observations suspectes sur les 97 957, ce qui correspond à un taux de 0,5%. Donc, 99,5% des données sur les effectifs du cheptel sont jugées de bonne qualité. Par la suite, les vérifications faites ont permis de confirmer la véracité des données suspectes (0,5%).

De même un tri à plat a été réalisé pour saisir, subjectivement, la variabilité des variables, c'est-à-dire la répartition des individus selon les diverses modalités. Spécifiquement, pour l'effectif du cheptel, la boîte à moustaches « boxplot » a permis de visualiser plusieurs paramètres et d'identifier des valeurs extrêmes nécessitant une vérification. La *figure II-1* présente un exemple de boîte à moustaches des effectifs élevés suivant 7 espèces permettant d'identifier les observations pour lesquelles les effectifs ont des valeurs extrêmes.

¹² Où «*» : Personnes uniquement concernées par les variables pratiquant l'activité d'élevage et types d'espèces élevées

Figure II-1 : Boite à moustaches des effectifs élevée pour quelques espèces



MASAE/RNE 2023

II.1.2 Mesure de la précision des estimateurs et validation des résultats du recensement

Dans un plan de sondage probabiliste, toute estimation doit être accompagnée de la mesure de sa précision, afin de garantir une validation statistique. L'erreur d'échantillonnage est l'écart entre la *valeur estimée* et la *vraie valeur* de la variable observée. Elle est souvent mesurée par l'écart-type. Plus cet écart-type est faible, plus l'estimation est proche de la valeur réelle. Le coefficient de variation (CV) est le rapport de l'écart-type à la moyenne¹³. Un faible CV indique une estimation plus précise, tandis qu'un CV élevé reflète une dispersion importante autour de la moyenne. Le CV est généralement exprimé en pourcentage, permettant ainsi la comparaison de distributions de valeurs, même lorsque les échelles de mesure sont différentes.

D'une manière générale :

- une estimation est jugée acceptable si le CV est inférieur à 15% ;
- un bon niveau de précision correspond à un CV inférieur à 10% ;
- une estimation avec un CV inférieur ou égal à 5% est considérée comme très précise.

L'intervalle de confiance à 95% est un autre indicateur clé de la précision. Si cet intervalle est trop large, la fiabilité de l'estimation est remise en question. Il est également crucial de prendre en compte le nombre d'observations, car un échantillon trop petit entraîne souvent des CV élevés et donc une précision plus faible.

Au niveau national, l'estimation de l'effectif total des ménages agropastoraux donne un CV de 0,38 %, ce qui peut être considéré comme un excellent niveau de précision (tableau 4). De même, au niveau régional, les CV, compris entre 0,95% à Louga et 1,91% à Kédougou, sont jugés satisfaisants.

¹³ Lorsque l'on dispose des valeurs estimées de l'unité observée, le CV est défini par le rapport entre l'écart-type de l'estimation et la valeur de cette estimation.

Tableau II-3 : Mesure de la précision de l'estimateur « Ménages agropastoraux » pour le niveau région

Domaine (Région)	Estimation	Variance VB(Y)	Ecart-type (Y)	Erreur standard d σ/\sqrt{n}	CV(Y)	CV (%)	Marge d'erreur Score Z (95%)	Intervalle de confiance à 95%		Nombre observations n (échantillon)
								Inférieur $\bar{x} - \text{Marge d'erreur}$	Supérieur $\bar{x} + \text{Marge d'erreur}$	
SENEGAL	704 026	7259501,9	2694,3	18,83	0,00383	0,38	37	703 989	704 062	20 469
Dakar	69 702	551034,7	742,3	15,99	0,01065	1,06	31	69 671	69 733	2 156
Ziguinchor	26 555	246262,3	496,2	13,53	0,01869	1,87	27	26 528	26 581	1 345
Diourbel	62 580	872042,1	933,8	25,42	0,01492	1,49	50	62 530	62 630	1 350
Saint-Louis	63 084	1175370,8	1084,1	29,71	0,01719	1,72	58	63 026	63 143	1 332
Tambacounda	46 570	235469,1	485,3	11,46	0,01042	1,04	22	46 548	46 593	1 792
Kaolack	62 842	784375,5	885,6	24,39	0,01409	1,41	48	62 794	62 889	1 319
Thiès	83 244	1155598,7	1075,0	29,42	0,01291	1,29	58	83 186	83 301	1 335
Louga	71 675	460010,5	678,2	18,47	0,00946	0,95	36	71 639	71 711	1 348
Fatick	51 689	521491,9	722,1	19,70	0,01397	1,40	39	51 650	51 727	1 344
Kolda	47 966	364875,1	604,0	16,44	0,01259	1,26	32	47 934	47 998	1 350
Matam	38 822	354786,1	595,6	16,21	0,01534	1,53	32	38 790	38 854	1 350
Kaffrine	48 995	387490,0	622,5	14,67	0,01271	1,27	29	48 967	49 024	1 800
Kédougou	8 741	27961,7	167,2	4,64	0,01913	1,91	9	8 732	8 750	1 299
Sédhiou	21 560	122733,4	350,3	9,54	0,01625	1,62	19	21 542	21 579	1 349

MASAE/RNE 2023

Au niveau départemental, les CV les plus élevés sont observés pour Matam, Bignona, Saraya et Kédougou, avec respectivement 3,18%, 3,29%, 3,32% et 3,33% pour l'effectif des ménages agropastoraux (tableau 5). Ce qui exprime également un niveau satisfaisant de la précision des estimations.

Tableau II-4 : Mesure de la précision de l'estimateur « Ménages agropastoraux » pour le niveau département

Domaine (Région)	Estimation	Variance VB(Y)	Ecart-type (Y)	Erreur standard d σ/\sqrt{n}	CV(Y)	CV (%)	Marge d'erreur Score Z (95%)	Intervalle de confiance à 95%		Nombre observations n (échantillon)
								Inférieur $\bar{x} - \text{Marge d'erreur}$	Supérieur $\bar{x} + \text{Marge d'erreur}$	
SENEGAL	704 026	7259501,9	2694,3	18,83	0,00383	0,38	37	703 989	704 062	20 469
Dakar	12 524	62419,8	249,8	12,80	0,01995	1,99	25	12 499	12 550	381
Pikine	12 762	34438,5	185,6	8,77	0,01454	1,45	17	12 745	12 780	448
Rufisque	21 671	367026,3	605,8	28,65	0,02796	2,80	56	21 615	21 728	447
Guédiawaye	7 113	18245,9	135,1	6,46	0,01899	1,90	13	7 100	7 125	437
Keur Massar	15 631	68904,3	262,5	12,47	0,01679	1,68	24	15 607	15 655	443
Bignona	13 663	202207,9	449,7	21,20	0,03291	3,29	42	13 622	13 705	450
Doussouye	3 486	5667,6	75,3	3,55	0,02160	2,16	7	3 479	3 493	450
Ziguinchor	9 406	38386,8	195,9	9,29	0,02083	2,08	18	9 387	9 424	445
Bambey	20 621	237478,8	487,3	22,97	0,02363	2,36	45	20 576	20 666	450
Diourbel	14 484	45213,5	212,6	10,02	0,01468	1,47	20	14 464	14 503	450
Mbacké	27 476	589349,7	767,7	36,19	0,02794	2,79	71	27 405	27 546	450
Dagana	19 712	269998,5	519,6	24,69	0,02636	2,64	48	19 663	19 760	443

Domaine (Région)	Estimation	Variance VB(Y)	Ecart- type (Y)	Erreur standar d σ/\sqrt{n}	CV(Y)	CV (%)	Marge d'erreur Score Z (95%)	Intervalle de confiance à 95%		Nombre observations n (échantillon)
								Inférieur \bar{x} - Marge d'erreur	Supérieur \bar{x} + Marge d'erreur	
Podor	28 598	731499,6	855,3	40,82	0,02991	2,99	80	28 518	28 678	439
Saint-Louis	14 775	173872,7	417,0	19,66	0,02822	2,82	39	14 736	14 813	450
Bakel	6 760	23052,0	151,8	7,16	0,02246	2,25	14	6 746	6 774	450
Tambacounda	18 226	134704,3	367,0	17,30	0,02014	2,01	34	18 192	18 260	450
Goudiry	7 491	11606,8	107,7	5,12	0,01438	1,44	10	7 481	7 501	442
Koupendoum	14 094	66105,9	257,1	12,12	0,01824	1,82	24	14 070	14 117	450
Kaolack	26 576	368081,8	606,7	28,60	0,02283	2,28	56	26 520	26 632	450
Nioro du Rip	26 931	373259,0	610,9	29,26	0,02269	2,27	57	26 874	26 988	436
Guinguinéo	9 335	43034,8	207,4	9,97	0,02222	2,22	20	9 315	9 354	433
Mbour	30 157	480008,3	692,8	33,07	0,02297	2,30	65	30 092	30 222	439
Thiès	25 719	193781,7	440,2	20,84	0,01712	1,71	41	25 679	25 760	446
Tivaouane	27 367	481808,7	694,1	32,72	0,02536	2,54	64	27 303	27 431	450
Kébémér	21 027	124204,9	352,4	16,65	0,01676	1,68	33	20 994	21 059	448
Linguère	22 430	173658,5	416,7	19,64	0,01858	1,86	39	22 391	22 468	450
Louga	28 219	162147,1	402,7	18,98	0,01427	1,43	37	28 181	28 256	450
Fatick	26 140	270587,7	520,2	24,52	0,01990	1,99	48	26 092	26 189	450
Foundiougne	17 978	233459,4	483,2	22,93	0,02688	2,69	45	17 933	18 023	444
Gossas	7 570	17444,8	132,1	6,23	0,01745	1,74	12	7 558	7 582	450
Kolda	15 528	106987,1	327,1	15,42	0,02106	2,11	30	15 498	15 558	450
Velingara	20 874	236714,6	486,5	22,94	0,02331	2,33	45	20 829	20 919	450
Médina Y. Foulah	11 564	21173,3	145,5	6,86	0,01258	1,26	13	11 550	11 577	450
Matam	17 053	294407,8	542,6	25,58	0,03182	3,18	50	17 003	17 103	450
Kanel	13 520	39051,4	197,6	9,32	0,01462	1,46	18	13 502	13 538	450
Ranérou	8 249	21326,9	146,0	6,88	0,01770	1,77	13	8 235	8 262	450
Kaffrine	8 552	23888,5	154,6	7,29	0,01807	1,81	14	8 538	8 566	450
Mbirkilane	7 898	37163,6	192,8	9,09	0,02441	2,44	18	7 880	7 916	450
Koungheul	16 039	98785,5	314,3	14,82	0,01960	1,96	29	16 010	16 068	450
Malem Hoddar	16 506	227652,4	477,1	22,49	0,02891	2,89	44	16 462	16 550	450
Kédougou	4 465	22110,5	148,7	7,01	0,03330	3,33	14	4 451	4 479	450
Salémata	2 364	1830,3	42,8	2,13	0,01810	1,81	4	2 360	2 368	405
Saraya	1 912	4020,9	63,4	3,01	0,03316	3,32	6	1 906	1 918	444
Sédhiou	6 110	22307,7	149,4	7,05	0,02444	2,44	14	6 096	6 124	449
Boukiling	9 987	87635,7	296,0	13,96	0,02964	2,96	27	9 959	10 014	450
Goudomp	5 464	12790,1	113,1	5,33	0,02070	2,07	10	5 453	5 474	450

MASAE/RNE 2023

Pour les estimations relatives à la population totale des ménages agropastoraux, les niveaux de précision sont globalement satisfaisants. Cependant, le CV est légèrement plus élevé pour le département de Matam (6,80%).

Pour les autres variables clés d'analyse du RNE, les tableaux en annexe montrent que les niveaux de précision des estimations sont assez satisfaisants, avec des CV situés en dessous de

10%. Cependant, il est important de souligner que certains CV dépassent le seuil de 15 %, notamment pour :

- les porcins et les camelins, dans la plupart des régions ;
- les équins, dans les départements de Pikine et Kédougou ;
- les asins, dans les départements de Keur Massar et Ziguinchor ;
- les bovins, dans le département de Rufisque.

Ces écarts sont généralement attribuables à un nombre d'observations insuffisant dans certaines strates.

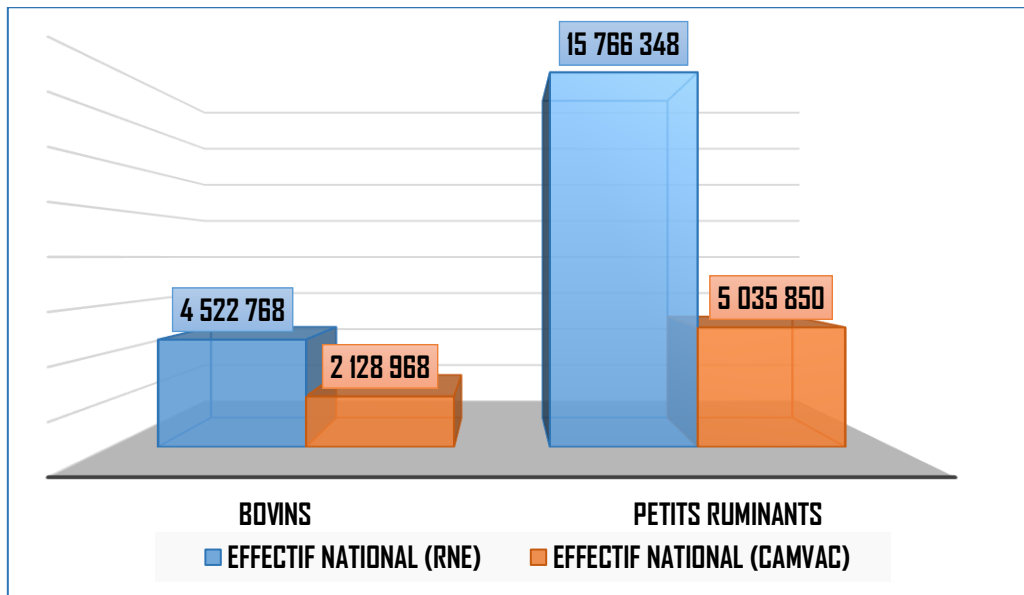
En conclusion, bien que les estimations du recensement soient dans l'ensemble précises et fiables, des améliorations sont nécessaires pour renforcer la précision dans les strates où le nombre d'observations est faible. Cela est particulièrement vrai pour certaines espèces animales dans des régions spécifiques où des ajustements méthodologiques pourraient être envisagés de façon à améliorer la robustesse des résultats.

II.1.3 Evaluation externe des résultats du RNE

II.1.3.1 Comparaison des résultats de l'enquête avec les données de la CAMVAC 2022-2023

La *figure II-2* présente les effectifs de bovins et de petits ruminants (ovins et caprins) selon les résultats du Recensement National de l'Élevage (RNE) 2023 et ceux de la campagne de vaccination (CAMVAC) 2022-2023. On note que les effectifs issus du RNE sont supérieurs à ceux de la campagne de vaccination, ce qui peut parfaitement se justifier, dans la mesure où tous les animaux ne sont pas systématiquement vaccinés.

Figure II-2 : Comparaison des effectifs de bovins et de petits ruminants du RNE 2023 avec ceux de la CAMVAC 2022/2023

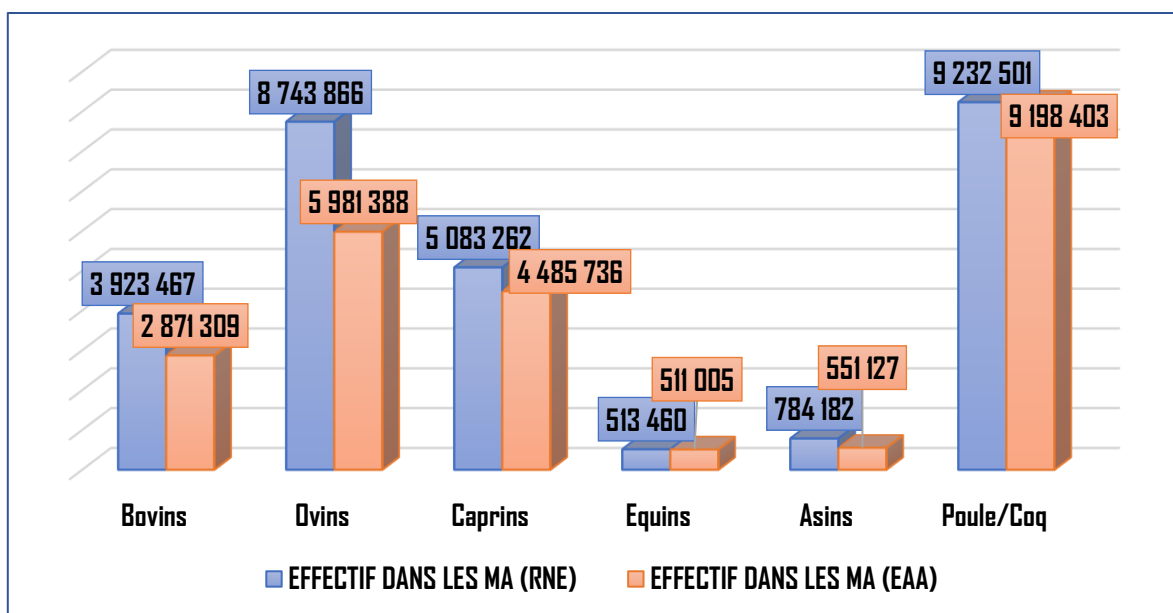


MASAE/RNE 2023

II.1.3.2 Comparaison des résultats de l'enquête avec les données de AGRIS 2021-2022

La *figure II-3* met en parallèle les effectifs recensés dans les ménages agropastoraux lors du RNE 2023 avec ceux de l'enquête AGRIS (EAA) 2022. On peut noter que les effectifs recensés dans les ménages agropastoraux par le RNE sont plus élevés que ceux observés dans l'enquête AGRIS. Toutefois, pour certaines espèces (équins, asins, et volailles), les effectifs sont relativement proches, ces animaux étant utilisés à des fins agricoles par la majorité des ménages pratiquant l'agriculture, notamment pour la traction.

Figure II-3 : Comparaison des effectifs issus du RNE 2023 avec ceux de l'enquête Agris 2022

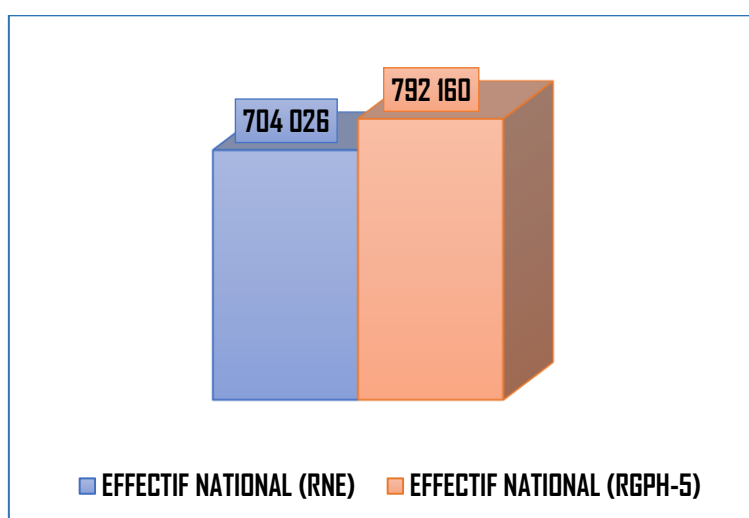


MASAE/RNE 2023

II.1.3.3 Comparaison des résultats du RNE avec les données de RGPH-5

La *figure II-4* compare le nombre de ménages agropastoraux selon le RNE 2023 avec ceux du 5^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5). On note une proximité entre les deux recensements, avec 704 026 ménages recensés par le RNE et 792 160 par le RGPH-5, ce qui confirme une cohérence globale dans les estimations.

Figure II-4 : Comparaison des ménages agropastoraux entre le RNE 2023 et le RGPH-5 2023



MASAE/RNE 2023

II.2 CARACTERISTIQUES DES MENAGES AGROPASTORAUX

II.2.1 Effectifs et taille des ménages agropastoraux

D'après les résultats du RNE, 704 026 ménages pratiquent l'élevage en 2023 dans l'ensemble du pays, correspondant à 34,4% de l'effectif total de ménages (2 045 436) recensé lors du

RGPH-5, contre 28,2% en 2013 (RGPHAE). Ce qui semble indiquer que la pratique de l'activité aurait relativement progressé sur la dernière décennie.

Les résultats montrent également que les régions de Thiès (11,8%), de Louga (10,2%), de Dakar (9,9%) et de Saint Louis (9,0%) concentrent le plus grand nombre de ménages agropastoraux. Par contre, les régions de Ziguinchor (3,8%), de Sédhiou (3,1%) et de Kédougou (1,2%) ont moins de ménages agropastoraux. Cependant, la situation diffère si on analyse leur proportion au niveau de chaque région. En effet, les ménages agropastoraux sont plus représentés dans les régions de Kaffrine (68,2% de l'ensemble des ménages), de Louga (59,6%), de Fatick (58,8%), de Kolda (55,6%) et de Matam (55,2%).

S'agissant du milieu de résidence, il ressort que plus des trois quarts (75,6%) des ménages pratiquant l'élevage sont localisés en milieu rural. Cette tendance est observée également dans toutes les régions, exceptée la région de Dakar où 89,3% des ménages agropastoraux résident en milieu urbain.

Tableau II-5 : Répartition des ménages agropastoraux par région et selon le milieu de résidence

Régions	Effectif total des ménages	Milieu de résidence						Proportion (%)
		RURAL		URBAIN		Total		
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Dakar	632 581	7 491	10,7	62 211	89,3	69 702	9,9	11,0
Ziguinchor	87 685	18 733	70,5	7 822	29,5	26 555	3,8	30,3
Diourbel	194 789	56 209	89,8	6 371	10,2	62 580	8,9	32,1
Saint-Louis	138 251	43 493	68,9	19 592	31,1	63 084	9,0	45,6
Tambacounda	86 501	40 756	87,5	5 814	12,5	46 570	6,6	53,8
Kaolack	123 141	50 796	80,8	12 046	19,2	62 842	8,9	51,0
Thiès	265 939	60 716	72,9	22 528	27,1	83 244	11,8	31,3
Louga	120 331	63 816	89,0	7 860	11,0	71 675	10,2	59,6
Fatick	87 978	46 687	90,3	5 002	9,7	51 689	7,3	58,8
Kolda	86 200	39 708	82,8	8 259	17,2	47 966	6,8	55,6
Matam	70 365	33 633	86,6	5 188	13,4	38 822	5,5	55,2
Kaffrine	71 844	44 428	90,7	4 567	9,3	48 995	7,0	68,2
Kédougou	31 378	6 841	78,3	1 900	21,7	8 741	1,2	27,9
Sédhiou	48 453	19 069	88,4	2 492	11,6	21 560	3,1	44,5
Ensemble Sénégal	2 045 436	532 376	75,6	171 650	24,4	704 026	100,0	34,4

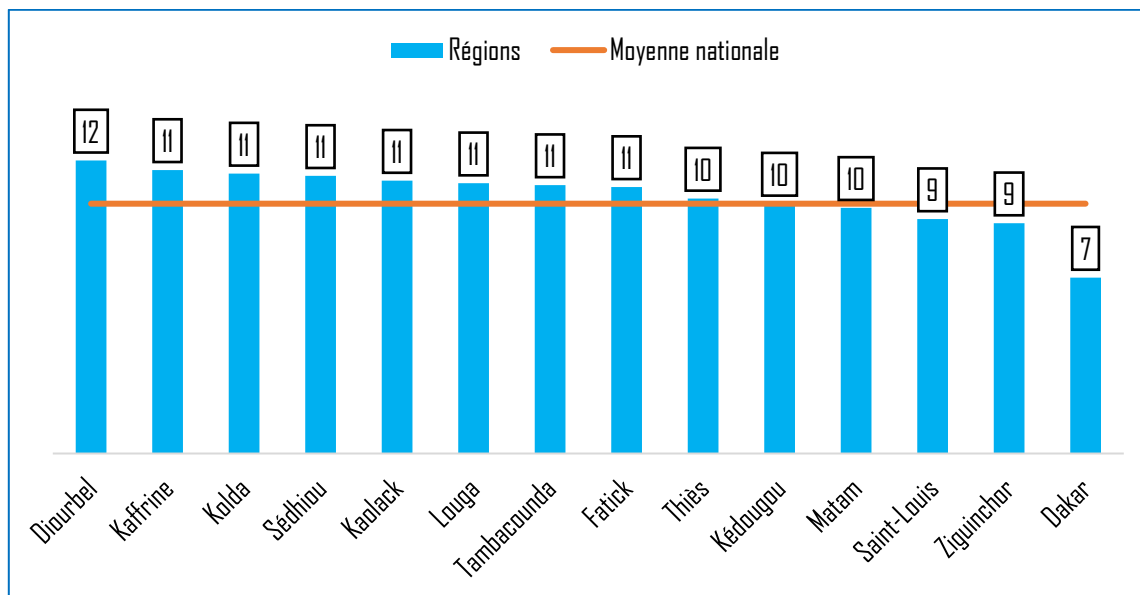
MASAE/RNE 2023

Les ménages agropastoraux abritent 7 228 270 individus, soit 40% de la population totale du Sénégal¹⁴. Les régions de Thiès, Louga et Diourbel enregistrent les effectifs les plus importantes, représentant globalement près d'un tiers de la population totale des ménages agropastoraux.

¹⁴ 18 126 390 individus (Résultats provisoires du RGPH5)

Pour la taille moyenne d'un ménage agropastoral, elle est de dix (10) individus¹⁵ au niveau national avec une situation différenciée au niveau régional. En effet, elle varie de douze (12) individus au niveau de la région de Diourbel, à (7) individus à Dakar (*figure II-5*).

Figure II-5 : Taille moyenne des ménages agropastoraux (en nombre d'individus) par région



MASAE/RNE 2023

II.2.2 Caractéristiques de la population pratiquant l'élevage dans les ménages agropastoraux

II.2.2.1 Répartition géographique de la population des ménages agropastoraux pratiquant l'élevage

L'élevage est pratiqué au Sénégal par 1 484 050 individus. Il ressort des résultats du RNE, qu'au niveau national, une personne sur dix (8,2%) exerce cette activité. Au niveau régional, Kaffrine (19,9%), Louga (16,0%) et Matam (13,6%) présentent les proportions les plus élevées. A contrario, Dakar (2,2%), Diourbel (6,2%) et Sédhiou (6,4%) présentent les proportions les plus faibles.

Cependant, en considérant la pratique de l'activité d'élevage au sein des ménages agropastoraux on note qu'un peu plus de deux personnes sur dix (20,5%) s'y adonne au niveau national. Il convient de noter que cette part est plus significative dans les régions de Matam (29,6%) et Kaffrine (29,5%) avec près de trois personnes sur dix. Par contre, dans les régions de Tambacounda (16,0%) et de Sédhiou (15,6%) les proportions se situent en deçà du niveau national (*tableau II.6*).

¹⁵ Selon le RGPH-5, la taille moyenne des ménages sénégalais est de neuf (9) personnes

Tableau II-6 : Effectifs et proportion de la population qui pratique l'activité d'élevage dans les ménages agropastoraux et dans la population totale selon la région

Régions	Population pratiquant l'élevage	Population totale des ménages agropastoraux	Population totale des ménages ordinaires	Proportion de la population pratiquant l'élevage dans la population des ménages agropastoraux	Proportion de la population pratiquant l'élevage dans la population totale
Dakar	86 099	490 523	4 004 426	17,6%	2,2%
Ziguinchor	48 849	245 159	617 567	19,9%	7,9%
Diourbel	129 809	736 302	2 080 333	17,6%	6,2%
Saint-Louis	127 179	591 742	1 202 441	21,5%	10,6%
Tambacounda	80 214	500 232	987 152	16,0%	8,1%
Kaolack	138 221	687 277	1 336 720	20,1%	10,3%
Thiès	176 418	849 058	2 463 677	20,8%	7,2%
Louga	180 252	774 909	1 125 908	23,3%	16,0%
Fatick	90 978	551 754	906 918	16,5%	10,0%
Kolda	95 391	537 387	914 798	17,8%	10,4%
Matam	112 790	381 328	831 630	29,6%	13,6%
Kaffrine	163 614	555 307	820 405	29,5%	19,9%
Kédougou	16 760	87 545	245 147	19,1%	6,8%
Sédhiou	37 476	239 746	589 266	15,6%	6,4%
Ensemble Sénégal	1 484 050	7 228 270	18 126 388	20,5%	8,2%

MASAE/RNE 2023

La population qui pratique l'élevage est concentrée dans les régions de Louga (12,1%), Thiès (11,9%) et Kaffrine (11,0%), tandis que les régions de Sédhiou (2,5%) et Kédougou (1,1%) présentent les proportions les plus faibles (*tableau II.7*).

L'élevage est exercé, pour l'essentiel, en milieu rural avec une proportion de 82,7% des personnes concernées contre 17,3% pour le milieu urbain. Dans toutes les régions, la population pratiquant l'élevage en milieu rural est prépondérante, à l'exception de la région de Dakar (11,1%).

Tableau II-7 : Répartition par région de la population pratiquant l'élevage selon le milieu de résidence

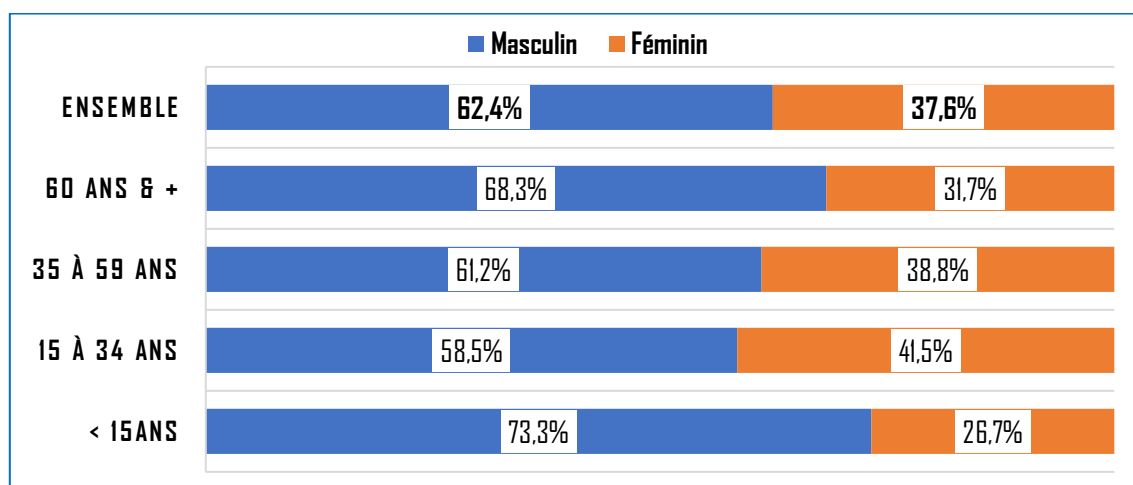
Régions	Milieu de résidence					
	RURAL		URBAIN		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Dakar	9 574	11,1	76 525	88,9	86 099	5,8
Ziguinchor	37 683	77,1	11 166	22,9	48 849	3,3
Diourbel	120 198	92,6	9 611	7,4	129 809	8,7
Saint-Louis	86 853	68,3	40 326	31,7	127 179	8,6
Tambacounda	72 671	90,6	7 544	9,4	80 214	5,4
Kaolack	122 805	88,8	15 416	11,2	138 221	9,3
Thiès	143 655	81,4	32 763	18,6	176 418	11,9
Louga	168 362	93,4	11 890	6,6	180 252	12,1
Fatick	83 204	91,5	7 774	8,5	90 978	6,1
Kolda	83 401	87,4	11 990	12,6	95 391	6,4
Matam	99 459	88,2	13 330	11,8	112 790	7,6
Kaffrine	152 458	93,2	11 156	6,8	163 614	11,0
Kédougou	13 139	78,4	3 621	21,6	16 760	1,1
Sédhiou	33 298	88,9	4 178	11,1	37 476	2,5
Ensemble Sénégal	1 226 759	82,7	257 290	17,3	1 484 050	100,0

MASAE/RNE 2023

II.2.2.2 Structure par sexe et par âge de la population

L'activité d'élevage au sein des ménages agropastoraux est dominée par les hommes, qui représentent 62,4% de la population pratiquante. Cette tendance est observée pour toutes les classes d'âge. Toutefois, la proportion des femmes reste importante dans la classe d'âge de 15 à 34 ans (41,5%).

Figure II-6 : Répartition de la population qui pratique l'activité d'élevage dans les ménages agropastoraux selon la classe d'âge et le sexe



MASAE/RNE 2023

La répartition selon la classe d'âge montre que, quel que soit le sexe, les personnes âgées de 35 à 59 ans dominent, avec 45,6% pour les hommes et 48,0% pour les femmes. Par contre, les personnes âgées de moins de 15 ans représentent seulement 5,3% pour les hommes et 3,2% pour les femmes.

Pour les hommes, la proportion des personnes âgées de 60 ans et plus est de 22,2%, tandis que chez les femmes, elle est de 17,1%.

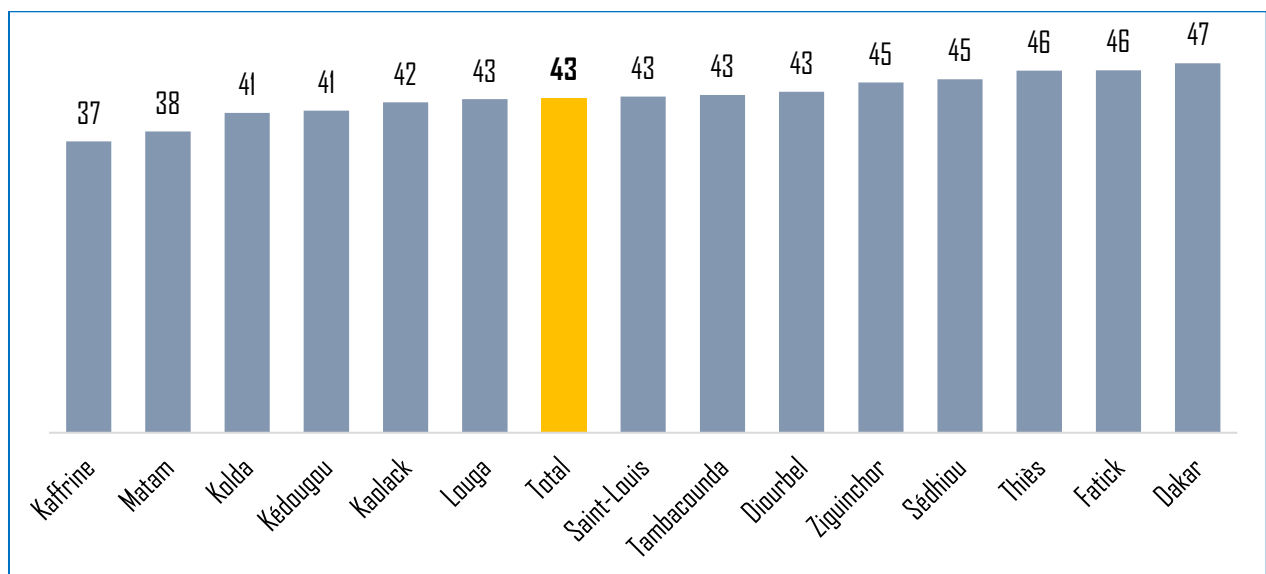
Tableau II-8 : Répartition de la population qui pratique l'activité d'élevage dans les ménages agropastoraux selon la classe d'âge et le sexe

Classes d'âges	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
< 15ans	49 061	5,3	17 899	3,2	66 960	4,5
15 à 34 ans	249 006	26,9	176 672	31,7	425 678	28,7
35 à 59 ans	422 621	45,6	268 127	48,0	690 748	46,5
60 ans & +	205 328	22,2	95 335	17,1	300 663	20,3
Ensemble	926 016	100,0	558 033	100,0	1 484 050	100,0

MASAE/RNE 2023

Globalement, l'âge moyen des personnes pratiquant l'élevage est de 43 ans, avec une différence minimale entre les hommes (43 ans) et les femmes (42 ans). Selon les régions, l'âge moyen varie entre 37 et 47 ans (figure 6). Les régions de Kaffrine et Matam enregistrent les âges moyens les plus bas, avec, respectivement, 37 et 38 ans, contre 45 ans et 47 ans pour les régions de Dakar, Fatick et Thiès, qui ont les âges moyens les plus élevés.

Figure II-7 : Âges moyens (ans) selon les régions des personnes pratiquant l'élevage dans les ménages agropastoraux



MASAE/RNE 2023

L'analyse des âges moyens des personnes pratiquant l'élevage par région, sexe et espèce montre une variation notable selon les espèces élevées et les zones géographiques. L'élevage de bovins est généralement associé à des individus plus âgés, avec des moyennes qui tournent autour de 50 ans dans des régions comme Thiès et Fatick. En revanche, des régions comme Matam et Kaffrine se distinguent par une population plus jeune, avec des personnes s'adonnant à l'élevage de bovins, d'ovins et de caprins ayant un âge moyen souvent inférieur à 40 ans, notamment chez les hommes.

Tableau II-9 : Âges moyens (ans) par région des personnes pratiquant l'élevage selon le sexe et l'espèce

M=Masculin; F=Féminin; T=Total

Régions	Bovins			Ovins			Caprins			Equins			Asins			Camelins			Porcins			Poules		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Dakar	45	50	45	48	54	49	52	52	52	43	68	44	54	-	54	65	-	65	57	54	56	42	48	44
Ziguinchor	51	55	52	47	52	48	47	50	48	44	45	44	51	57	51	-	-	-	50	50	50	44	45	45
Diourbel	50	42	49	46	45	46	46	42	44	52	51	52	52	55	52	45	-	45	60	-	60	47	45	46
Saint-Louis	45	43	45	45	45	45	45	43	44	47	57	48	50	48	50	58	-	58	57	-	57	45	46	45
Tambacounda	47	43	47	46	40	45	47	38	44	47	44	47	50	49	50	-	-	-	28	33	31	48	40	46
Kaolack	48	48	48	48	45	48	47	39	43	50	49	50	52	48	51	-	-	-	46	51	47	46	39	43
Thiès	52	46	52	50	49	50	49	45	47	55	48	55	55	55	55	-	-	-	53	52	52	46	47	47
Louga	48	44	47	46	43	45	46	41	44	52	53	52	51	47	50	50	-	50	-	-	-	47	42	45
Fatick	51	50	51	49	48	49	51	43	48	53	51	53	52	51	52	32	-	32	55	51	52	50	46	48
Kolda	48	37	45	48	38	45	47	36	43	48	43	48	49	45	49	49	-	49	47	57	52	46	37	43
Matam	43	36	41	39	39	39	41	38	40	47	45	47	47	43	46	58	-	58	-	-	-	40	39	40
Kaffrine	44	39	42	40	38	39	41	36	38	42	41	42	46	43	46	-	-	-	43	-	43	42	37	40
Kédougou	46	40	44	46	39	44	46	39	44	48	-	48	50	46	50	-	-	-	61	-	61	45	39	43
Sédhiou	51	46	50	50	43	49	50	43	48	52	37	51	52	44	51	48	41	47	46	48	47	49	42	46
Ensemble	48	42	47	46	44	45	46	40	44	49	48	49	50	48	50	50	41	49	51	50	51	46	43	45

MASAE/RNE 2023

La différence entre les sexes est également significative dans certaines régions et pour certaines espèces. Ainsi, dans des régions comme Kolda et Tambacounda, les femmes élevant des bovins et des ovins sont plus jeunes que leurs homologues masculins, avec des écarts d'âge de 5 à 10 ans. Cependant, pour d'autres espèces, comme les asins et les porcins, il n'y a pratiquement pas de femmes représentées dans certaines régions, ce qui suggère une spécialisation plus marquée des hommes dans l'élevage de ces espèces. L'élevage de poules, plus accessible, présente une moyenne d'âge globalement plus basse, particulièrement dans des régions comme Sédhiou et Louga où les hommes et les femmes exerçant l'activité d'élevage ont des âges moyens compris entre 42 et 49 ans.

II.2.2.3 Niveau d'instruction et d'alphabétisation de la population

La majorité des personnes (52,5%) qui s'adonnent à l'activité d'élevage n'ont aucun niveau d'instruction. Cette situation est plus accrue chez les femmes, pour lesquelles, deux tiers (66,9%) sont concernées (*tableau II-10*). S'agissant des alphabétisés, ils représentent une proportion de 22,8% et concernent pour la grande partie les hommes. Pour les personnes pratiquant l'élevage et ayant intégré le cycle scolaire (primaire, secondaire ou supérieur), leur proportion est de 24,7%. Il faut noter, cependant, que seuls 2,7% des personnes pratiquant l'élevage ont pu atteindre le niveau du Supérieur.

Tableau II-10 : Répartition de la population des ménages agropastoraux qui pratiquent l'élevage selon le sexe et le niveau d'instruction et d'alphabétisation

Niveau d'instruction/ d'alphabétisation	Sexe				Total	
	Masculin		Féminin			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Aucun	405 797	43,8	373 407	66,9	779 204	52,5
Alphabétisé A (lire et écrire)	193 181	20,9	50 160	9,0	243 341	16,4
Alphabétisé B (lire)	60 516	6,5	34 596	6,2	95 112	6,4
Primaire	138 221	14,9	61 919	11,1	200 140	13,5
Secondaire	92 845	10,0	33 346	6,0	126 191	8,5
Supérieur	35 455	3,8	4 606	0,8	40 061	2,7
Ensemble	926 016	100,0	558 033	100,0	1 484 050	100,0

MASAE/RNE 2023

II.2.2.4 Affiliation à une organisation professionnelle d'élevage

L'affiliation des personnes pratiquant l'élevage à une organisation d'élevage reste marginale, 3,3% seulement d'entre elles ayant déclaré avoir adhéré à une OPE. Les taux d'affiliation les plus élevés sont enregistrés chez les personnes qui pratiquent l'élevage de bovins (7,5%) et l'élevage d'équidés (6,4% pour les asins et 6,1% pour les équins (*tableau II.11*)).

Tableau II-11 : Répartition de la population des ménages agropastoraux qui pratiquent l'élevage selon l'affiliation à une organisation d'élevage

Espèces élevées	Affiliation à une organisation d'élevage			
	Oui		Non	
	Nombre	%	Nombre	%
Bovins	25 810	7,5	318 612	92,5
Ovins	36 806	4,4	796 733	95,6
Caprins	30 733	4,4	665 215	95,6
Équins	20 492	6,1	313 148	93,9
Asins	21 267	6,4	313 221	93,6
Porcins	713	4,5	15 119	95,5
Volaille (Poules, canards, dindes, pintades, cailles, oies, pigeons)	22 594	3,6	602 863	96,4

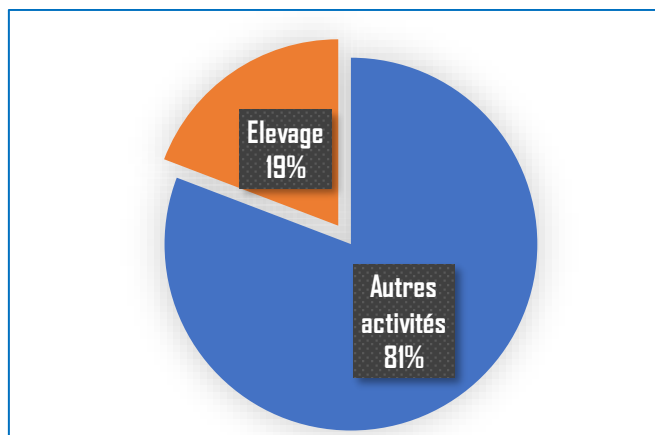
Population pratiquant l'élevage	49 314	3,3	1 434 736	96,7
---------------------------------	--------	-----	-----------	------

MASAE/RNE 2023

II.2.2.5 Activités principales de la population pratiquant l'élevage

De l'ensemble des personnes pratiquant l'élevage, près d'un cinquième (19,2%) l'exerce comme activité principale, alors que pour l'essentiel, elle ressort comme une activité complémentaire.

Figure II-8 : Répartition de la population pratiquant l'élevage selon l'activité principale exercée



MASAE/RNE 2023

Les personnes qui pratiquent l'élevage comme activité secondaire exercent principalement dans le domaine de l'Agriculture (35,2%), la pêche, avec 0,8%, étant la moins représentée (*tableau II-12*).

Tableau II-12 : Répartition par région, selon l'activité principale exercée, de la population pratiquant l'élevage comme activité complémentaire

Régions	Inactif ¹⁶	Agriculture	Pêche	Artisanat	Commerce	Salarié Public/Privé	Profession Libérale	Autre
Dakar	19,2	2,2	1,3	5,7	20,4	13,1	18,7	19,4
Ziguinchor	27,3	32,7	2,2	7,2	10,3	6,2	4,8	9,3
Diourbel	28,3	23,2	0,0	4,8	19,0	3,8	12,3	8,7
Saint-Louis	31,0	24,1	1,6	2,9	17,8	6,3	7,3	8,8
Tambacounda	9,6	72,2	0,1	1,6	6,0	1,7	2,5	6,1
Kaolack	33,2	40,0	0,4	1,7	11,5	3,1	2,0	8,1
Thiès	20,3	23,9	0,9	6,2	20,3	9,3	11,1	8,0
Louga	50,2	19,7	0,1	2,7	10,4	1,8	0,8	14,4
Fatick	14,8	45,1	4,2	1,5	15,5	3,9	4,8	10,4
Kolda	18,7	63,5	0,1	2,9	5,7	3,2	0,6	5,2
Matam	48,2	24,3	0,8	2,3	12,2	2,3	1,7	8,1
Kaffrine	21,6	57,9	0,0	1,6	8,9	1,5	2,7	5,9
Kédougou	20,8	56,9	0,2	1,0	3,5	5,0	7,7	4,9
Sédhiou	19,0	60,6	1,4	3,7	6,2	3,1	1,0	5,1

¹⁶ Sont classées dans la rubrique "Inactif", les personnes telles que Elèves/Étudiants, Femmes au foyer, ...

Ensemble Sénégal	27,8	35,2	0,8	3,3	13,4	4,6	5,8	9,2
---------------------	------	------	-----	-----	------	-----	-----	-----

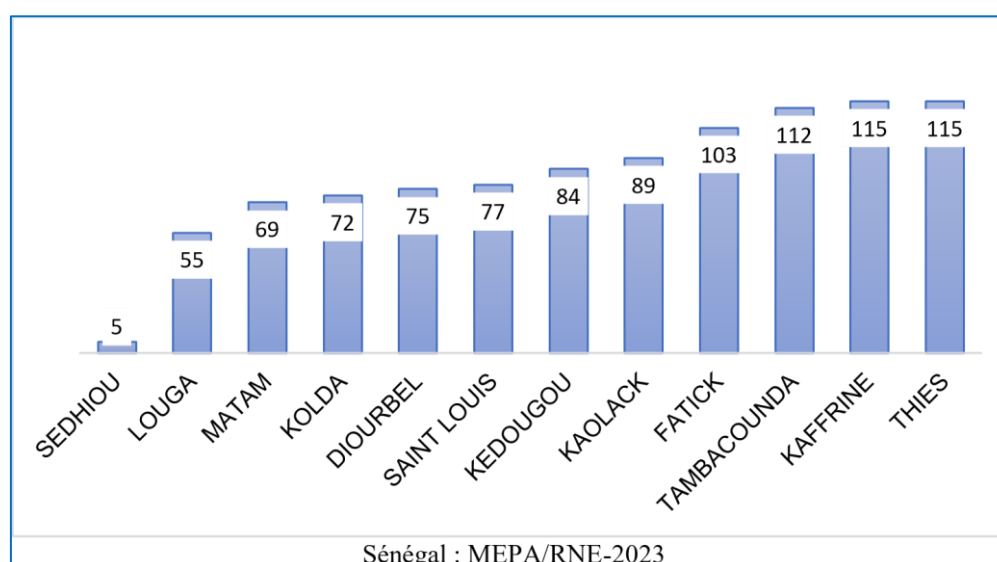
MASAE/RNE 2023

II.3 CARACTERISTIQUES DE L'ELEVAGE TRANSHUMANT

II.3.1 Caractéristiques des zones de concentration des troupeaux transhumants

L'opération du RNE a permis d'identifier et de recenser **971** zones de concentration de troupeaux en saison sèche sur toute l'étendue du territoire national. Ces sites de regroupement des animaux sont surtout localisés dans les régions de Kaffrine (12,3%), Thiès (11,8%), Tambacounda (11,5%) et Fatick (10,6%). La région de Sédhiou, avec 0,5% des zones et celles de Dakar et Ziguinchor, qui n'en comptent aucune, sont les moins représentées (*figure II-9*).

Figure II-9 : Répartition par région du nombre de zones de concentration et de sites d'accueil des troupeaux transhumants cartographiées



L'analyse des zones de concentration selon leur nature montre une prédominance des zones mixtes (points d'eau, zones de pâturage). Cette situation s'observe pour l'ensemble des régions, sauf celles de Matam et de Sédhiou, où les points d'eau sont plus nombreux et la région de Thiès, pour laquelle les zones de pâturage dominent (*tableau II-13*).

Tableau II-13 : Répartition par région des zones de concentration et sites d'accueil selon leur nature

Régions	Point d'eau	Zone de pâturage	Mixte (point d'eau et zone de pâturage)	Zone de passage/Aire de repos	Forêt classée	Composite
Diourbel	20,5%	17,8%	52,1%	2,7%	-	6,8%
Fatick	21,4%	17,5%	33,0%	1,9%	2,9%	23,3%
Kaffrine	2,6%	4,4%	86,8%	-	-	6,1%
Kaolack	19,1%	7,9%	51,7%	5,6%	6,7%	9,0%

Régions	Point d'eau	Zone de pâturage	Mixte (point d'eau et zone de pâturage)	Zone de passage/Aire de repos	Forêt classée	Composite
Kédougou	14,3%	14,3%	57,1%	13,1%	1,2%	-
Kolda	9,7%	25,0%	55,6%	6,9%	2,8%	-
Louga	-	36,4%	47,3%	5,5%	-	10,9%
Matam	97,1%	2,9%	-	-	-	-
Saint Louis	8,7%	-	82,6%	-	-	8,7%
Sédhiou	80,0%	-	-	-	20,0%	-
Tambacounda	25,2%	19,4%	36,9%	3,9%	9,7%	4,9%
Thiès	23,6%	50,9%	19,1%	1,8%	2,7%	1,8%
Total	21,7%	18,1%	47,3%	3,6%	2,7%	6,7%

MEPA/RNE 2023

En période de haute fréquentation pendant la saison sèche, près de la moitié (44,0%) des zones recueillent, en moyenne, par jour, jusqu'à 10 troupeaux, près d'un quart (24,0%) reçoivent 11 à 20 troupeaux et 11,1%, plus de 50 troupeaux (*tableau II-14*).

Tableau II-14 : Effectifs moyens de troupeaux en période de haute fréquentation des zones de concentration

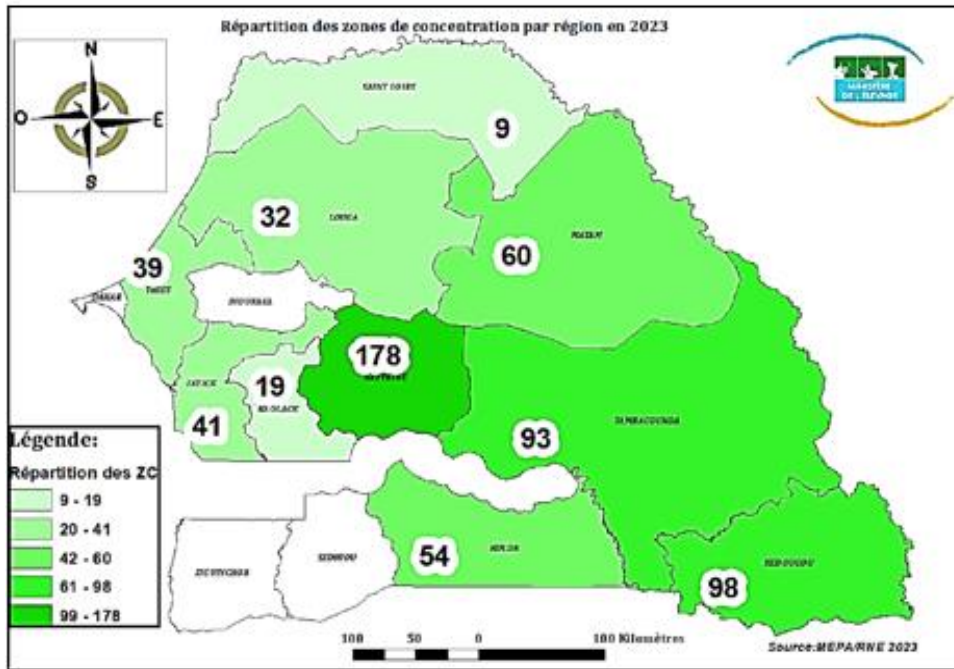
Régions	Effectif moyen de troupeaux en période de haute fréquentation				Total (%)
	Jusqu'à 10 troupeaux (%)	11 à 20 troupeaux (%)	21 à 50 troupeaux (%)	Plus de 50 troupeaux (%)	
Diourbel	26,7	28,0	40,0	5,3	8,0
Fatick	52,4	25,2	13,6	8,7	11,0
Kaffrine	62,6	20,0	7,0	10,4	12,3
Kaolack	57,3	30,3	5,6	6,7	9,5
Kédougou	63,1	20,2	8,3	8,3	9,0
Kolda	31,9	29,2	22,2	16,7	7,7
Louga	29,1	36,4	20,0	14,5	5,9
Matam	26,5	42,6	27,9	2,9	7,2
Saint louis	12,1	3,0	78,8	6,1	7,0
Sédhiou	40,0	60,0	0,0	0,0	0,5
Tambacounda	22,6	12,9	25,8	38,7	9,9
Thiès	66,4	21,2	8,8	3,5	12,0
Total	44,0	24,0	20,9	11,1	100,0

MEPA/RNE 2023

II.3.2 Répartition géographique des troupeaux transhumants

En 2023, **623** zones de concentration ont reçu des troupeaux en transhumance dans le courant des mois de mai et de juin (*figure II-10*). 70% (429) de ces zones sont situées dans les quatre régions de Kaffrine (29%), Kédougou (16%), Tambacounda (15%) et Matam (10%).

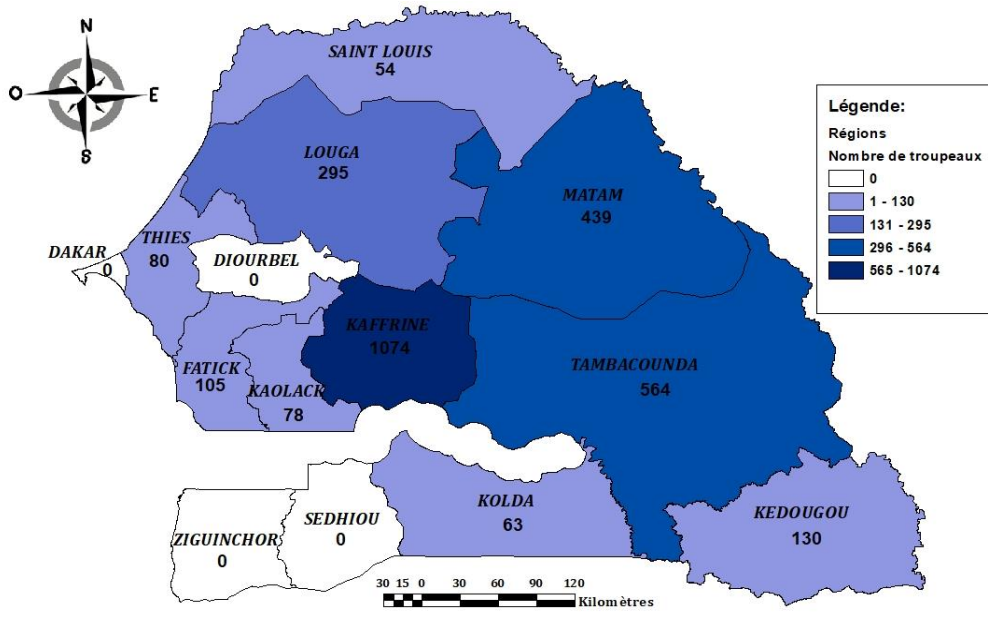
Carte 1 : Répartition par région des zones de concentration ayant reçu des troupeaux transhumants dans la période de mai à juin 2023



MEPA/RNE 2023

Au total, 2 882 bergers chefs de troupeaux transhumants ont été recensés dans les 623 zones. 37% des troupeaux étaient concentrés dans les zones se trouvant dans la région de Kaffrine, 15% dans les zones de la région de Tambacounda et 15% dans les zones de la région de Matam, soit, au total, 2/3 des troupeaux concentrés dans ces trois régions (*Carte 2*).

Carte 2: Répartition des bergers chefs de troupeaux transhumants recensés dans la période de mai à juin 2023



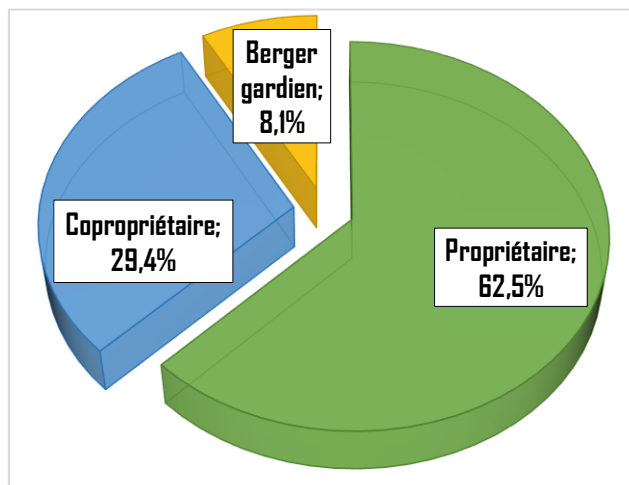
MEPA/RNE 2023

II.3.3 Éléments sociodémographiques de la transhumance

II.3.3.1 Statuts des bergers conduisant les troupeaux

Globalement, leur répartition selon le statut du berger montre que pour 62,5% des troupeaux transhumants, les bergers qui les conduisent en sont les propriétaires, pour 29,4%, les bergers sont copropriétaires et pour 8,1%, les bergers en sont seulement les gardiens (*figure II-10*).

Figure II-10 : Répartition des bergers selon leur statut

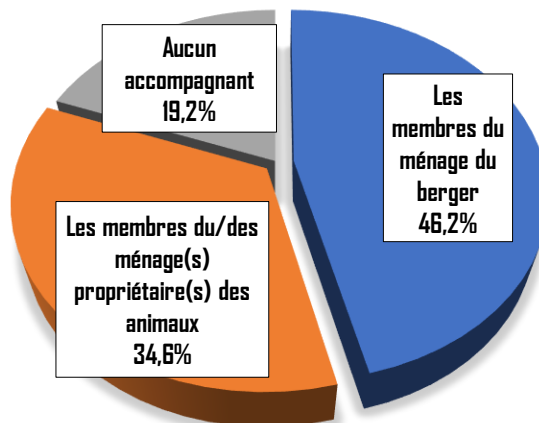


MEPA/RNE 2023

II.3.3.2 Types d'accompagnants des bergers

Dans l'ensemble, la répartition des troupeaux transhumants selon les personnes qui accompagnent le berger montre que, pour 46,2% des troupeaux, les bergers sont accompagnés par les membres de leurs ménages, pour 34,6%, les accompagnants sont les membres des ménages propriétaires des animaux, tandis que pour 19,2%, le berger n'est pas accompagné (*figure II-11*).

Figure II-11 : Répartition des troupeaux selon le type d'accompagnant



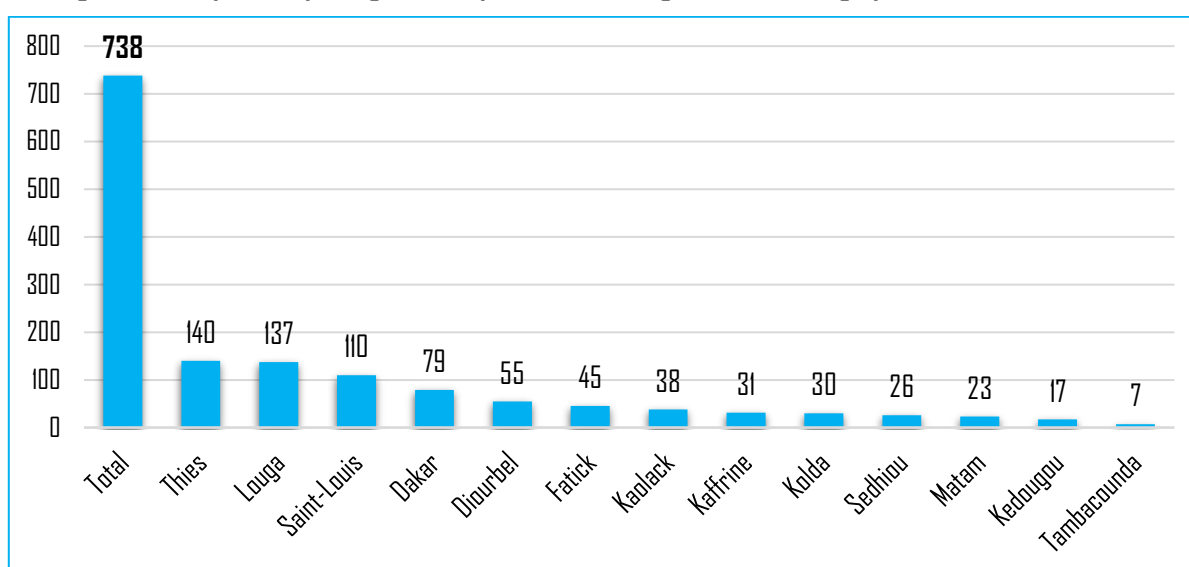
MASAE/RNE 2023

II.4 CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS D'ELEVAGE MODERNE

II.4.1 Répartition géographique des exploitations d'élevage moderne

Au total, 738 exploitations d'élevage moderne ont été cartographiées dans le cadre du RNE sur l'étendue du territoire national. Ce nombre, qui peut paraître assez important, peut s'expliquer par la flexibilité apportée à la notion d'exploitation d'élevage moderne lors de la cartographie (cf. chapitre I.1.3). La figure 13 montre comment ces exploitations sont réparties entre les différentes régions, sauf celle de Ziguinchor, dont les données ne sont pas disponibles¹⁷. Il ressort que la majeure partie (63%) des exploitations sont implantées dans les quatre régions de Thiès, Louga, Saint-Louis et Dakar, qui ont la caractéristique d'être toutes des régions côtières.

Figure II-12 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne cartographiées dans le cadre du RNE



MASAE/RNE 2023

Le nombre d'exploitations d'élevage moderne est cependant plus important si l'on prend en compte les fermes avicoles. Rappelons que le dénombrement des effectifs n'a pas été prévu dans le RNE pour l'aviculture commerciale (industrielle). En effet, les effectifs de volaille industrielle (donnée conjoncturelle) sont fournis régulièrement par le Centre national avicole, sur la base des mises en place de poussins. Toutefois, pour cette filière, un travail de cartographie complémentaire a été réalisé par le RNE, en vue de mettre à jour la cartographie réalisée en 2022 par FAO-ECTAD¹⁸ dans les régions de Dakar et de Thiès. La prise en considération de ces fermes (1107 unités) porte le nombre d'exploitations d'élevage moderne à **1845** unités (*tableau II-15*), dont la moitié (50,1%) se trouve dans la région de Thiès et 21,3% dans la région de Dakar, soit 7 exploitations sur 10 implantées dans ces deux régions.

¹⁷Elles ont été perdues suite aux incidents survenus à la Direction régionale des Productions animales (DREPA) lors des troubles politiques en juillet 2023.

¹⁸ Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontières (Emergency Centre for Transboundary Animal Diseases (ECTAD)) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Tableau II-15 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne intégrant données FAO-ECTAD

Régions	Nombre d'exploitations cartographiées dans le cadre du RNE	Nombre d'exploitations avicoles cartographiées par FAO-ECTAD	Total	Part
Dakar	79	322	401	21,7%
Diourbel	55	0	55	3,0%
Saint-Louis	110	0	110	6,0%
Tambacounda	7	0	7	0,4%
Kaolack	38	0	38	2,1%
Thiès	140	785	925	50,1%
Louga	137	0	137	7,4%
Fatick	45	0	45	2,4%
Kolda	30	0	30	1,6%
Matam	23	0	23	1,2%
Kaffrine	31	0	31	1,7%
Kédougou	17	0	17	0,9%
Sédhiou	26	0	26	1,4%
Total	738	1107	1845	100%

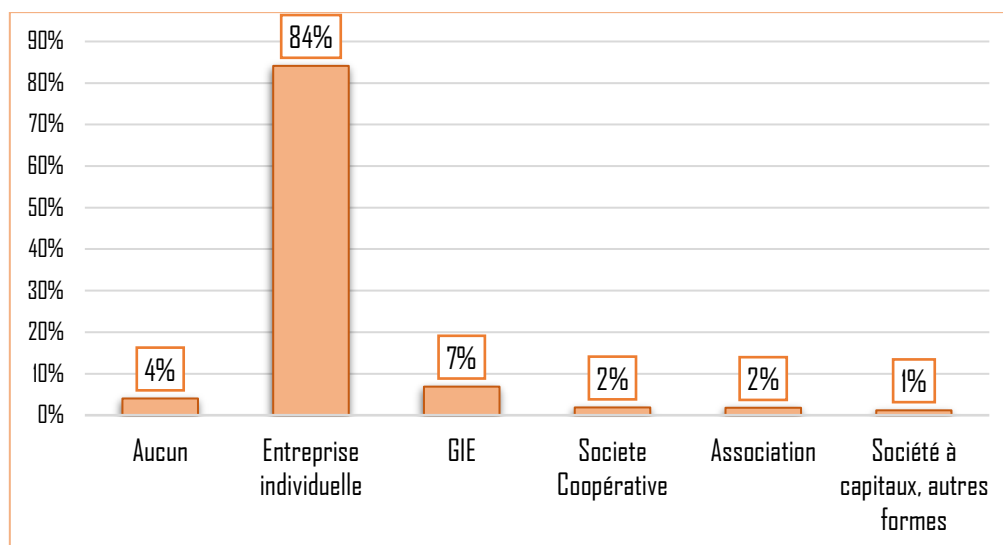
MASAE/RNE 2023 ; FAO-ECTAD 2022

II.4.2 Forme juridique, immatriculation et propriété des exploitations

II.4.2.1 Forme juridique des exploitations

L'entreprise individuelle est la forme juridique qui a été déclarée pour la majorité des exploitations d'élevage moderne (hors données FAO-ECTAD), avec une moyenne de 84,1% pour le niveau national et une variation selon les régions, de 60,4% (pour Kolda) à 92,1% (pour Thiès). Le GIE arrive en seconde position, mais pour seulement 7% de l'ensemble des exploitations. Les régions où le GIE est le plus représenté sont Tambacounda (28,6%), Kolda (23,3%), Matam (21,7%) et Kaolack (18,4%). Les autres formes juridiques citées sont faiblement représentées (1 à 2%). Il est à noter que 4% des exploitations ne sont sous aucune forme juridique. On les rencontre principalement dans les régions de Matam (30,4%), Dakar (11,4%), Sédhiou (7,7%) et St-Louis (5,5%). A l'opposé, dans les régions de Diourbel, Tambacounda, Fatick et Kédougou, toutes les exploitations sont sous une forme juridique donnée (*figure II-13*).

Figure II-13 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la forme juridique

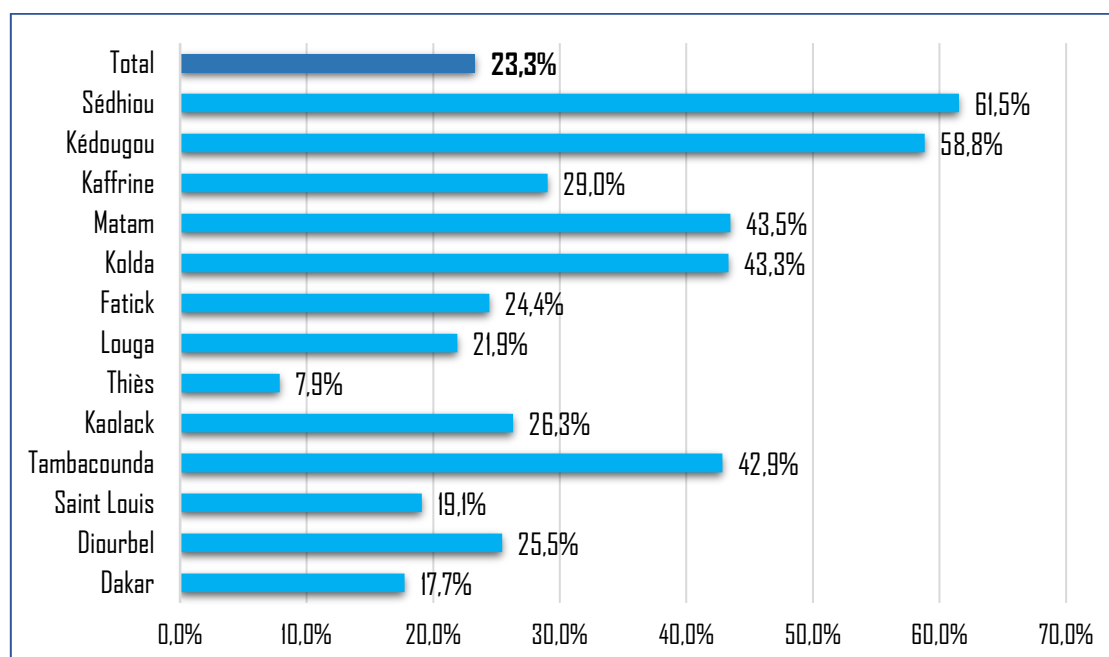


MASAE/RNE 2023

II.4.2.2 Immatriculation des exploitations

Au plan national, 23% seulement des exploitations d'élevage moderne, dont 96% sont sous une forme juridique, disposent d'un NINEA¹⁹. Les niveaux de formalisation les plus bas se rencontrent dans les régions qui concentrent 63,1% des exploitations, en l'occurrence Thiès, Louga, St-Louis et Dakar. 83,4% des exploitations, en moyenne, dans ces régions ne disposent pas de NINEA (figure II-14).

Figure II-14 : Pourcentage d'exploitations d'élevage moderne par région dotées d'un NINEA

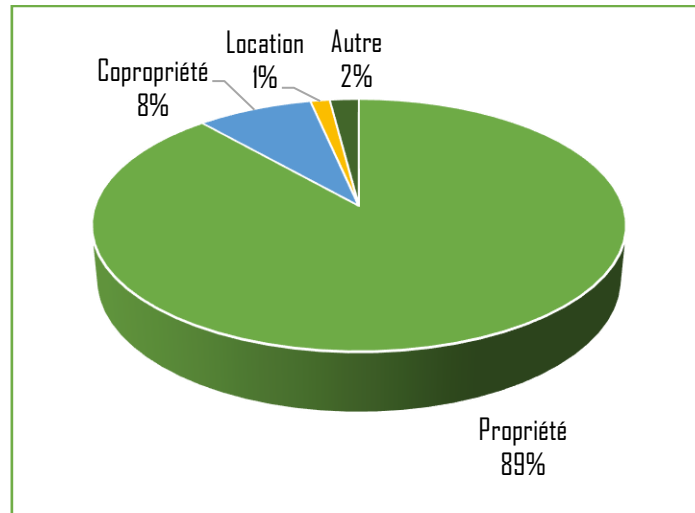


¹⁹ Numéro d'identification national des entreprises et des associations

II.4.2.3 Propriété foncière des exploitations

A l'échelle du pays, près de 9 exploitations d'élevage moderne sur 10 sont implantées sur des sites qui appartiennent aux exploitants (*figure II-15*).

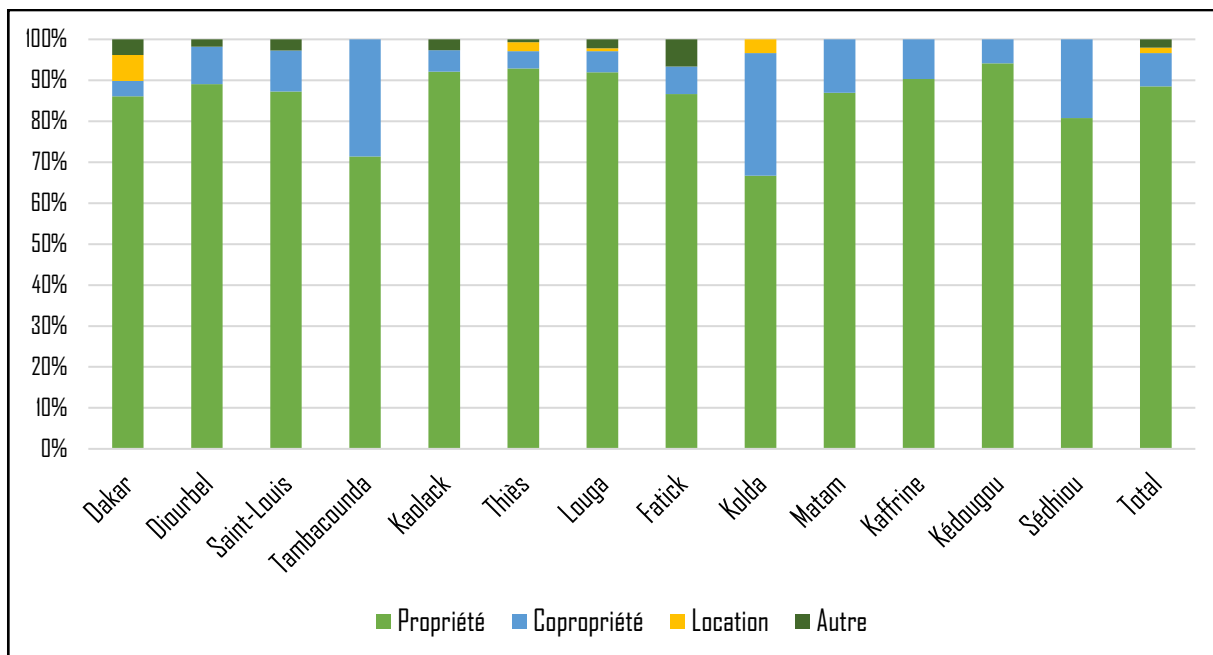
Figure II-15 : Répartition au plan national des exploitations d'élevage moderne selon la propriété foncière



MASAE/RNE 2023

Dans les régions de Kédougou, Thiès, Kaolack et Louga plus de 92% des exploitants sont les propriétaires des sites d'implantation. Par contre les régions de Kolda et Tambacounda enregistrent les plus faibles nombres d'exploitants propriétaires de site soit respectivement 67% et 71%. Dans ces deux régions, c'est plutôt la copropriété des sites qui domine pour respectivement 30% des exploitations à Kolda et 29% à Tambacounda (*figure II-16*).

Figure II-16 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la propriété foncière



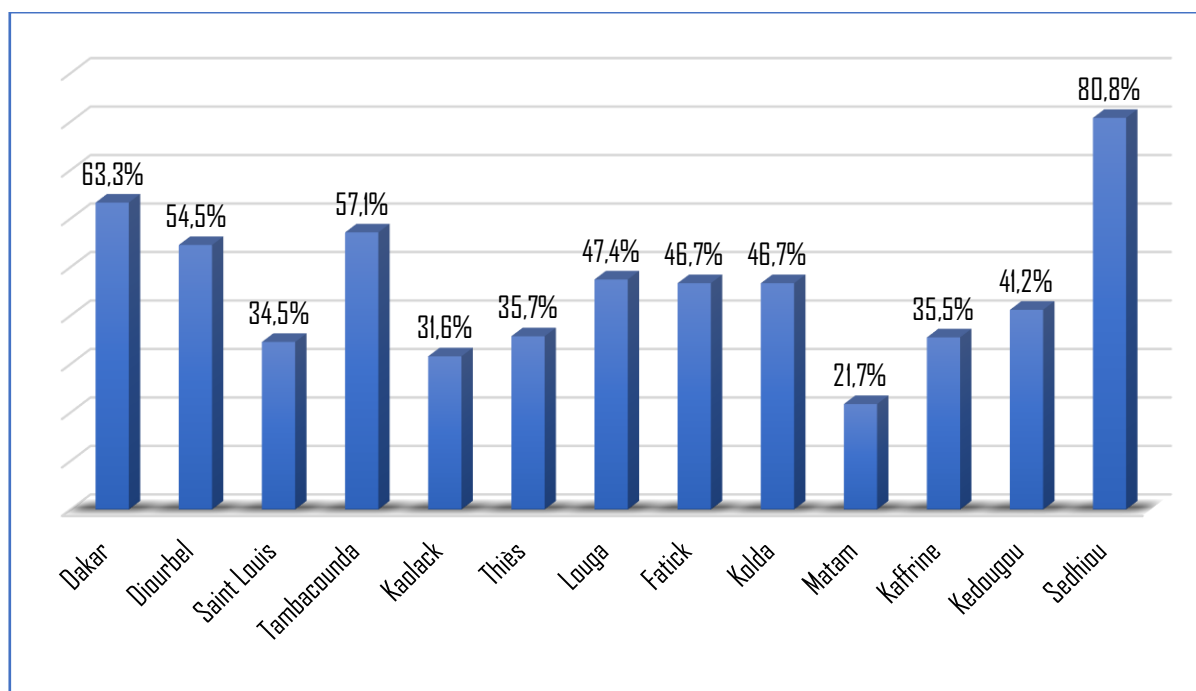
MASAE/RNE 2023

Dans les régions de Dakar, Thiès, Louga et Kolda 2% au moins des exploitations sont implantées sur un site en location.

II.4.2.4 Affiliation des exploitants à une organisation professionnelle d'élevage

Au plan national, il ressort que 44,4% des exploitants sont affiliée à une organisation professionnelle d'élevage (OPE). Selon les régions, de fortes variations sont notées. Pour les régions de Dakar, Diourbel, Tambacounda et Sédhiou, plus de 54% des exploitants sont affiliées à une OPE (*figure II-17*). Pour le reste des régions, le pourcentage d'affiliation est en moyenne de 37,9%. Matam reste la région où le pourcentage d'affiliation est le plus faible (environ 2 exploitations sur 10).

Figure II-17 : Pourcentage d'exploitants par région affiliées à une OPE



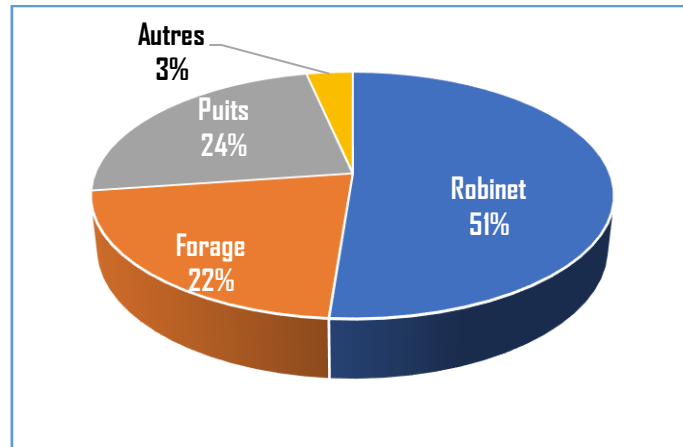
MASAE/RNE 2023

II.4.3 Sources d'alimentation en eau et en énergie des exploitations

II.4.3.1 Alimentation en eau

Dans les exploitations d'élevage moderne, le robinet reste la principale source d'alimentation en eau, 51,2% des exploitations, par contre, 23,8% des exploitations utilisent le puits et 21,5% le forage (*figure II-18*).

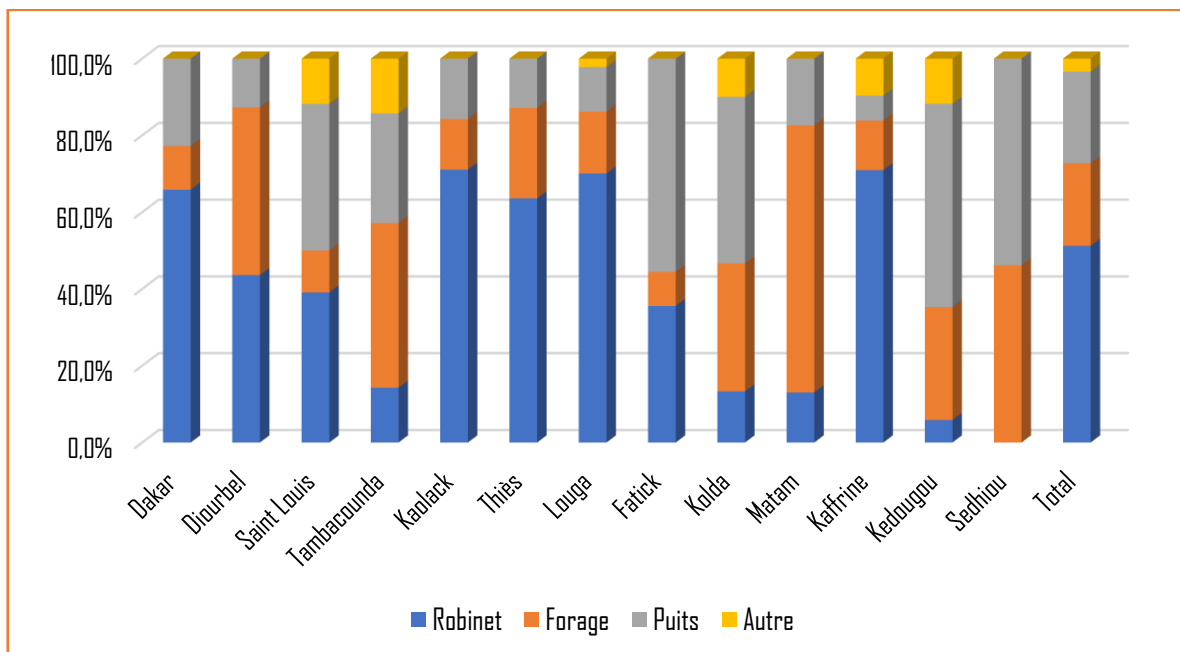
Figure II-18 : Répartition au plan national des exploitations d'élevage moderne selon la principale source d'alimentation en eau



MASAE/RNE 2023

Selon les régions, la source d'eau des exploitations connaît une certaine variation (*figure II-19*). Le robinet reste la principale source d'alimentation pour 66 à 71% des exploitations dans les régions de Dakar, Thiès, Kaolack, Kaffrine et Louga. Le forage est utilisé par la majorité des exploitations dans les régions de Matam (70%) et de Tambacounda (43%) et le puits, par la majorité des exploitations dans les régions de Fatick (56%), Sédhiou (54%), Kédougou (53%) et Kolda (43%). Dans la région de Diourbel, les deux principales sources d'approvisionnement sont le robinet et le forage, qui alimentent chacun 44% des exploitations. Dans la région de Saint-Louis, la situation se présente presque de façon similaire entre le robinet et le puits, qui sont les plus utilisés et qui alimentent, respectivement, 39% et 38% des exploitations.

Figure II-19 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la principale source d'alimentation en eau

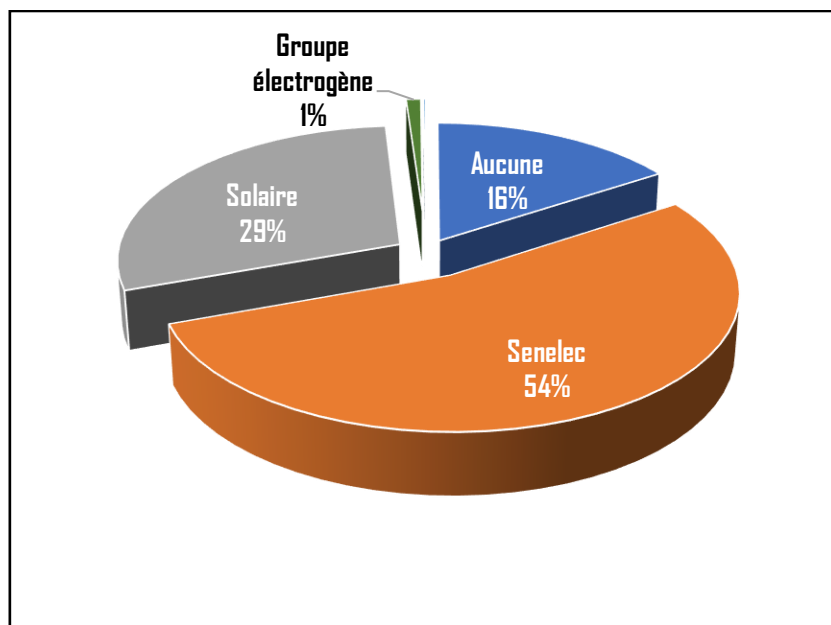


MASAE/RNE 2023

II.4.3.2 Alimentation en énergie

Au plan national, 54% des exploitations d'élevage moderne sont alimentées en énergie à travers la SENELEC. Cependant, 29% utilisent le solaire, 1% un groupe électrogène et 16% ne disposent pas de source d'alimentation en énergie (*figure II-20*).

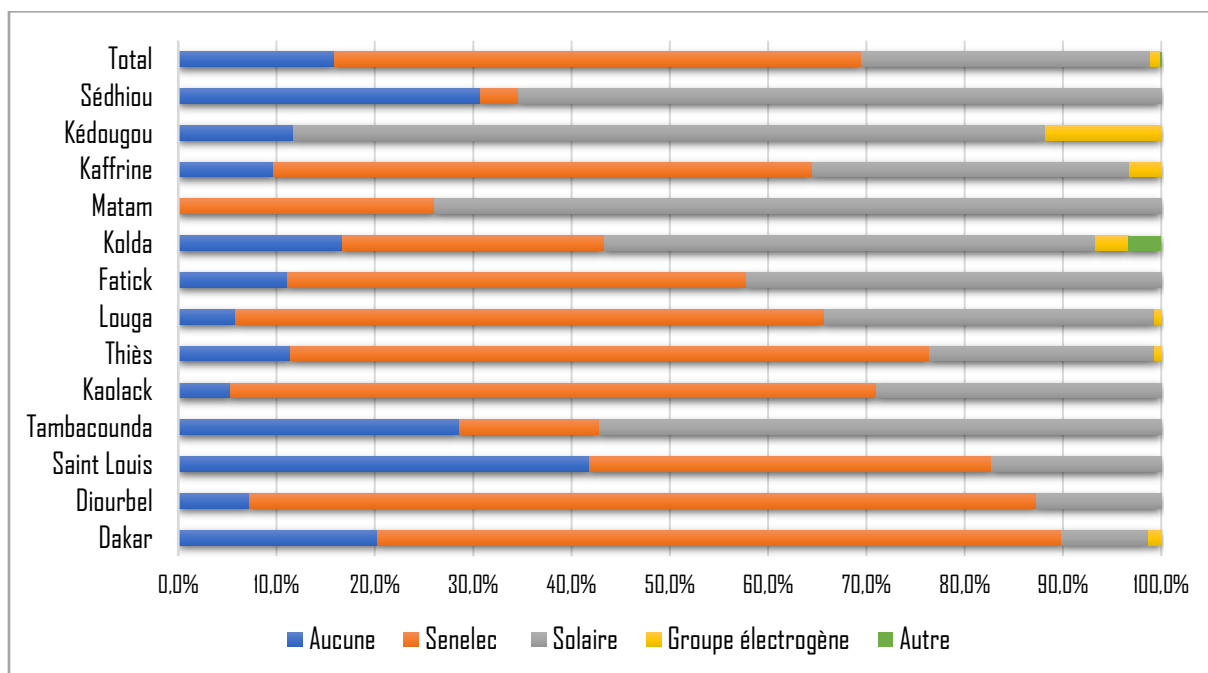
Figure II-20 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la principale source d'alimentation en énergie



MASAE/RNE 2023

Comme le laisse apparaître la *figure II-21*, le réseau de la SENELEC est plus utilisé dans les régions de Diourbel, Dakar, Kaolack, Thiès, Louga et Kaffrine où il sert, respectivement, 80,0%, 69,6%, 65,8%, 65,0%, 59,9% et 54,8% des exploitations d'élevage moderne. Dans les régions de Kédougou, Matam, Sédhiou, Tambacounda et Kolda, le solaire est plus utilisé pour respectivement, 76,5%, 73,9%, 65,4%, 57,1% et 50,0% des exploitations. Dans la région de Fatick, le réseau de la SENELEC et le solaire sont utilisés, respectivement, par 46,7% et 42,2% des exploitations. En ce qui concerne le groupe électrogène, il est rarement utilisé et on le retrouve principalement à Kédougou, Kolda et Kaffrine où, respectivement, 11,8%, 3,3% et 3,2% des exploitations l'exploitent pour leurs besoins en énergie. Enfin, Saint-Louis, Tambacounda et Sédhiou sont les trois régions où les exploitations ne disposant d'aucune source d'alimentation en énergie.

Figure II-21 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la principale source d'alimentation en énergie



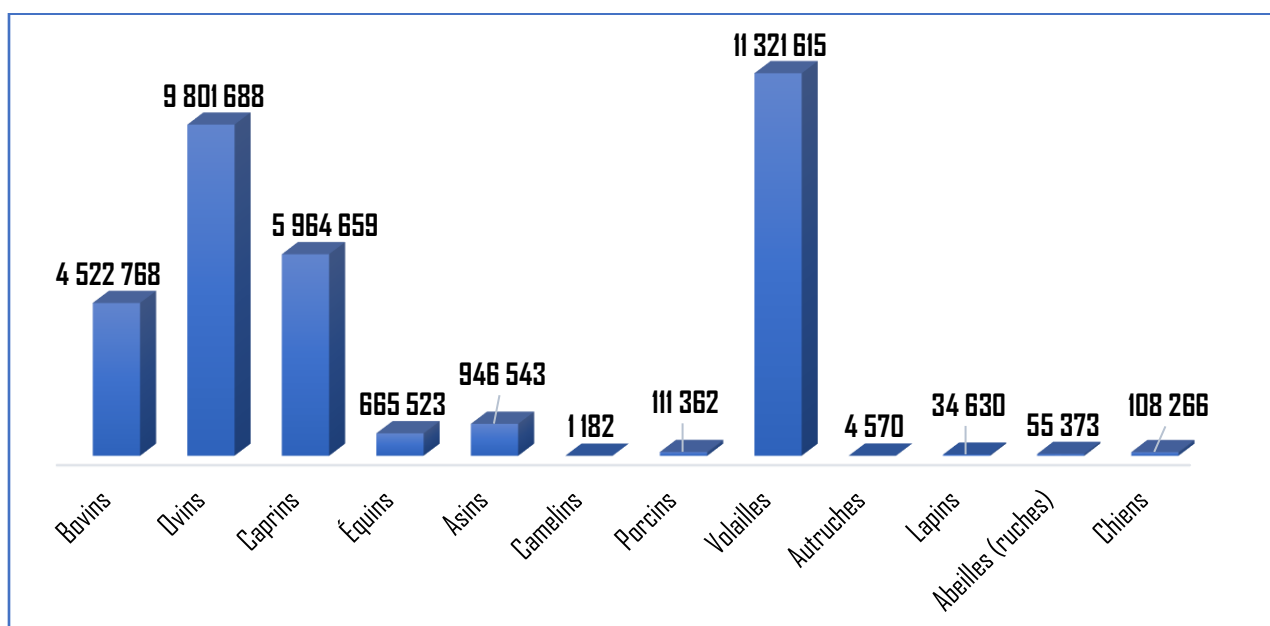
MASAE/RNE 2023

II.5 EFFECTIFS DU CHEPTEL

II.5.1 Répartition géographique du cheptel

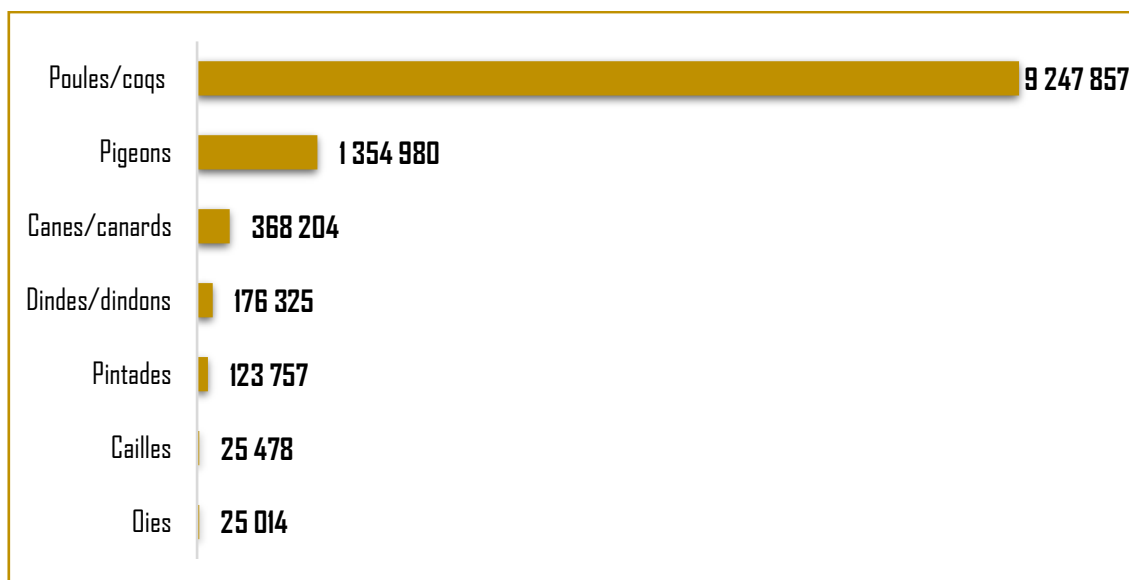
Les effectifs du cheptel recensés sur l'étendue du territoire national se présentent, selon les différentes espèces, comme indiqué par la *figure II-22*.

Figure II-22 : Répartition des effectifs du cheptel par espèce, à l'échelle nationale en nombre de têtes



La *figure II-23* donne la répartition des effectifs de volailles selon les différents types.

Figure II-23 : Répartition par type des effectifs de volaille, à l'échelle nationale



II.5.1.1 Cheptel bovin

Le cheptel bovin, qui porte sur un effectif global de 4 522 768 têtes, se répartit selon les différents lieux de dénombrement et les différentes régions comme le présente le *tableau II-16*.

Tableau II-16 : Répartition des effectifs de bovins selon la région et le lieu de dénombrement

Régions	Ménages agropastoraux	Zones de concentration/sites d'accueil de troupeaux en transhumance	Exploitations d'élevage moderne	Total	%
Dakar	40 472	160	752	41 384	0,9
Ziguinchor	63 600	89	-	63 689	1,4
Diourbel	131 646	11 733	918	144 297	3,2
Saint-Louis	609 968	38 520	4 753	653 241	14,4
Tambacounda	735 614	6 618	199	742 431	16,4
Kaolack	251 636	4 622	439	256 697	5,7
Thiès	238 722	10 180	1513	250 415	5,5
Louga	754 565	73 149	2 244	829 958	18,4
Fatick	206 109	4 812	1 078	211 999	4,7
Kolda	342 740	1 155	706	344 601	7,6
Matam	426 562	22 239	1 336	450 137	10,0

Régions	Ménages agropastoraux	Zones de concentration/sites d'accueil de troupeaux en transhumance	Exploitations d'élevage moderne	Total	%
Kaffrine	267 922	7 171	437	275 530	6,1
Kédougou	80 499	75	628	81 202	1,8
Sédhiou	176 860	-	327	177 187	3,9
Total	4 326 915	180 523	15 330	4 522 768	100,0

MASAE/RNE 2023

Le tableau renseigne que plus de la moitié (59,2%) des bovins, soit 2 675 767 de têtes, sont concentrés dans les régions de Tambacounda, Saint-Louis et Matam. Ils représentent, respectivement, 18,4%, 16,4%, 14,4% et 10,0% de l'effectif total de l'espèce. Les régions qui enregistrent les plus faibles effectifs de bovins (moins de 100 000 têtes) sont Dakar, Ziguinchor et Kédougou.

On note, par ailleurs, que 74,2% des bovins dénombrés lors de la période d'enquête dans les zones de concentration sont originaires des régions de Louga (40,5%), Saint-Louis (21,3%) et Matam (12,3%).

Toutes les régions enregistrent moins de 1000 têtes dans des exploitations modernes, sauf Saint-Louis (4753 têtes), Louga (2244 têtes), Thiès (1513 têtes), Matam (1336 têtes) et Fatick (1078 têtes), qui concentrent, au total, plus des 2/3 (71,3%) de l'effectif total de bovins.

II.5.1.2 Cheptel ovin

Les effectifs d'ovins, qui portent globalement sur 9 801 688 têtes, se répartissent selon les différentes régions comme le montre le *tableau II-17*. Ces effectifs sont élevés pour une proportion de plus de 70% dans les régions de Louga (31,4%), de Matam (15,2%), de Saint-Louis (13,3%) et de Tambacounda (10,5%). Avec des effectifs qui représentent, respectivement, 0,3%, 0,4% et 1,1% de l'effectif national d'ovins, Ziguinchor, Kédougou et Sédhiou sont les régions où le cheptel ovien est le moins présent.

Il est à noter aussi que 83,7% des ovins recensés dans les zones de concentration pendant la période d'enquête sont originaires des régions de Louga, Saint Louis et Matam La région de Louga occupe la part la plus importante (46,9%).

Tableau II-17 : Répartition des effectifs d'ovins selon la région et le lieu de dénombrement

Régions	Ménages agropastoraux	Zones de concentration / sites d'accueil de troupeaux en transhumance	Exploitations d'élevage moderne	Total	%
Dakar	355 714	200	1 097	357 011	3,6
Ziguinchor	33 833	-	-	33 833	0,3
Diourbel	516 662	11 935	1 989	530 586	5,4
Saint-Louis	1 201 714	99 332	2 090	1 303 136	13,3
Tambacounda	1 021 653	1 1974	273	1 033 900	10,5
Kaolack	258 149	7 042	394	265 585	2,7
Thiès	503 294	8 232	2 794	514 320	5,2
Louga	2 895 747	182 307	2 599	3 080 653	31,4
Fatick	302 774	5 439	518	308 731	3,1
Kolda	176 957	1 741	316	179 014	1,8
Matam	1 447 342	43 676	1 089	1 492 107	15,2
Kaffrine	537 207	16 141	603	553 951	5,7
Kédougou	39 808	575	502	40 885	0,4
Sédhiou	107 627	108	240	107 975	1,1
Total	9 398 482	388 702	14 504	9 801 688	100,0%

MASAE/RNE 2023

Pour les exploitations d'élevage moderne, les régions de Thiès, Louga et Saint Louis affichent les effectifs d'ovins les plus importants dépassant 2 000 têtes.

II.5.1.3 Cheptel caprin

Le cheptel caprin porte sur un effectif global de 5 964 659 têtes. On le trouve en majorité dans les régions de Louga, Saint-Louis, Matam et Tambacounda, qui concentrent, respectivement, 22,9%, 13,7%, 11,8% et 10,9% de l'effectif recensé à l'échelle nationale, soit 59,2% au total pour les quatre régions. Les effectifs les plus faibles sont enregistrés dans les régions de Dakar, Kédougou et Ziguinchor, qui concentrent chacune moins de 100 000 têtes (*tableau II-18*).

Tableau II-18 : Répartition des effectifs de caprins selon la région et le lieu de dénombrement

Régions	Ménages agropastoraux	Zones de concentration / sites d'accueil de troupeaux en transhumance	Exploitations d'élevage moderne	Total	%
Dakar	4 7314	16	27	47 357	0,8

Régions	Ménages agropastoraux	Zones de concentration / sites d'accueil de troupeaux en transhumance	Exploitations d'élevage moderne	Total	%
Ziguinchor	96 551	-	-	96 551	1,6
Diourbel	299 264	3 767	212	303 243	5,1
Saint-Louis	78 4107	28 531	3 983	816 621	13,7
Tambacounda	648 060	1 649	119	649 828	10,9
Kaolack	414 377	2019	180	416 576	7,0
Thiès	40 1114	3 300	475	404 889	6,8
Louga	1 313 282	49 201	1712	1 364 195	22,9
Fatick	289 068	2 063	164	291 295	4,9
Kolda	251 474	150	235	251 859	4,2
Matam	693 645	8 842	519	703 006	11,8
Kaffrine	430 652	6 917	219	437 788	7,3
Kédougou	56 408	122	379	56 909	1,0
Sédhiou	124 393	-	150	124 543	2,1
Total	5 849 708	106 577	8 374	5 964 659	100,0

MASAE/RNE 2023

Les régions de Louga, Saint-Louis et Matam, comme c'est le cas pour les bovins et les ovins, comptent également l'essentiel des effectifs de caprins (81,2%) en transhumance. La région de Louga se distingue ici encore pour la taille de son effectif, qui représente 46,2% de l'effectif global et qui dépasse de 11 828 têtes (32%) les effectifs des deux autres régions cumulées.

On note également que les caprins, sont très faiblement représentés dans les exploitations d'élevage moderne, qui ne concentrent que 0,1% de l'effectif national.

II.5.1.4 Cheptel équin

Un effectif global de 665 523 têtes a été recensé sur l'ensemble du territoire national. La région de Kaffrine, qui concentre 20% de cet effectif, se présente comme la première région d'élevage de chevaux du pays. Elle se singularise par la taille particulièrement importante de son effectif, qui dépasse les 100 000 têtes. Les trois autres régions qui suivent, avec des effectifs de plus de 77 000 têtes, sont Louga, Kaolack et Tambacounda, qui concentrent, respectivement, 14,1%, 12,8% et 11,7% de l'effectif national. Les effectifs des trois régions ajoutées à celui de Kaffrine représentent plus de la moitié (58,2%) de la population équine de l'ensemble des régions.

Tableau II-19 : Répartition des effectifs d'équins selon la région et le lieu de dénombrement

Régions	Ménages agropastoraux	Zones de concentration / sites d'accueil de troupeaux en transhumance	Exploitations d'élevage moderne	Total	%
Dakar	1 832	1	80	1 913	0,3
Ziguinchor	980	-	-	980	0,1
Diourbel	55 749	110	73	55 932	8,4
Saint-Louis	36 975	937	58	37 970	5,7
Tambacounda	77 778	150	13	77 941	11,7
Kaolack	85 338	44	26	85 408	12,8
Thiès	54 471	91	167	54 729	8,2
Louga	91 614	2 255	211	94 080	14,1
Fatick	50 418	49	124	50 591	7,6
Kolda	25 980	1	28	26 009	3,9
Matam	36 916	214	69	37 199	5,6
Kaffrine	132 731	154	44	132 929	20,0
Kédougou	92	-	6	98	0,0
Sédhiou	9 733	-	12	9 745	1,5
Total	660 606	4 006	911	665 523	100,0

MASAE/RNE 2023

Les régions de Diourbel, Thiès et Fatick, avec des effectifs compris entre 50 000 et 56 000 têtes, restent aussi des régions d'élevage de chevaux relativement importantes. Elles concentrent 24,2% de l'effectif national de l'espèce.

Par contre, le cheptel équin reste relativement faible dans les régions de Ziguinchor, de Dakar et de Sédhiou, dont les effectifs ne représentent, respectivement, que 0,1%, 0,3% et 1,5% de l'effectif national de chevaux et très faible dans la région de Kédougou, qui compte un effectif de 98 têtes. Excepté Dakar²⁰, la faible présence des équins dans ces régions pourrait être liée aux conditions climatiques peu propices à l'élevage de l'espèce.

II.5.1.5 Cheptel asin

Le cheptel asin s'élève globalement à 946 543 têtes dont 266 332 têtes, soit 28,1% de l'effectif global, recensés dans la région de Louga, première région d'élevage asin. Les deux régions de Saint-Louis et Tambacounda qui suivent, avec des effectifs autour des 100 000 têtes, concentrent, respectivement, 11,6% et 10,5% de l'effectif national d'asins (*tableau II-20*). Les trois régions concentrent donc la moitié de la population asine du pays.

²⁰ Pour Dakar, beaucoup de chevaux viennent des autres régions et se trouvent hors des habitations. Ayant échappé au dénombrement, ils feront l'objet d'une enquête complémentaire.

Tableau II-20 : Répartition des effectifs d'asins selon la région et le lieu de dénombrement

Régions	Ménages agropastoraux	Zones de concentration / sites d'accueil de troupeaux en transhumance	Exploitations d'élevage moderne	Total	%
Dakar	713	6	-	719	0,1
Ziguinchor	1 254	-	-	1 254	0,1
Diourbel	54 350	835	14	55 199	5,8
Saint-Louis	104 231	5 755	6	109 992	11,6
Tambacounda	99 371	198	-	99 569	10,5
Kaolack	72 276	400	-	72 676	7,7
Thiès	45 159	269	-	45 428	4,8
Louga	255 408	10 924	-	266 332	28,1
Fatick	58 874	307	-	59 181	6,3
Kolda	60 370	30	-	60 400	6,4
Matam	77 353	895	-	78 248	8,3
Kaffrine	72 927	1 401	5	74 333	7,9
Kédougou	2 065	6	-	2 071	0,2
Sédhiou	21 140	-	-	21 140	2,2
Total	925 492	21 026	25	946 543	100,0

MASAE/RNE 2023

Les régions de Matam, Kaffrine et Kaolack, qui enregistrent des effectifs compris entre 72 000 et 79 000 têtes, comptent également un cheptel asin relativement important. Les trois régions concentrent, respectivement, 8,3%, 7,9% et 7,7% de l'effectif national d'asins, soit 23,8% au total.

Les asins sont, par contre, moins présents dans les régions de Dakar, Ziguinchor et Kédougou, dont le total des effectifs ne représente que 0,4% de l'effectif de l'ensemble des régions.

II.5.1.6 Cheptel camelin

Dans les six régions de Ziguinchor, Kaolack, Tambacounda, Thiès, Kaffrine et Kédougou, il n'a pas été enregistré de camelins. Dans les huit autres régions, un effectif total de 1 182 têtes a été recensé, dont 89,3% dans les ménages agropastoraux et 10,7% dans les zones de concentration de troupeaux en transhumance. La région de Sédhiou enregistre l'effectif le plus important (306 têtes) et se révèle comme première région d'élevage de camelins du pays (*tableau II-21*).

Tableau II-21 : Répartition des effectifs de camelins selon la région et selon le lieu de dénombrement

Régions	Ménages agropastoraux	Zones de concentration / sites d'accueil de troupeaux en transhumance	Total	%
Dakar	51	-	51	4,3
Diourbel	169	-	169	14,3
Saint-Louis	33	50	83	7,0
Louga	24	75	99	8,4
Fatick	204	-	204	17,3
Kolda	165	-	165	14,0
Matam	102	2	104	8,8
Sédhiou	306	-	306	25,9
Total	1 055	127	1 182	100,0

MASAE/RNE 2023

Après la région de Sédhiou, les effectifs les plus importants ont été enregistrés dans les régions de Fatick, Diourbel et Kolda, qui concentrent, respectivement, 17,3%, 14,3% et 14,0% de l'effectif total de camelins. Les quatre régions concentrent ainsi plus des 2/3 (71,4%) du cheptel camelin du pays.

II.5.1.7 Cheptel porcin

Le cheptel porcin recensé à l'échelle nationale porte sur un effectif total de 111 362 têtes, qui se répartit comme présenté par le *tableau II-22*. Il ressort que les porcs sont élevés principalement dans les ménages, qui enregistrent 96,8% des effectifs recensés. Les effectifs dans les exploitations moderne, qui sont concentrés pour 80,8% dans les régions de Sédhiou (62,2%) et Dakar (18,6%), restent relativement faibles (3,2% de l'effectif total).

Tableau II-22 : Répartition des effectifs de porcins selon les régions et les lieux de dénombrement

Régions	Ménages agropastoraux	Exploitations d'élevage moderne	Total	%
Dakar	5 149	661	5 810	5,2
Ziguinchor	40 272	-	40 272	36,2
Diourbel	1 024	72	1 096	1,0
Saint-Louis	3 342	-	3 342	3,0
Tambacounda	1 679	-	1 679	1,5
Kaolack	2 466	-	2 466	2,2
Thiès	13 548	306	13 854	12,4
Fatick	16 457	260	16 717	15,0
Kolda	1 409	-	1 409	1,3
Kaffrine	1 802	42	1 844	1,7
Kédougou	186	-	186	0,2

Régions	Ménages agropastoraux	Exploitations d'élevage moderne	Total	%
Sédhiou	20 482	2 207	22 689	20,4
Total	107 814	3 548	111 362	100,0

MASAE/RNE 2023

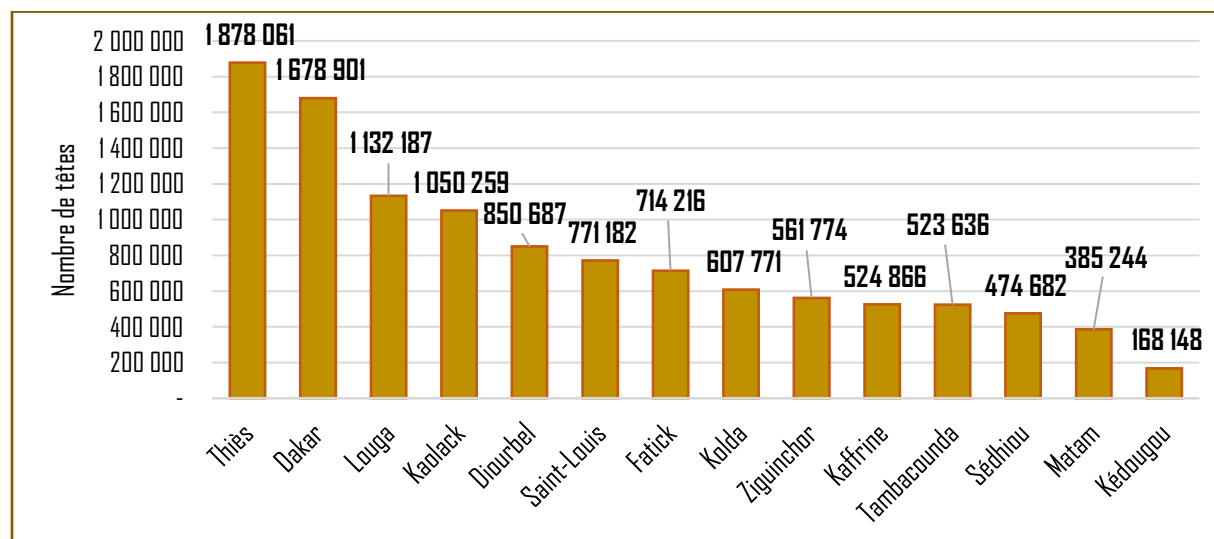
Les régions de Ziguinchor, Sédhiou, Fatick et Thiès enregistrent les effectifs de porcs les plus importants. Les quatre régions concentrent 84% de l'effectif national.

II.5.1.8 Cheptel avicole²¹

Sur l'ensemble du territoire national, un effectif total de 11 322 614 de têtes de volaille familiale, tous types considérés, a été recensé. Toutes les volailles ont été recensées dans les ménages, à l'exception des poules, dont un effectif relativement faible de 22 534 têtes (0,2% de l'effectif total) a été dénombré dans les exploitations d'élevage moderne.

La *figure II-24* montre la répartition de l'effectif total de volailles selon les différentes régions. Les régions de Thiès, Dakar, Louga et Kaolack comptent les effectifs les plus importants, qui représentent, respectivement, 16,6%, 14,8%, 10,0% et 9,3% de l'effectif total. Les quatre régions concentrent ainsi un peu plus de la moitié (50,7%) de la population nationale de volailles familiales.

Figure II-24 : Répartition de l'effectif national de volailles selon les régions



MASAE/RNE 2023

Le *tableau II-23* montre la répartition de l'effectif total selon les différents types de volailles et selon les régions. La population de poules se révèle de loin la plus importante, avec un effectif

²¹ Les enquêtes ont porté sur l'aviculture traditionnelle (familiale), qui consiste en l'élevage de volailles à petite échelle par les ménages qui utilisent, à cet effet, la main d'œuvre familiale et des aliments disponibles localement pour compléter éventuellement les sujets, qui divaguent en général dans et/ou aux alentours de la concession pour trouver leur nourriture. Pour la volaille industrielle, les effectifs (donnée conjoncturelle) sont fournis régulièrement par le Centre national avicole (CNA), sur la base des mises en place de poussins. Cette volaille n'a donc pas été prise en compte dans le RNE. Noter cependant qu'en ce qui concerne l'aviculture industrielle (moderne), un travail de cartographie complémentaire a été réalisé dans le cadre du RNE, pour mettre à jour le répertoire des exploitations avicoles qui avait été déjà établi dans le cadre du projet REDISSE de la FAO.

de 9 247 857 têtes, qui représente 81,7% de l'effectif total. Avec 1354 980 têtes, représentant 12,0% de l'effectif total, les pigeons constituent le deuxième type de volailles familiales le plus important après les poules. Les autres types de volailles sont moins représentés, notamment les oies et les cailles, dont les effectifs cumulés représentent moins de 0,5% du nombre total de volailles.

Tableau II-23 : Répartition des effectifs des différents types de volaille familiale selon les régions

Régions	Poules	Dindes	Pintades	Canards	Cailles	Oies	Pigeons	Total	%
Dakar	1 462 486	4 935	1 815	24 307	10 545	5 748	169 065	1 678 901	14,8
Ziguinchor	517 894	588	4 946	21 385	2 963	271	13 726	561 774	5,0
Diourbel	546 150	14 794	17 602	48 679	2 726	2 296	218 441	850 687	7,5
Saint-Louis	619 455	3 725	5 682	29 392	681	2 008	110 239	771 182	6,8
Tambacounda	479 873	3 738	2 704	5 804	0	106	31 412	523 636	4,6
Kaolack	836 598	13 688	5 912	66 296	8	2 252	125 506	1 050 259	9,3
Thiès	1 512 808	38 138	17 486	63 247	6 715	8 268	231 400	1 878 061	16,6
Louga	881 160	36 063	14 602	28 733	621	1 797	169 212	1 132 187	10,0
Fatick	565 336	6 236	2 731	28 258	147	899	110 609	714 216	6,3
Kolda	570 144	919	2 569	9 464	0	222	24 453	607 771	5,4
Matam	331 791	683	3 738	10 171	117	92	38 651	385 244	3,4
Kaffrine	312 664	51 780	39 576	20 136	904	811	98 996	524 866	4,6
Kédougou	147 850	501	2 642	7 049	52	216	9 838	168 148	1,5
Sédhiou	463 647	536	1 754	5 286	0	27	3 431	474 682	4,2
Total	9 247 857	176 325	123 757	368 204	25 478	25 014	1 354 980	11 321 614	100,0

MASAE/RNE 2023

Analyse de la répartition des différents types de volaille selon les régions

□ Poules

Les régions de Thiès et Dakar concentrent, respectivement, 16,4% et 15,8% de l'ensemble des effectifs de poules/coqs, soit près du tiers (32,2%), au total. Les effectifs des régions de Louga et Thiès, qui représentent, respectivement, 9,5% et 9,0% de l'effectif total, restent également relativement importants. Les régions de Kédougou, Kaffrine et Matam, qui concentrent, respectivement, 1,6%, 3,4% et 3,6% de l'effectif total, ont les effectifs de poules/coqs les plus faibles.

□ Pigeons

Les quatre régions de Thiès, Diourbel, Louga et Dakar concentrent plus de la moitié (58,2%) de l'effectif national de pigeons, avec 17,1% pour Thiès, 16,1% pour Diourbel, 12,5% pour Louga et 12,5% pour Dakar. Les régions de Kaolack, Fatick et Saint-Louis enregistrent aussi des effectifs relativement importants, qui représentent au total un peu plus du quart (25,6%) de l'effectif national. Les effectifs de pigeons les plus réduits (moins de 14 000 têtes) sont

rencontrés à Sédhiou, Kédougou et Ziguinchor, qui concentrent, respectivement, 0,3%, 0,7% et 1,0% de l'effectif national.

□ Canards

Les effectifs de canards les plus importants (48000 à 68000 têtes) ont été recensés dans les régions de Kaolack, Thiès et Diourbel, qui concentrent, respectivement, 18,0%, 17,2% et 13,2% de l'effectif total de canards. Les quatre régions de Saint-Louis, Louga, Fatick et Dakar, qui enregistrent des effectifs compris entre 24000 et 30000 têtes, concentrent, respectivement, 8,0%, 7,8%, 7,7% et 6,6% de l'effectif total de canards. Les effectifs de canards les plus faibles (moins de 6000 têtes) ont été recensés dans les régions de Sédhiou et Tambacounda.

□ Dindes

Plus des 2/3 (71,4%) des effectifs sont concentrés dans les régions de Kaffrine, Thiès et Louga, qui comptent, respectivement, 29,4%, 21,9% et 20,5% de l'effectif total de dindes et 16,2% dans les deux régions de Diourbel et Kaolack. Les effectifs de dindes se révèlent relativement faibles dans les régions de Saint-Louis, Tambacounda et Fatick (7,8% de l'effectif total) et pratiquement négligeables dans les régions de Kédougou, Sédhiou, Ziguinchor, Matam et Kolda. Les effectifs cumulés des cinq régions représentent 1,8% seulement de l'effectif total de dindes.

□ Pintades

La région de Kaffrine enregistre le plus grand nombre (39 576) de têtes, qui représente 32% de l'effectif total de pintades. Avec des effectifs entre 14000 et 18000 têtes, les régions de Diourbel, Thiès et Louga concentrent, respectivement, 14,2%, 14,1% et 11,8% de l'effectif total de pintades. Les quatre régions concentrent donc 72,1% de l'effectif national de pintades. Toutes les autres régions enregistrent des effectifs de moins de 6000 pintades.

□ Cailles

90,1% de la population de cailles du pays, qui reste relativement faible, se trouvent dans les régions de Dakar (41,4%), Thiès (26,4%), Ziguinchor (11,6%) et Diourbel (10,7%). Noter que les cailles sont quasi absentes dans les régions de Sédhiou, Kolda, Kaolack et Tambacounda.

□ Oies

Les deux régions de Dakar et Thiès concentrent plus de la moitié (56,0%) des effectifs d'oies, la première région enregistrant le plus grand nombre (8268) de têtes et la seconde, 5748 têtes, soit, respectivement, 33,1% et 23,0% de l'effectif total. La population d'oies dans les régions de Sédhiou, Matam et Tambacounda, qui fait moins de 110 têtes, reste pratiquement négligeable.

II.5.1.9 Autres espèces

Le tableau 22 présente les effectifs des autres espèces recensées, en l'occurrence les autruches, les abeilles, les lapins et les chiens. Le tableau renseigne que :

- les région de Thiès concentre plus des 2/3 (68,6%) des effectifs d'autruches sur le territoire national et que l'espèce n'est pas élevée dans les régions de Ziguinchor, Saint-Louis, Kolda, Matam et Sédhiou ;
- 96,5% des ruches d'abeilles sont installées dans les régions de Kaolack, qui en concentre l'essentiel (80,4%) et Sédhiou (16,0%) et qu'en dehors de ces deux régions, l'apiculture est pratiquée seulement dans les régions de Ziguinchor, Kédougou, Kolda et Fatick, ;
- les lapins sont élevés dans toutes les régions et que 62,1% des effectifs sont concentrés dans les régions de Saint-Louis, Thiès et Dakar, qui comptent, respectivement, 25,5%, 19,3% et 17,4% de l'effectif total recensé ;
- les chiens sont également présents dans toutes les régions et que les deux régions de Louga et Kolda, qui enregistrent les plus gros effectifs, concentrent, respectivement, 23,4% et 12,3%, soit, au total, 35,7% de l'effectif recensé à l'échelle nationale.

Tableau II-24 : Répartition par région des effectifs des autres espèces

Régions	Autruches		Ruches d'abeilles		Lapins		Chiens	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Total
Dakar	231	5,1	-		6 018	17,4	4 346	4,0
Ziguinchor	-		1 323	2,4	874	2,5	7 780	7,2
Diourbel	70	1,5	-		1 373	4,0	4 804	4,4
Saint-Louis	-		-		8 814	25,5	4 575	4,2
Tambacounda	240	5,2	-		333	1,0	7 388	6,8
Kaolack	332	7,3	44 530	80,4	2 784	8,0	7 079	6,5
Thiès	3 134	68,6	-		6 688	19,3	7 791	7,2
Louga	64	1,4	-		3 219	9,3	25 298	23,4
Fatick	36	0,8	10	0,0	2 221	6,4	4 511	4,2
Kolda	-		109	0,2	438	1,3	13 329	12,3
Matam	-		-		385	1,1	6 556	6,1
Kaffrine	438	9,6	-		1 014	2,9	3 586	3,3
Kédougou	26	0,6	516	0,9	450	1,3	2 205	2,0
Sédhiou	-		8 885	16,0	20	0,1	9 017	8,3
Total	4 570	100,0	55 373	100,0	34 630	100,0	108 266	100,0

MASAE/RNE 2023

II.5.2 Répartition du cheptel selon le sexe du propriétaire

Les effectifs du cheptel recensés dans les ménages agropastoraux (cheptel sédentaire) se répartissent, à l'échelle nationale, par espèce et selon le sexe du propriétaire, comme le présente

le *tableau II-25*. On note que le cheptel est détenu en majorité par les hommes, pour l'ensemble des espèces, à l'exception des autruches, qui appartiennent aux femmes pour plus des 2/3 (73,5%) des effectifs.

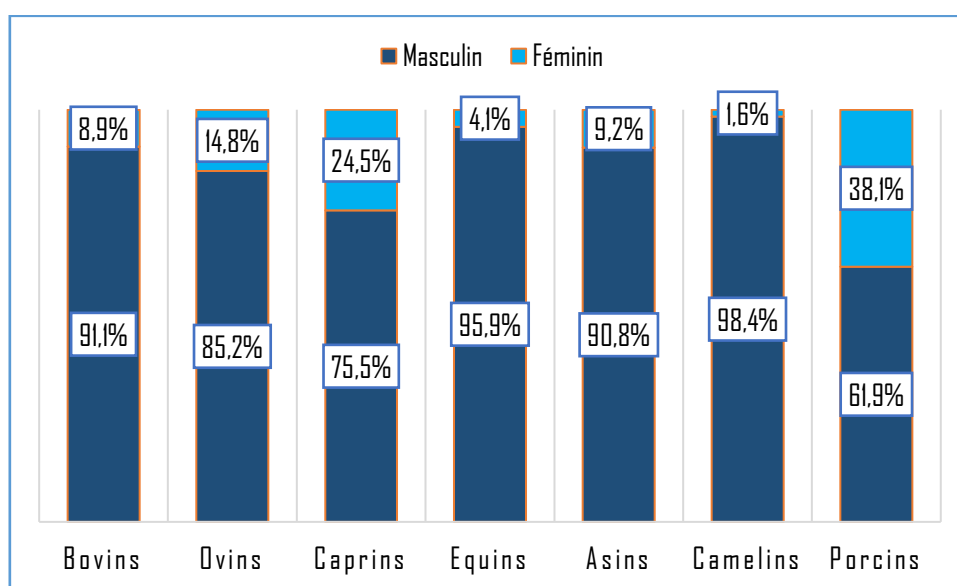
Tableau II-25 : Répartition du cheptel recensé dans les ménages agropastoraux selon l'espèce et le sexe du propriétaire, au niveau national

Espèces		Masculin	Féminin	Total
Bovins	Nombre de têtes	3 940 033	386 881	4 326 915
	Pourcentage	91,1%	8,9%	100,0%
Ovins	Nombre de têtes	8 004 737	1 393 745	9 398 482
	Pourcentage	85,2%	14,8%	100,0%
Caprins	Nombre de têtes	4 419 145	1 430 564	5 849 708
	Pourcentage	75,5%	24,5%	100,0%
Equins	Nombre de têtes	633 419	27 186	660 606
	Pourcentage	95,9%	4,1%	100,0%
Asins	Nombre de têtes	840 239	85 253	925 492
	Pourcentage	90,8%	9,2%	100,0%
Camelins	Nombre de têtes	1 037	17	1 055
	Pourcentage	98,4%	1,6%	100,0%
Porcins	Nombre de têtes	66 751	41 063	107 814
	Pourcentage	61,9%	38,1%	100,0%
Poules	Nombre de têtes	6 429 820	2 795 401	9 225 221
	Pourcentage	69,7%	30,3%	100,0%
Dindes	Nombre de têtes	147 257	29 069	176 325
	Pourcentage	83,5%	16,5%	100,0%
Pintades	Nombre de têtes	112 468	11 289	123 757
	Pourcentage	90,9%	9,1%	100,0%
Canards	Nombre de têtes	269 403	98 801	368 204
	Pourcentage	73,2%	26,8%	100,0%
Cailles	Nombre de têtes	25 300	178	25 478
	Pourcentage	99,3%	0,7%	100,0%
Oies	Nombre de têtes	22 052	2 962	25 014
	Pourcentage	88,2%	11,8%	100,0%
Pigeons	Nombre de têtes	1 223 920	131 060	1 354 980
	Pourcentage	90,3%	9,7%	100,0%
Autruches	Nombre de têtes	1 212	3 358	4 570
	Pourcentage	26,5%	73,5%	100,0%
Abeilles	Nombre de ruches	55 225	138	55 363
	Pourcentage	99,8%	0,2%	100,0%
Lapins	Nombre de têtes	30 611	4 014	34 625
	Pourcentage	88,4%	11,6%	100,0%
Chiens	Nombre de têtes	100 640	7 619	108 259
	Pourcentage	93,0%	7,0%	100,0%

II.5.2.1 Répartition du bétail²²

Pour l'ensemble du bétail, 8 têtes au moins sur 10 appartiennent aux hommes, à l'exception des caprins et des porcins, dont environ 3 têtes (24,5%) et 4 têtes (38,1%) sur 10, respectivement, appartiennent aux femmes (*figure II-25*). Celles-ci sont, en particulier, très peu concernées par l'élevage des camelins, dont les hommes restent pratiquement les acteurs exclusifs. En effet, sur les cinq régions où des camelins ont été recensés, des effectifs appartenant à des femmes et qui ne représentent que 5,6% de l'effectif total, ont été enregistrés dans la seule région de Kolda. Les femmes sont aussi faiblement représentées dans l'élevage de chevaux, dont les hommes sont propriétaires de 96% des effectifs recensés à l'échelle nationale.

Figure II-25 : Répartition du bétail recensé à l'échelle nationale dans les ménages agropastoraux selon l'espèce et le sexe du propriétaire



MASAE/RNE 2023

A l'échelle des régions, la même situation de prééminence des hommes dans la possession du bétail est observée, sauf en ce qui concerne les porcins dans la région de Tambacounda où les femmes détiennent le plus gros effectifs (88%) et dans les régions de Fatick et Kolda où elles possèdent pratiquement le même nombre de porcins que les hommes (voir tableaux en annexe).

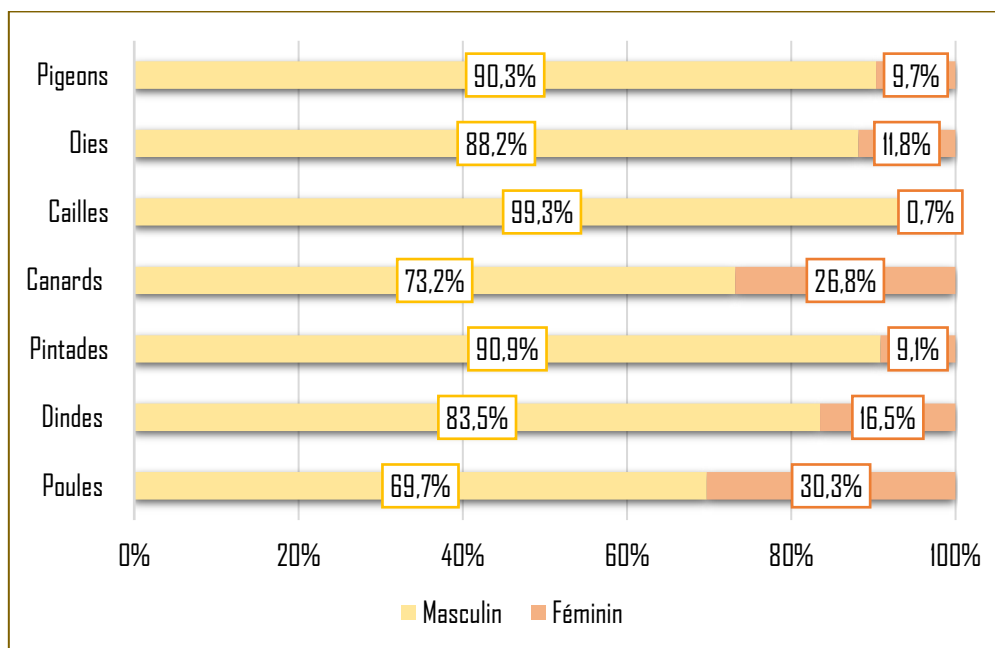
On note aussi, en ce qui concerne les autres espèces, des régions où la part des effectifs possédés par les femmes se révèle relativement importante, par rapport à ce qui est observé dans les autres régions. C'est le cas (i) des bovins dans la région de Kédougou où les femmes sont propriétaires de 19% des effectifs, (ii) des ovins dans les régions de Sédhiou, Diourbel, Kédougou et Thiès où, respectivement, 31%, 21%, 21% et 20% des effectifs appartiennent aux femmes, (iii) des caprins dans les régions de Kaffrine, Diourbel et Kaolack où 41%, 33% et 31% des effectifs sont détenus par les femmes et (iv) des asins à Louga, Kaffrine et Matam où les femmes possèdent, respectivement, 14%, 11% et 10% des effectifs.

²² Ensemble des espèces recensées, excepté les volailles et les autres espèces

II.5.2.2 Répartition de la volaille

A l'échelle nationale, pour tous les types de volailles, les hommes détiennent le plus grand nombre de têtes, pour une part allant de 70% notée en ce qui concerne les poules à 99,3% pour les cailles. Les femmes sont plus actives dans l'élevage de poules et de canards, dont elles détiennent, respectivement, 30,3% et 26,8% des effectifs à l'échelle nationale (*figure II-26*).

Figure II-26 : Répartition des effectifs de volailles recensés à l'échelle nationale dans les ménages agropastoraux selon le type et le sexe du propriétaire (en nombre de têtes)



MASAE/RNE 2023

Dans les différentes régions, les hommes détiennent au minimum 56% des effectifs (noté chez les poules) pour tous les types de volailles, excepté les pintades dans la région de Sédhiou où les femmes détiennent le plus gros (70%) des effectifs et les canards dans la région de Matam où 51% des effectifs reviennent également aux femmes.

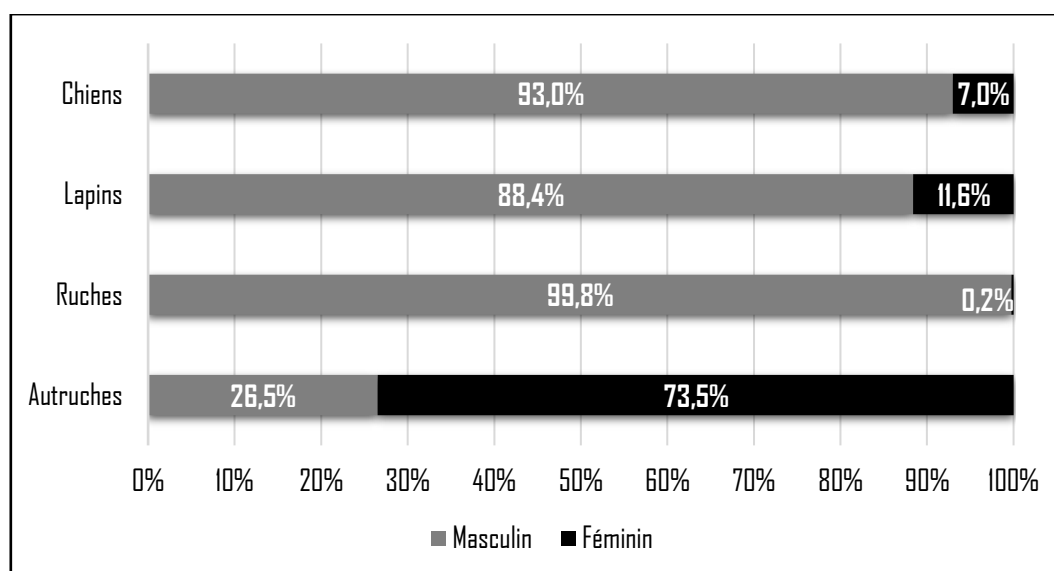
Pour les autres types de volailles, les parts d'effectifs les plus importantes détenues par les femmes sont observées, pour :

- les poules : dans les régions de Saint-Louis (44%), Fatick et Matam (39%) et Louga (38%) ;
- les dindes : dans les régions de Louga (38%), Ziguinchor (31%), Kédougou (25%) et Kaolack (21%) ;
- les cailles : dans la région de Kédougou (54%) ;
- les oies : dans les régions de Fatick (47%), Ziguinchor (35%) et Kaolack (27%) ;
- les pigeons : dans les régions de Diourbel (18%), Matam (13%), Kolda (12%), Fatick (11%) et Kaolack (10%).

II.5.2.3 Répartition des autres espèces

Au plan national, les effectifs de chiens, de lapins et de ruches d'abeilles sont détenus par les hommes à hauteur, respectivement, de 93%, 88,4% et 99,8%. Par contre, en ce qui concerne les autruches, 73,5% des effectifs appartiennent aux femmes (*figure II-27*).

Figure II-27 : Répartition selon l'espèce et le sexe du propriétaire des effectifs des autres espèces recensés à l'échelle nationale dans les ménages agropastoraux (en nombre de têtes)



MASAE/RNE 2023

La situation observée à l'échelle nationale pour les chiens, les lapins et les ruches d'abeilles, à savoir une part majoritaire des effectifs détenus par les hommes, est reflétée dans toutes les régions, à l'exception de la région de Kolda, en ce qui concerne les ruches d'abeilles, dont la totalité appartient à des femmes.

Les femmes détiennent aussi, dans les régions de Kaffrine, Ziguinchor et Saint-Louis, des effectifs relativement importants de lapins qui représentent, respectivement, 33,6%, 33,3% et 21,3% de l'effectif régional. Pour les chiens, les régions qui affichent les parts d'effectifs détenus par les femmes les plus importantes sont Dakar (17%), Thiès (17%) et Ziguinchor (14,8%).

Concernant les autruches, il faut noter que les hommes possèdent les effectifs les plus importants dans toutes les régions, à l'exception de Thiès où ce sont les femmes qui dominent, avec 96,6% de l'effectif régional leur appartenant. La taille importante de cet effectif, qui représente 90,1% de l'effectif national, explique la part majoritaire (73,5%) des femmes dans la possession d'autruches au plan national.

II.5.3 Taille moyenne du cheptel

II.5.3.1 Taille moyenne selon les lieux de dénombrement

II.5.3.1.1 Cheptel sédentaire des ménages

(a) Taille moyenne du bétail

Le *tableau II-26* présente la taille moyenne du bétail recensé dans les ménages agropastoraux par région et selon les différentes espèces. Globalement, la taille moyenne par ménage est de 20 têtes pour les bovins et les ovins, 14 pour les caprins, 8 pour les porcins, 3 pour les asins et 2 pour les équins et les camelins.

Tableau II-26 : Taille moyenne du bétail sédentaire des ménages agropastoraux par espèce et par région

Régions	Bovins	Ovins	Caprins	Équins	Asins	Camelins	Porcins
Dakar	11	6	8	2	2	1	10
Ziguinchor	9	5	7	2	1		8
Diourbel	10	12	10	2	2	2	28
Saint-Louis	22	22	20	2	5	1	17
Tambacounda	31	28	18	3	3		14
Kaolack	13	7	9	2	2		19
Thiès	12	8	12	2	2		6
Louga	24	44	28	2	6	1	
Fatick	11	9	8	2	2	4	5
Kolda	15	6	7	2	2	3	8
Matam	24	40	24	2	4	3	
Kaffrine	16	16	11	3	3		14
Kédougou	16	8	9	2	2		14
Sédhiou	19	9	8	2	2	4	18
Total	20	18	14	2	3	2	8

MASAE/RNE 2023

Au niveau des régions, on note que, pour les bovins, les ovins et les caprins, les quatre régions de Tambacounda, Louga, Matam et Saint-Louis ont les tailles moyennes les plus importantes, qui varient, respectivement, de 22 à 31 têtes, 22 à 44 têtes et 18 à 28 têtes. Les tailles les plus faibles sont enregistrées, pour les bovins, par les régions de Ziguinchor (9 têtes), Diourbel (10 têtes) et Dakar et Fatick (11 têtes) et, pour les petits ruminants, par les régions de Ziguinchor (5 ovins, 7 caprins), Kolda (6 ovins, 7 caprins) et Dakar (6 ovins, 8 caprins).

En ce qui concerne les porcins, la région de Diourbel a la taille moyenne la plus grande (28 têtes), suivie des régions de Kaolack et Sédhiou dont les effectifs moyens sont, respectivement,

de 19 et 18 têtes. Les régions de Kolda et Thiès ont les effectifs moyens les plus faibles (5 et 6 têtes, respectivement).

Pour les asins, la taille moyenne la plus élevée (6 têtes) est enregistrée par la région de Louga, suivie de Saint-Louis (5 têtes) et Matam (4 têtes). Dans les autres régions, la taille moyenne varie de 1 à 3 têtes.

Pour les équins, la taille moyenne est de 2 têtes pour toutes les régions, sauf celles de Tambacounda et Kaffrine, qui enregistrent 3 têtes. Les camelins présentent pratiquement la même situation, avec deux régions qui ont des effectifs moyens de 4 têtes, en l'occurrence Fatick et Sédhiou et les autres régions dont la taille varie de 1 à 3 têtes.

(b) Taille moyenne des volailles

La taille moyenne des différents types de volailles est donnée par le *tableau II-27*. Globalement, les ménages ont, en moyenne, 26 têtes de volailles, tous types considérés. Selon les différents types, les effectifs élevés par ménage sont, en moyenne, de 23 têtes pour les poules, 9 têtes pour les dindes, 9 têtes pour les pintades, 8 têtes pour les canards, 27 têtes pour les cailles, 4 têtes pour les oies et 20 têtes pour les pigeons.

Tableau II-27 : Taille moyenne des volailles dans les ménages par espèce et par région

Régions	Toutes volailles	Poules	Dindes	Pintades	Canards	Cailles	Oies	Pigeons
Dakar	61	64	5	5	11	83	12	22
Ziguinchor	24	23	5	6	8	124	3	13
Diourbel	21	16	5	7	6	9	3	19
Saint-Louis	25	22	6	8	8	15	5	20
Tambacounda	21	20	12	7	6		2	16
Kaolack	24	20	8	5	7	4	3	20
Thiès	32	28	8	8	8	26	5	19
Louga	25	21	7	6	6	9	2	20
Fatick	21	17	6	6	9	8	4	20
Kolda	17	16	11	7	7		3	19
Matam	20	18	7	12	7	5	2	26
Kaffrine	19	13	61	19	6	13	4	19
Kédougou	27	26	10	7	12	4	6	14
Sédhiou	30	29	5	10	7		1	16
Total	26	23	9	9	8	27	4	20

MASAE/RNE 2023

On note une taille moyenne relativement élevée dans la région de Dakar pour les poules et coqs et les cailles, ainsi que dans la région de Ziguinchor, en ce qui concerne les cailles.

(c) Taille moyenne des autres espèces

A l'échelle nationale, la taille moyenne est de 7 têtes pour les autruches et les lapins, 2 têtes pour les chiens et 110 ruches pour les abeilles (*tableau II-28*).

Tableau II-28 : Taille moyenne des autres espèces dans les ménages par espèce et par région

Régions	Autruches	Ruches d'abeilles	Lapins	Chiens
Dakar	3		8	2
Ziguinchor		11	9	2
Diourbel	2		4	1
Saint-Louis			10	1
Tambacounda	6		5	2
Kaolack	6	1 000	6	1
Thiès	11		6	2
Louga	1		6	2
Fatick	1		6	2
Kolda		3	7	2
Matam			3	2
Kaffrine	6		8	1
Kédougou	4	6	7	2
Sédhiou		52	4	2
Total	7	119	7	2

MASAE/RNE 2023

Au niveau régional, pour les autruches, la région de Thiès se distingue avec une taille moyenne de 11 têtes et, pour l'apiculture, la région de Kaolack se particularise nettement avec une taille moyenne de 1000 ruches d'abeilles. Pour les lapins, les régions de Saint-Louis (10 têtes), Ziguinchor (9 têtes) et à Dakar et Kaffrine (8 têtes) affichent les tailles moyennes les plus élevées. En ce qui concerne les chiens, la taille moyenne varie de 1 à 2 têtes selon les régions.

II.5.3.1.2 Cheptel en transhumance

La taille moyenne des troupeaux suivant les différentes espèces présentes et les régions où les zones de concentration sont localisées est donnée par le *tableau II-29*. La région de Matam se distingue également par le nombre relativement important de bovins (1330 têtes) et d'ovins (1443 têtes) dans les troupeaux et celle de Louga, qui a le Ranch de Doli comme principale zone de concentration, par le nombre d'ovins (2393 têtes) et de caprins (486 têtes) et aussi d'équidés (40 équins, 124 asins) et de camelins (73 têtes). La région de Kaffrine se distingue également, de par le nombre important de troupeaux accueillis, avec des effectifs de bovins et de petits ruminants loin d'être négligeables.

Tableau II-29 : Nombre de têtes en moyenne par espèce, par troupeau transhumant et par région

Régions	Nombre de troupeaux	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Camelins
Fatick	105	176	323	103	5	17	
Kaffrine	1 074	393	958	308	8	66	
Kaolack	78	219	479	126	4	27	
Kédougou	130	93	264	40		3	
Kolda	63	96	117	26	5	7	
Louga	296	627	2 393	486	40	124	73
Matam	439	1 330	1 443	290	14	56	2
Saint-Louis	54	513	486	357	14	43	60
Tambacounda	565	414	1 255	414	20	68	
Thiès	80	172	316	107	6	8	

MASAE/RNE 2023

II.5.3.1.3 Cheptel des exploitations d'élevage moderne

La taille moyenne par espèce, par exploitation d'élevage moderne et selon les différentes régions est donnée par le *tableau II-30*. Globalement, on note des tailles très proches en ce qui concerne les bovins (21 têtes) et les ovins (20 têtes). La taille moyenne des caprins (11 têtes) représente près de la moitié de celle des ovins. Pour les porcins et les équins, elle reste relativement modeste (respectivement, 5 et 1 têtes).

Tableau II-30 : Nombre de têtes en moyenne par espèce, par exploitation d'élevage moderne et par région

Régions	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Porcins
Dakar	10	14		1	8
Diourbel	17	36	4	1	1
Saint-Louis	43	19	36	1	
Tambacounda	28	39	17	2	
Kaolack	12	10	5	1	
Thiès	11	20	3	1	2
Louga	16	19	12	2	
Fatick	24	12	4	3	6
Kolda	24	11	8	1	
Matam	58	47	23	3	
Kaffrine	14	19	7	1	1
Kédougou	37	30	22		
Sédhiou	13	9	6		85
Total	21	20	11	1	5

MASAE/RNE 2023

A l'échelle des régions, le tableau renseigne que :

- pour les bovins, les régions de Matam et Saint-Louis, avec respectivement, 58 et 43 têtes, enregistrent les tailles moyennes les plus importantes et celles de Dakar et Thiès, avec 10 et 11 têtes, respectivement, les tailles les plus faibles ;
- pour les ovins, les régions de Matam et Tambacounda ont les tailles moyennes les plus élevées (49 et 39 têtes, respectivement) et les régions de Sédhiou et Kolda, avec 9 et 11 têtes, respectivement, les tailles moyennes les plus faibles ;
- pour les caprins, les tailles moyennes les plus importantes sont enregistrées par les régions de Matam (23 têtes) et Kédougou (22 têtes) et les tailles les plus faibles (moins de 10 têtes) par plusieurs régions (Diourbel, Kaolack, Thiès, Fatick, Kolda, Kaffrine et Sédhiou) ;
- pour les porcins, la région de Sédhiou se distingue avec une taille moyenne de 85 têtes, qui dépasse largement celles enregistrées par les autres régions où il existe des exploitations élevant l'espèce, qui représentent moins de 10 têtes ;
- pour les équins, la taille moyenne varie de 1 à 3 têtes selon les régions, à l'exception de Kédougou où il n'y a pas de chevaux dans les exploitations.

II.5.3.2 Taille moyenne du cheptel selon le sexe du propriétaire

La question concerne uniquement le cheptel recensé au sein des ménages (cheptel sédentaire), l'information sur le sexe du propriétaire n'ayant pas été demandée dans le cas des cheptels en transhumance et des exploitations d'élevage moderne.

(a) Taille moyenne du bétail

Le *tableau II-31* présente la taille moyenne du bétail par région et par espèce, selon le sexe du propriétaire. Essentiellement, il ressort qu'en moyenne, les hommes possèdent plus d'animaux que les femmes, sauf en ce qui concerne les équins, les asins et les camelins, dont la taille moyenne est la même pour les deux sexes. L'effectif moyen national varie, selon l'espèce, de 2 à 15 têtes, pour les hommes et de 2 à 6 têtes, pour les femmes.

Tableau II-31: Nombre de têtes de bétail en moyenne par espèce et par région selon le sexe du propriétaire

Régions	Bovins		Ovins		Caprins		Equins		Asins		Camelins		Porcins	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Dakar	10	3	6	4	7	5	2	1	2	-	1	-	11	7
Ziguinchor	8	3	5	3	5	4	2	2	1	2	-	-	7	6
Diourbel	8	4	8	5	8	4	2	1	2	2	2	-	28	-
Saint-Louis	22	7	16	6	15	7	2	1	4	3	1	-	17	-
Tambacounda	25	10	22	8	15	6	3	2	3	2	-	-	4	23
Kaolack	11	4	6	3	7	3	2	2	2	2	-	-	15	2
Thiès	10	5	6	3	9	5	2	2	2	2	-	-	5	4
Louga	17	7	31	7	19	9	2	2	5	4	1	-	-	-
Fatick	10	7	8	4	8	4	2	1	2	2	4	-	6	4

Régions	Bovins		Ovins		Caprins		Equins		Asins		Camelins		Porcins	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Kolda	12	5	5	3	6	3	2	1	2	2	3	-	8	6
Matam	15	6	22	7	15	7	2	2	3	3	3	-	-	-
Kaffrine	11	4	9	4	7	3	2	2	2	2	-	-	14	-
Kédougou	12	7	6	5	7	5	2	-	2	1	-	-	14	-
Sédhiou	17	6	6	8	7	5	2	2	2	2	4	2	15	9
Total	15	6	14	5	11	5	2	2	3	3	2	2	8	5

MASAE/RNE 2023

Dans les régions, la même situation est observée, avec toujours un nombre de têtes en moyenne plus grand pour les hommes, sauf en ce qui concerne les porcins dans la région de Tambacounda où les femmes détiennent en moyenne 23 têtes, contre 4 pour les hommes. On peut noter aussi, en ce qui concerne les équins et les asins, que la taille moyenne, contrairement à ce qui est observée à l'échelle nationale, n'est pas égale entre les deux sexes dans certaines régions.

Les régions de Louga et de Tambacounda enregistrent les effectifs moyens de bovins et de caprins les plus élevés, autant chez les hommes (respectivement, 25 têtes et 19 têtes) que chez les femmes (respectivement, 10 têtes et 9 têtes). Le même constat est fait en ce qui concerne les asins dans la région de Louga (5 têtes pour les hommes et 4 têtes pour les femmes). La région de Louga enregistre aussi l'effectif moyen d'ovins le plus important (31 têtes), qui est détenu par les hommes et celle de Diourbel, l'effectif moyen de porcins le plus important (28 têtes), également détenu par les hommes.

(b) Taille moyenne des volailles

Pour les volailles, les hommes détiennent également, dans l'ensemble, en moyenne, plus de sujets que les femmes, sauf dans le cas des pigeons où les femmes possèdent 18 têtes, contre 17 pour les hommes (*tableau II-32*). L'effectif moyen varie, selon le type de volaille, de 5 à 24 têtes, pour les hommes et de 3 à 18 têtes, pour les femmes.

Tableau II-32: Nombre de têtes de volailles en moyenne par type et par région selon le sexe du propriétaire

Régions	Poules		Dindes		Pintades		Canards		Cailles		Oies		Pigeons	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Dakar	66	46	5	3	6	3	12	8	89	15	12	6	22	20
Ziguinchor	19	10	4	7	7	4	8	6	124	-	3	3	13	7
Diourbel	13	10	5	4	7	5	6	5	7	-	3	2	15	28
Saint-Louis	16	20	6	5	11	3	7	8	15	-	5	2	19	13
Tambacounda	20	9	13	2	6	12	7	3	-	-	2	-	16	17
Kaolack	17	8	8	11	5	2	7	5	4	-	3	3	17	16
Thiès	28	12	8	5	8	2	8	7	26	-	5	3	16	15
Louga	16	11	6	6	5	5	5	6	9	-	3	2	16	12
Fatick	14	12	6	4	6	2	10	7	8	-	4	4	19	19

Régions	Poules		Dindes		Pintades		Canards		Cailles		Oies		Pigeons	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Kolda	14	8	11	-	7	8	7	6	-	-	3	-	16	26
Matam	14	10	7	-	13	5	6	7	5	-	2	-	22	25
Kaffrine	10	6	60	4	19	6	6	3	13	-	4	1	16	19
Kédougou	20	16	9	24	6	11	11	8	3	5	7	2	13	18
Sédhiou	25	14	5	-	5	13	6	9	-	-	1	-	13	26
Total	20	12	10	5	9	5	7	6	24	11	5	3	17	18

MASAE/RNE-2023

Pour la plupart des régions la taille moyenne des volailles possédées est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. A l'exception des pigeons dont les effectifs moyens sont plus élevés pour les femmes dans 8 sur les 14 régions. On peut noter aussi que les femmes possèdent plus de :

- poules, dans la région de Saint-Louis (20 têtes, contre 16 pour les hommes) ;
- dindes, dans les régions de Ziguinchor, Kaolack et Kédougou (respectivement, 7, 11 et 24 têtes, contre 4,8 et 9 pour les hommes) ;
- pintades, dans les régions de Tambacounda, Kolda, Kédougou et Sédhiou (respectivement, 12, 8, 11 et 13 têtes, contre 6, 7, 6 et 5 pour les hommes) ;
- canards, dans les régions de Saint-Louis, Louga, Matam et Sédhiou (respectivement, 8, 6, 7 et 9 têtes, contre 7, 5, 6 et 6 pour les hommes) ;
- cailles, dans la région de Kédougou (5 têtes, contre 3 pour les hommes).

Les tailles moyennes de volailles les plus élevées sont enregistrées, pour les poules, par la région de Dakar, autant chez les hommes (respectivement, 66 têtes et 46 têtes), pour les dindes et les pintades, par la région de Kaffrine (respectivement, 60 et 19 têtes, pour les hommes), pour les canards et les oies, par la région de Dakar (12 têtes pour chaque volaille) et, pour les cailles, par la région de Ziguinchor (124 têtes).

(c) Taille moyenne des autres espèces

Au niveau national, la taille moyenne est plus importante chez les femmes en ce qui concerne les autruches et égale ou très proche chez les deux sexes, en ce qui concerne les lapins et les chiens. Par contre, pour les ruches d'abeilles, l'effectif moyen chez les femmes est pratiquement négligeable (3 ruches), comparé aux hommes, qui ont en moyenne 115 ruches (*tableau II-33*).

Tableau II-33: Nombre de têtes en moyenne, pour les autres espèces, par région et selon le sexe du propriétaire

Régions	Autruches		Abeilles (ruches)		Lapins		Chiens	
	M	F	M	F	M	F	M	F
Dakar	4	3	-	-	8	8	2	1
Ziguinchor	-	-	11	-	8	9	2	1
Diourbel	-	2	-	-	5	2	1	1

Régions	Autruches		Abeilles (ruches)		Lapins		Chiens	
	M	F	M	F	M	F	M	F
Saint-Louis	-	-	-	-	9	10	1	1
Tambacounda	6	-	-	-	5	-	2	2
Kaolack	7	2	1000	-	6	2	1	1
Thiès	2	13	-	-	6	3	2	2
Louga	1	-	-	-	6	-	2	1
Fatick	1	-	-	-	6	-	2	1
Kolda	-	-	-	3	7	-	2	1
Matam	-	-	-	-	3	-	2	2
Kaffrine	15	2	-	-	7	10	1	1
Kédougou	4	-	5	-	7	8	2	1
Sédhiou	-	-	41	3	4	-	2	2
Total	4	9	115	3	7	7	2	1

MASAE/RNE-2023

Selon les régions, l'effectif moyen varie :

- pour les autruches, de 2 à 15 têtes, pour les hommes et de 2 à 13 têtes, pour les femmes ;
- pour les lapins, de 4 à 9 têtes pour les hommes et de 2 à 10 têtes pour les femmes ;
- pour les chiens, de 1 à 2 têtes pour chacun des sexes ;
- Pour les ruches d'abeilles, de 5 à 1000 unités (taille exceptionnelle), pour les hommes, tandis que les femmes, l'effectif moyen est de 3 ruches.

II.5.4 Zones agroécologiques et densité du bétail

II.5.4.1 Taille du bétail selon les zones écogéographiques

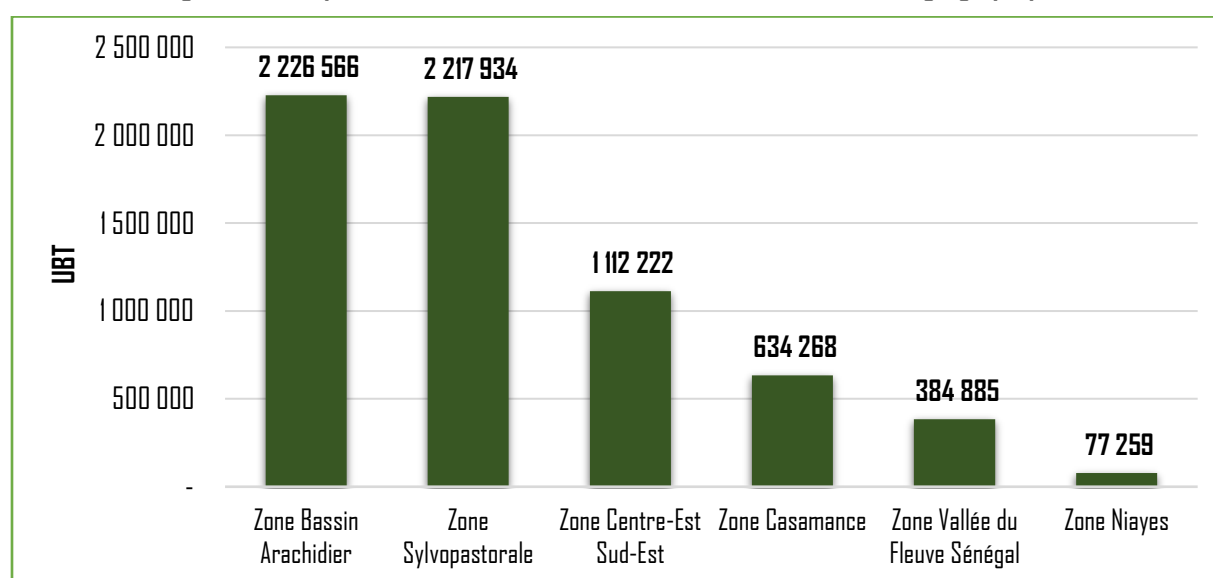
Suite aux modifications importantes intervenues dans les pratiques d'élevage et la répartition du cheptel entre les zones écogéographiques qui étaient initialement identifiées et ce, en conséquence notamment de la baisse de la pluviométrie, un nouveau découpage a été opéré par le Centre de Suivi Ecologique (CSE), qui a conduit aux six nouvelles zones suivantes :

- la zone Bassin Arachidier, qui couvre les régions de Thiès, Diourbel, Kaolack et Kaffrine et les départements de Kébémér, dans la région de Louga et de Koupentoum, dans la région de Tambacounda ;
- la zone Sylvopastorale, qui couvre la région de Matam, les départements de Linguère et de Louga, dans la région de Louga et de Podor, dans la région de Saint-Louis ;
- la zone Vallée du Fleuve Sénégal, qui couvre les départements de Dagana et de Saint-Louis, dans la région de Saint-Louis ;
- la zone Centre-Est Sud-Est, qui couvre les départements de Tambacounda, Bakel et Goudiry, dans la région de Tambacounda et la région de Kédougou ;
- la zone Casamance, qui couvre les régions de Kolda, de Sédhiou et de Ziguinchor.

- la zone Niayes, qui couvre uniquement la région de Dakar.

Sur l'ensemble des six zones, le bétail recensé porte sur un effectif total de 6 653 132 UBT²³) constituées de bovins pour 58,5%, d'ovins pour 15,5%, d'équins pour 10,2%, de caprins pour 9,4%, d'asins pour 5,9% et, pour moins d'1%, de camelins et de porcins. L'effectif se répartit entre les différentes zones comme le montre la *figure II-28*.

Figure II-28 : Répartition des effectifs du bétail (en UBT) selon les zones écogéographiques



MASAE/RNE 2023

La zone Bassin arachidier et la zone Sylvopastorale, qui concentrent, respectivement, 33,5% et 33,3% de l'effectif national, soit les 2/3 du bétail, apparaissent comme étant les plus grandes zones d'élevage du Sénégal. Au total, elles concentrent 59,2% du cheptel bovin, 76,6% du cheptel ovin, 74,2% du cheptel caprin, 84,5% du cheptel équin et 76,5% du cheptel asin.

La taille du bétail est légèrement plus élevée (+8632 UBT) dans la zone Bassin arachidier que dans la zone Sylvopastorale) du fait principalement de l'importance de la population équine et quelque peu de camelins et de porcins, dans la première zone. Le Bassin Arachidier concentre, en effet, 65,3% (soit près des 2/3) de l'effectif national d'équins, 37,1% de celui de camelins et 32,5% de celui de porcins, contre, pour la zone Sylvopastorale, 19,2% pour les équins et 8,4% pour les camelins. Les porcins n'ont pas été recensés dans cette zone. Pour toutes les autres espèces, en l'occurrence les bovins, les ovins, les caprins et les asins, dont elle concentre, respectivement, 30,8%, 48,2%, 37,6% et 39,2% des effectifs nationaux, la zone sylvopastorale reste la première zone d'élevage.

La Zone Centre-Est Sud-Est, qui concentre 16,7% du bétail, se positionne comme la troisième zone d'élevage du pays. Exceptés les camelins et les porcins, cette zone compte le plus grand

²³ Unité bétail tropical, définie comme un bovin de 250 kg de poids vif à l'entretien

nombre de têtes pour toutes les espèces, après la zone Sylvopastorale et la zone Bassin Arachidier.

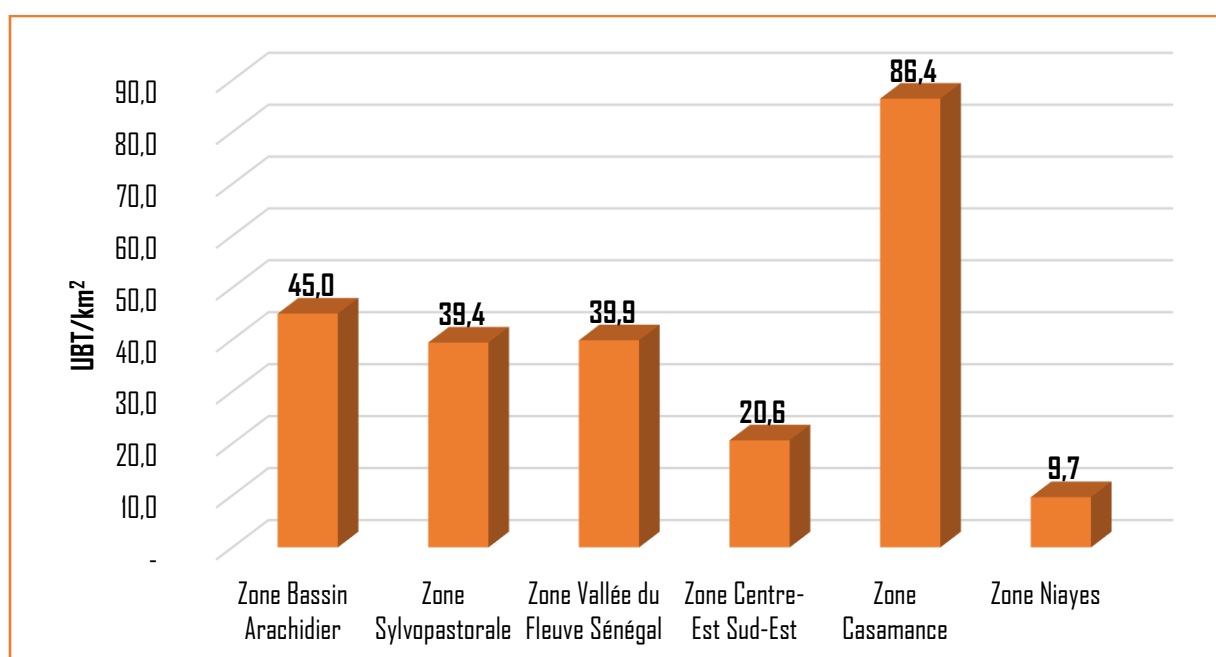
La zone Casamance, quatrième zone d'élevage avec 9,5% du bétail national, se distingue surtout par l'importance de son cheptel porcin, qui représente plus de la moitié (56,1%) de l'effectif recensé à l'échelle nationale en ce qui concerne cette espèce. Cette zone a aussi la particularité de détenir, à part pratiquement égale avec la zone Bassin Arachidier, l'effectif de camelins le plus important. Les deux zones concentrent 74,4% de l'effectif national de camelins.

La Zone Vallée du Fleuve Sénégal et la zone Niayes, avec, respectivement, 5,8% et 1,2% des effectifs nationaux, sont les zones qui comptent le moins de bétail.

II.5.4.2 Densité du bétail par zone écogéographique

La densité²⁴ du bétail au plan national est de 36 UBT au km². Comme le montre la *figure II-29*, elle connaît une grande variation selon les différentes zones (10 à 85 UBT).

Figure II-29 : Densité du bétail (UBT/km²) selon les zones agroécologiques, en 2023



MASAE/RNE 2023

La Zone Casamance, qui concentre 9,5% du bétail sur une superficie représentant 4,0% de la superficie nationale, affiche la plus forte densité animale, avec 86,4 UBT au km².

²⁴ Nombre d'UBT rapporté à la superficie de la zone, en l'absence d'information sur la superficie (en ha) de parcours disponibles.

La Zone Bassin Arachidier, qui concentre le plus grand nombre d'animaux et dont la superficie représente 26,8% de la superficie nationale, soit la troisième grande superficie après la zone Sylvopastorale et la Zone Centre-Est Sud-Est, affiche la densité du bétail la plus élevée (45 UBT au km²) après la Zone Casamance.

La densité du bétail dans la zone Sylvopastorale (39,4 UBT/km²), la zone la plus vaste (30,5% de la superficie nationale), reste très proche de celle dans la zone Vallée du Fleuve Sénégal (39,9 UBT/km²), dont la superficie représente 5,2% de la superficie nationale.

La Zone Centre-Est Sud-Est, la deuxième zone en termes d'espace (29,2% de la superficie nationale), a la densité de bétail la plus faible (20,6 UBT au km²) après la Zone Niayes (9,7 UBT au km²), dont la superficie représente 4,3% de la superficie nationale.

II.6 PRATIQUES D'ELEVAGE

II.6.1 Ménages agropastoraux

II.6.1.1 Objectifs d'élevage

Les résultats du RNE laissent apparaître que les personnes qui pratiquent l'élevage dans les ménages agropastoraux, quel que soit l'espèce élevée, poursuivent, pour la grande majorité, un objectif unique.

a) Elevage de ruminants et de porcins

L'analyse des objectifs poursuivis pour l'élevage de bovins, d'ovins, de caprins, de camelins et de porcins révèle une tendance similaire pour les cinq espèces. L'élevage naisseur ressort comme l'objectif le plus cité par les personnes qui élèvent ces animaux (entre 43% et 66% selon l'espèce). Le naissage et l'embouche et l'embouche seul, cités, respectivement, par 16,4 à 30,4% et 10,3% à 18,3% des propriétaires, selon l'espèce, sont les deux autres objectifs d'élevage les plus visés. Les autres objectifs cités, incluant des combinaisons comme élevage naisseur, embouche et laitier, ainsi que l'attelage/portage, ont une représentation bien plus marginale, avec des parts inférieures à 10% (*tableau II-34*).

Tableau II-34 : Répartition à l'échelle nationale, des membres des ménages agropastoraux élevant des bovins, des ovins, des caprins, des camelins ou des porcins, selon l'objectif poursuivi

Objectifs poursuivis	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	Porcins
Elevage naisseur	43,0%	44,6%	54,0%	65,5%	50,7%
Elevage naisseur et Embouche	16,4%	24,4%	21,7%		30,4%
Embouche	15,6%	22,7%	15,7%	10,3%	18,3%
Elevage naisseur, Embouche et Elevage laitier	7,6%	0,7%	0,7%		
Embouche et Elevage laitier	5,2%	2,7%	2,5%		
Elevage naisseur et Elevage laitier	4,7%	0,6%	1,0%		

Objectifs poursuivis	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	Porcins
Elevage naisseur et Autres	0,1%	0,8%	1,3%		0,0%
Elevage laitier	0,6%	0,2%	0,2%		
Elevage naisseur, Embouche et Autres	0,4%	0,7%	0,3%		
Embouche et Autres	0,4%	0,6%	0,3%		
Elevage laitier et Autres	0,2%	0,1%	0,2%		
Embouche + Elevage laitier et Autres	0,2%	0,1%	0,1%		
Embouche et Loisir	0,0%	0,1%	0,0%		0,4%
Elevage naisseur et Loisir	0,0%	0,05%	0,0%		
Elevage naisseur, Elevage laitier et Autres	0,2%	0,003%	0,3%		
Loisir	0,1%	0,5%	0,1%		
Elevage naisseur, Embouche, Elevage laitier et Attelage	1,0%				
Elevage naisseur et Attelage/portage	0,8%				
Elevage naisseur, Elevage laitier et Attelage	0,5%				
Elevage naisseur, Embouche et Attelage	0,5%				
Embouche + Elevage laitier et Attelage	0,1%				
Embouche et Attelage/portage	0,3%				
Attelage/portage	1,0%			24,2%	
Elevage Naisseur, Embouche et Loisir		0,01%			
Elevage laitier et Loisir		0,01%			
Autres	0,8%	1,2%	1,5%		0,1%
Total	100%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

MASAE/RNE 2023

b) Elevage d'équidés

L'analyse des objectifs poursuivis pour l'élevage d'équins et d'asins laisse révéler aussi une même tendance pour les deux espèces. La majorité des personnes qui élèvent ces deux animaux (63,4% et 62,8%, respectivement) le font pour l'attelage ou le portage. Le naisseur et l'attelage/portage et le naisseur uniquement, ressortent comme second et troisième objectif poursuivi par les propriétaires d'équins et d'asins (tableau). Les autres objectifs cités, uniques, tel que loisir ou multiples, comme élevage naisseur, attelage et loisir, sont faiblement représentés (2,1% pour les équins et 0,1% pour les asins).

Tableau II-35 : Répartition à l'échelle nationale, des membres des ménages agropastoraux élevant des bovins ou des asins selon l'objectif poursuivi

Objectifs poursuivis	Equins	Asins
Attelage/portage	63,4%	62,8%
Elevage naisseur et Attelage/portage	20,3%	22,3%
Elevage naisseur	14,1%	14,8%
Naisseur, Attelage et Loisir	0,5%	0,02%
Loisir	0,3%	0,01%
Elevage naisseur et Loisir	0,2%	
Attelage/portage et Loisir	1,1%	

Elevage naisseur et Autres		0,02%
Loisir		0,01%
Attelage/portage et Autres		0,05%
Total	100%	100,0%

MASAE/RNE 2023

c) Elevage de volailles

L'analyse des objectifs d'élevage pour les différents types de volailles (poules, dindes, pintades, canards, cailles, oies, pigeons) met en lumière une dominance de l'élevage familial dans toutes les catégories. Pour la majorité des volailles, cet objectif représente une part très importante, notamment pour les canards (97,0%), les dindes (91,0%) et les pintades (91,9%). Les pigeons, bien que visant majoritairement l'élevage familial (46,4%), montrent également une forte proportion pour des objectifs de loisir (23,3%) et une plus grande diversité dans les objectifs d'élevage.

Les autres objectifs d'élevage, tels que les poussins d'un jour et les poulets de chair, sont plus fréquents pour les poules, avec respectivement 0,5% et 7,3%. Cependant, ces types d'élevage sont rares pour les autres volailles.

Les loisirs et les autres objectifs d'élevage (incluant des activités combinées) sont également minoritaires pour la plupart des volailles, mais, ils sont plus présents chez les pigeons et les oies.

Tableau II-36 : Répartition à l'échelle nationale, des membres des ménages agropastoraux élevant des volailles selon l'objectif poursuivi

Objectifs poursuivi	Poules	Dindes	Pintades	Canards	Cailles	Oies	Pigeons
Elevage familial	80,55%	91,01%	91,88%	96,98%	82,26%	84,37%	46,39%
Poussins d'un jour	0,47%						
Poulets de chair	7,26%						
Pondeuses	0,20%				1,12%		
Loisir	0,21%	0,29%	0,88%	0,22%		1,05%	23,33%
Autres	0,43%	0,72%	3,48%	1,23%	10,01%	6,44%	0,96%
Elevage familial et Poussins d'un jour	1,85%						
Elevage familial et Poulets de chair	5,47%						
Elevage familial et Pondeuses	1,03%						
Elevage familial et Loisir	0,02%	0,51%	0,31%				25,47%
Elevage familial et Autres	0,58%	7,46%	3,44%	1,57%	6,61%	8,13%	2,14%
Poussins d'un jour et Poulets de chair	0,29%						
Poussins d'un jour et Pondeuses	0,04%						
Poulets de chair et Pondeuses	0,14%						
Poulets de chair et Autres	0,08%						
Pondeuses et Autres	0,03%						
Loisir et Autres	0,00%						1,02%
Elevage familial + Poussins d'un jour et Chair	0,37%						

Objectifs poursuivis	Poules	Dindes	Pintades	Canards	Cailles	Oies	Pigeons
Elevage familial + Poussins d'un jour et Pondeuses	0,61%						
Elevage familial + Poussins d'un jour et Autres	0,01%						
Elevage familial + Poulets de chair et Pondeuses	0,17%						
Elevage familial + Poulets de chair et Autres	0,03%						
Elevage familial + Pondeuses et Autres	0,00%						
Elevage familial + Loisirs et Autres	0,00%						0,69%
Poussins d'un jour + Poulets de chair et Pondeuses	0,01%						
Poulets de chair + Pondeuses et Autres	0,02%						
Elevage familial + Poussins + Chair et Pondeuses	0,10%						
Elevage familial + Poussins + Chair et Autres	0,02%						
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

MASAE/RNE 2023

II.6.1.2 Races élevées

Dans le cadre de cette opération, la question des races concernait uniquement le bétail, en l'occurrence les bovins, les ovins, les caprins, les équins, les asins et les porcins.

Le *tableau II-37* renseigne que, globalement, le bétail élevé dans les ménages agropastoraux est constitué principalement d'animaux appartenant à des races locales. Celles-ci ont été citées comme dominantes dans 80 à 97% des élevages²⁵, selon les différentes espèces. Les autres races présentes, qui restent assez diversifiées, sont faiblement représentées. Elles sont constituées de races exotiques, qui sont observées pour la plupart chez les ovins et les bovins, de métis, qui sont dominants dans 0,2 à 3,9% des élevages et d'autres races, qu'on trouve dans 0,2 à 4% des élevages.

Tableau II-37 : Répartition, à l'échelle nationale, du bétail élevé dans les ménages selon le type de race

Espèces	Races locales	Races exotiques	Métis	Autres races	Ne connaît pas la race	Total
Bovins	83,8%	4,6%	2,5%	4,0%	5,1%	100,0%
Ovins	79,8%	11,7%	3,9%	1,1%	3,5%	100,0%
Caprins	80,0%	0,0%	3,6%	4,0%	12,5%	100,0%
Equins	94,3%	1,2%	0,6%	0,5%	3,4%	100,0%
Asins	96,6%	0,0%	0,2%	0,2%	3,0%	100,0%
Porcins	89,0%	3,5%	3,5%	1,4%	2,6%	100,0%

MASAE/RNE 2023

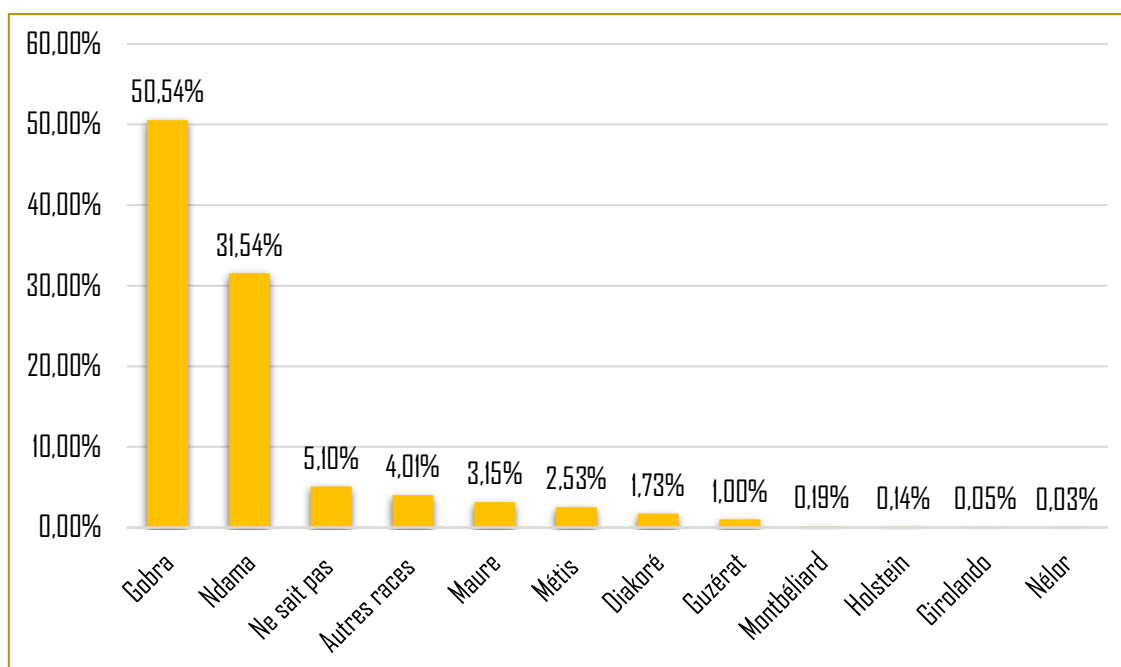
²⁵ Elevage compris ici comme l'ensemble des animaux (troupeau) appartenant à la personne qui pratique l'activité d'élevage dans le ménage.

Il est à noter que dans certains élevages, les propriétaires ne connaissent pas la race des animaux qu'ils élèvent. On rencontre ces propriétaires notamment dans les élevages de caprins (12,5%) et de bovins (5,1%) et plus fréquemment dans les régions de Kaolack, Thiès, Fatick, Diourbel et Kaffrine.

(i) Les bovins

La *figure II-30* montre la répartition des élevages de bovins des ménages agropastoraux selon les différentes races²⁶. La figure renseigne aussi que pour 5,1% des élevages, les éleveurs ne connaissent pas la race des animaux exploités. Il ressort que le Gobra, qui est dominant dans 5 élevages sur 10, est la race bovine la plus abondante.

Figure II-30 : Répartition, à l'échelle nationale, des bovins élevés dans les ménages selon la principale race



MASAE/RNE 2023

□ Distribution géographique des principales races bovines locales

Les bovins Gobra sont répartis dans toutes les régions, à l'exception de Ziguinchor. Les régions de Louga, Saint-Louis et Matam concentrent le plus grand nombre d'animaux appartenant à cette race, avec des élevages qui représentent, respectivement, 25,8%, 17,9% et 15,9% de l'ensemble des élevages à l'échelle nationale. Le Gobra est aussi moins représenté dans les régions de Kédougou et Sédhiou, qui ne concentrent, respectivement, que 0,02% et 0,21% du total des élevages.

²⁶ (races locales (Gobra, Ndama, Diakoré), races exotiques (Maure, Guzérat, Montbéliard, Holstein, Girolando, Nélor), métis, autres races bovines)

La race Ndama se rencontre également dans toutes les régions, mais plus particulièrement dans les régions de Kolda et Tambacounda qui concentrent, respectivement, 29,5% et 17,2% des élevages où cette race est dominante, soit plus de la moitié (56,3%) des élevages de ndama.

En ce qui concerne la race Diakoré, la région de Kaffrine concentre plus de la moitié (58,8%) de ses élevages. Cette race n'a pas été recensée dans la région de Louga. Elle est aussi faiblement représentée dans les régions de Kédougou et Fatick, qui concentrent seulement 0,2% et 0,4%, respectivement, de ses élevages.

□ Distribution géographique des bovins de race exotique

84,4% des élevages de bovins de race Maure sont dans les deux régions de Tambacounda (45,8% des élevages) et Matam (26,5% des élevages). On trouve quelques élevages où la race est dominante dans les différentes autres régions, notamment Tambacounda et Thiès, à l'exception de Kaolack et Kolda où la race n'a pas été recensée.

66,5% des élevages de bovins Guzerat sont dans les régions de Saint-Louis (40,2%) et Louga (26,3%). La race n'a pas été identifiée dans les régions de Ziguinchor, Kolda, Sédhiou, Kédougou et Tambacounda.

On rencontre la race Nelor dans les régions de Kaolack (49,4% des élevages), Diourbel (39,1%) et Dakar (0,9%) et les Girolando, dans les régions de Louga (34,8%), Saint-Louis (34,8% d), Tambacounda (16,8% des élevages), et Matam (14,0%), La race Montbéliard est présente aussi dans les régions de Thiès (64,8% des élevages), Dakar (25,9% des élevages), Diourbel (5,1% des élevages) et Tambacounda (4,2% des élevages). Enfin, la race Holstein est distribuée dans les régions de Kaolack ((36,8% des élevages), Louga (19,0% des élevages), Kolda (18,0% des élevages), Tambacounda (10,8% des élevages), Fatick (10,4% des élevages) et Saint-Louis (5,1% des élevages),

□ Distribution géographique des bovins Métis

Les bovins Métis sont identifiés dans toutes les régions, avec une plus grande représentation dans les régions de Kaffrine (47,4% des élevages), Saint-Louis (14,2% des élevages) et Diourbel (13,7% des élevages).

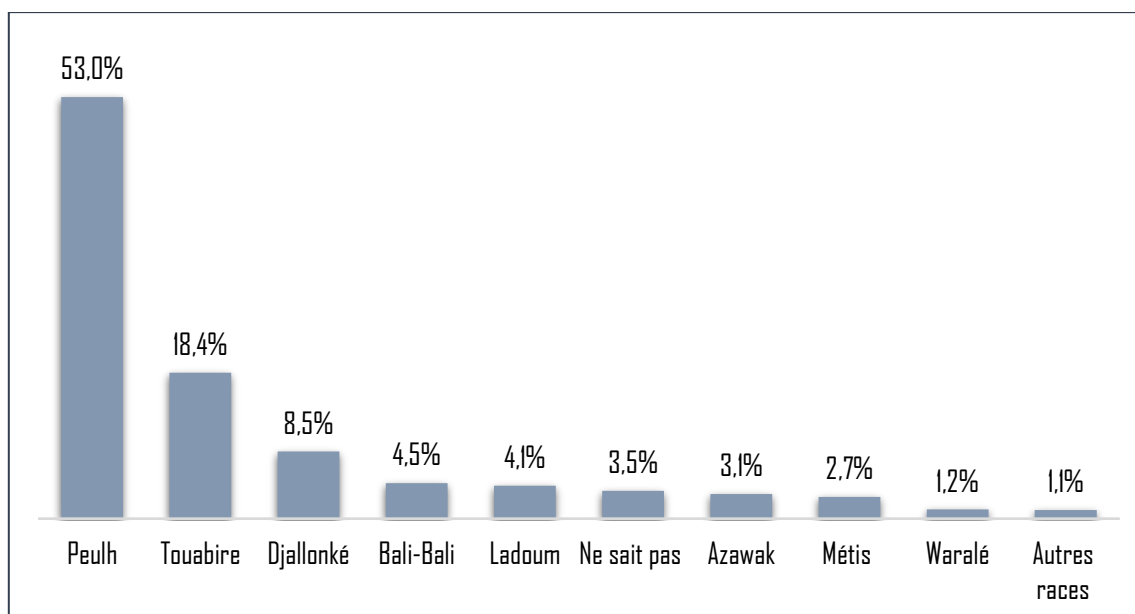
□ Distribution géographique des autres races bovines

Dans toutes les régions, exceptée celle de Kédougou, des bovins appartenant à d'autres races sont identifiés. Les régions de Saint-Louis et Thiès en concentrent le plus grand nombre d'élevages, avec, respectivement, 47,9% et 11,8% du total des élevages.

(ii) Les ovins

Les élevages d'ovins sédentaires des ménages agropastoraux se répartissent selon les différentes races de l'espèce (races locales (Peulh, Touabire, Djallonké), races exotiques (Bali-Bali, Ladoum, Azawak), métis (Waralé, autres métis), autres races ovines). La *figure II-31* montre que pour 3,5% des élevages, la race n'a pas été identifiée. Il apparaît que le Peulh, qu'on trouve dans plus de la moitié des élevages, est la principale race ovine élevée par les ménages.

Figure II-31 : Répartition, à l'échelle nationale, des ovins élevés dans les ménages, selon la principale race



MASAE/RNE 2023

□ Distribution géographique des races ovines locales

Les ovins Peulh sont élevés dans toutes les régions, avec une plus forte présence dans les régions de Louga, Matam et Saint-Louis, qui concentrent, respectivement, 24,7%, 18,2% et 13,9% des élevages. Par contre, ils sont en nombre relativement faible dans les régions de Kédougou, Sédhiou, Kolda et Ziguinchor, dont les élevages cumulés représentent moins de 1% du total des élevages.

La race Touabire est présente également dans toutes les régions. Thiès en concentre 24,6% des élevages, suivi des régions de Diourbel, Louga et Saint-Louis, qui concentrent, respectivement, 13,5%, 11,8% et 11% des élevages. Comme pour la race Peulh, c'est dans les régions de Kédougou, Sédhiou, Kolda et Ziguinchor que l'on note une plus faible présence de la race Touabire.

Excepté la région de Saint-Louis, la race Djallonké est dans toutes les autres régions. Plus des 2/3 (70%) des élevages où elle est dominante sont dans les régions de Kolda (51% des élevages) et Sédhiou (19% des élevages).

□ Distribution géographique des ovins de race exotique

Les races Bali-Bali, Ladoum et Azawak sont réparties dans toutes les régions, avec, cependant, une plus grande représentativité dans certaines régions.

La race Bali-Bali est plus fréquente dans les régions de Thiès et Kaolack, qui concentrent, respectivement, 14,5% et 13,4% de ses élevages à l'échelle nationale. Les régions de Kaffrine et Fatick suivent, avec, respectivement, 11,4% et 11,2% des élevages de la race.

Pour la race Ladoum, les régions de Dakar et Thiès concentrent, respectivement, 37% et 22% de ses élevages au plan national, soit plus de la moitié (59%) au total.

La race Azawak est plus représentée dans les régions de Dakar, Thiès, Kaolack et Fatick, qui enregistrent, respectivement, 25%, 18%, 17% et 12% de l'ensemble des élevages d'Azawak, soit plus de 2/3 (72%) du total.

Par contre, les trois races sont faiblement représentées dans les régions de Kédougou, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor, qui n'enregistrent au total, par rapport au nombre d'élevages à l'échelle nationale, que 1,6% des élevages d'Azawak, 2,7% de ceux de Ladoum et 3,3% des élevages de Bali-Bali.

□ Distribution géographique des ovins Métais

Plus de la moitié (54,3%) des élevages de Waralé réside dans la région de Diourbel, 15,3% dans la région de Fatick et 12,3% dans la région de Louga, soit au total 81,9% des élevages de Waralé concentrés dans ces trois régions. Quelques élevages de ce métis ovin sont enregistrés aussi dans les autres régions, exceptées Ziguinchor et Kédougou où ils n'ont pas été recensés.

D'autres Métais ovins sont distribués dans toutes les régions. Les régions de Kaffrine et Saint-Louis en concentrent 32,4% et 26,6% des élevages, soit plus de la moitié (59,1%) des élevages au niveau national.

□ Distribution géographique des autres races ovines

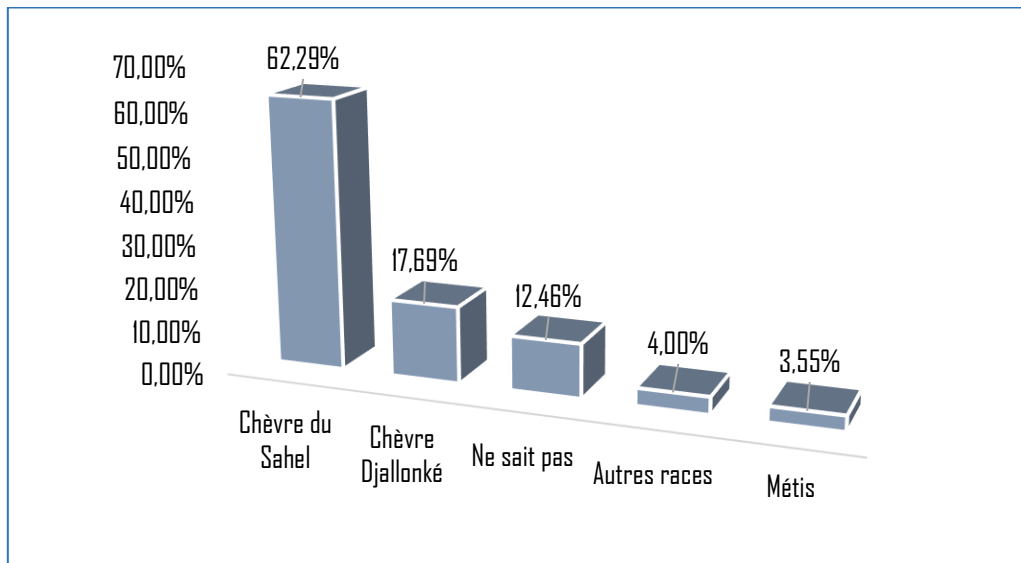
Les autres races ovines sont réparties dans toutes les régions, exceptée Kolda. 76,6% des élevages élevant ces races se trouvent dans les régions de Dakar, Tambacounda, Thiès et Saint-Louis, qui en concentrent, respectivement, 25,8%, 18,5%, 17,9% et 14,4%.

(iii) Les caprins

La répartition des élevages de caprins sédentaires dans les ménages selon les différentes races de l'espèce (races locales (Chèvre du Sahel, Chèvre Djallonké), métis, autres races caprines), se présente comme le montre la *figure II-32*. La figure renseigne aussi qu'une frange relativement importante (12%) des éleveurs ne connaissent pas la race qu'ils exploitent. La

Chèvre du Sahel, qui est présente dans près des 2/3 des élevages, se révèle comme la principale race caprine élevée dans les ménages.

Figure II-32 : Répartition, à l'échelle nationale, des caprins élevés dans les ménages, selon la principale race



MASAE/RNE 2023

□ Distribution géographique des races caprines locales

La chèvre du Sahel et la Chèvre Djallonké sont dans toutes les régions. En ce qui concerne la chèvre du Sahel, comme la race ovine Peulh, elle est largement répandue dans les régions de Louga, Saint-Louis et Matam, qui concentrent, respectivement, 19,0%, 14,1% et 11,9% de l'ensemble des élevages qui exploitent la race. La Chèvre du Sahel est faiblement représentée dans les régions de Ziguinchor, Kédougou, Sédhiou, Kolda, qui concentrent seulement 1% de ses élevages.

Pour la Chèvre Djallonké, 42,8% de ses élevages sont dans la région de Kolda, 14,3% dans la région de Ziguinchor et 14,0% dans la région de Sédhiou, soit, au total, 71,2% des éleveurs de la race concentrés dans ces trois régions.

□ Distribution géographique des caprins Métis

L'essentiel (83,5%) des élevages de caprins Métis se trouve dans la région de Kaffrine. Dans les autres régions, exceptée celle de Sédhiou, on trouve aussi quelques élevages, notamment dans Diourbel et Matam, qui enregistrent, respectivement, 7,6% et 3,0% de l'ensemble des élevages de caprins Métis.

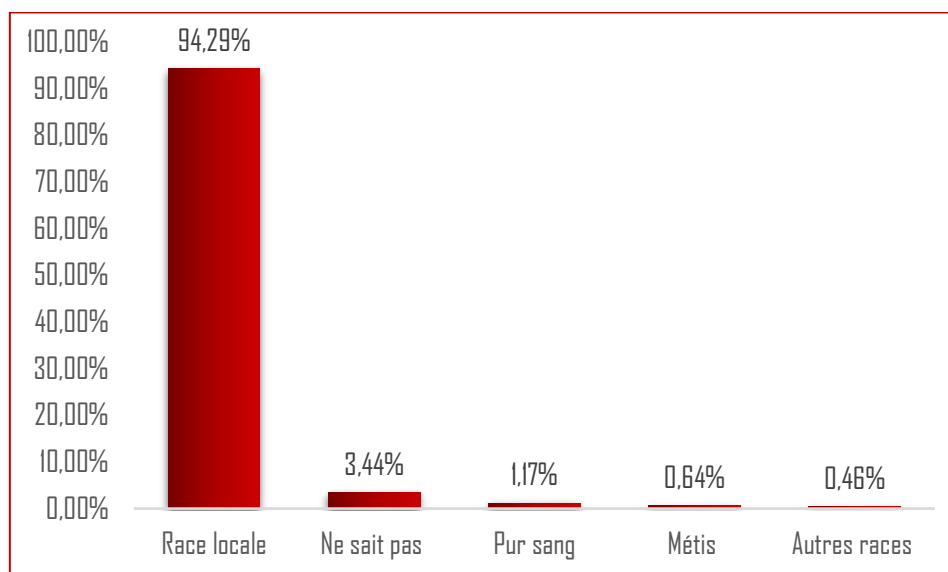
□ Distribution géographique des autres races caprines

Les élevages exploitant d'autres races caprines sont distribués dans toutes les régions. Plus des 2/3 (72,3%) des élevages se trouvent cependant dans les régions de Kaffrine (35,0% des élevages), Kaolack (26,5% des élevages) et Tambacounda (10,9% des élevages).

(iv) Les équins

La *figure II-33* présente la répartition à l'échelle nationale du cheptel équin élevé dans les ménages agropastoraux, selon différentes races de l'espèce (race locale, races exotiques (Pur-sang), métis, autres races équines). La figure renseigne aussi que la race des équins qu'ils élèvent n'est pas connue par 3,44% des éleveurs. Il se dégage que l'essentiel des équins en élevage dans les ménages sont de race locale.

Figure II-33 : Répartition, à l'échelle nationale, des équins élevés dans les ménages selon la principale race



MASAE/RNE 2023

□ Distribution géographique des équins de race locale

La race locale est distribuée dans toutes les régions du Sénégal, avec une plus grande concentration dans les régions de Kaffrine, Louga, Kaolack et Diourbel où résident, respectivement, 17,2%, 14,4%, 12,5% et 10,0% de l'ensemble des ménages à l'échelle du pays élevant des chevaux de race à dominante locale.

□ Distribution géographique des équins de race exotique

Les chevaux Pur-sang sont élevés dans les régions de Louga, Kaolack, Thiès, Matam, Dakar, Saint-Louis et Kaffrine, avec une plus forte représentation dans les trois premières régions, qui concentrent, respectivement, 26,8%, 22,6% et 19,0% de ses élevages, soit, au total, un peu plus du tiers (68,4%) de l'effectif national d'élevages de chevaux de Pur-sang.

□ Distribution géographique des équins Métis

Les chevaux Métais sont répertoriés dans toutes les régions, sauf Kédougou. Les régions de Fatick, Diourbel et Kaffrine concentrent un peu plus de la moitié (52%) des élevages exploitant ces chevaux, suivies de celles de Matam et Thiès (respectivement, 11,2% et 10,5% des élevages). Les parts des autres régions varient de 0,7% à 7,1%.

La plus grande concentration de chevaux de race exotique et de chevaux métis dans les régions citées peut être mise en rapport avec la présence dans les régions de Louga (à Kébémér et à Dahra), Thiès (à Thiès), Kaolack (à Kaolack) et Diourbel (à Mbacké) de haras où les juments sont amenées aux fins d'insémination. Les haras sont des centres de reproduction dotés d'un laboratoire et d'étalons de haute valeur génétique qui utilisent l'insémination artificielle comme technique de reproduction équine.

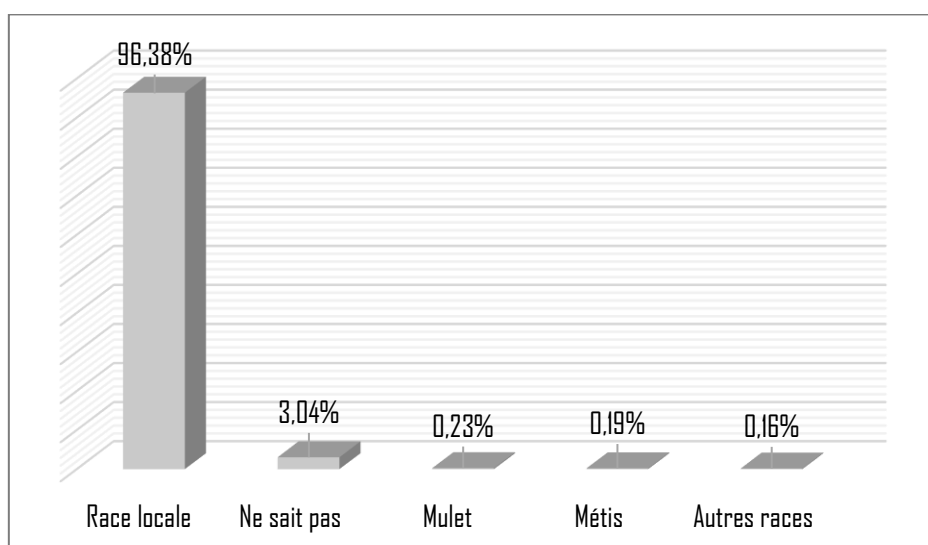
□ Distribution géographique d'autres races équines

Il y a d'autres races équines, qui sont distribuées dans toutes les régions, exceptées celles de Kédougou, Kolda, Saint-Louis et Ziguinchor. La région de Tambacounda enregistre la plus grande part d'élevages exploitant d'autres races de chevaux (23,5%), suivie de Fatick (17,5%), Kaolack (12,5%) et Thiès (11,8%).

(v) Les asins

Au niveau national, le cheptel asin élevé dans les ménages agropastoraux se répartit selon différentes races de l'espèce²⁷, comme le montre la figure II-34. Comme pour les autres espèces, on note pour les asins que la connaissance de la race élevée fait défaut aussi chez quelques propriétaires (3,04%). La figure renseigne que, globalement, la race locale domine largement dans la population asine élevée dans les ménages.

Figure II-34 : Répartition à l'échelle nationale des asins élevés dans les ménages, selon la principale race



²⁷ Races locales (Race locale, Mulet), métis, autres races asines

□ Distribution géographique des asins de race locale

La race asine locale se rencontre dans toutes les régions du Sénégal, avec une plus grande représentation dans celles de Louga, Kaolack, Tambacounda et Kaffrine où résident, respectivement, 17,6%, 11,0%, 9,9% et 9,8% de l'ensemble des ménages à l'échelle nationale élevant des asins de race à dominante locale.

En ce qui concerne le Mulet²⁸, 28,5% de ses élevages se trouvent dans les régions de Kolda, (21,2%), Thiès et Kaffrine (18,5%), soit 68,3% des ménages élevant des mulets concentrés dans ces trois régions. Noter que cet animal n'a pas été recensé dans les régions de Dakar, Diourbel, Saint-Louis, Ziguinchor et Sédhiou.

□ Distribution géographique des asins Métis

Une proportion de 75,1% des élevages d'asins Métis du pays se trouve dans la région de Kaffrine. Le reste est recensé dans les régions de Louga, Thiès, Fatick et Kaolack, qui enregistrent, respectivement, 10,9%, 9,5%, 2,9% et 1,6% de l'ensemble des élevages.

□ Distribution géographique d'autres races asines

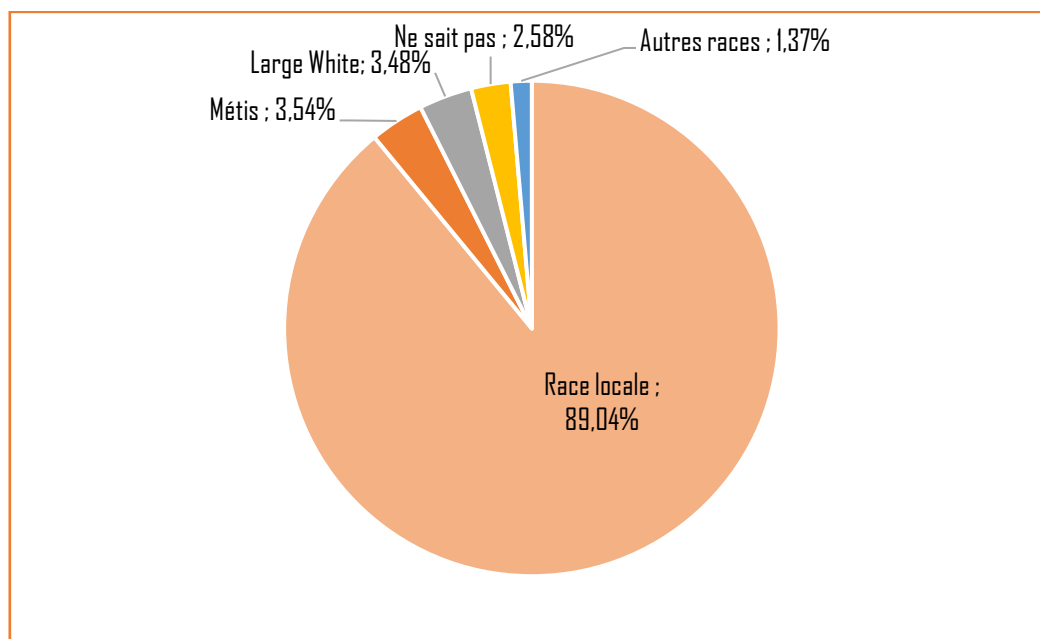
Une proportion de 78,0% des élevages d'autres races asines est répertoriée dans les trois régions de Tambacounda (29,7%), de Saint-Louis (25,1%) et Fatick (23,1%). Quatre autres régions enregistrent quelques élevages exploitant d'autres races asines, en l'occurrence Sédhiou (8,1%), Kaffrine (7,4%), Diourbel (3,8%) et Dakar (2,8%).

(vi) Les porcins

La répartition des élevages de porcins sédentaires dans les ménages selon différentes races de l'espèce (race locale, race exotique (Large White), métis, autres races porcines) se présente comme le montre la *figure II-35*. La figure renseigne, en outre, qu'une frange des personnes pratiquant l'élevage ne connaît pas la race de porc exploitée. Il ressort que la race locale, qui domine dans 9 élevages sur 10, est la principale race porcine élevée dans les ménages.

²⁸ Le mulet n'est pas cependant pas une race. Il s'agit d'un hybride mâle, stérile, produit par l'accouplement d'un âne et d'une jument. Il est considéré ici comme race locale, par commodité.

Figure II-35 : Répartition à l'échelle nationale des porcins élevés dans les ménages selon la principale race



MASAE/RNE 2023

□ Distribution géographique de la race porcine locale

La race porcine locale est distribuée dans toutes les régions. Il faut cependant noter que dans les régions de Louga et de Matam les porcs n'ont pas été recensés. Les élevages de porcs se trouvent principalement dans les régions de Ziguinchor, Fatick, Thiès et Sédhiou, qui concentrent, respectivement, 42,2%, 22,7%, 15,6% et 11,7% du nombre total d'élevages de porcs de race locale, à l'échelle nationale, soit 92,2% au total.

□ Distribution géographique de la race porcine exotique Large White

Un peu plus des 2/3 (70,2%) des élevages de porcs Large White sont enregistrés dans les régions de Fatick (42,9% des élevages) et Thiès (27,4% des élevages). Quelques élevages de la race sont recensés dans trois autres régions au sud (Ziguinchor, Kolda et Sédhiou).

□ Distribution géographique des porcins Métis

Huit élevages de porcins Métis sur 10 se trouvent dans les deux régions de Thiès et Fatick, qui enregistrent, respectivement, 55,6% et 26,4% de l'ensemble des élevages de la race. Quelques élevages de la race en faible nombre sont recensés dans trois autres régions (Ziguinchor, Dakar et Sédhiou).

□ Distribution géographique d'autres races porcines

Des porcins appartenant à d'autres races (Landrace, Piétrain,...) sont élevés dans la seule région de Dakar.

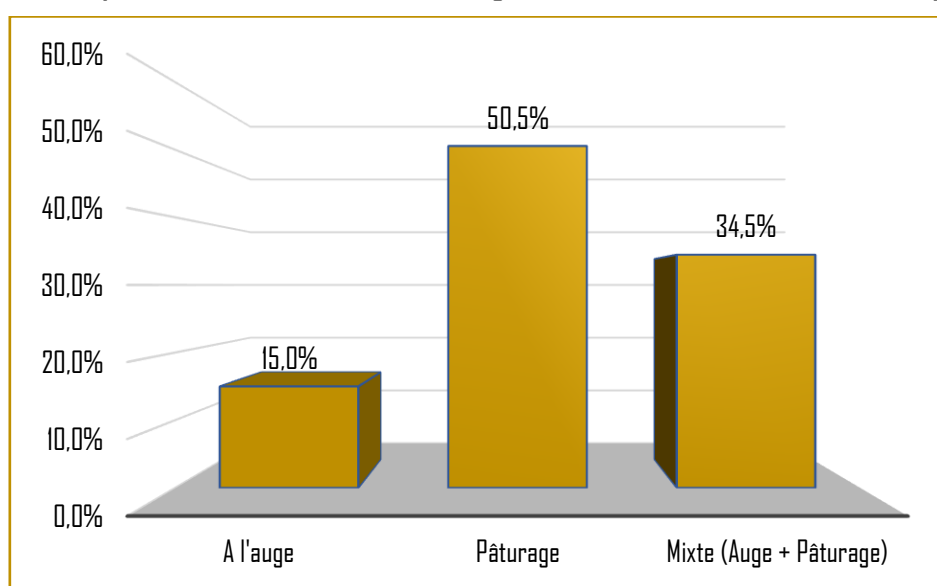
II.6.1.3 Alimentation du bétail

II.6.1.3.1 Modes d'alimentation

(i) Modes d'alimentation des bovins

La *figure II-36* présente la répartition à l'échelle du pays des ménages agropastoraux selon le mode d'alimentation pratiqué en ce qui concerne les bovins. Il ressort que 50,5% des ménages ont recours au pâturage pour nourrir leurs bovins, 34,5% pratiquent un mode d'alimentation mixte, qui consiste en l'association du pâturage avec une ration complémentaire à l'auge et 15,0% nourrissent leurs bovins exclusivement à l'auge (« zero grazing » (zéro pâturage)).

Figure II-36 : Répartition à l'échelle nationale des ménages selon le mode d'alimentation des bovins pratiqué



MASAE/RNE 2023

A l'échelle des régions, les ménages se répartissent en fonction du mode d'alimentation des bovins pratiqué comme le présente le *tableau II-38*. On note que dans 11 régions sur les 14, le pâturage reste le mode d'alimentation le plus pratiqué. Dans 6 des 11 régions, en l'occurrence Kédougou, Ziguinchor, Kolda, Sédhiou, Kaffrine et Matam, la proportion de ménages pratiquant ce mode d'alimentation, qui varie de 50,6 à 81,1% selon la région, est supérieure à la moyenne nationale. L'abondance des ressources fourragères et la disponibilité de zones de parcours pour le bétail relativement important à la faveur d'une pression foncière plutôt atténuée dans les zones forestière Sud et Centre-Est Sud-Est (CSE, Rapport ZEG) qui englobent les régions citées pour l'essentiel de leur superficie, peut expliquer que le pâturage soit le premier mode d'alimentation des bovins dans ces régions.

Tableau II-38 : Répartition par région des ménages selon le mode d'alimentation des bovins pratiqué

Régions	Mode d'alimentation		
	A l'auge	Pâturage	Mixte
Dakar	66,0%	22,8%	11,2%
Ziguinchor	19,0%	62,5%	18,5%
Diourbel	16,7%	33,6%	49,6%
Saint-Louis	12,9%	48,3%	38,8%
Tambacounda	17,1%	44,2%	38,6%
Kaolack	15,7%	48,7%	35,6%
Thiès	22,5%	27,6%	49,9%
Louga	7,2%	47,0%	45,8%
Fatick	32,0%	44,9%	23,0%
Kolda	12,2%	62,8%	25,0%
Matam	9,7%	68,6%	21,7%
Kaffrine	12,5%	65,0%	22,5%
Kédougou	4,5%	81,1%	14,4%
Sédhiou	25,3%	50,6%	24,0%
Total	15,0%	50,5%	34,5%

MASAE/RNE 2023

Par contre, dans les cinq autres régions (Kaolack, Saint-Louis, Louga, Fatick, Tambacounda), une proportion plus faible de ménages (entre 44 et 49%), inférieure à la moyenne nationale, a recours au seul pâturage pour nourrir leurs bovins. Dans ces régions, le mode d'alimentation mixte arrive en seconde position, avec 35,6 à 45,8% des ménages selon la région le pratiquant. La faible disponibilité de zones de parcours du bétail due à l'extension des superficies cultivées dans la zone Bassin arachidier et la variabilité des ressources fourragères liée à la faiblesse et l'irrégularité des pluies et, entre autres, le surpâturage et les feux de brousse, dans la zone Ssylvopastorale, les deux zones agroécologiques qui couvrent les cinq régions, peut expliquer que les ménages soient contraints de compléter les bovins qui ne peuvent pas être nourris par le seul pâturage.

Dans les régions de Diourbel et Thiès, qui sont également dans la zone du Bassin arachidier où les pâturages sont très limités, près de la moitié des ménages pratiquent le mode d'alimentation mixte, qui reste également le mode le plus répandu.

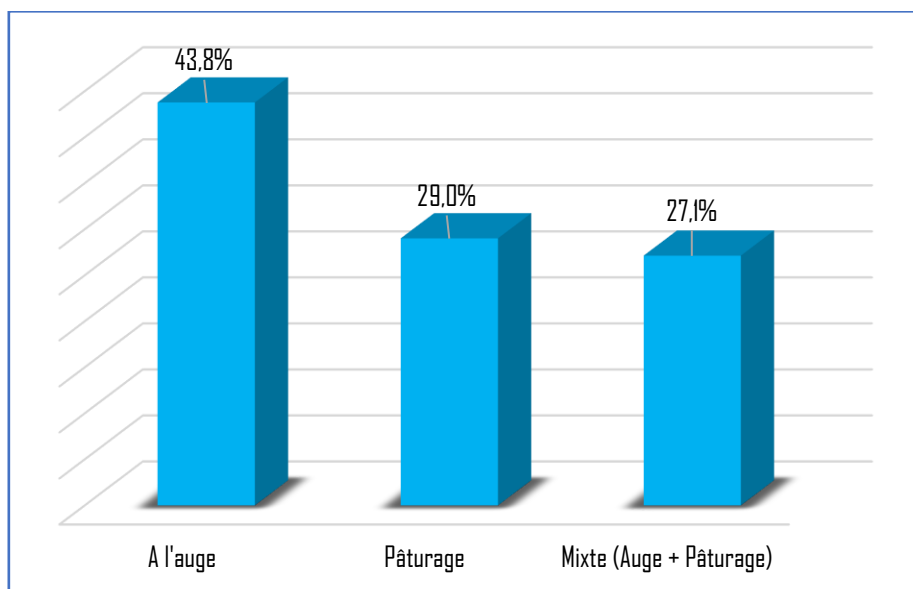
Dans la région de Dakar, la majeure partie (66%) des ménages alimentent leurs bovins à l'auge ; ce qui se conçoit parfaitement avec le rétrécissement de l'espace pastoral dans cette région.

(ii) Modes d'alimentation des ovins

La *figure II-37* montre la répartition à l'échelle nationale des ménages agropastoraux selon le mode d'alimentation des ovins pratiqué. On note que, contrairement aux bovins, les ovins sont

alimentés à l'auge par la plupart (43,8%) des ménages. Les ménages ayant recours au seul pâturage pour nourrir leurs ovins et ceux associant le pâturage avec une alimentation complémentée à l'auge sont représentés dans des proportions relativement proches, soit 29% et 27,1%.

Figure II-37 : Répartition à l'échelle nationale des ménages selon le mode d'alimentation des ovins pratiqué



MASAE/RNE 2023

La répartition par région des ménages selon le mode d'alimentation pratiqué concernant les ovins est présentée par le [tableau II-39](#).

Tableau II-39 : Répartition par région des ménages selon le mode d'alimentation des ovins pratiqué

Régions	Modes d'alimentation		
	A l'auge	Pâturage	Mixte
Dakar	88,9%	4,8%	6,3%
Ziguinchor	49,6%	28,1%	22,3%
Diourbel	44,9%	22,3%	32,8%
Saint-Louis	48,1%	30,5%	21,4%
Tambacounda	29,8%	40,2%	30,0%
Kaolack	56,9%	18,2%	24,9%
Thiès	58,6%	11,9%	29,5%
Louga	21,0%	31,9%	47,1%
Fatick	54,7%	28,8%	16,4%
Kolda	25,0%	54,6%	20,4%
Matam	21,2%	53,5%	25,3%
Kaffrine	39,9%	40,7%	19,4%
Kédougou	21,5%	59,4%	19,1%
Sédhiou	30,2%	50,1%	19,7%

Total	43,8%	29,0%	27,1%
-------	-------	-------	-------

MASAE/RNE 2023

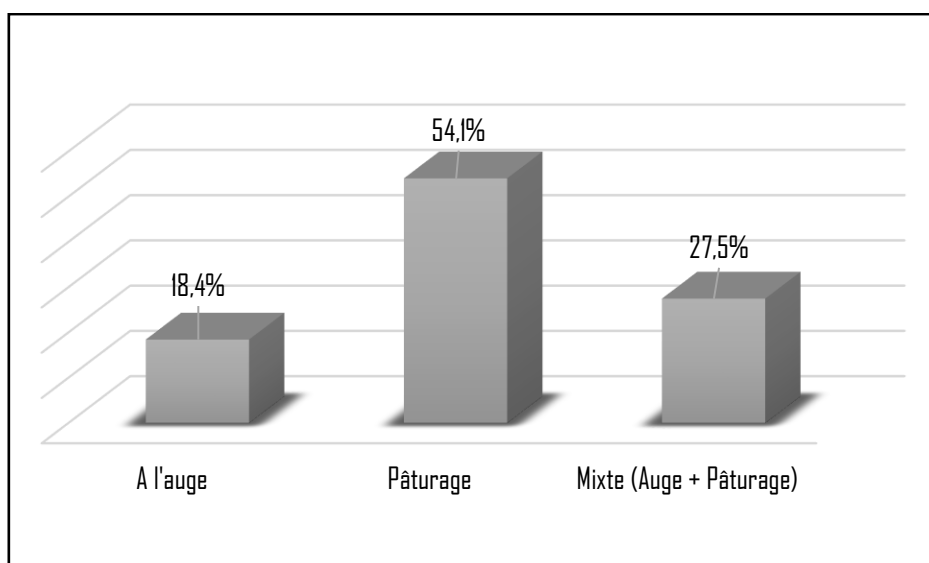
Dans la région de Dakar, près de 90% des ménages pratiquent le mode d'alimentation à l'auge. Dans les régions de Ziguinchor, Diourbel, Saint-Louis, Kaolack, Thiès et Fatick, entre 44 et 59% des ménages pratiquent également ce mode d'alimentation. Cela peut être lié, entre autres, à la réduction des aires de pâturage due à l'urbanisation et à l'augmentation des superficies cultivées. Dans les 7 autres régions, en l'occurrence Kaffrine, Sédhiou, Tambacounda, Kolda, Kédougou, Matam et Louga, la proportion des ménages pratiquant le mode d'alimentation à l'auge qui varie de 21,0 à 39,9% selon la région, est inférieure à la moyenne nationale

L'alimentation dans ces 7 régions est dominée par le pâturage à l'exception de Louga dont près de la moitié des ménages (47,1%) utilisent le mode d'alimentation mixte, qui est aussi pratiqué dans toutes les régions, principalement Diourbel (32,8%) et Tambacounda (30,0%).

(iii) Modes d'alimentation des caprins

La *figure II-38* fait ressortir la même tendance que pour les bovins, c'est-à-dire que le pâturage reste le mode d'alimentation dominant pour plus de la moitié (54,1%) des élevages de caprins. Les 27,5% ont recours au pâturage avec une complémentation à l'auge (mixte) et les 18,4% des ménages pratiquent le mode d'alimentation à l'auge.

Figure II-38 : Répartition à l'échelle nationale des ménages selon le mode d'alimentation des caprins pratiqué



MASAE/RNE 2023

Le *tableau II-40* présente la répartition des caprins par région selon le mode d'alimentation. Dans toutes les régions du Sénégal, le mode d'alimentation au pâturage domine à l'exception de la région de Dakar où l'alimentation à l'auge est le plus pratiquée (46,0%). Cependant le mode d'alimentation mixte est utilisé par tous les élevages de caprins

Tableau II-40 : Répartition par région des ménages selon le mode d'alimentation des caprins pratiqué

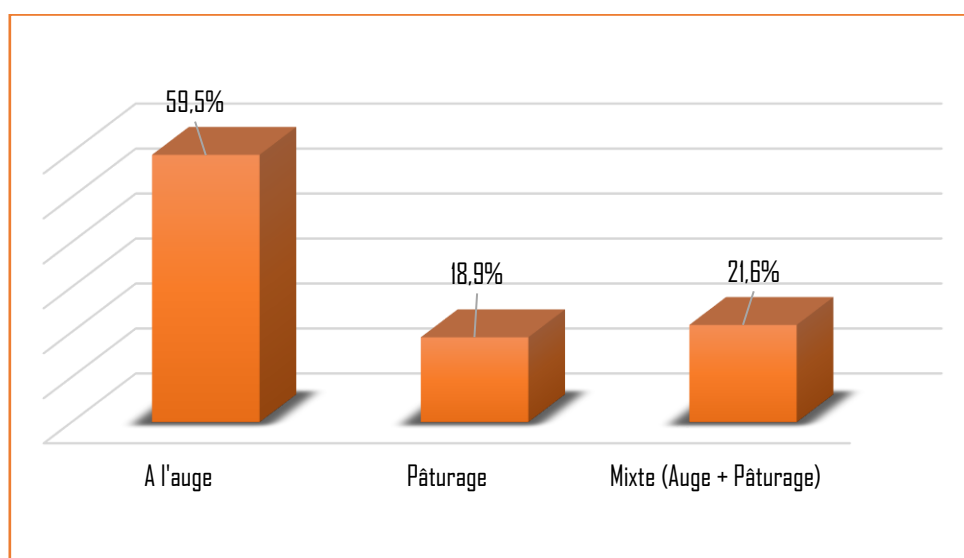
Régions	Modes d'alimentation		
	A l'auge	Pâturage	Mixte
Dakar	46,0%	15,0%	39,0%
Ziguinchor	31,5%	56,7%	11,7%
Diourbel	14,1%	55,7%	30,2%
Saint-Louis	15,3%	56,1%	28,6%
Tambacounda	24,4%	48,4%	27,3%
Kaolack	28,8%	38,7%	32,5%
Thiès	20,0%	41,1%	38,9%
Louga	6,0%	55,8%	38,2%
Fatick	35,8%	44,3%	19,9%
Kolda	19,5%	63,6%	16,9%
Matam	10,9%	68,4%	20,7%
Kaffrine	20,4%	62,7%	16,9%
Kédougou	12,5%	69,1%	18,4%
Sédhiou	26,2%	56,1%	17,7%
Total	18,4%	54,1%	27,5%

MASAE/RNE 2023

(iii) Modes d'alimentation des équins

La *figure II-39* présente la répartition nationale des Equins selon le mode d'alimentation au Sénégal. Le mode le plus pratiqué chez les équins est l'alimentation à l'auge (59,5 %) suivi de l'alimentation mixte avec (21,6%) tandis que le mode d'alimentation au pâturage reste relativement faible (18,9%).

Figure II-39 : Répartition à l'échelle nationale des ménages selon le mode d'alimentation des équins pratiqué



MASAE/RNE 2023

L'alimentation exclusive des équins à l'auge est très répandue dans les régions de Fatick, Kaffrine et Dakar avec respectivement (79,3%), (78,1%) et (76,9%). Elle est aussi utilisée dans les régions de Thiès (67,9%), Kédougou (64,4%), Diourbel (63,1%) et Saint-Louis (61,1%). En outre, la mise au pâturage des équins est plus observée dans les régions de Ziguinchor (43,8%) et Matam (41,0%). Quant au mode d'alimentation mixte, il existe dans toutes les régions du pays mais plus pratiqué dans la région de Tambacounda (37,0%) et faiblement observé dans les régions de Kédougou (2,5%) et de Fatick (8,0%).

Tableau II-41 : Répartition par région des ménages selon le mode d'alimentation des équins pratiqué

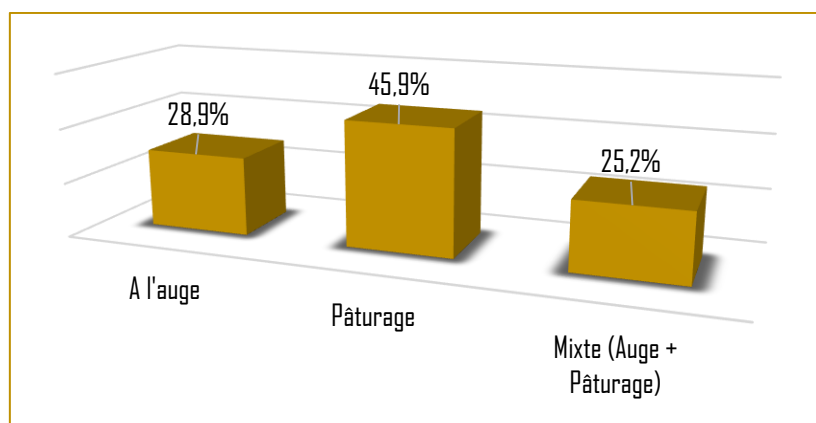
Régions	Modes d'alimentation		
	A l'auge	Pâturage	Mixte
Dakar	76,9%	6,9%	16,2%
Ziguinchor	39,3%	43,8%	16,9%
Diourbel	63,1%	12,3%	24,6%
Saint-Louis	61,1%	21,6%	17,3%
Tambacounda	41,9%	21,0%	37,0%
Kaolack	54,4%	16,0%	29,6%
Thiès	67,9%	8,8%	23,3%
Louga	49,1%	25,5%	25,4%
Fatick	79,3%	12,7%	8,0%
Kolda	55,9%	31,8%	12,3%
Matam	35,7%	41,0%	23,4%
Kaffrine	78,1%	10,7%	11,2%
Kédougou	64,4%	33,1%	2,5%
Sédhiou	54,5%	30,7%	14,8%
Total	59,5%	18,9%	21,6%

MASAE/RNE 2023

(iv) Modes d'alimentation des asins

La *figure II-40* montre la répartition nationale des asins selon le mode d'alimentation. Il ressort que la majorité des ménages (45,9%) nourrissent leurs asins au pâturage. Les ménages qui alimentent à l'auge représentent 28,9% et ceux qui pratiquent le mode mixte, 25,2%.

Figure II-40 : Répartition à l'échelle nationale des ménages selon le mode d'alimentation des asins pratiqué



Comme le montre le *tableau II-42*, le mode d'alimentation au pâturage est plus pratiqué par les éleveurs d'asins dans 8 régions (Diourbel, Saint-Louis, Tambacounda, Louga, Kolda, Matam, Kédougou, Sédhiou) selon une représentation des ménages variant entre 40% et 64%.

Le mode d'alimentation à l'auge prédomine dans les 6 autres régions (Dakar, Ziguinchor, Kaolack, Thiès, Fatick, Kaffrine) suivant une proportion des ménages oscillant entre 37% et 73%. Pour le mode d'alimentation mixte, il est beaucoup plus pratiqué dans la région de Kaolack (35,7%) et absent dans la région de Dakar.

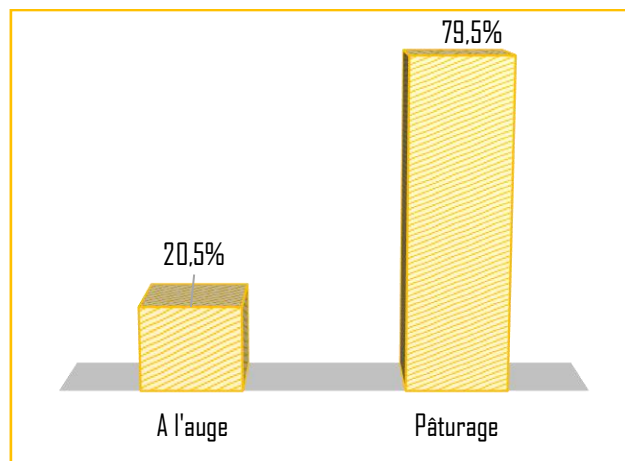
Tableau II-42 : Répartition par région des ménages selon le mode d'alimentation des asins pratiqué

Régions	Modes d'alimentation		
	A l'auge	Pâturage	Mixte
Dakar	73,4%	26,6%	0,0%
Ziguinchor	52,3%	19,6%	28,1%
Diourbel	31,2%	40,4%	28,4%
Saint-Louis	25,9%	51,5%	22,6%
Tambacounda	22,6%	44,2%	33,3%
Kaolack	36,5%	27,9%	35,7%
Thiès	39,1%	32,3%	28,6%
Louga	9,2%	59,5%	31,3%
Fatick	46,7%	37,4%	15,9%
Kolda	39,3%	43,8%	16,9%
Matam	22,2%	63,6%	14,3%
Kaffrine	51,8%	37,3%	10,9%
Kédougou	18,2%	59,8%	22,0%
Sédhiou	33,7%	50,4%	15,9%
Total	28,9%	45,9%	25,2%

(v) Modes d'alimentation des camelins

Les camelins sont alimentés suivant deux modes d'alimentation, en l'occurrence le ppâturage (79,5% des ménages) et l'auge (20,5% des ménages).

Tableau II-43: Répartition à l'échelle nationale des ménages selon le mode d'alimentation des camelins pratiqué



MASAE/RNE 2023

Au niveau régional, les camelins sont nourris exclusivement au pâturage dans les différentes régions où l'espèce est recensée, sauf celles de Fatick, Kolda et Sédhiou où ils sont nourris à l'auge, respectivement par 100%, 42% et 71,9% des ménages (*tableau II-44*).

Tableau II-44 : Répartition par région des ménages selon le mode d'alimentation des camelins pratiqué

Régions	Modes d'alimentation	
	A l'auge	Pâturage
Dakar	0,0%	100,0%
Diourbel	0,0%	100,0%
Saint-Louis	0,0%	100,0%
Louga	0,0%	100,0%
Fatick	100,0%	0,0%
Kolda	42,0%	58,0%
Matam	0,0%	100,0%
Sédhiou	71,9%	28,1%
Total	20,5%	79,5%

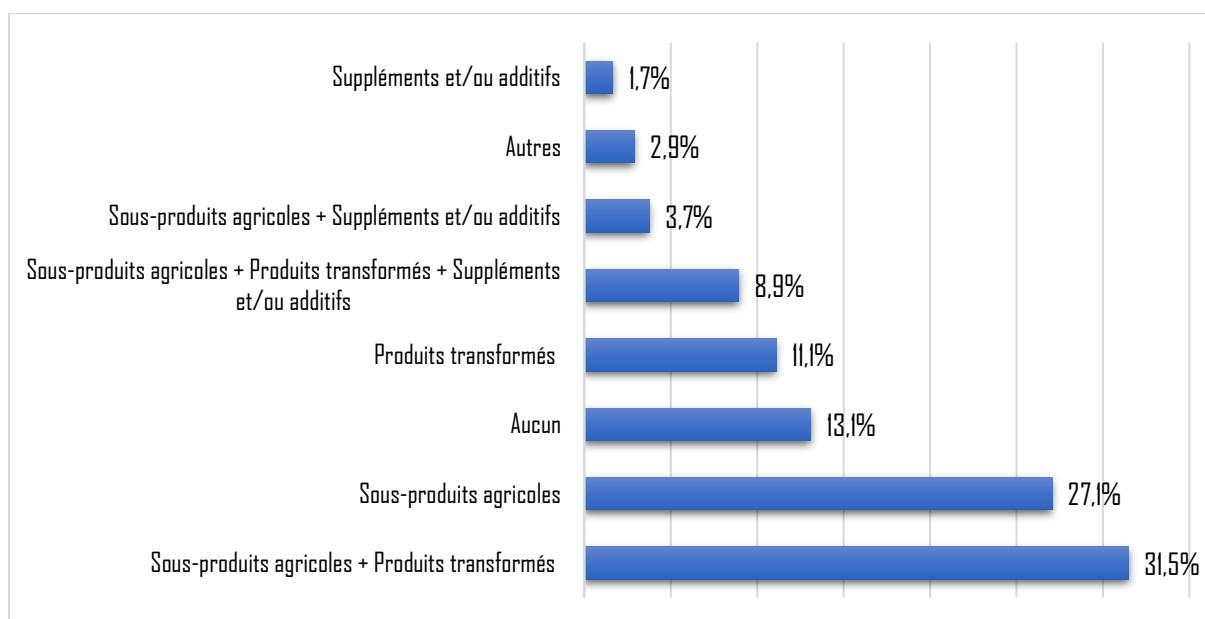
MASAE/RNE 2023

II.6.1.3.2 Complémentation et/ou supplémentation

(i) *Complémentation et/ou supplémentation des bovins*

Les sous-produits agricoles demeurent largement utilisés, seuls ou en combinaison avec d'autres types de produits. L'utilisation de sous-produits agricoles seuls (27,1%) ou combinés avec des produits transformés est la pratique la plus courante (31,5%). La supplémentation seule est très peu pratiquée (1,7%). A noter que 13,1% des propriétaires de bovins ne les complémentent pas ni les supplémentent.

Figure II-41 : Répartition des personnes élevant des bovins dans les ménages selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale

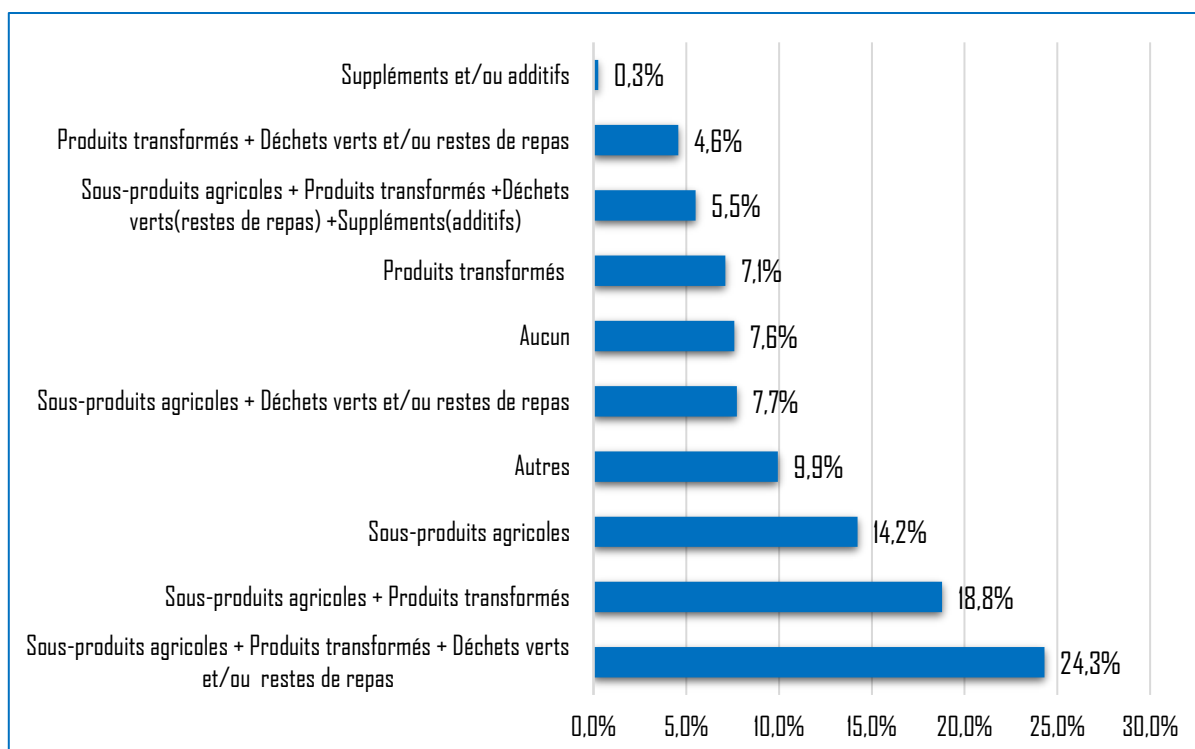


MASAE/RNE 2023

(ii) Complémentation et/ou supplémentation des ovins

Les sous-produits agricoles combinés avec des produits transformés et des déchets verts et/ou restes de repas, que 24,3% des propriétaires utilisent et les sous-produits agricoles combinés avec des sous-produits agro industriels, qui sont utilisés par 18,8% des propriétaires, sont les types de complémentation/supplémentation les plus pratiqués dans l'alimentation des ovins. Par contre, les suppléments et/ou additifs sont peu utilisés (0,3% des propriétaires). 7,6% des propriétaires ne complémentent pas leurs ovins.

Figure II-42 : Répartition des personnes élevant des ovins dans les ménages selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale

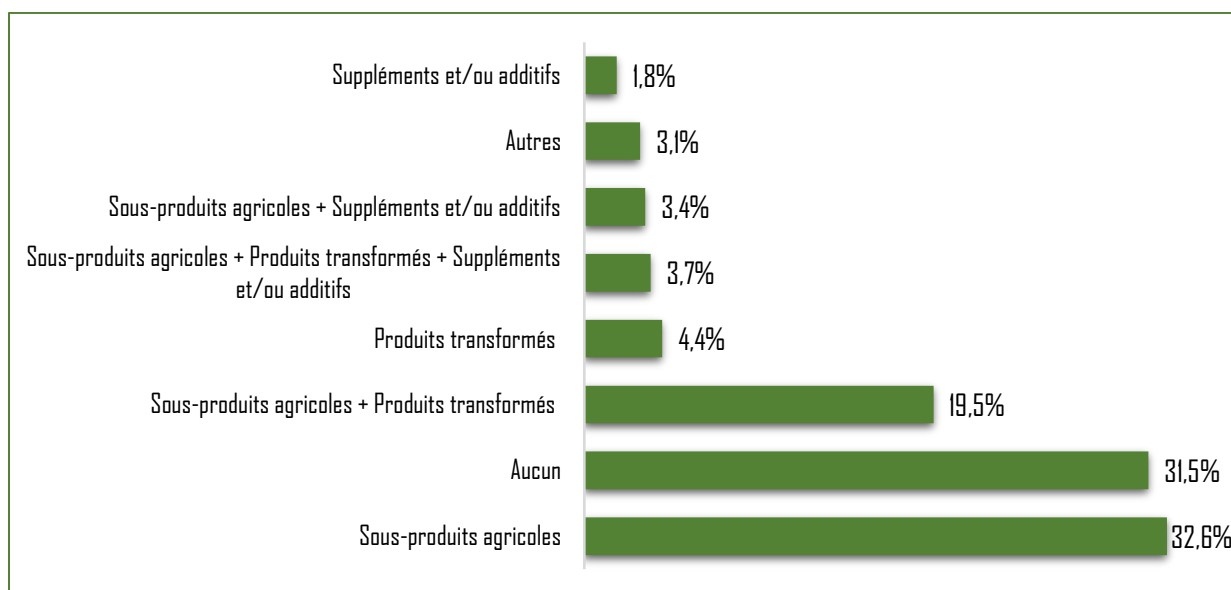


MASAE/RNE 2023

(iii) Complémentation et/ou supplémentation des caprins

Au niveau national, plus de la moitié des personnes élevant des caprins dans les ménages les complémentent au moyen de sous-produits agricoles, seuls (32,6%) ou associés à des produits transformés (19,5%). Moins de 2% de propriétaires donnent des suppléments et/ou additifs aux caprins, tandis que 31,5% ne les complémentent pas du tout.

Figure II-43 : Répartition des personnes élevant des caprins dans les ménages selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale

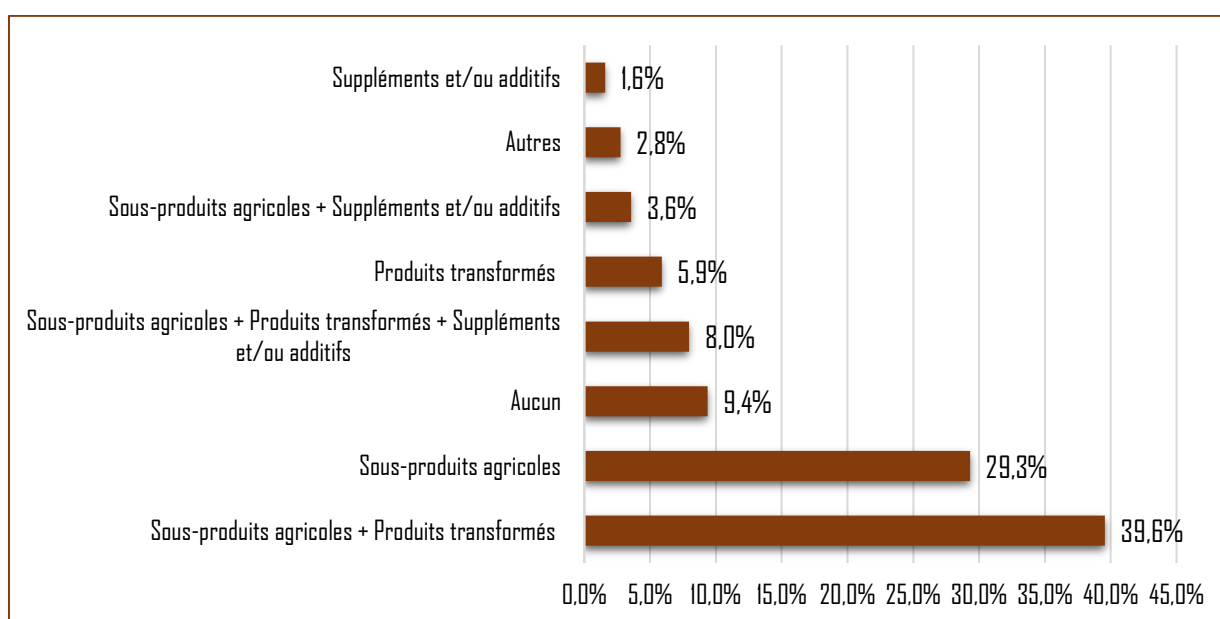


MASAE/RNE 2023

(iv) Complémentation et/ou supplémentation des équins

Plus des 2/3 des personnes élevant des équins dans les ménages les complémentent au moyen de sous-produits agricoles (**29,3%**) ou de sous-produits agricoles et de produits transformés combinés (39,6%). D'autres produits, comme les suppléments et/ou additifs (1,6%) ou combinaisons de produits sont aussi utilisés, mais dans une faible proportion. **9,4%** des propriétaires d'équins ne complémentent pas leurs chevaux (*figure II-44*).

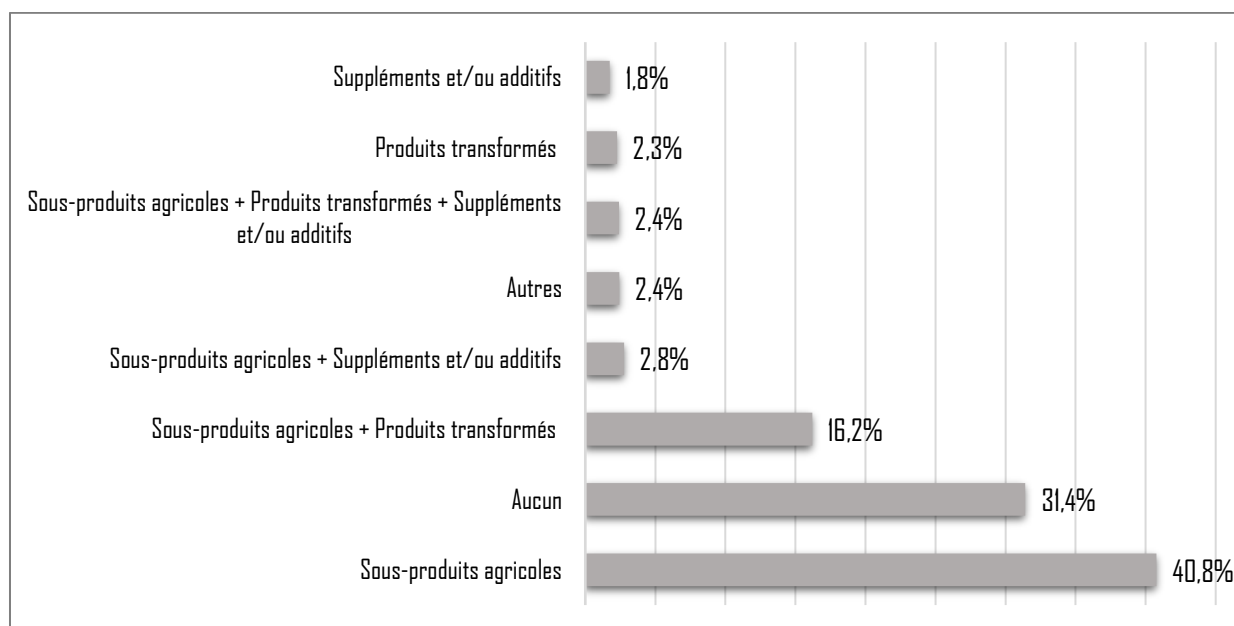
Figure II-44 : Répartition des personnes élevant des équins dans les ménages selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale



(v) Complémentation et/ou supplémentation des asins

Une proportion de 40,8% de leurs propriétaires complémentent les asins au moyen de sous-produits agricoles (40,8%) ou de sous-produits agricoles et de produits transformés (16,2%). Toutefois, une frange importante de propriétaires (31,4%) ne les complémentent pas.

Figure II-45 : Répartition des personnes élevant des asins dans les ménages selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale

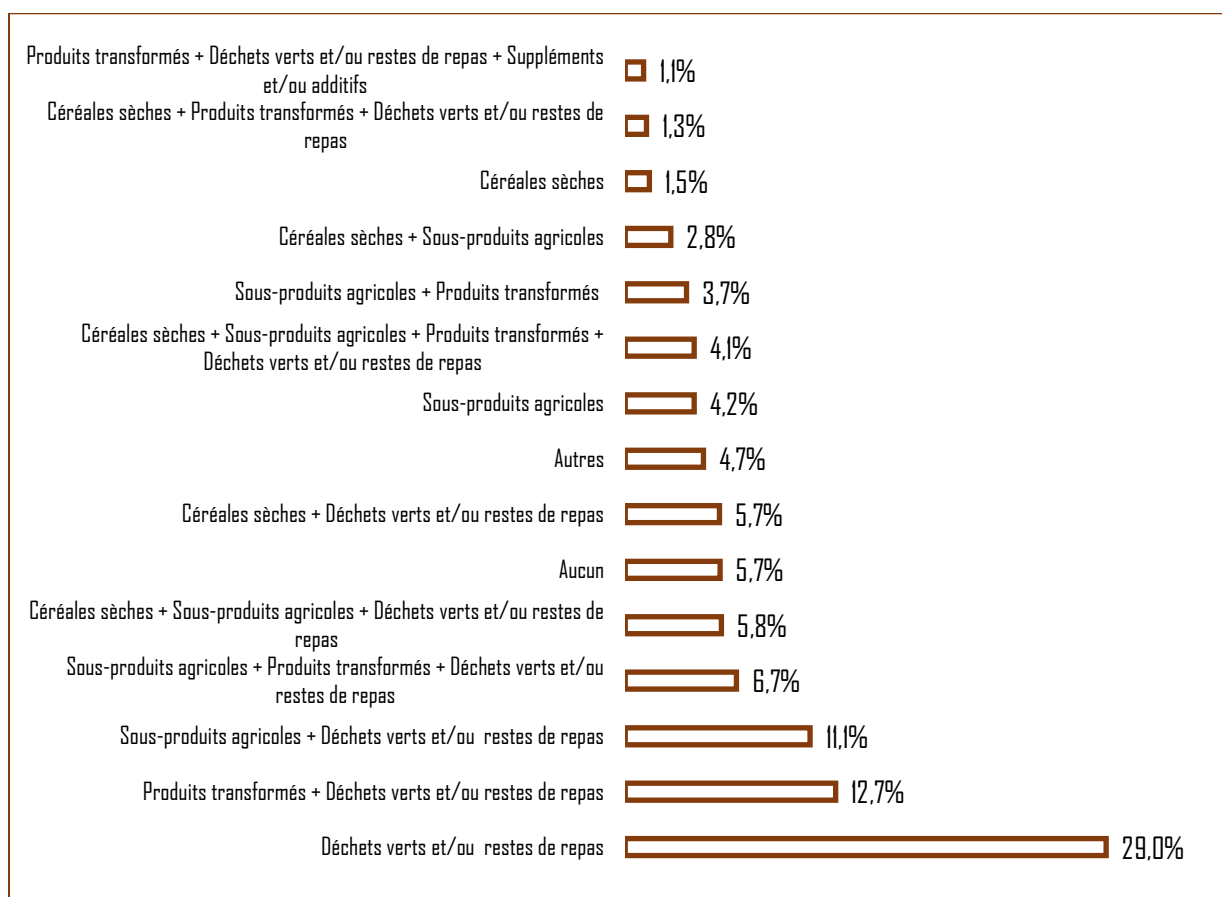


MASAE/RNE 2023

(vi) Complémentation et/ou supplémentation des porcins

L'alimentation des porcs varie en fonction des ressources disponibles et des pratiques locales. Pour les pratiques les plus courantes, il ressort que 29% des personnes qui élèvent cette espèce dans les ménages ont recours aux déchets verts et/ou restes de repas pour les complémenter et 12,7% utilisent des produits transformés et des déchets verts et/ou restes de repas en même temps. Par contre, 5,7% ne complémentent pas leurs porcins.

Figure II-46 : Répartition des personnes élevant des porcins dans les ménages selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale

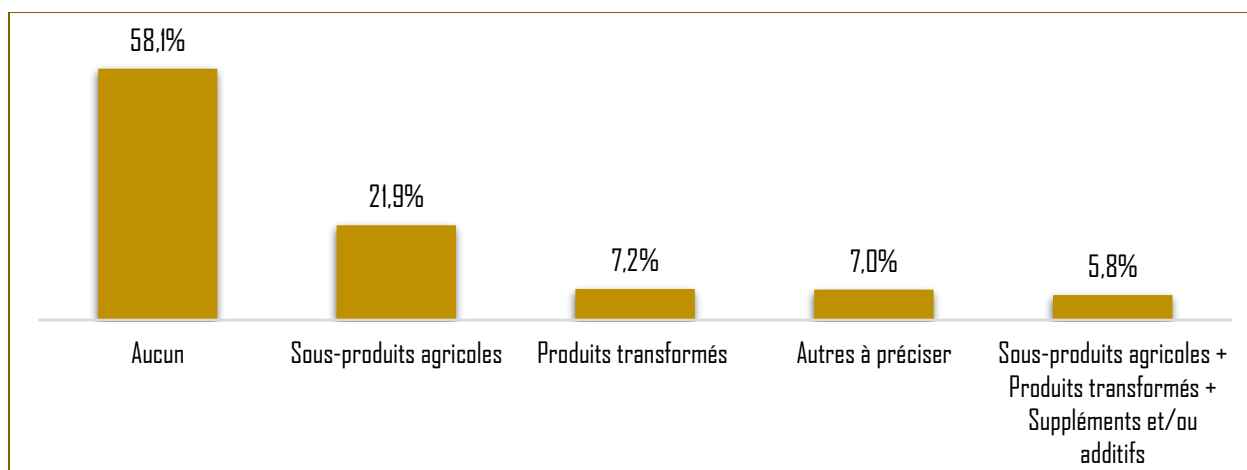


MASAE/RNE 2023

(vii) Complémentation et/ou supplémentation des camelins

Plus de la moitié des personnes possédant des camelins (58,1%) ne les complémentent pas, tandis que (21,9%) le font avec au moyen de sous-produits agricoles ou de sous-produits agricole combinés avec des produits transformés et des suppléments et/ou additifs (5,8%).

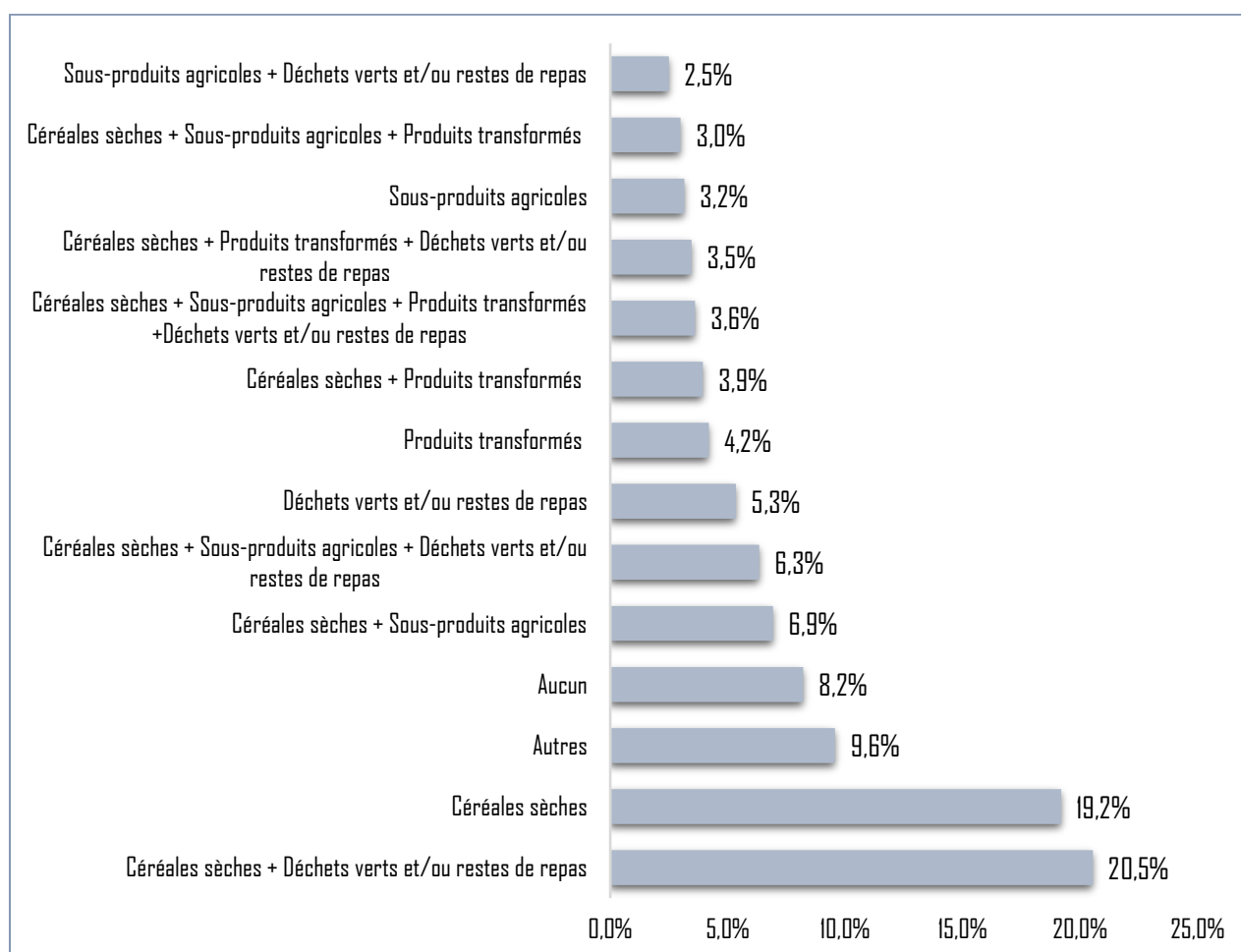
Figure II-47 : Répartition des personnes élevant des camelins dans les ménages selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale



(viii) Complémentation et/ou supplémentation des poules

Dans les ménages, 37,9% des propriétaires de poules les complètent au moyen de céréales sèches (19,2%) ou céréales sèches et de déchets verts et/ou restes de repas (20,5%). D'autres produits ou plusieurs autres combinaisons de produits sont aussi utilisés, mais dans une moindre représentation. Une proportion de propriétaires relativement faible (8,2%) ne complémente pas leurs poules (*figure II-48*).

Figure II-48 : Répartition des personnes élevant des poules dans les ménages selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale

**II.6.1.4 Abreuvement du bétail en saison sèche**

Alimenter le bétail en eau d'une manière satisfaisante durant la saison sèche, constitue un souci majeur pour les pasteurs et les agropasteurs. En attestent les diverses sources d'abreuvement auxquelles ces acteurs ont recours (tableau 2).

Le robinet apparaît comme la principale source d’abreuvement en saison sèche, pour toutes les espèces, à l’exception des camelins. La majorité des propriétaires l’utilisent, en effet, pour les équins (71,3%), les ovins (71,2%), les porcins (67,1%), les asins (60,9%), les caprins (60,4%) et les bovins (41,7%). Par contre, pour les camelins, le puits est la source la plus utilisée (58,1%).

Le puits se révèle aussi comme deuxième source d’abreuvement pour les différentes espèces, autres que le camelin, avec entre 15 et 33% des propriétaires qui l’utilisent pour les porcins (32,9%), les bovins 27,9%), les caprins (24,2%), les asins (24%), les équins (16,2%) et les ovins (15,3%).

Le forage est la troisième source d’abreuvement utilisée pour toutes les espèces, avec une part négligeable pour les porcins (moins de 1% des propriétaires).

L’utilisation des autres sources d’abreuvement (mares, puisards ou séanes, bassins de rétention, fleuves) reste relativement faible, avec une certaine variation de l’importance selon les espèces et les régions.

Tableau II-45: Répartition par espèce des sources d’abreuvement utilisées en saison sèche, au niveau national

Source d’abreuvement	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Camelins	Porcins
Puits	27,9%	15,3%	24,2%	16,2%	24,0%	58,1%	32,9%
Forage	20,9%	10,0%	11,2%	10,3%	12,3%	10,6%	0,0%
Robinet	41,7%	71,2%	60,4%	71,3%	60,9%	31,3%	67,1%
Mare permanente	3,3%	1,1%	1,6%	0,5%	,8%	0,0%	0,0%
Mare temporaire	0,3%	0,1%	0,2%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%
Puisard / séane	0,004%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,0%	0,0%
Bassin de rétention	0,1%	0,2%	0,2%	0,1%	0,2%	0,0%	0,0%
Fleuve	5,4%	1,9%	2,1%	1,4%	1,5%	0,0%	0,0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

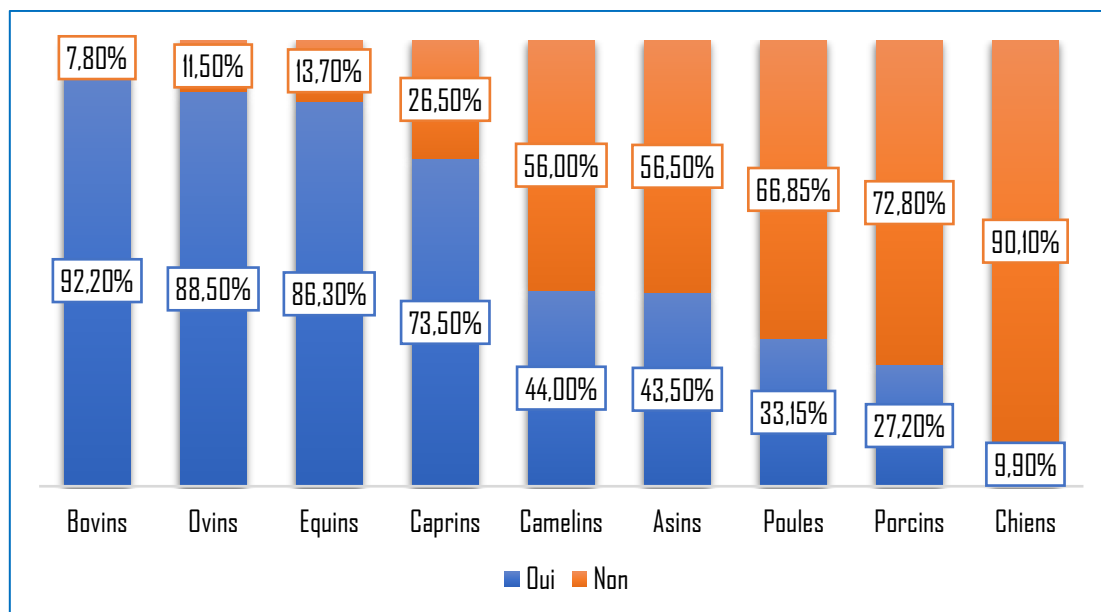
MASAE/RNE 2023

II.6.1.5 Pratiques sanitaires

II.6.1.5.1 Pratique de la vaccination

A l’échelle nationale, il ressort que la vaccination est pratiquée dans les ménages agropastoraux pour tous les animaux élevés, suivant, cependant, une importance variable selon les espèces. En effet, elle est largement pratiquée en ce qui concerne les bovins, les ovins, les caprins et les équins, tandis que pour les autres espèces, particulièrement les poules et les chiens, elle l’est beaucoup moins (*figure II-49*). Pour les chiens, on rappelle qu’il s’agit de la disponibilité ou non d’un carnet de vaccination.

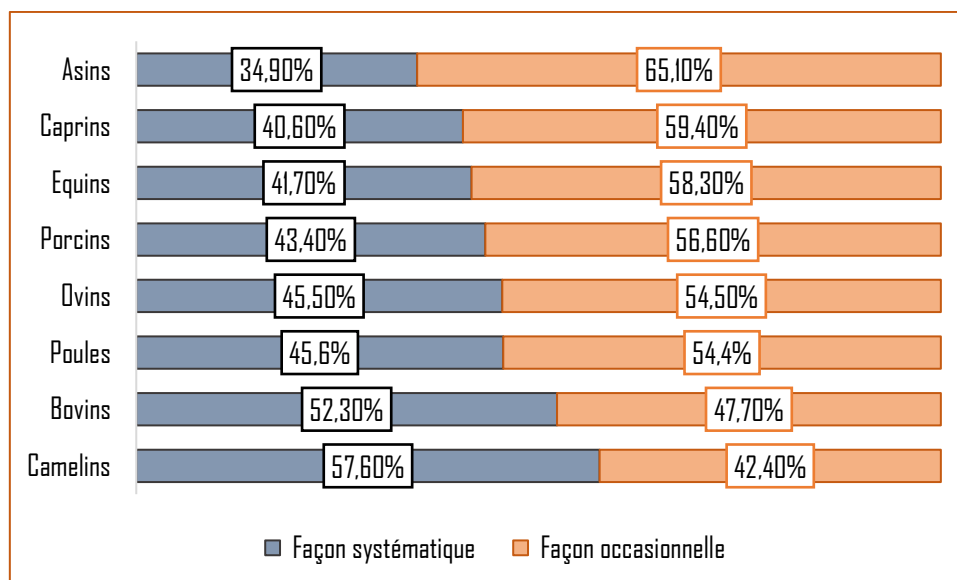
Figure II-49 : Répartition des membres des ménages agropastoraux pratiquant l'élevage selon la pratique de la vaccination par espèce élevée, à l'échelle nationale



MASAE/RNE 2023

Pour plus de la moitié des propriétaires, la vaccination de leurs animaux se fait occasionnellement, pour toutes les espèces élevées, à l'exception des camelins et des bovins, dont plus de 52% de leurs propriétaires les font vacciner de façon systématique (*figure II-50*).

Figure II-50 : Répartition des membres des ménages agropastoraux pratiquant l'élevage selon la fréquence de la vaccination par espèce élevée, à l'échelle nationale



MASAE/RNE 2023

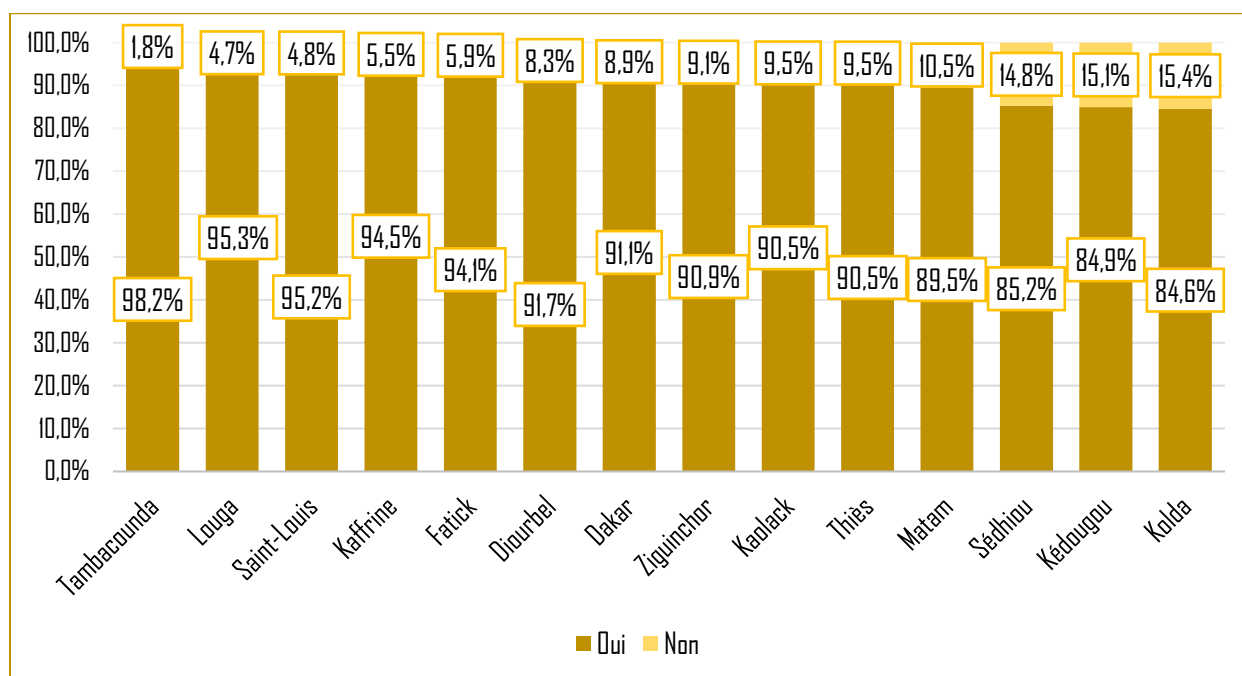
Selon les régions, on note pratiquement la même tendance observée à l'échelle nationale, à savoir une large pratique de la vaccination des bovins, des petits ruminants et des chevaux dans toutes les régions, contrairement aux espèces. Pour la fréquence, la vaccination systématique

des bovins et des camelins observés à l'échelle nationale est reflétée dans la plupart des régions. Pour certaines des autres espèces également, on note que leur vaccination se fait de façon systématique dans beaucoup de régions, ne reflétant pas ainsi la tendance observée à l'échelle nationale, faisant état d'une pratique plus répandue de la vaccination occasionnelle.

(vi) Les bovins

La *figure II-51* laisse apparaître que la vaccination des bovins est très pratiquée dans les ménages. Les propriétaires qui vaccinent leurs bovins représentent, en effet, plus de 84% dans toutes les régions, la région de Tambacounda enregistrant la plus forte représentation (98,2%) et celle de Kolda, la représentation la plus faible (84,6%).

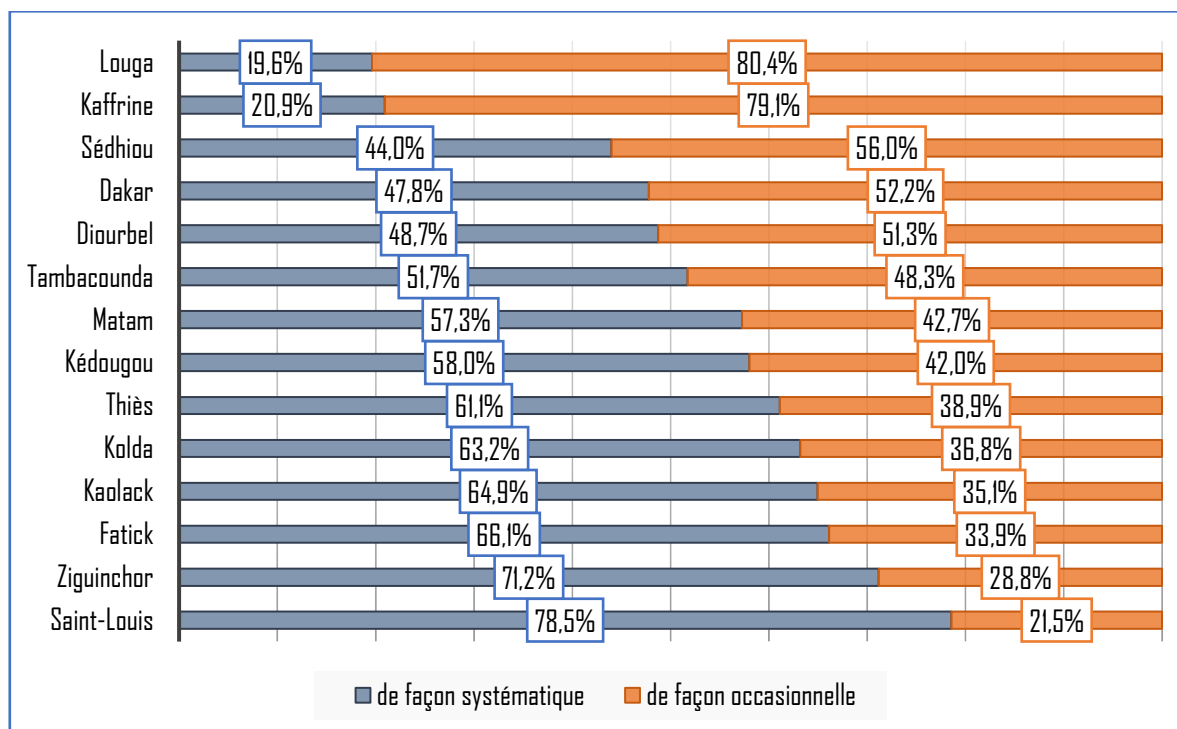
Figure II-51 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des bovins selon la pratique de vaccination



MASAE/RENE 2023

Plus de la moitié des propriétaires vaccinent leurs bovins de façon systématique dans les différentes régions, à l'exception de Louga, Kaffrine, Sédhiou, Dakar et Diourbel où les propriétaires qui font la vaccination de façon occasionnelle sont plus représentées (*figure II-52*).

Figure II-52 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des bovins selon la fréquence de vaccination

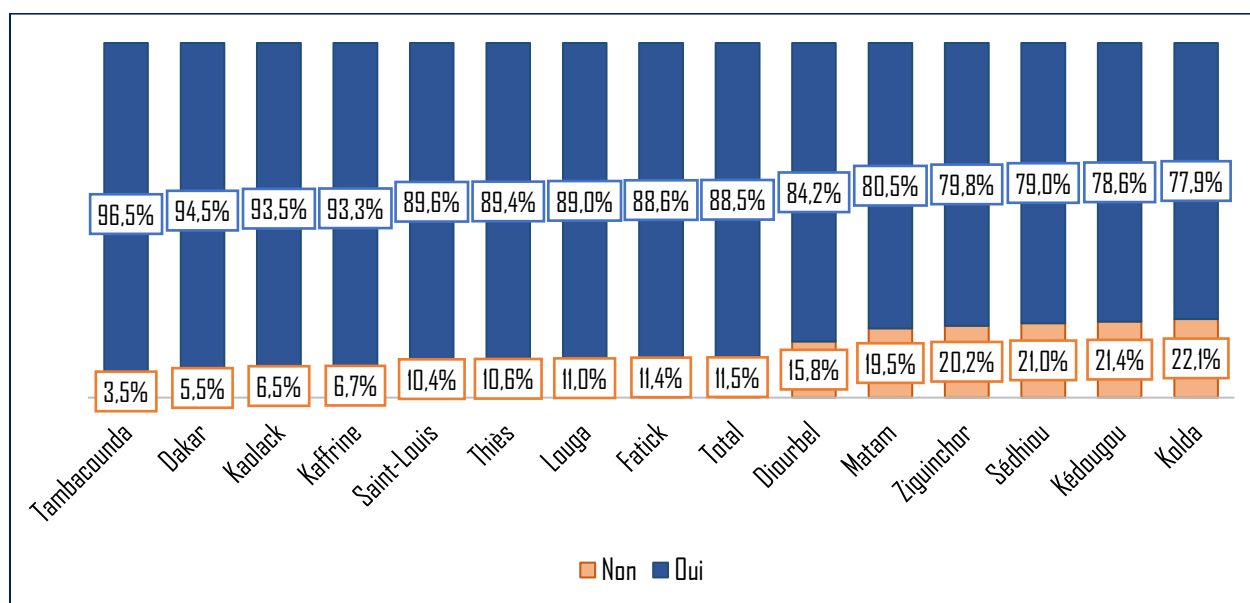


MASAE/RNE 2023

(vii) Les ovins

La vaccination des ovins est largement pratiquée dans toutes les régions. Les régions de Tambacounda, Dakar, Kaolack et Kaffrine se distinguent avec plus de 90% des propriétaires qui vaccinent leurs ovins.

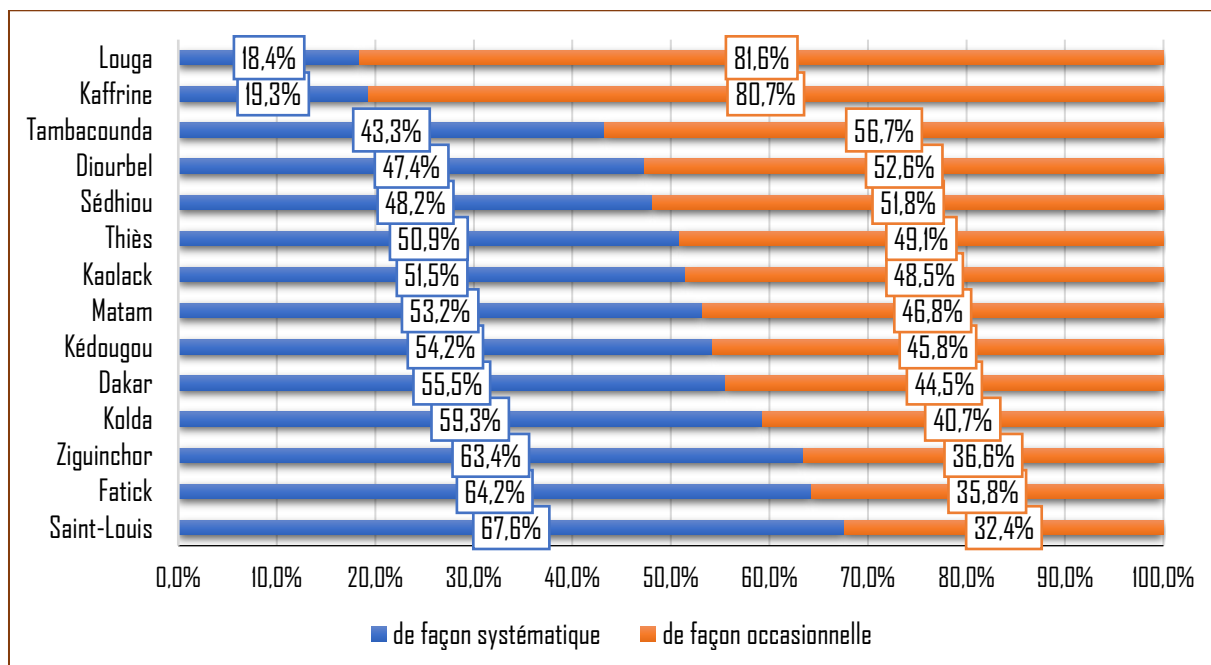
Figure II-53 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des ovins selon la pratique de vaccination



MASAE/RNE 2023

Les ovins sont systématiquement vaccinés dans les différentes régions, exceptées Louga (81,6%), Kaffrine (80,7%), Tambacounda (56,7%), Diourbel (52,6%) et Sédhiou (51,8%) où la majorité des propriétaires vaccinent leurs animaux à l'occasion (*figure II-54*).

Figure II-54 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des ovins selon la fréquence de vaccination

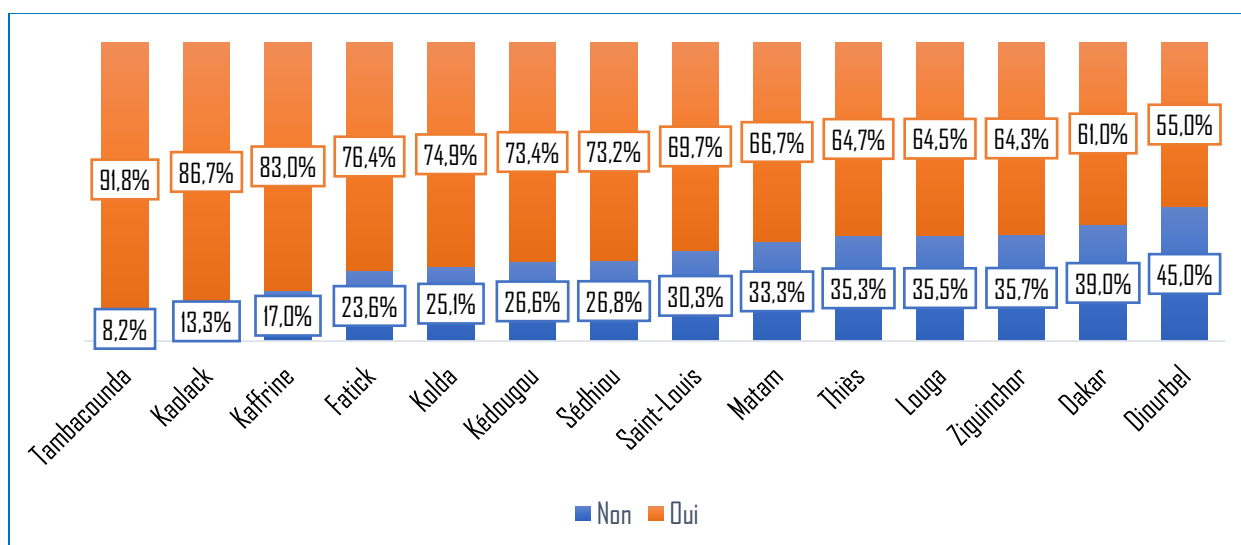


MASAE/RNE 2023

(viii) Les caprins

La majorité des propriétaires (55%) vaccinent leurs caprins, dans toutes les régions, particulièrement dans les régions de Tambacounda (91,8%), de Kaolack (86,7%) et de Kaffrine (83,0%).

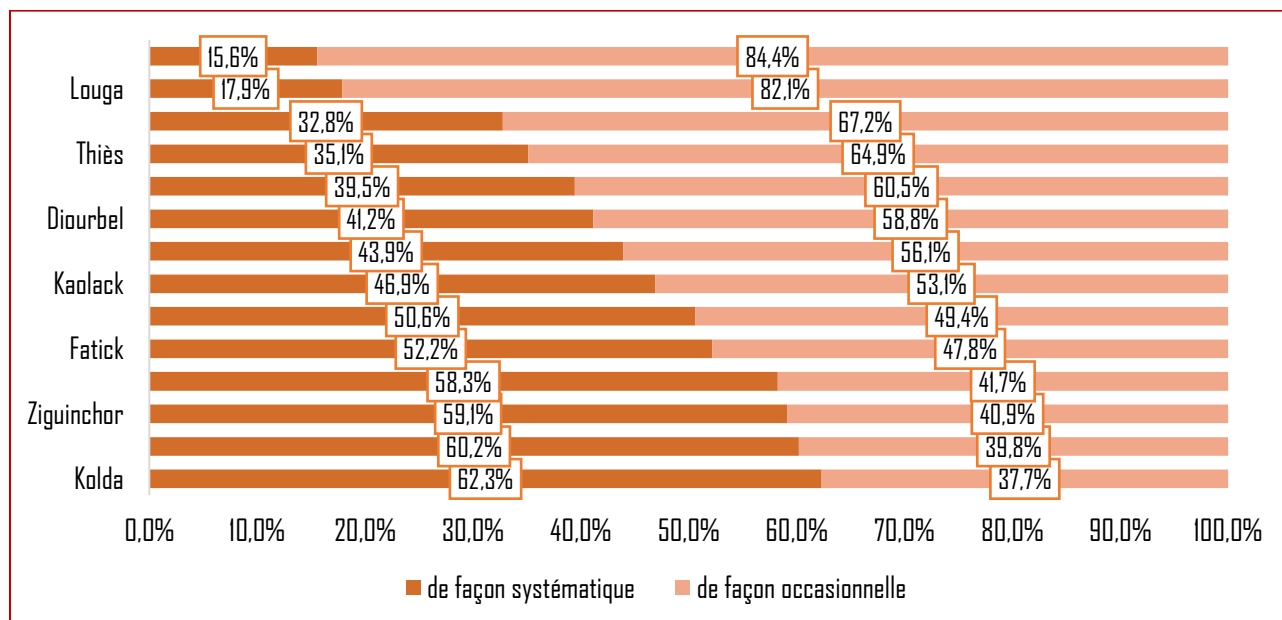
Tableau II-46 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des caprins selon la pratique de vaccination



MASAE/RNE 2023

La vaccination des caprins se fait, pour l'essentiel, à l'occasion dans huit régions, dont Kaffrine (84,4%) et Louga (82,1%), en particulier. Dans les six autres régions (Kolda, Saint Louis, Ziguinchor, Kédougou, Fatick et Tambacounda), elle se fait systématiquement, pour la majorité des propriétaires (*figure II-55*).

Figure II-55 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des caprins selon la fréquence de vaccination

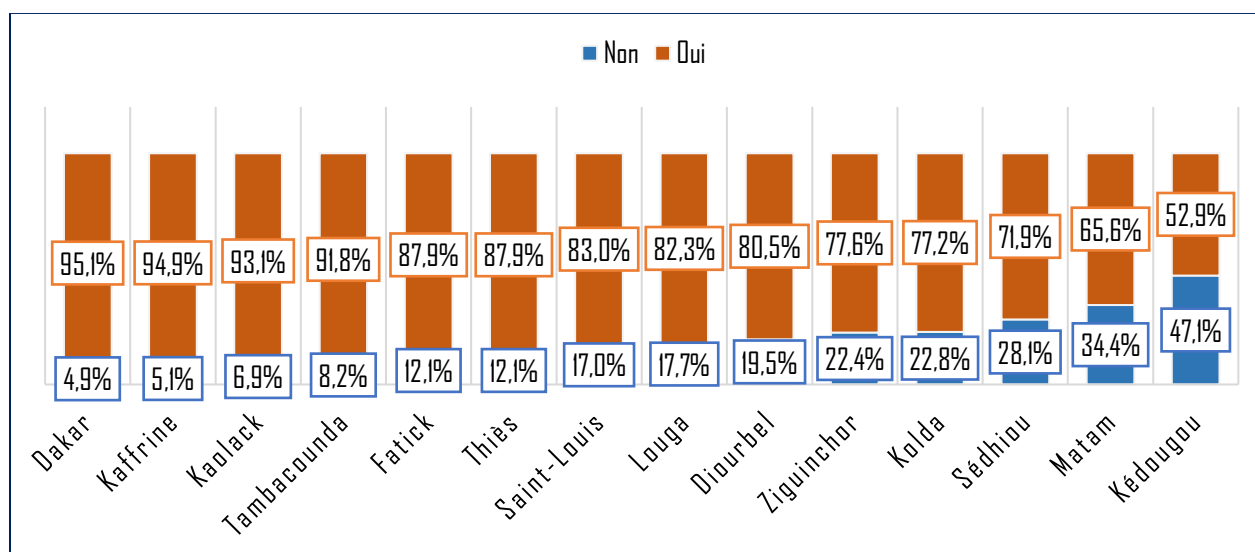


MASAE/RNE 2023

(ix) Les équins

Dans toutes les régions, plus de 52% des propriétaires de chevaux vaccinent ces derniers, notamment dans les régions de Dakar (95,1%), Kaffrine (94,9%) et Kaolack (93,1%).

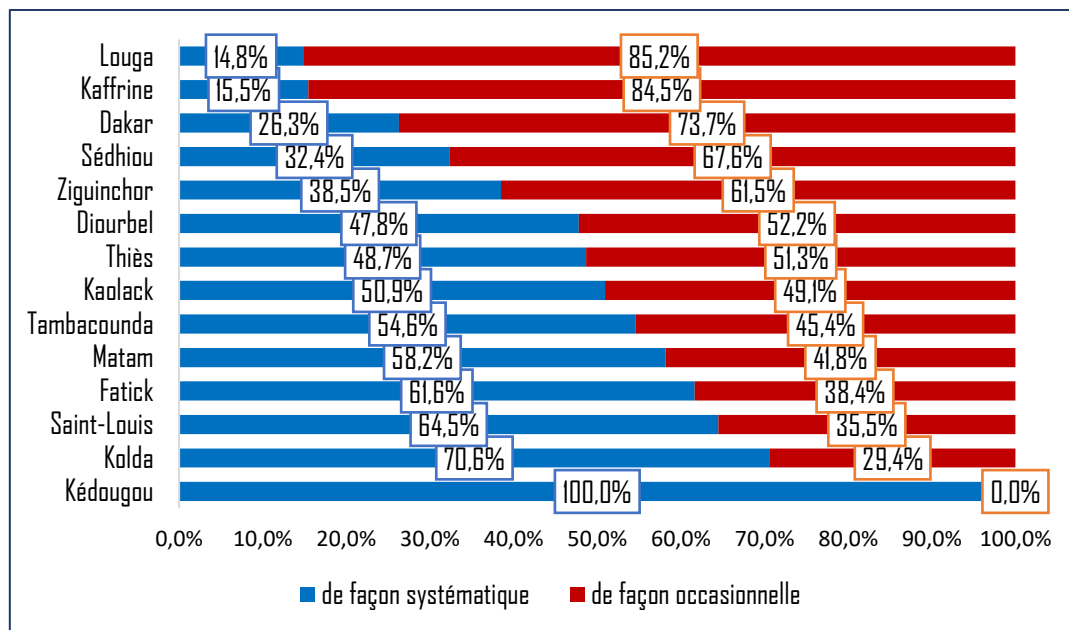
Figure II-56 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des équins selon la pratique de vaccination



MASAE/RNE 2023

La vaccination est pratiquée par la majorité des propriétaires de façon systématique dans 7 régions et de façon occasionnelle dans les 7 autres régions (*figure II-57*). A noter que dans la région de Kédougou, tous les chevaux sont vaccinés de façon systématique.

Figure II-57 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des équins selon la fréquence de vaccination

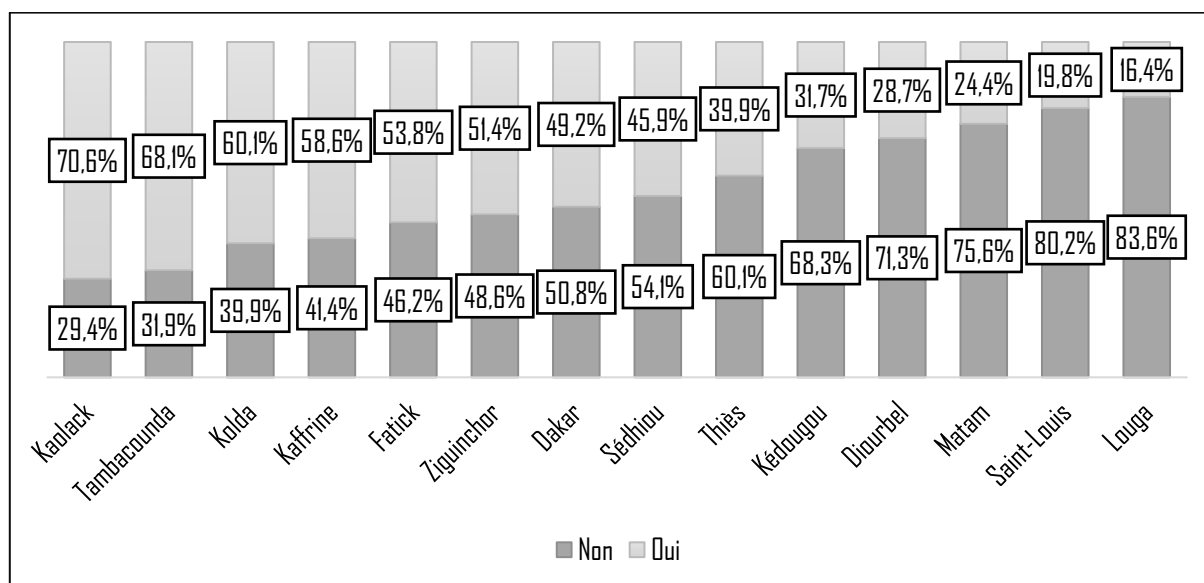


MASAE/RNE 2023

(x) Les asins

Plus de 53% des propriétaires d'asins les vaccinent dans les régions de Kaolack (70,6%), Tambacounda (68,1%), Kolda (60,1%), Kaffrine (58,6%), Fatick (53,8%) et Ziguinchor (51,4%). Dans les autres régions, la pratique est moins répandue.

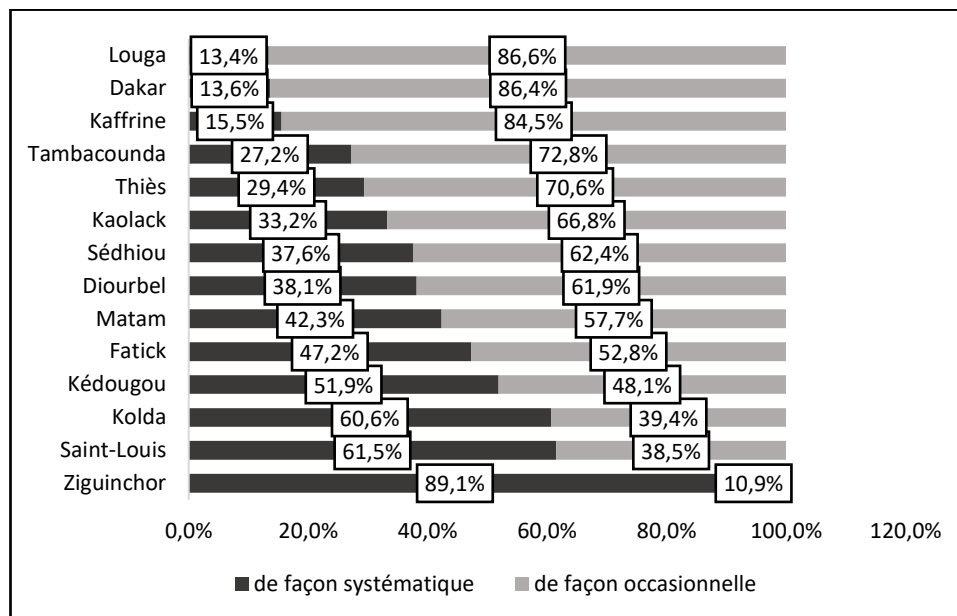
Figure II-58 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des asins selon la pratique de vaccination



MASAE/RNE 2023

Les propriétaires qui vaccinent leurs ovins le font occasionnellement, dans toutes les régions, à l'exception de Ziguinchor (89,1%), Saint Louis (61,5%), Kolda 60,6% et Kédougou (51,9%) où les propriétaires vaccinant façon systématique sont plus représentés (*figure II-59*).

Figure II-59 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des asins selon la fréquence de vaccination

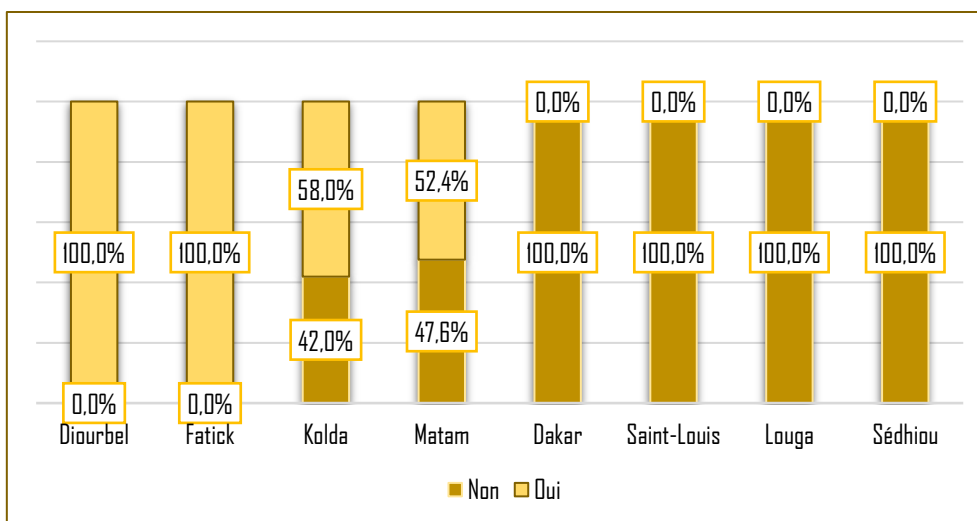


MASAE/RNE 2023

(xi) Les camélins

La vaccination des camélins se fait seulement dans les régions de Diourbel, Fatick, Kolda et Matam, par plus de 52% des propriétaires (*figure II-60*).

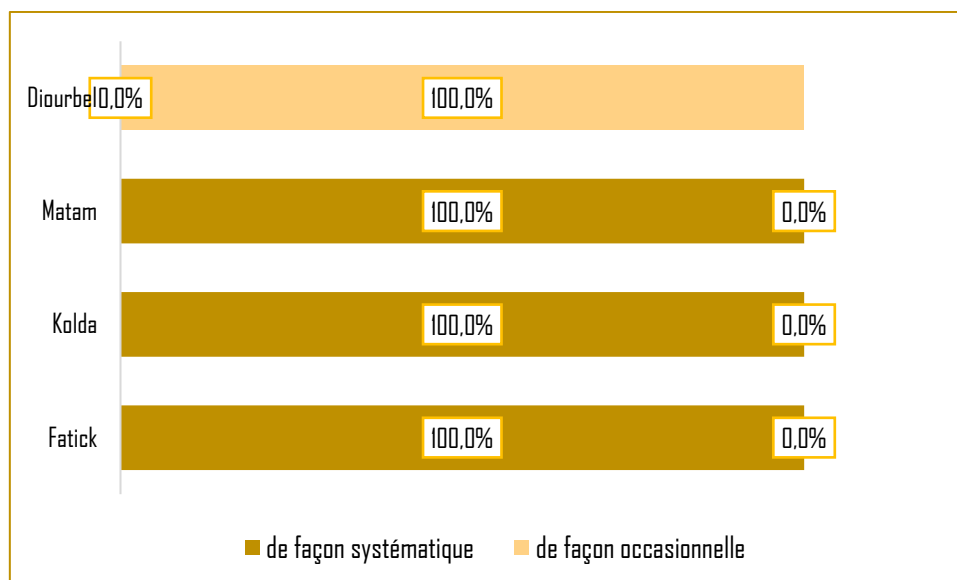
Figure II-60 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des camélins selon la pratique de vaccination



MASAE/RNE 2023

Les camelins sont vaccinés de façon systématique dans toutes les régions où ils sont élevés, sauf la région de Diourbel où leur vaccination se fait occasionnellement.

Figure II-61 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des camelins selon la fréquence de vaccination

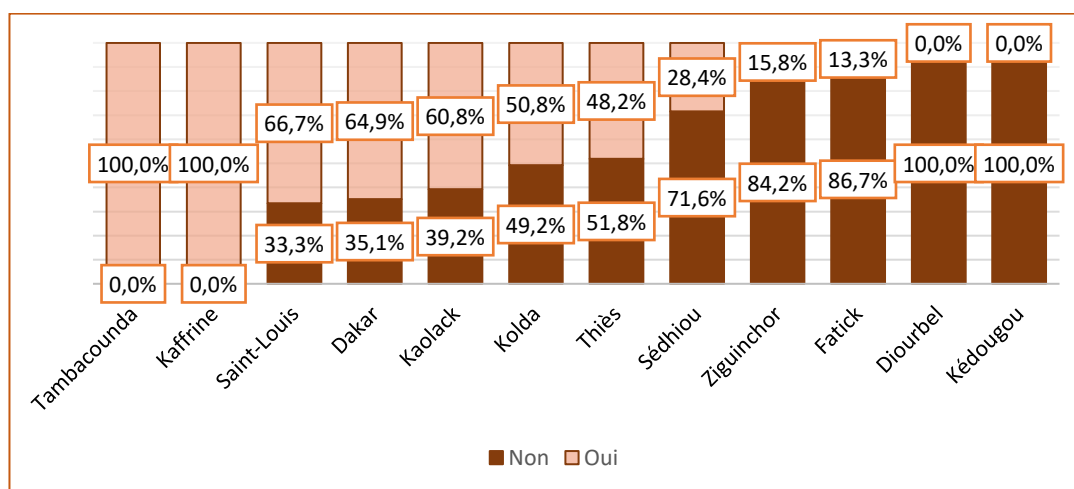


MASAE/RNE 2023

(xii) Les porcins

Plus de 50% des personnes qui les élèvent vaccinent les porcins dans les régions de Tambacounda (100%), Kaffrine (100%), Saint Louis (66,7%), Dakar (64,9%), Kaolack (60,8%) et Kolda (50,8%), tandis que dans les autres régions, la pratique de la vaccination est moins répandue, si elle ne fait pas simplement (Diourbel et Kédougou).

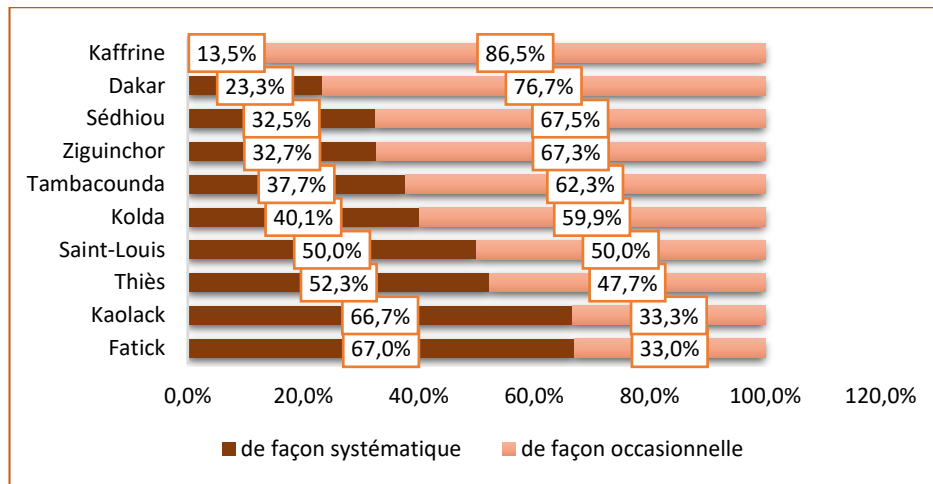
Figure II-62 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des porcins selon la pratique de vaccination



MASAE/RNE 2023

La majorité des propriétaires qui la pratiquent, vaccinent leurs porcins de façon systématique dans les régions de Fatick (67%), Kaolack (66,7%) et Thiès (52,3%). Dans les autres régions, la vaccination se fait occasionnellement, pour la majorité des propriétaires.

Figure II-63 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des porcins selon la fréquence de vaccination

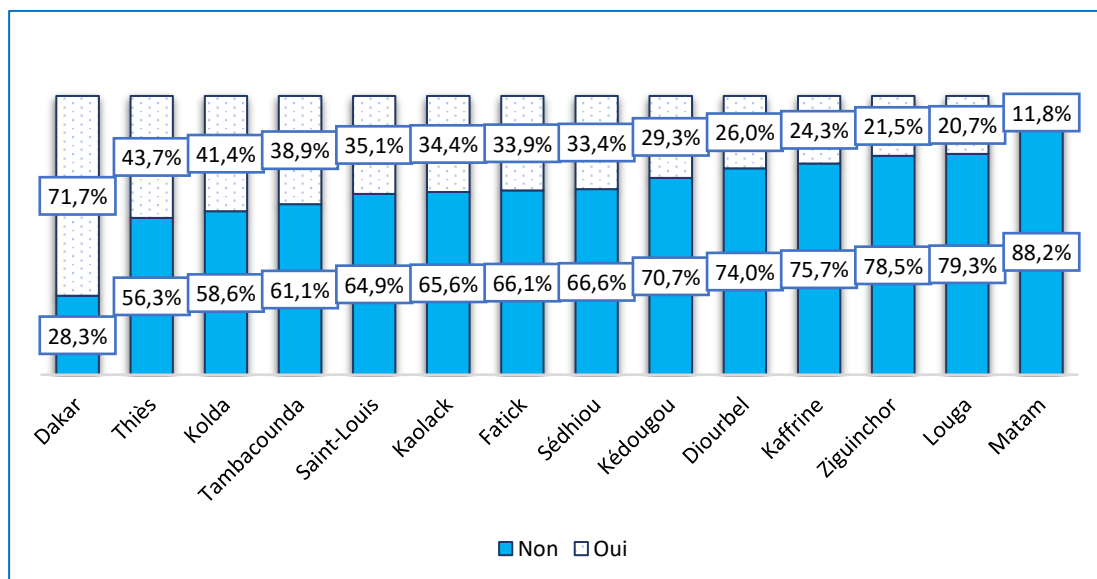


MASAE/RNE 2023

(xiii) Les poules

Les propriétaires qui ne vaccinent pas leurs poules sont représentés à hauteur de 56% au moins dans toutes les régions, sauf dans la région de Dakar où 71,7% des propriétaires font la vaccination.

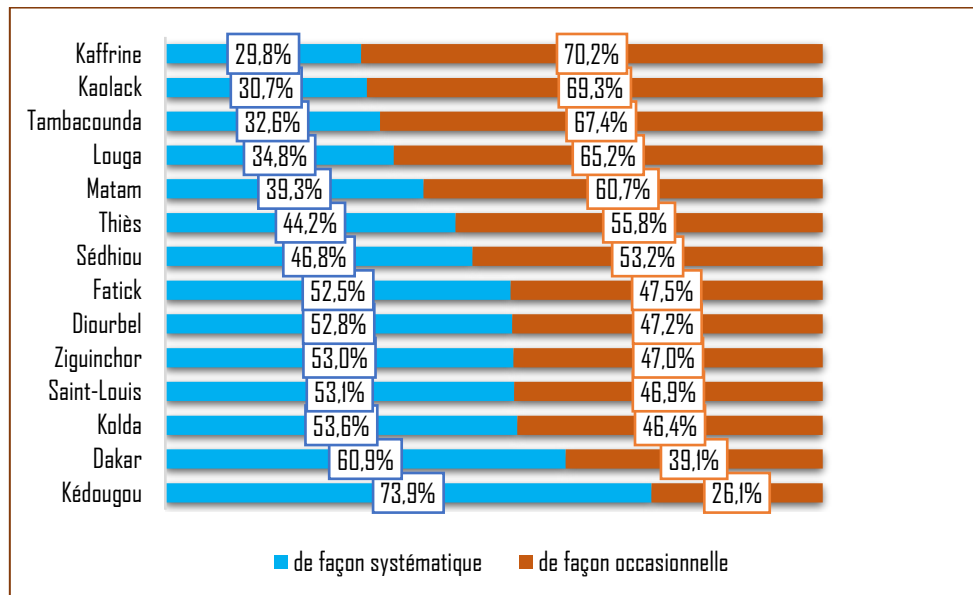
Figure II-64 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des poules selon la pratique de vaccination



MASAE/RNE 2023

La vaccination des poules se fait façon occasionnelle dans 7 régions (Kaffrine, Kaolack, Tambacounda, Louga, Matam, Thiès, Sédhiou) par la majeure partie des propriétaires (>52%) et dans les 7 autres, de façon systématique, par aussi plus de la moitié des propriétaires (*figure II-65*).

Figure II-65 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des poules selon la fréquence de vaccination

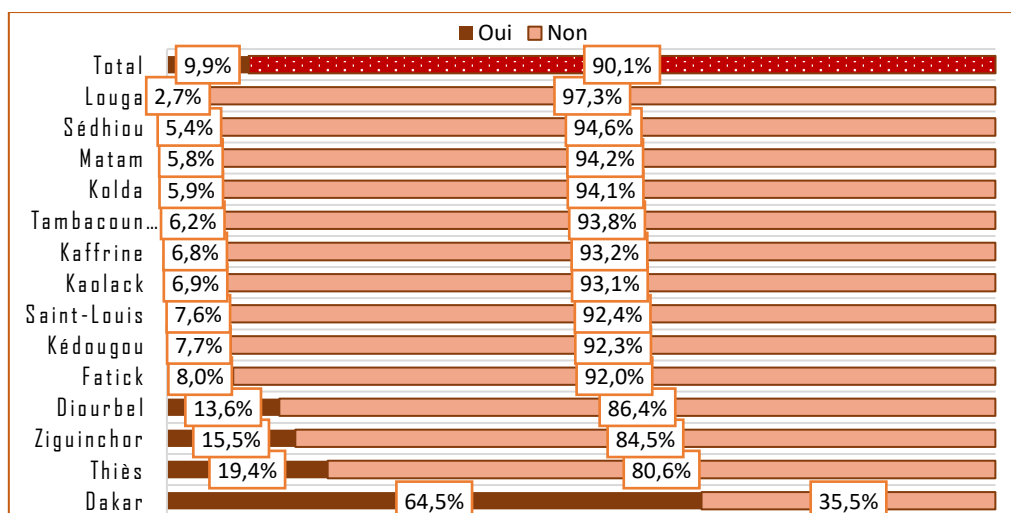


MASAE/RNE 2023

(xiv) Les chiens

A l'échelle nationale, plus de 90% des personnes possédant des chiens dans les ménages ne disposent pas d'un carnet de vaccination pour l'animal. Selon les régions, on note que c'est seulement dans la région de Dakar où la majorité des propriétaires (64,5%) ont un carnet de vaccination pour le chien élevé. Dans toutes les autres régions, moins de 20% des propriétaires (moins 2 propriétaires sur 10) disposent d'un carnet de vaccination, la région de Louga enregistrant le taux le plus faible, soit 2,7% (*figure II-66*).

Figure II-66 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux possédant des chiens selon la disponibilité d'un carnet de vaccination

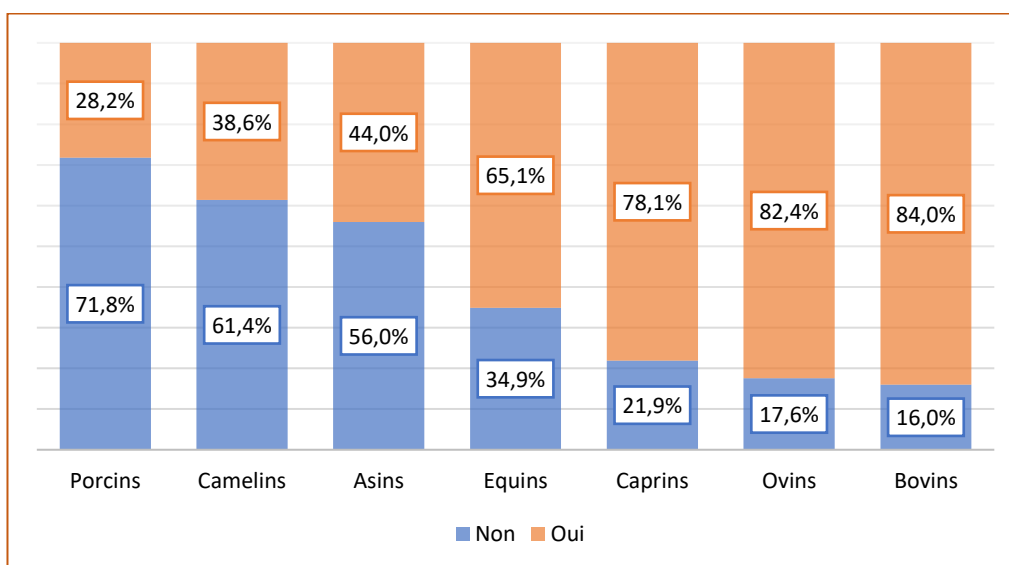


MASAE/RNE 2023

II.6.1.5.2 Pratique du déparasitage

Au plan national, il ressort que toutes les espèces font l'objet d'un déparasitage. La pratique est particulièrement développée en ce qui concerne les bovins (84,0%), les ovins (82,4%) et les équins (78,1%) et moins répandue dans le cas des porcins (28,2%).

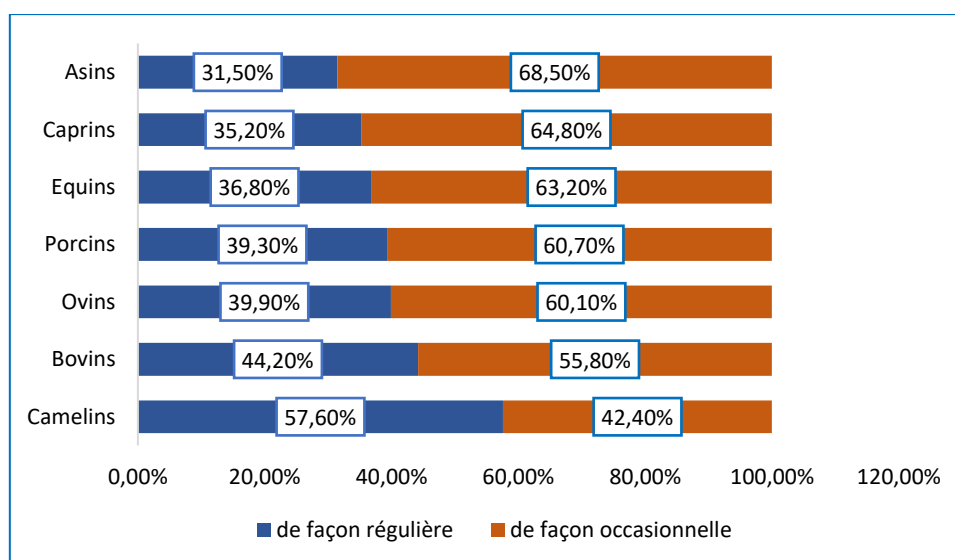
Figure II-67 : Répartition des membres des ménages agropastoraux pratiquant l'élevage selon la pratique du déparasitage, par espèce élevée, à l'échelle nationale



MASAE/RNE 2023

Pour toutes les espèces, le déparasitage se fait de façon occasionnelle pour la majorité des propriétaires (55,8% à 68,5%), à l'exception des camelins, dont le déparasitage se fait de façon régulière, pour 57,6% des personnes qui les élèvent.

Figure II-68 : Répartition des membres des ménages agropastoraux pratiquant l'élevage selon la fréquence du déparasitage, par espèce élevée, à l'échelle nationale

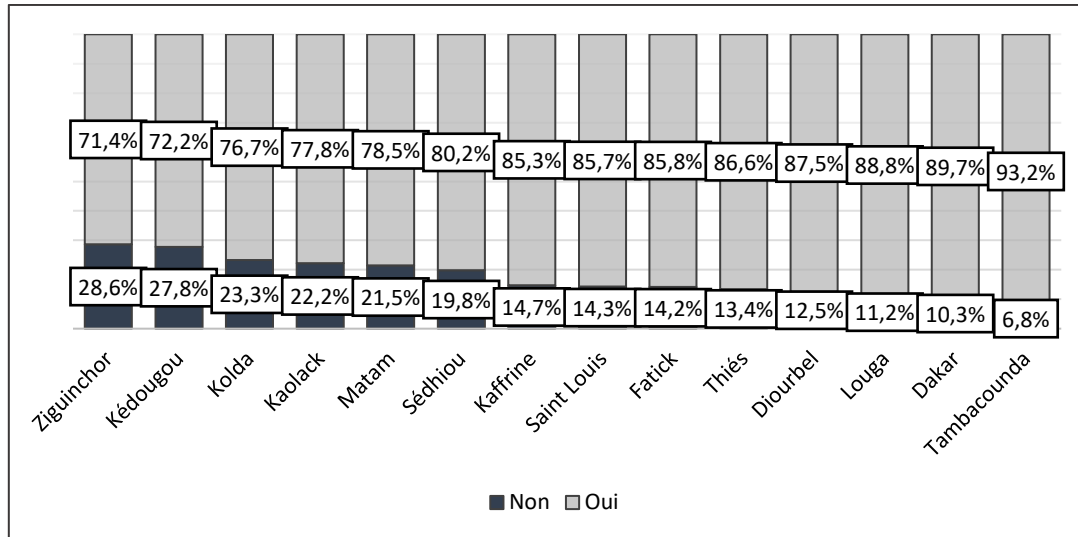


MASAE/RNE 2023

(a) Les bovins

Dans toutes les régions, pratiquement tous les pratiquants d'élevage dans les ménages qui élèvent des bovins les déparasitent (*figure II-69*).

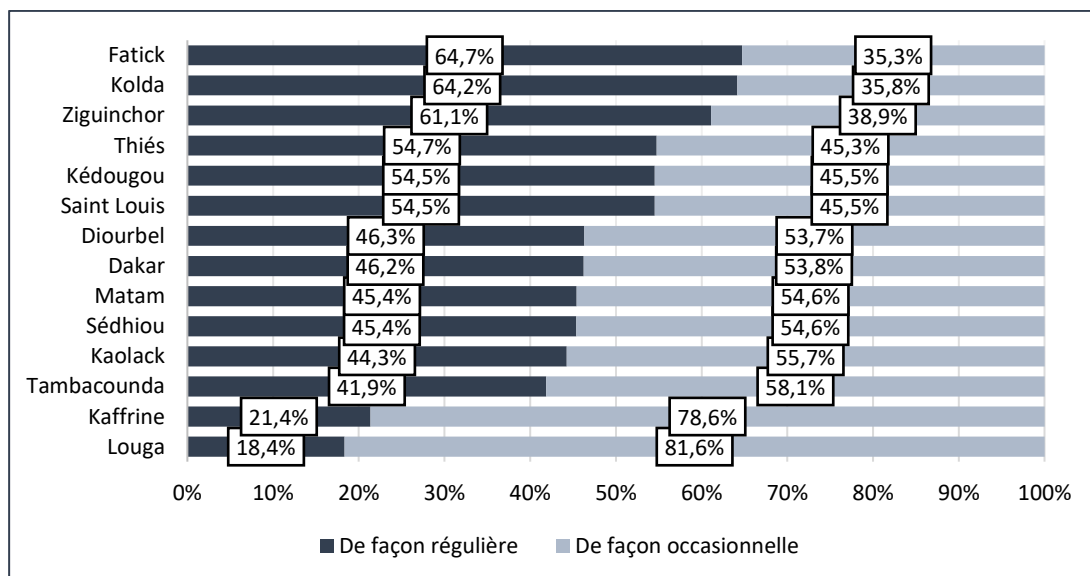
Figure II-69 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des bovins, selon la pratique du déparasitage



MASAE/RNE 2023

Dans toutes les régions, le déparasitage des bovins se fait systématiquement, pour la plupart des propriétaires, à l'exception des régions de Louga et Kaffrine où il se fait principalement de façon occasionnelle.

Figure II-70 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des bovins, selon la fréquence de déparasitage

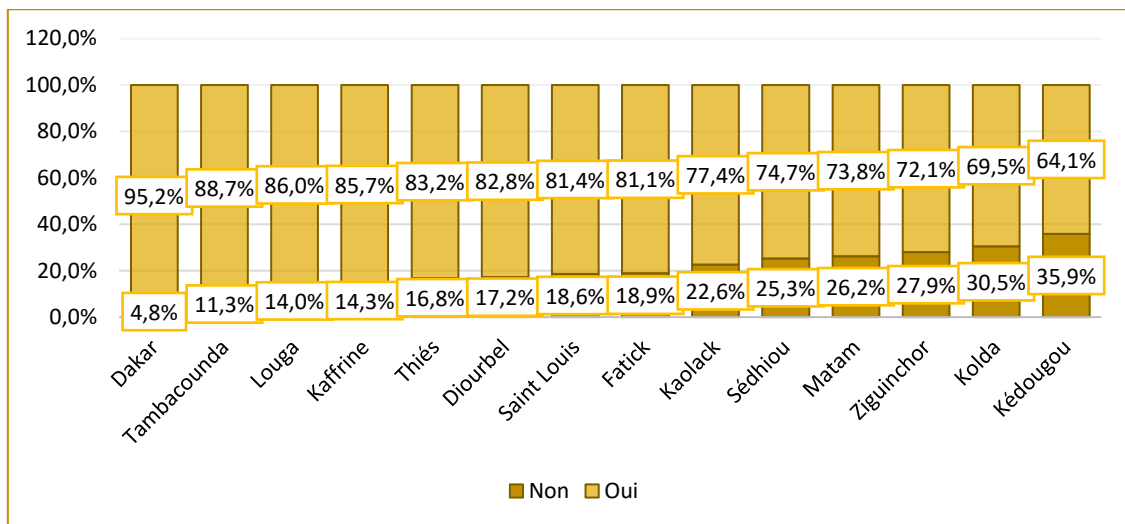


MASAE/RNE 2023

(b) Les ovins

Dans toutes les régions, plus de 60% des personnes qui élèvent des ovins procèdent à leur déparasitage, les régions de Dakar (95,2%) et Tambacounda (88,7%) enregistrant les plus fortes représentations.

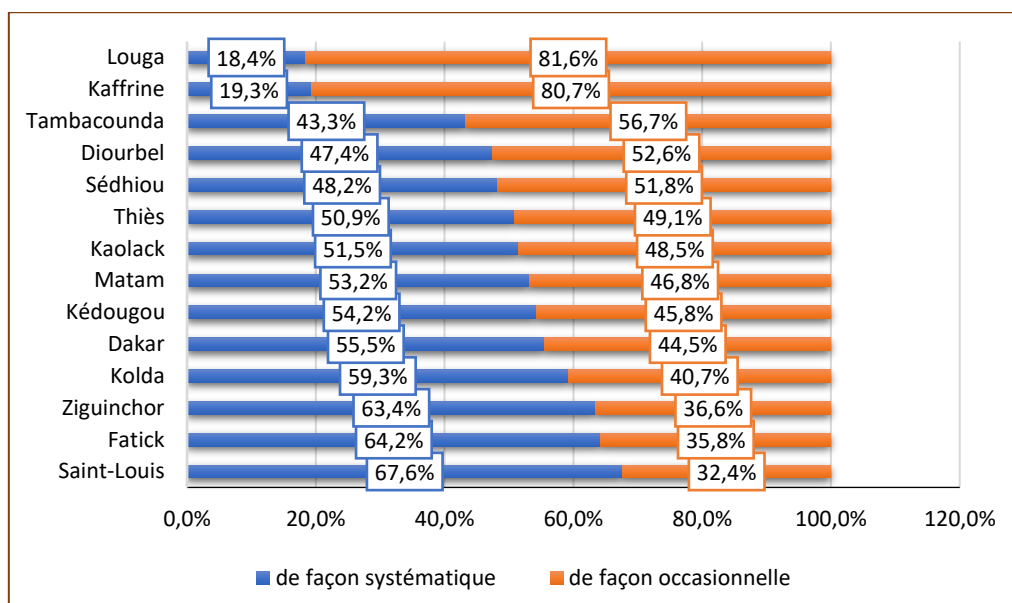
Figure II-71 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des ovins, selon la pratique du déparasitage



MASAE/RNE 2023

Au moins, la moitié des personnes qui élèvent des ovins, dans toutes les régions, les déparasitent de façon régulière, sauf les régions de Louga et Kaffrine où plus de 80% des propriétaires le font de façon occasionnelle (*figure II-72*).

Figure II-72 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des ovins, selon la fréquence de déparasitage

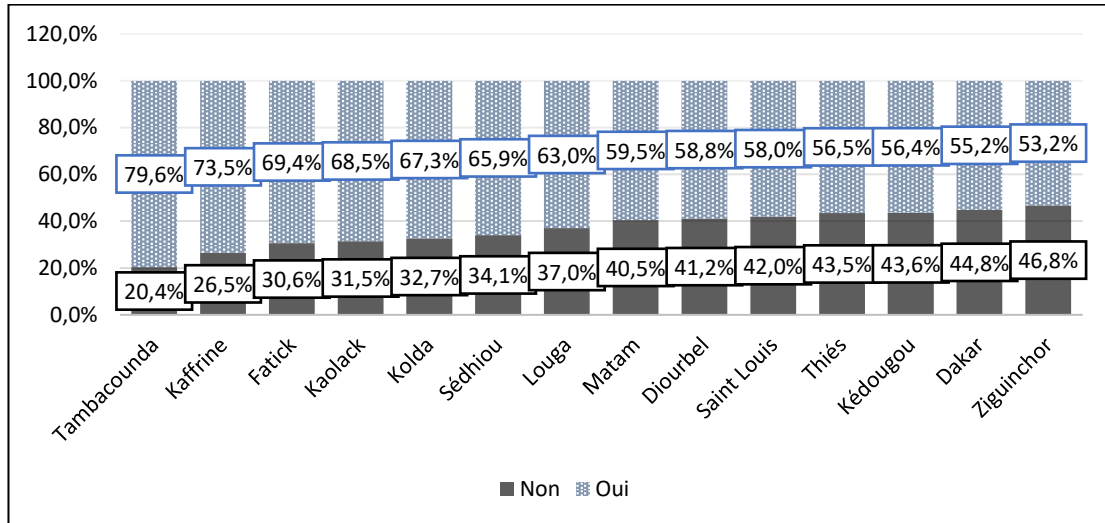


MASAE/RNE 2023

(c) Les caprins

Entre 53 et 80% de leurs propriétaires, selon les régions, déparasitent leurs caprins.

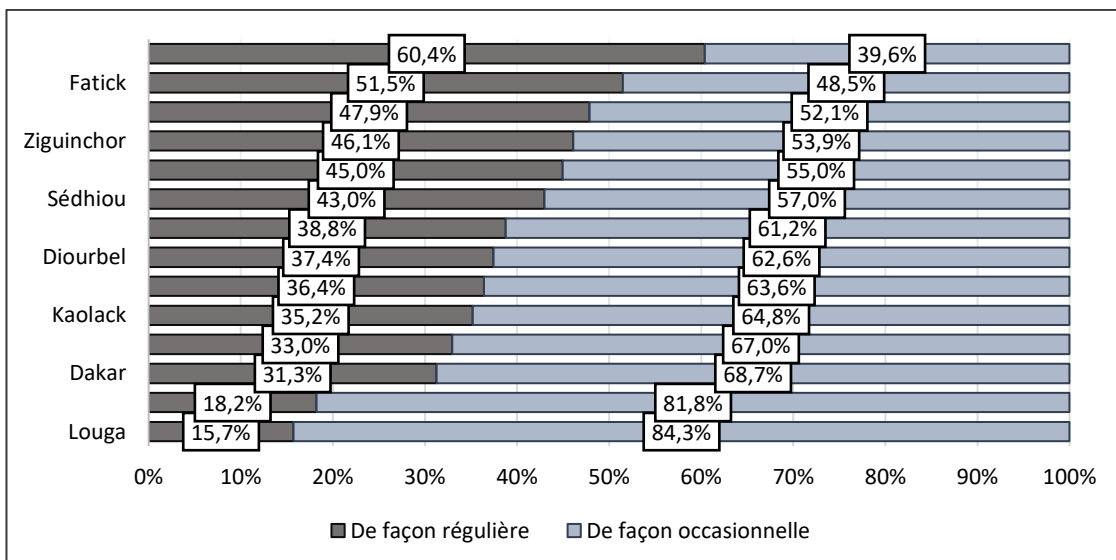
Figure II-73 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des caprins, selon la pratique du déparasitage



MASAE/RNE 2023

Le déparasitage se fait principalement de façon occasionnelle (plus de 53% des propriétaires), sauf dans les régions de Kolda et Fatick où il est pratiqué de façon régulière, pour plus de la moitié des propriétaires (respectivement 60,4 % et 51,5%).

Figure II-74 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des caprins, selon la fréquence de déparasitage

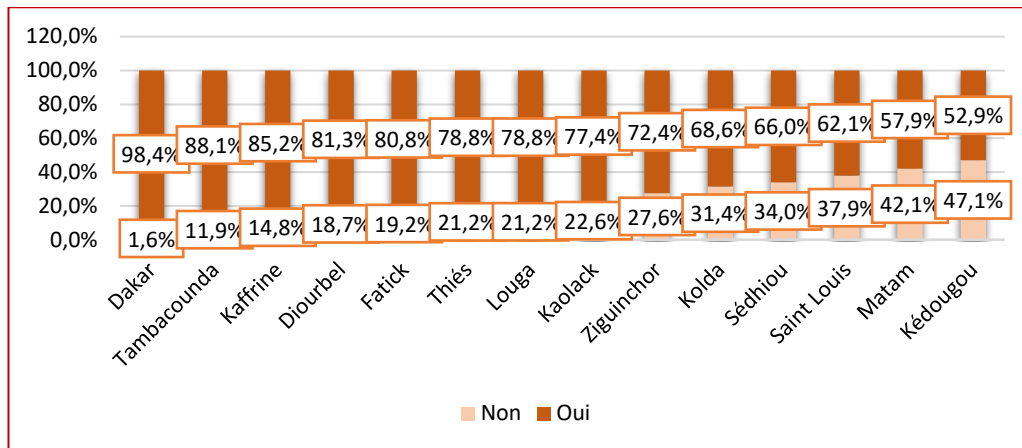


MASAE/RNE 2023

(d) Les équins

Dans toutes les régions, plus de 52% des propriétaires de chevaux procèdent à leur déparasitage. La pratique est plus répandue dans les régions de Dakar (98,4%) et Tambacounda (88,1%) et moins répandue dans celles de Matam (57,9%) et Kédougou (52,9%).

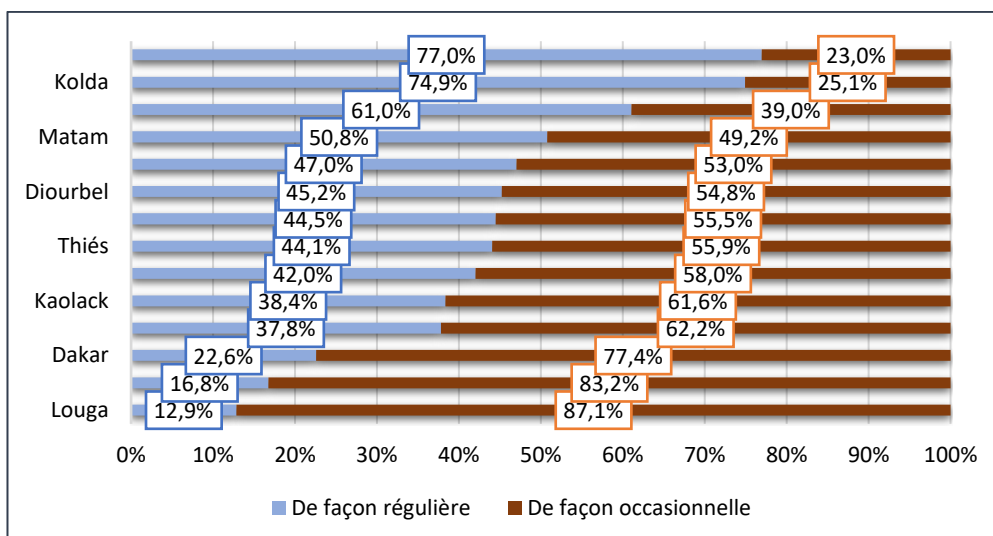
Figure II-75 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des équins, selon la pratique du déparasitage



MASAE/RNE 2023

Le déparasitage se fait, dans la plupart des régions et pour au moins 503 des propriétaires, de façon occasionnelle, particulièrement dans les régions de Louga (87,1%) et Dakar (77,4%), qui enregistrent les représentations les plus élevées. Les propriétaires qui déparasitent régulièrement sont plus représentée dans les régions de Kolda (74,9%), Kédougou (77%) et Fatick (61,0%).

Figure II-76 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des équins, selon la fréquence de déparasitage

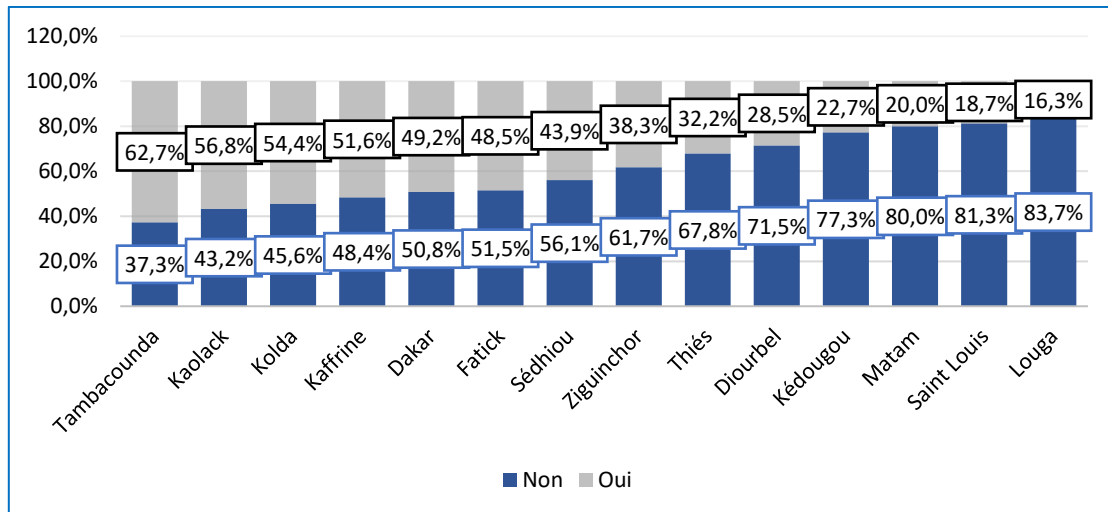


MASAE/RNE 2023

(e) Les asins

Plus de 50% de leurs propriétaires ne déparasitent pas les asins, dans toutes les régions, exceptées Tambacounda, Kaolack, Kolda et Kaffrine où plus de la moitié des propriétaires le font.

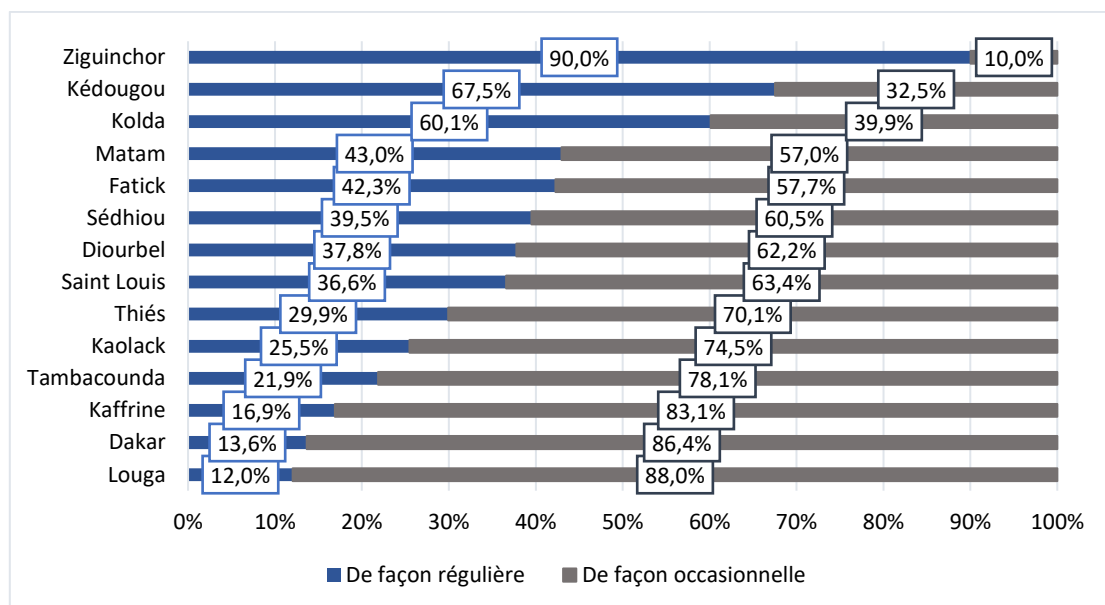
Figure II-77 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des asins, selon la pratique du déparasitage



MASAE/RNE 2023

Le déparasitage se fait, pour la majorité des propriétaires (au moins 57%) de façon occasionnelle, dans toutes les régions, notamment Louga (88,0%), Dakar (86,4%) et Kaffrine (83,1%), à l'exception des régions de Ziguinchor et Kédougou où les asins sont déparasités de façon régulière, par plus des 2/3 des propriétaires.

Figure II-78 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des asins, selon la fréquence de déparasitage



MASAE/RNE 2023

(f) Les camelins

Les camelins ne font pas l'objet d'un déparasitage dans les régions de Dakar, Saint Louis, Louga et Sédhiou, tandis que dans les régions de Diourbel et Fatick, tous les propriétaires font le déparasitage, ainsi que dans les régions de Kolda et Matam où 58% et 52% le font également.

Dans la région de Diourbel, tous les camelins sont déparasités de façon occasionnelle, tandis que dans les régions de Fatick, Kolda et Diourbel, ils le sont de façon régulière.

(g) Les porcins

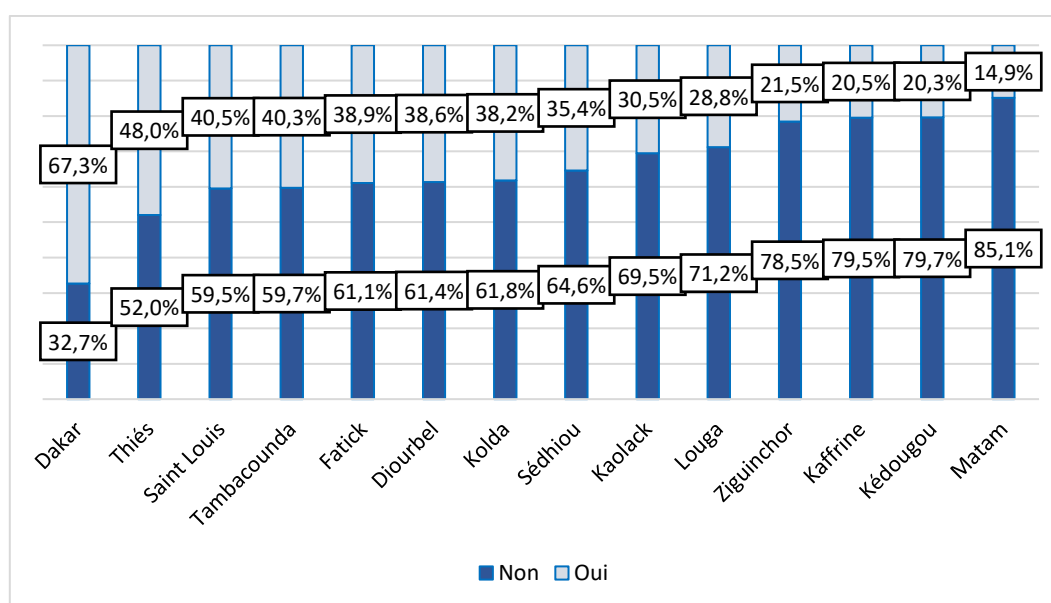
Les propriétaires ne déparasitent pas les porcs dans les régions de Diourbel et de Kédougou. Dans les régions de Kolda et Kaffrine, plus de 85% des propriétaires font le déparasitage. Dans les autres où les porcs sont présents, entre 54 et 67% des propriétaires déparasitent les porcins.

Le déparasitage se fait de façon occasionnelle, pour au moins 50% des propriétaires dans toutes les régions, sauf Tambacounda et Thiès où les propriétaires qui font le déparasitage de façon régulière sont plus représentées (avec 67,1%, 54,5%).

(h) Les poules

Le déparasitage des poules, qui sont de loin les plus représentées dans la population de volailles, est pratiqué, dans toutes les régions, par moins de 50% des propriétaires, à l'exception de la région de Dakar où 67,3% des propriétaires font le déparasitage.

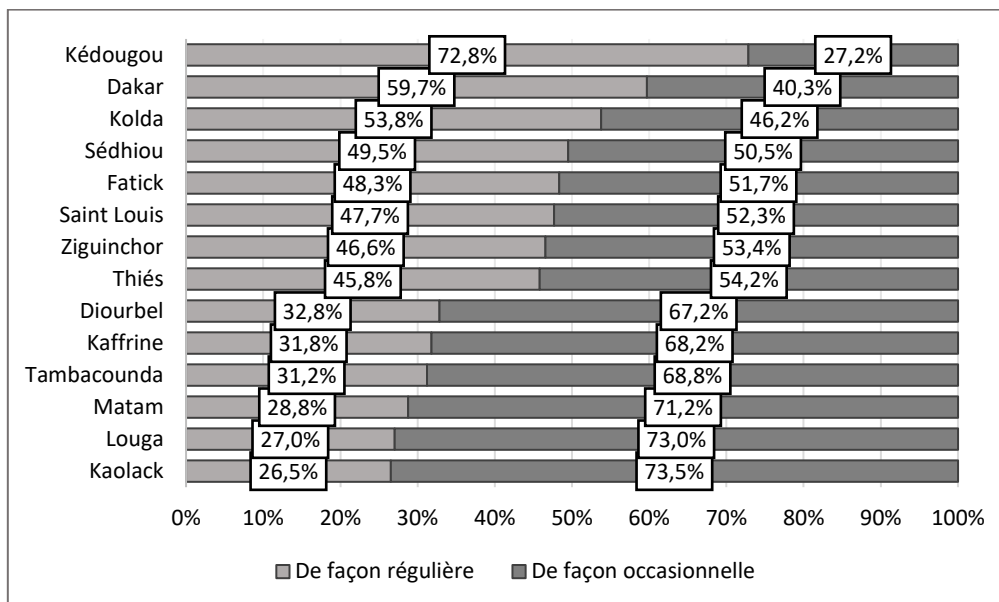
Figure II-79 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des poules, selon la pratique du déparasitage



MASAE/RNE 2023

Le déparasitage des poules se fait, pour l'essentiel des propriétaires (>50%), de façon occasionnelle dans toutes les régions, exceptées Kédougou et Dakar, où, respectivement, 72,8% et 59,7% procèdent à un déparasitage régulier.

Figure II-80 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des poules, selon la fréquence de déparasitage



MASAE/RNE 2023

(i) Les chiens

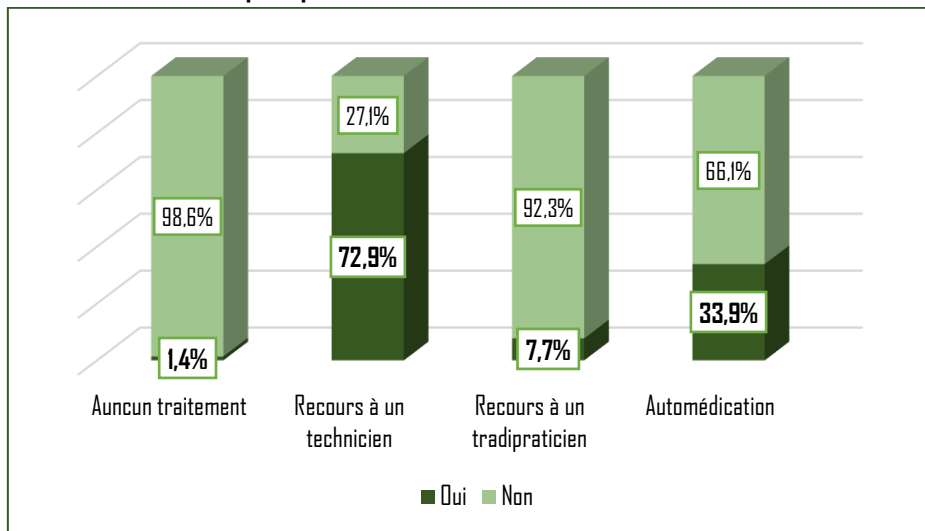
Dans toutes les régions, 60 à 97,5% des personnes qui possèdent des chiens ne les déparasitent pas, exceptée la région de Dakar où 78,7% des propriétaires le font.

Plus de 50% des propriétaires qui le font, déparasitent leurs chiens de façon occasionnelle, dans toutes les régions, exceptées Dakar, Fatick et Kédougou où entre 60 et 80% des propriétaires le font régulièrement.

II.6.1.5.3 Traitement des maladies

En cas de maladie, seule une frange minime des propriétaires (1,4%) ne traite pas leurs animaux. La majorité les traitent, en ayant recours à un technicien d'élevage, à l'automédication, à un tradipraticien ou en combinant deux ou trois de ces pratiques. A l'échelle nationale, la pratique la plus citée, toutes espèces considérées, est de faire appel à un technicien (72,9% des propriétaires d'animaux), suivie de l'automédication (33,9% des propriétaires), le tradipraticien étant le moins sollicité, avec 7,7% seulement des propriétaires qui ont recours à lui (*figure II-81*).

Figure II-81 : Répartition, à l'échelle nationale, des membres des ménages agropastoraux pratiquant l'élevage, selon les pratiques de traitement des animaux malades



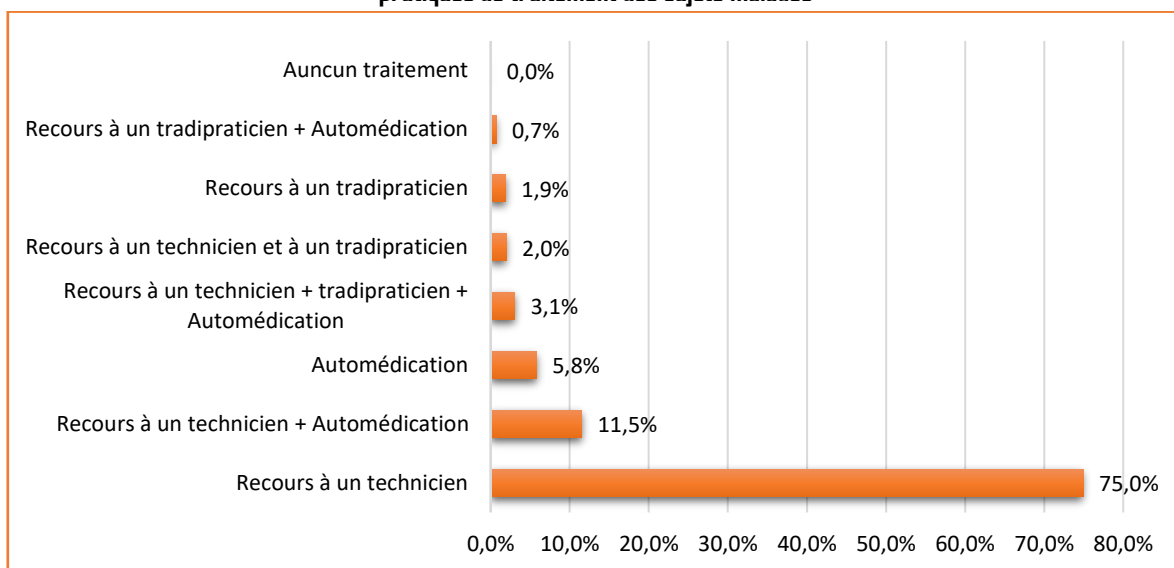
MASAE/RNE 2023

Selon les espèces, l'ordre d'importance des différentes pratiques relatives au traitement des animaux malades, basée sur le pourcentage de propriétaires d'animaux qui y ont recours, se présente également de la même manière, à quelques exceptions près.

(a) Les bovins

75,0% des personnes élevant des bovins, à l'échelle nationale, font appel à un technicien pour traiter leurs animaux en cas de maladie et 11,5%, à un technicien, en même temps qu'ils font de l'automédication, soit 86,5% au total, pour les deux pratiques de traitement. Les autres pratiques de traitement qui existent sont faiblement représentées.

Figure II-82 : Répartition, à l'échelle nationale, des membres des ménages agropastoraux élevant des bovins selon les pratiques de traitement des sujets malades

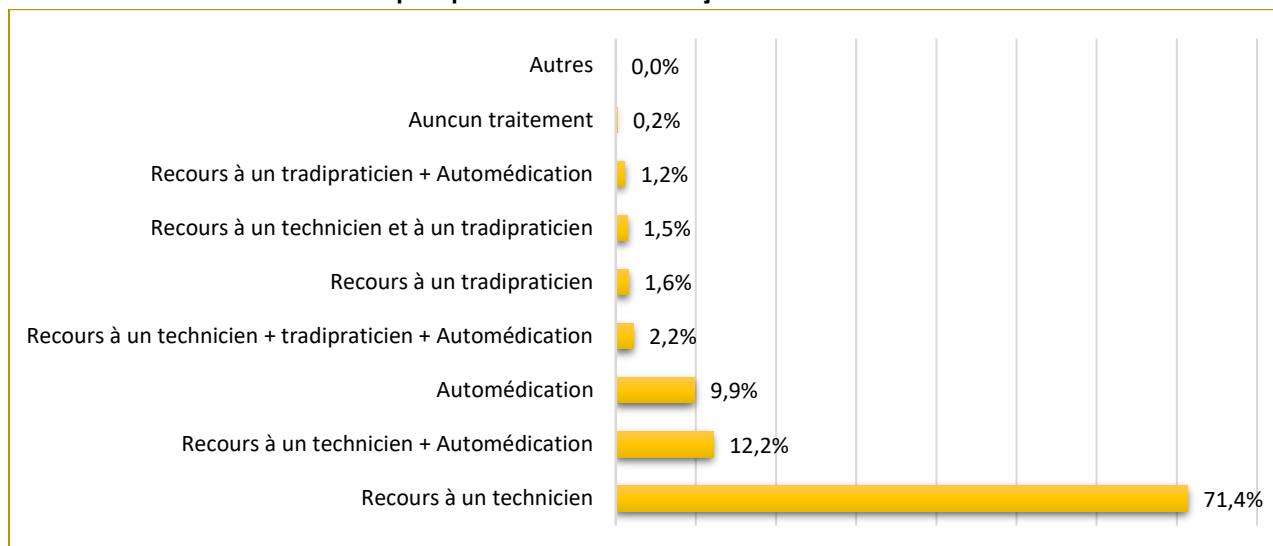


MASAE/RNE 2023

(b) Les ovins

Pour traiter les sujets malades, les pratiquants de l'élevage d'ovins dans les ménages, à l'échelle nationale, ont recours à un technicien d'élevage (71,4%), à un technicien, tout en faisant de l'automédication (12,2%) et à l'automédication (9,9%), soit 96,4% pour les trois pratiques.

Figure II-83 : Répartition, à l'échelle nationale, des membres des ménages agropastoraux élevant des ovins selon les pratiques de traitement des sujets malades

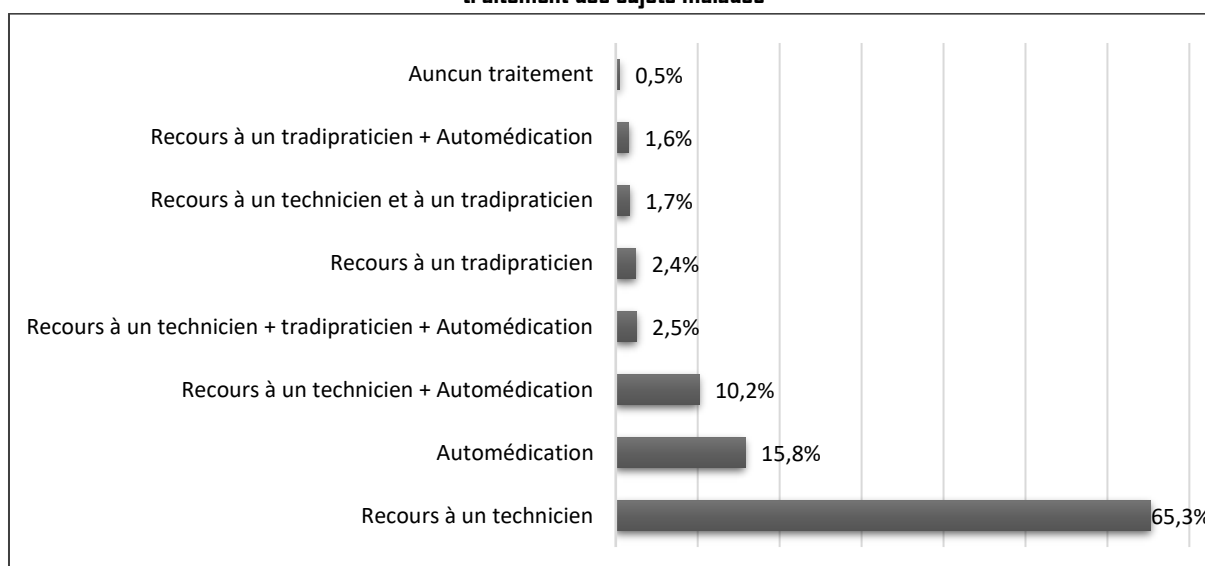


MASAE/RNE 2023

(c) Les caprins

Pour le traitement des caprins en cas de maladie, les propriétaires font appel, dans leur majorité (65,3%), à un technicien. 15,8% font de l'automédication et 10,2% ont recours à un technicien et à l'automédication en même temps.

Figure II-84 : Répartition des membres des ménages agropastoraux élevant des caprins selon les pratiques de traitement des sujets malades

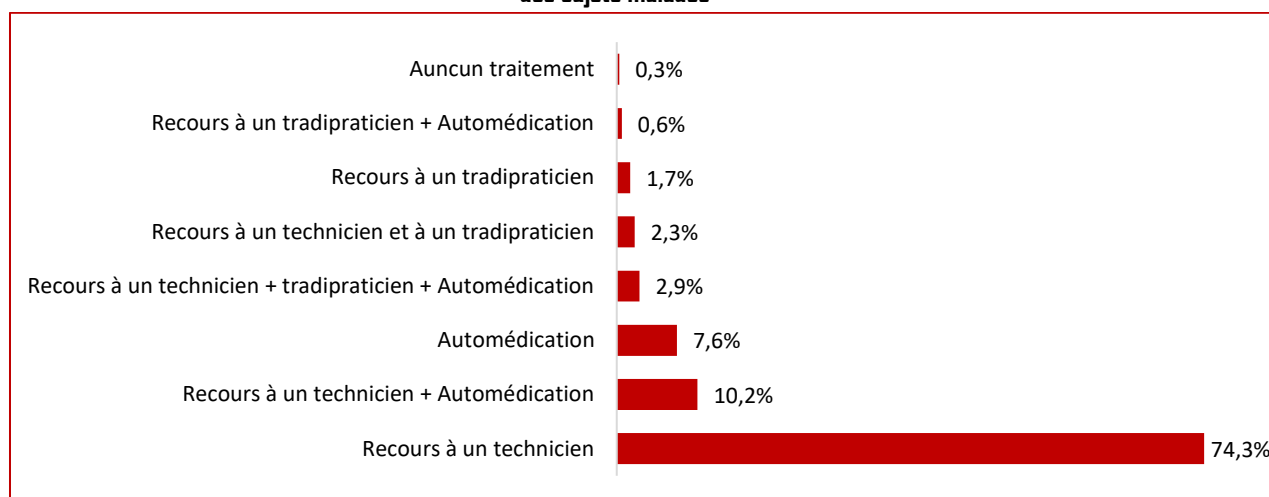


MASAE/RNE 2023

(d) Les équins

Près des $\frac{3}{4}$ (74,3%) des propriétaires font appel à un technicien pour traiter leurs chevaux malades, 10,2% à un technicien, en même temps qu'ils font de l'automédication et 7,6% ont recours seulement à l'automédication. D'autres pratiques ont cours, mais sont faiblement représentées.

Figure II-85 : Répartition des membres des ménages agropastoraux élevant des équins selon les pratiques de traitement des sujets malades

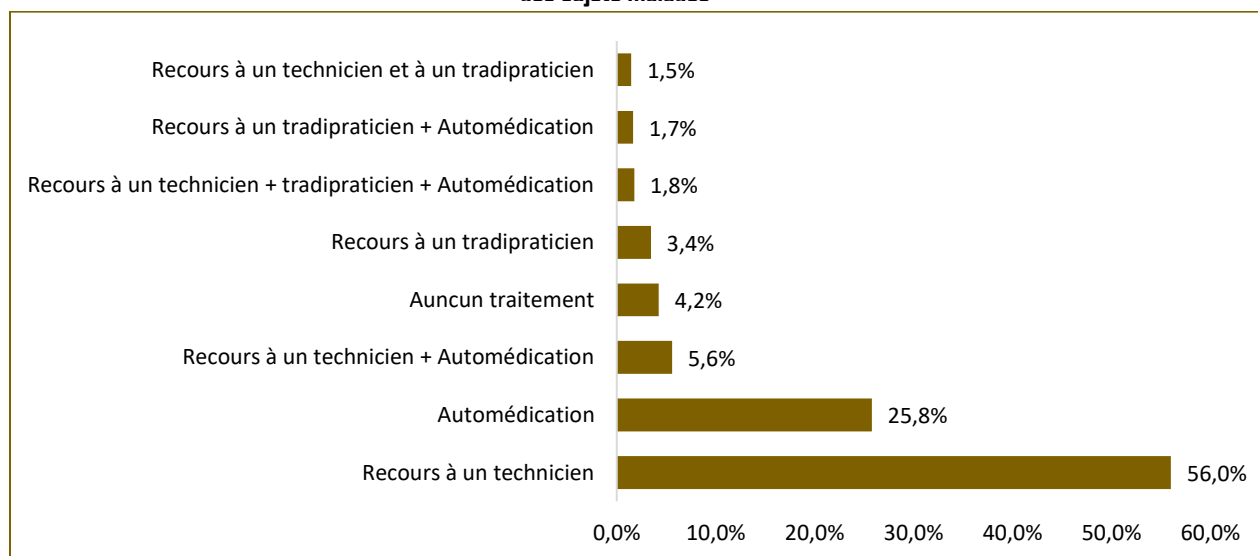


MASAE/RNE 2023

(e) Les asins

Une proportion de 56% des propriétaires d'asins font moins appel à un technicien d'élevage pour traiter les malades, soit moins que dans le cas des bovins, des petits ruminants et des équins, du fait qu'ici la pratique de l'automédication est plus courante (25,8% des propriétaires). Il est à noter, par ailleurs, que 4,2% des propriétaires ne traitent pas leurs asins, en cas de maladie.

Figure II-86 : Répartition des membres des ménages agropastoraux élevant des asins selon les pratiques de traitement des sujets malades

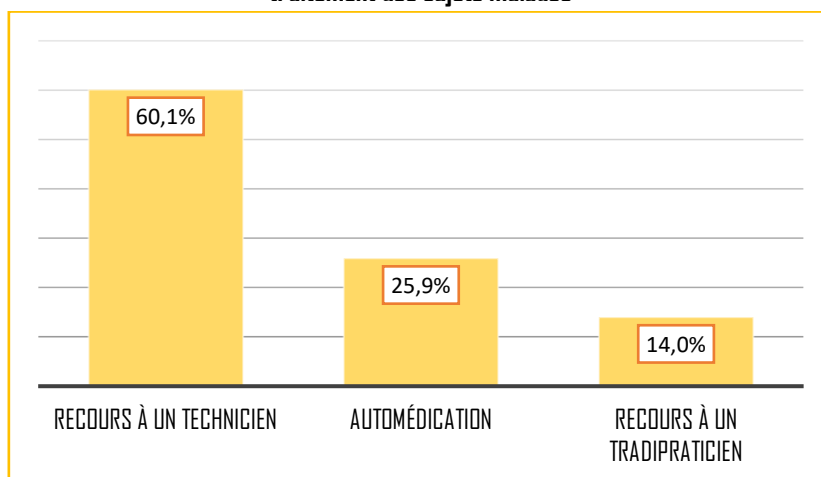


MASAE/RNE 2023

(f) Les camelins

Les propriétaires de camelins qui ont recours à un technicien d'élevage en cas de maladie représentent 60,1%, ceux faisant de l'automédication, 25,9% et ceux faisant appel à un tradipraticien, 14,0%, ce niveau de représentation de cette pratique de traitement particularisant l'élevage camelin par rapport aux autres espèces.

Figure II-87 : Répartition des membres des ménages agropastoraux élevant des camelins selon les pratiques de traitement des sujets malades

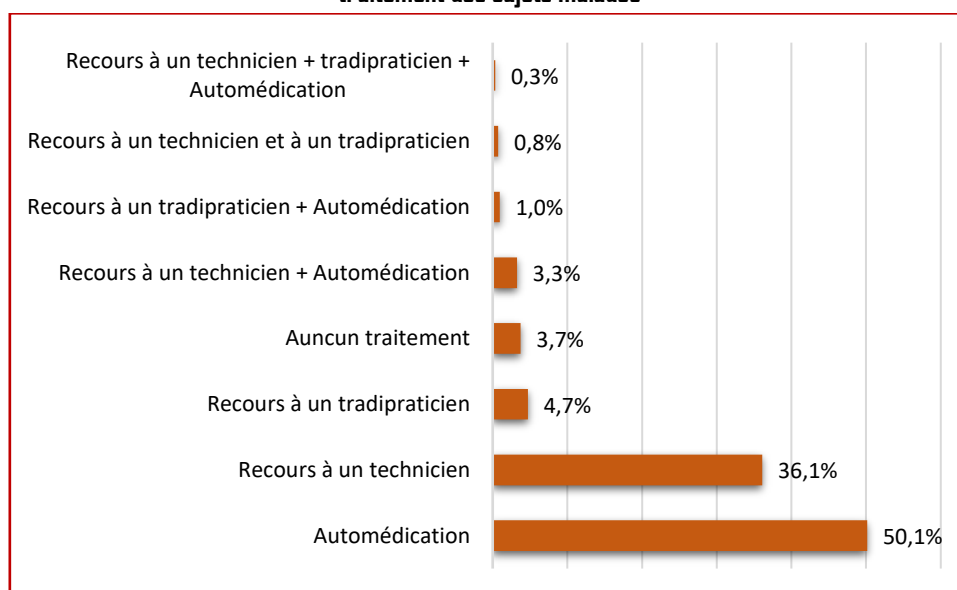


MASAE/RNE 2023

(g) Les porcins

La spécificité majeure des porcins est le recours qu'a la majeure partie (50,1%) de leurs propriétaires à l'automédication pour le traitement des cas de maladie, plutôt qu'à un technicien d'élevage, pratique qui arrive ici en seconde position, avec 36,1% des propriétaires qui y ont recours. Il faut noter, par ailleurs, comme pour les asins, que 3,7% des propriétaires de porcins ne les traitent pas, en cas de maladie.

Figure II-88 : Répartition des membres des ménages agropastoraux élevant des porcins selon les pratiques de traitement des sujets malades

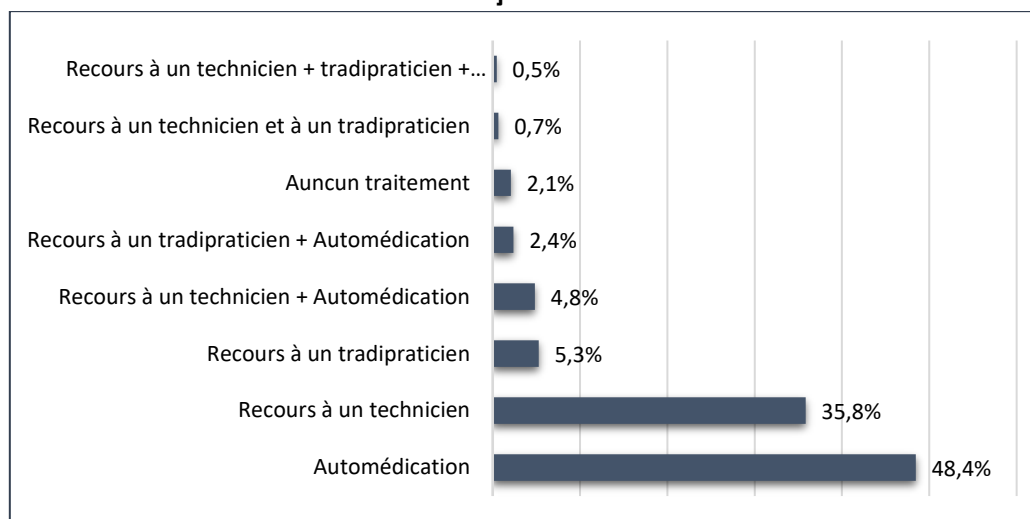


MASAE/RNE 2023

(h) Les poules

Comme pour les porcins, les personnes qui élèvent des poules (domestiques) dans les ménages ont, dans leur majorité (48,4%), recours à l'automédication pour soigner les sujets malades, contre un peu plus du tiers (35,8%) qui font appel à un technicien (figure).

Figure II-89 : Répartition des membres des ménages agropastoraux élevant des poules selon les pratiques de traitement des sujets malades

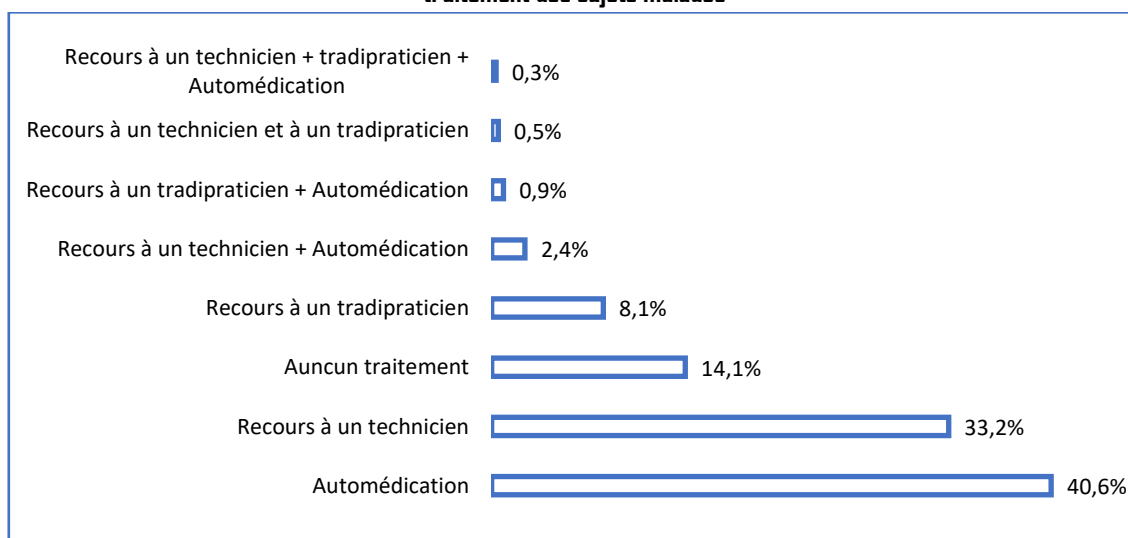


MASAE/RNE 2023

(i) Les chiens

Pour le traitement des malades, les pratiques des propriétaires de chiens les plus représentées sont l'automédication (40,6%), le recours à un tradipraticien (33,2%) et, dans une moindre mesure, l'appel à un tradipraticien (8,1%). Mais, il faut surtout souligner le fait que c'est chez les personnes qui élèvent des chiens qu'on enregistre le pourcentage le plus élevé de propriétaires qui ne traitent pas les chiens (14,1%), en cas de maladie.

Figure II-90 : Répartition des membres des ménages agropastoraux possédant des chiens selon les pratiques de traitement des sujets malades

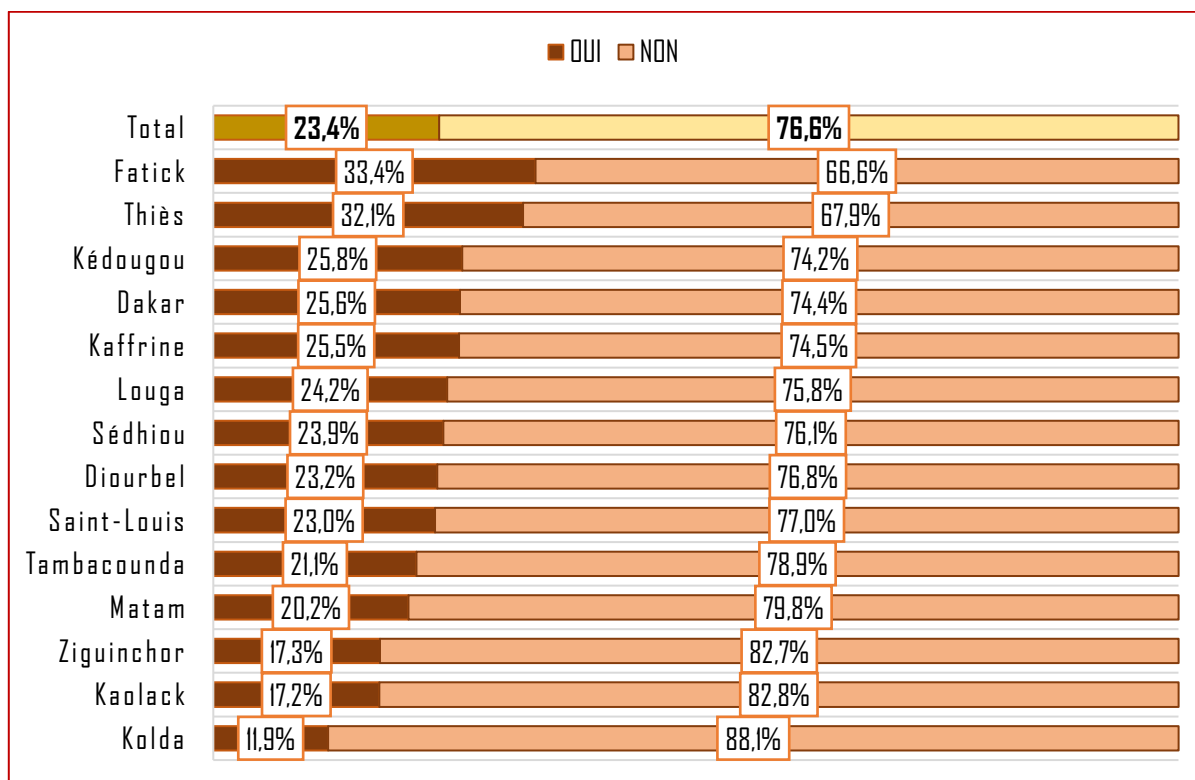


MASAE/RNE 2023

II.6.1.6 Pratique de l'amélioration génétique

En moyenne, au niveau national, moins de 25 personnes sur 100 élevant des animaux dans les ménages pratiquent l'amélioration génétique, toutes espèces considérées. Selon les régions, il ressort que la pratique est plus répandue dans les régions de Fatick et Thiès, qui enregistrent, respectivement, 33,4% et 32,1% de pratiquants, tandis que les régions de Kolda et Kaolack, avec, respectivement, 11,9% et 17,2%, enregistrent les taux les plus faibles de pratiquants.

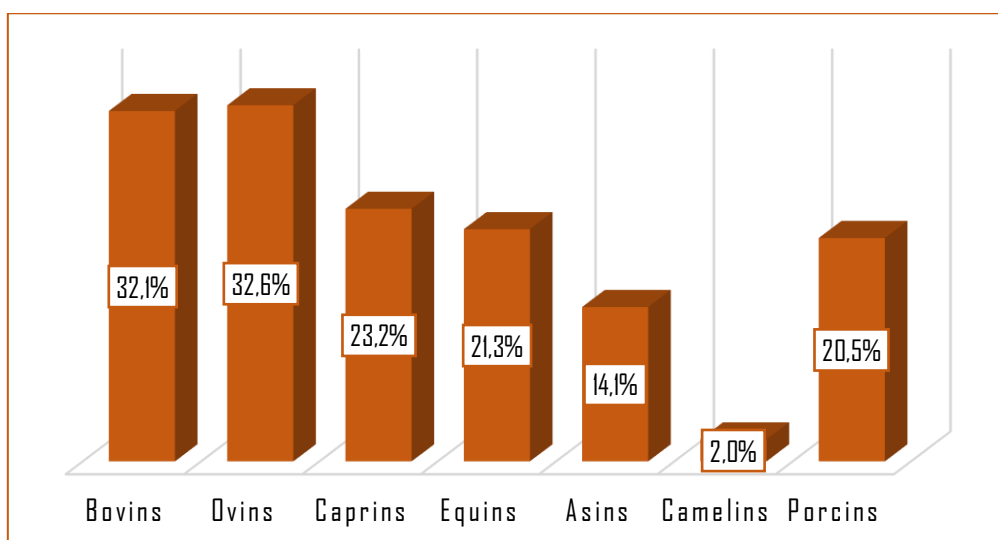
Figure II-91 : Répartition par région des personnes élevant du bétail dans les ménages, toutes espèces confondues, selon la pratique de l'amélioration génétique



MASAE/RNE 2023

Selon les espèces, la *figure II-92* révèle que les ovins et les bovins sont plus concernées par l'amélioration génétique, avec, respectivement, au niveau national, 32,6% et 32,1% des personnes élevant ces espèces, qui pratiquent l'activité. Les caprins, les équins et les porcins font aussi quelque peu l'objet d'une amélioration génétique, avec, respectivement, 23,2%, 21,3% et 20,5% des propriétaires. Par contre, la pratique de l'amélioration génétique est peu développée en ce qui concerne les asins (14,1%) et est pratiquement négligeable, chez les camelins.

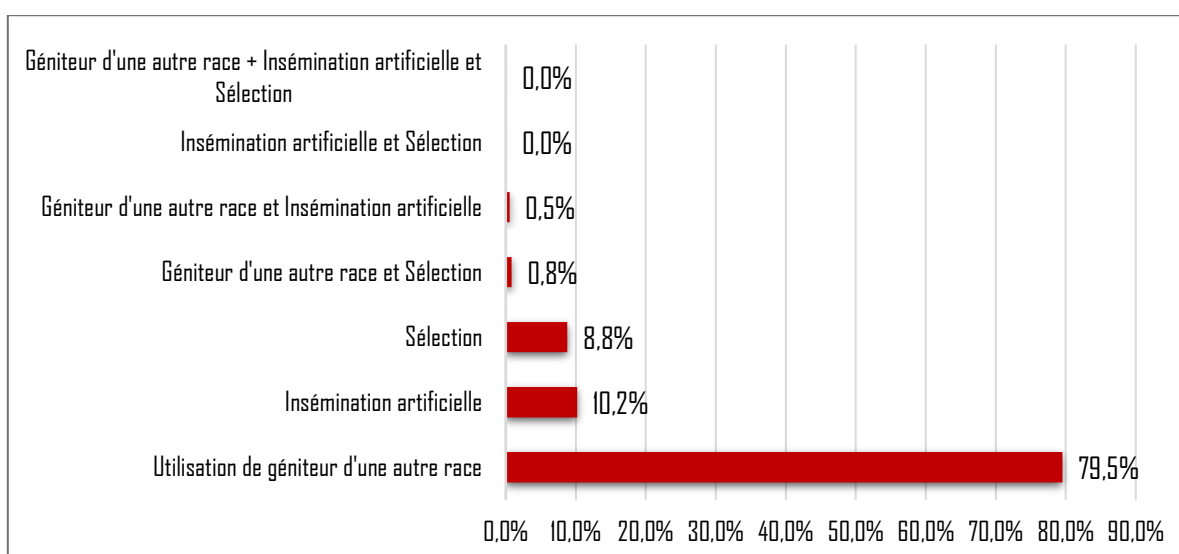
Figure II-92 : Pourcentages de personnes élevant du bétail dans les ménages, qui pratiquent l'amélioration génétique, par espèce, au niveau national



MASAE/RNE 2023

Les pratiques d'amélioration génétique consistent en l'utilisation d'un géniteur d'une autre race, l'insémination artificielle et la sélection, plus d'un procédé à la fois pouvant être utilisé (géniteur et sélection, géniteur et insémination artificielle, insémination artificielle et sélection, géniteur, insémination artificielle et sélection). Les propriétaires d'animaux dans les ménages qui pratiquent l'activité se répartissent selon le procédé utilisé, comme illustré par la *figure II-93*. L'utilisation d'un géniteur d'une autre race apparaît comme le procédé le plus répandu (79,5% des personnes pratiquant l'amélioration génétique). L'insémination artificielle (10,2%) et la sélection (8,8%) sont aussi quelque peu pratiquées, tandis que l'utilisation de plusieurs procédés à la fois n'est presque pas pratiquée dans les ménages.

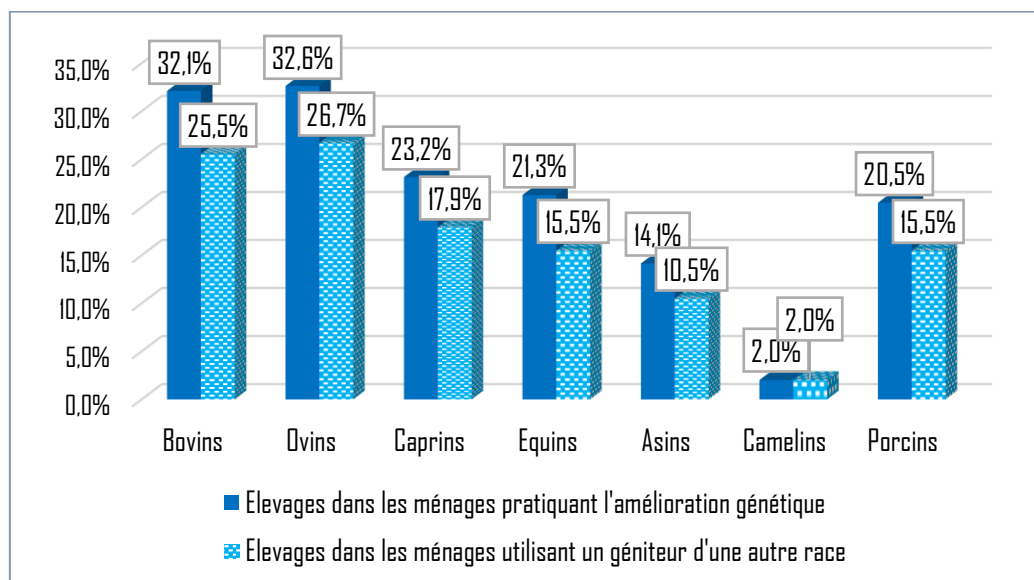
Figure II-93 : Répartition, au niveau national, selon le procédé utilisé, des personnes élevant des animaux dans les ménages et pratiquant l'amélioration génétique



MASAE/RNE 2023

L'utilisation d'un géniteur d'une autre race reste le premier, sinon le principal procédé d'amélioration génétique dans les ménages, pour toutes les espèces, notamment les ovins et les bovins.

Figure II-94 : Proportions par espèce, au niveau national, de personnes élevant du bétail qui utilisent un géniteur d'une autre race comme procédé d'amélioration génétique



MASAE/RNE 2023

Dans une proportion nettement plus faible, l'insémination artificielle apparaît comme second procédé d'amélioration génétique le plus utilisé en ce qui concerne les bovins (3,9%), les équins (3,2%), les caprins (2,7%), les ovins (2,6%, à égalité avec la sélection) et les asins (2,2%). Pour les porcins, la sélection (3,9%) est plus utilisée, après le géniteur (*tableau II-47*).

Tableau II-47 : Répartition, au niveau national, selon le procédé utilisé par espèce, des personnes élevant du bétail dans les ménages et pratiquant l'amélioration génétique

Procédés d'amélioration	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Camelins	Porcins
Utilisation géniteur d'une autre race	25,5%	26,7%	17,9%	15,5%	10,5%	2,0%	15,5%
Insémination artificielle	3,9%	2,6%	2,7%	3,2%	2,2%		0,3%
Sélection	1,8%	2,6%	2,2%	2,2%	1,3%		3,9%
Utilisation géniteur d'une autre race et Insémination artificielle	0,3%	0,1%	0,1%	0,2%			0,2%
Utilisation géniteur d'une autre race et Sélection	0,4%	0,4%	0,1%	0,1%			
Ne sait pas	0,2%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%		0,6%

MASAE/RNE 2023

II.6.1.7 Autres pratiques

II.6.1.7.1 Pratique de la transhumance

Les résultats du RNE révèlent, qu’au plan national, 7,5% des ménages agropastoraux pratiquent la transhumance. Cependant, un examen détaillé des statistiques par région, montre des situations différentes et des disparités entre les différentes circonscriptions du pays. En effet, on observe qu’entre 11 et 18 ménages sur 100 s’adonnent à la transhumance dans les régions de Fatick (10,9%), Matam (11,7%), Saint-Louis (16,7%) et Louga (17,8%), alors qu’ailleurs, comme dans les régions de Dakar, Sédhiou, Ziguinchor et Kaffrine, moins de 4 ménages sur 100 pratiquent la transhumance (*tableau II-48*).

Tableau II-48: Effectif et proportion de ménages agropastoraux pratiquant la transhumance selon la région

Régions	Effectif total de ménages agropastoraux	Ménages agropastoraux pratiquant la transhumance	Proportion (%)
Dakar	69 702	266	0,38
Ziguinchor	26 555	600	2,26
Diourbel	62 580	4 552	7,27
Saint-Louis	63 084	10 513	16,67
Tambacounda	46 570	1 874	4,02
Kaolack	62 842	1 985	3,16
Thiès	83 244	6 962	8,36
Louga	71 675	12 729	17,76
Fatick	51 689	5 609	10,85
Kolda	47 966	1 532	3,19
Matam	38 822	4 542	11,70
Kaffrine	48 995	1 443	2,94
Kédougou	8 741	370	4,23
Sédhiou	21 560	66	0,31
Ensemble	704 026	53 042	7,53

MASAE/ RNE 2023

II.6.1.7.2 Pratique des réserves fourragères

La constitution de réserves fourragères s’inscrit dans une stratégie de sécurisation de l’alimentation du bétail sur toute l’année. Le RNE renseigne que près d’un tiers (32,9%) des ménages agropastoraux, au niveau national, pratiquent cette activité. Cependant, la situation est très variable selon la région (*tableau II-49*)

En effet, on observe les plus grandes proportions de ménages agropastoraux qui constituent des réserves fourragères pour leur bétail, dans les régions de Tambacounda (36%), de Thiès (38,1%), de Kaffrine (42%), de Louga (44%) et de Matam (59,2%). Dans les trois dernières régions, le pâturage et le pâturage associé à l’auge sont les modes d’alimentation dominants.

On peut donc comprendre que la plupart des ménages soient enclins à constituer des réserves fourragères par la fauche de la biomasse disponible, celle-ci pouvant être perdue du fait notamment des feux de brousse qui sont récurrents dans ces régions.

Tableau II-49: Effectif et proportion par région de ménages agropastoraux constituant des réserves fourragères

Régions	Effectif total des ménages agropastoraux	Ménages qui constituent des réserves fourragères pour le bétail	Proportion par rapport au total régional (%)	Proportion par rapport au total national (%)
Dakar	69 702	17 187	24,7	7,4
Ziguinchor	26 555	1 315	5,0	,6
Diourbel	62 580	18 085	28,9	7,8
Saint-Louis	63 084	20 049	31,8	8,7
Tambacounda	46 570	16 622	35,7	7,2
Kaolack	62 842	20 896	33,3	9,0
Thiès	83 244	31 695	38,1	13,7
Louga	71 675	31 644	44,1	13,7
Fatick	51 689	15 329	29,7	6,6
Kolda	47 966	9 401	19,6	4,1
Matam	38 822	22 985	59,2	9,9
Kaffrine	48 995	20 516	41,9	8,9
Kédougou	8 741	676	7,7	,3
Sédhiou	21 560	4 890	22,7	2,1
Ensemble	704 026	231 291	32,9	100,0

MASAE/RNE 2023

Par contre, dans les autres régions, comme Ziguinchor, Kédougou, Kolda et Sédhiou, le pourcentage de ménages agropastoraux qui constituent des réserves fourragères pour le bétail, se situe entre 5% et 23% (soit 1 à 2 ménages sur 10).

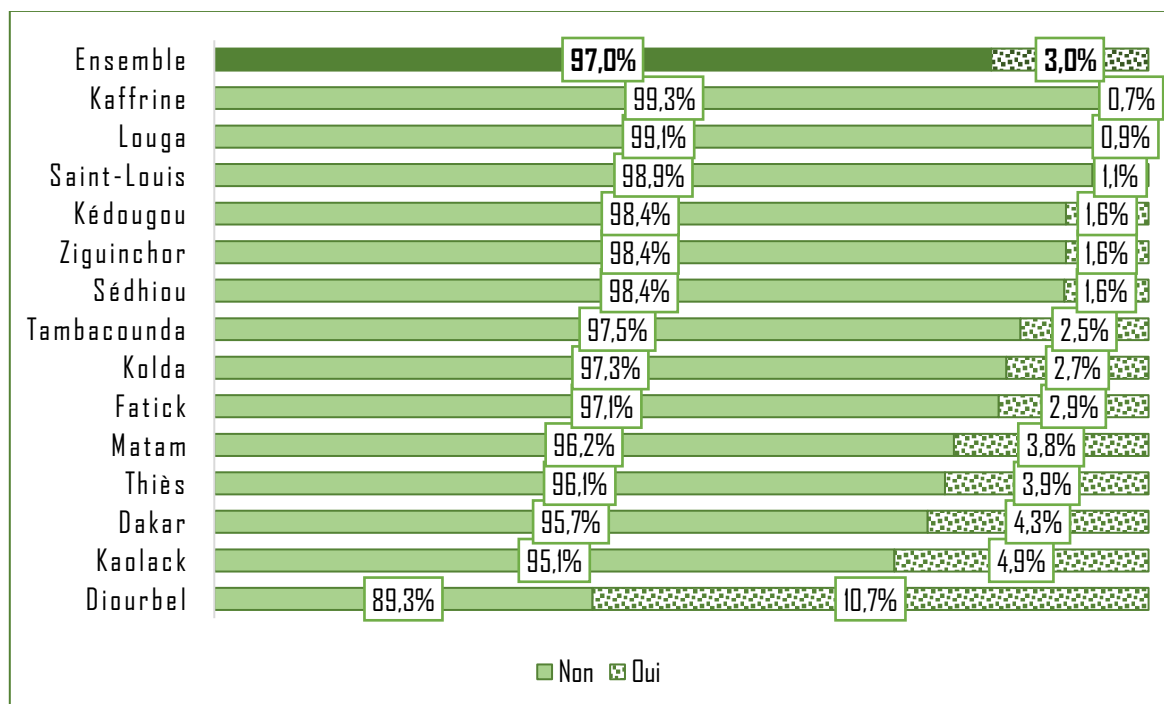
Au plan national, c'est pratiquement dans les mêmes régions de Thiès (13,7%), Louga (13,7%), Matam (9,9%), Kaolack (9%), Kaffrine (8,9%) et Saint-Louis (8,7%), où l'on observe les plus grands effectifs de ménages agropastoraux qui s'adonnent à la pratique des réserves fourragères.

II.6.1.7.3 Pratique des cultures fourragères

Les cultures fourragères sont faiblement pratiquées par les personnes élevant du bétail dans les ménages agropastoraux. En effet, en moyenne, 3,0% seulement de ces personnes s'adonnent à l'activité, au niveau national. Selon les régions, on note que la proportion des personnes pratiquantes dans les régions de Diourbel, Kaolack, Dakar, Thiès et Matam reste supérieure à la moyenne nationale, avec une nette distinction pour la première région, qui enregistre la

proportion (10,5%) de loin la plus importante (*figure II-95*). L’embouche, qui, dans ces régions, reste le premier objectif d’élevage de bovins, dont les besoins en fourrage sont plus importants que les autres espèces élevées, pourrait expliquer l’importance relative de la pratique des cultures fourragères dans lesdites régions. Pour rappel, la part des personnes élevant des bovins ayant l’embouche comme objectif, représente 37% pour Diourbel, 36,0% pour Dakar et 37,8% pour Thiès. Pour la région de Kaolack, l’élevage naisseur reste le premier objectif (40,1%), mais, il est suivi du double objectif naissance-embouche (11,4%).

Figure II-95 : Répartition des personnes élevant du bétail dans les ménages selon la pratique des cultures fourragères, au niveau national et par région



MASAE/RNE 2023

Dans toutes les autres régions, la proportion des propriétaires de bétail qui cultivent du fourrage est inférieure à la moyenne nationale, Kaffrine et Louga enregistrant les proportions les plus faibles. Cela pourrait être mis en rapport avec le fait que dans ces deux régions, les ménages privilégient plutôt la fauche de biomasse pour constituer des réserves fourragères (cf. sous-chapitre précédent).

II.6.2 Exploitations d’élevage moderne

II.6.2.1 Objectifs d’élevage

L’analyse porte sur les principales espèces élevées par les exploitations d’élevage moderne, en l’occurrence les bovins, les ovins, les caprins, les équins et les porcins.

d) Elevage de bovins

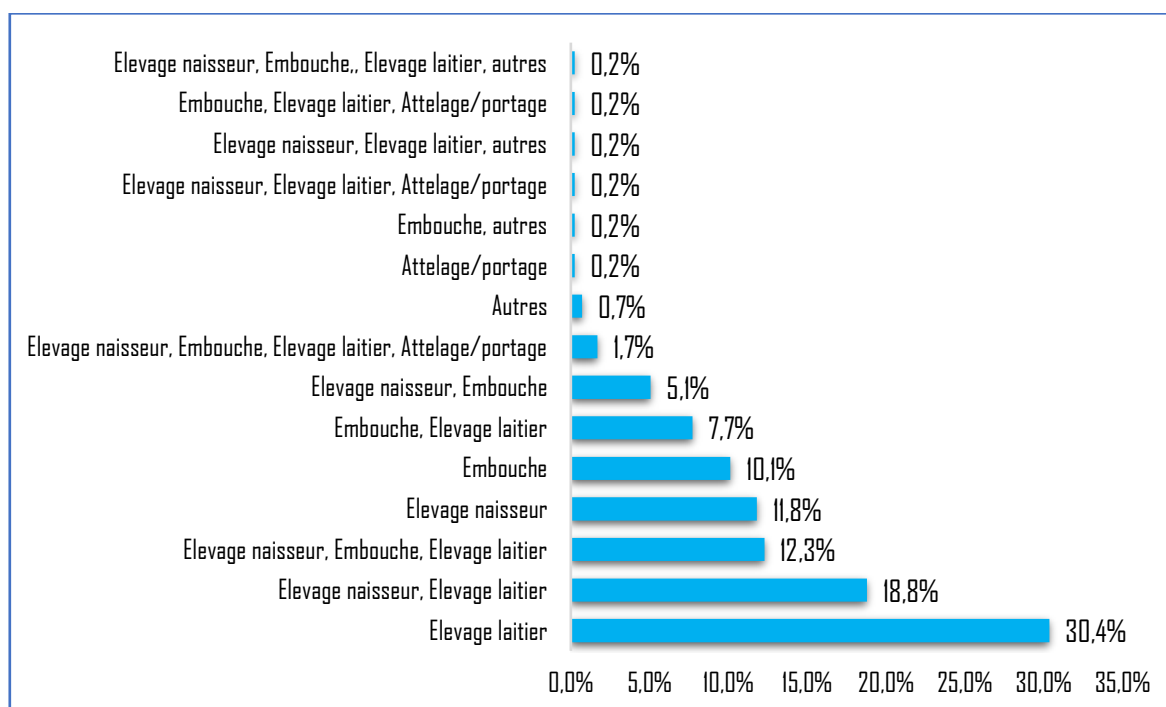
Au total, 415 EEM réparties sur le territoire national, élèvent des bovins²⁹. Comme le montre la *figure II-96*, un peu plus de la moitié d'entre elles (52,5%) poursuivent un seul objectif d'élevage, qui porte sur la production laitière (30,4%), le naisseur³⁰ (11,8%), l'embouche (10,1%) ou l'attelage/portage (0,2%).

68% des exploitations de production laitière sont implantées dans les régions de Saint-Louis (37%), Thiès (17%) et Dakar (14%). Dans ces différentes régions, elles représentent, respectivement, 55,3%, 31,8% et 66,7% de l'ensemble des EEM moderne existantes.

73,5% des exploitations d'élevage naisseur sont localisées dans les régions de Louga (18,4%), Matam (18,4%), Thiès (14,3%), Sédhiou (12,2%) et Kédougou (10,2%). Par rapport à l'ensemble des EEM que comptent ces régions, elles représentent, respectivement, 11,1%, 50,0%, 10,6%, 54,5% et 50,0%.

Pour l'embouche, 73,8% des exploitations qui poursuivent cet objectif sont implantées dans les régions de Thiès (26,2%), Louga (19,0%), Saint-Louis (11,9%), Diourbel (9,5%) et Dakar (7,1%). Les exploitations d'embouche bovine représentent, respectivement, 16,7%, 9,9%, 5,9%, 11,4% et 11,1% du total des EEM répertoriées dans ces régions.

Figure II-96 : Répartition à l'échelle nationale des exploitations d'élevage moderne élevant des bovins selon l'objectif d'élevage poursuivi



MASAE/RNE 2023

²⁹ Il faut rappeler qu'une exploitation peut élever plus d'une espèce à la fois. Cette exploitation reviendra donc à chaque fois dans l'analyse et comptabilisée plus d'une fois. Par conséquent, le total des exploitations analysées par rapport aux objectifs poursuivis sera plus important que le nombre total (738) d'exploitations d'élevage modernes qui ont été cartographiées sur l'étendue du territoire national.

³⁰ Activité d'élevage spécialisée dans la production de jeunes animaux destinés au réélevage (engraissement, embouche)

Le reste des exploitations (47,5%) poursuivent plus d'un objectif, avec une plus grande représentation des exploitations poursuivant un objectif double « naissance et production laitière » (18,8%) et de celles poursuivant un objectif triple « naissance, production laitière et embouche » (12,3%).

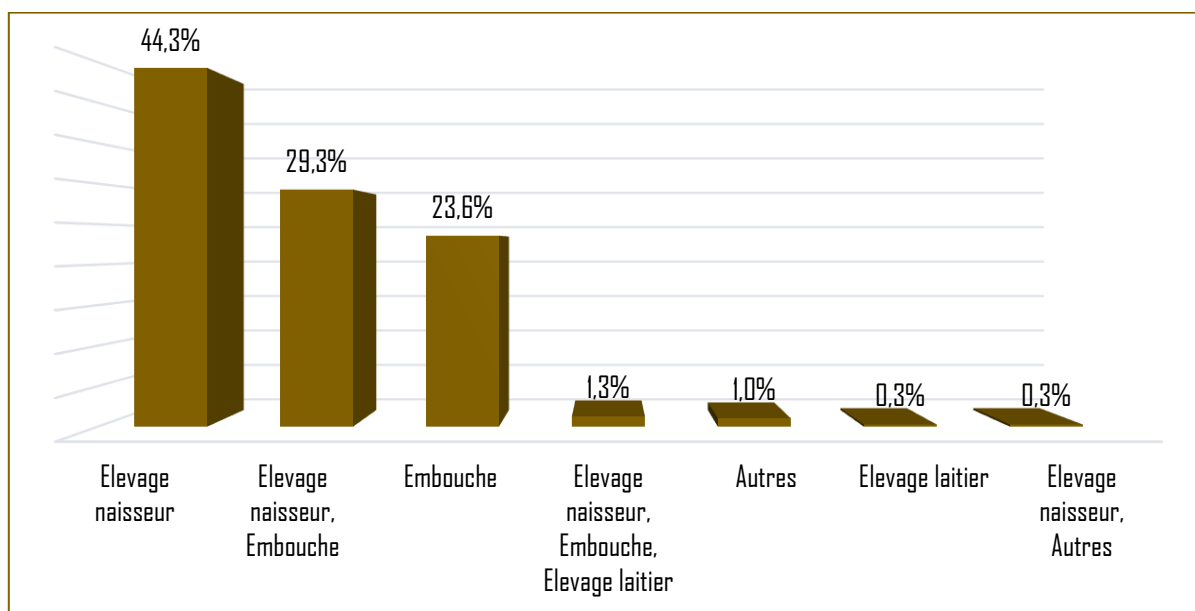
Une proportion de **82,1%** des exploitations d'élevage de bovins naisseur et de production laitière sont concentrées dans les régions de Saint-Louis (30,8%), Diourbel (16,7%), Fatick (12,8%), Thiès (12,8%) et Louga (9,0%). Dans ces différentes régions, par rapport au nombre total EEM, elles représentent, respectivement, 28,2%, 37,1%, 34,5%, 15,2% et 8,6%.

Une proportion de **82,4%** des exploitations de naissance, de production laitière et d'embouche sont localisées dans les régions de Louga (41,2%), Thiès (13,7%), Fatick (9,8%), Matam (9,8%) et Diourbel (9,8%). Ces exploitations représentent, respectivement, 25,9%, 10,6%, 17,2%, 27,8% et 11,1% du total des EEM implantées dans ces régions.

e) Elevage d'ovins

Les EEM élevant des ovins (386 au total), se répartissent selon les objectifs poursuivis par les exploitants, comme le montre la *figure II-97*. Il ressort que les ovins en élevage moderne sont exploités principalement pour le naisseur, le naisseur et l'embouche et l'embouche, trois objectifs poursuivis, respectivement, par 44,3%, 29,3% et 23,6% des exploitants.

Figure II-97 : Répartition à l'échelle nationale des exploitations d'élevage moderne élevant des ovins selon l'objectif d'élevage poursuivi



MASAE/RNE 2023

Les régions de Thiès (22,2%), Louga (14,6%), Dakar (9,4%), Diourbel (9,4%) et Fatick (8,2%) concentrent 63,7% des exploitations d'élevage d'ovins naisseurs. Ces dernières représentent,

respectivement, 41,8%, 29%, 42,1%, 57,7% et 73,7% de l'ensemble des EEM répertoriées dans lesdites régions.

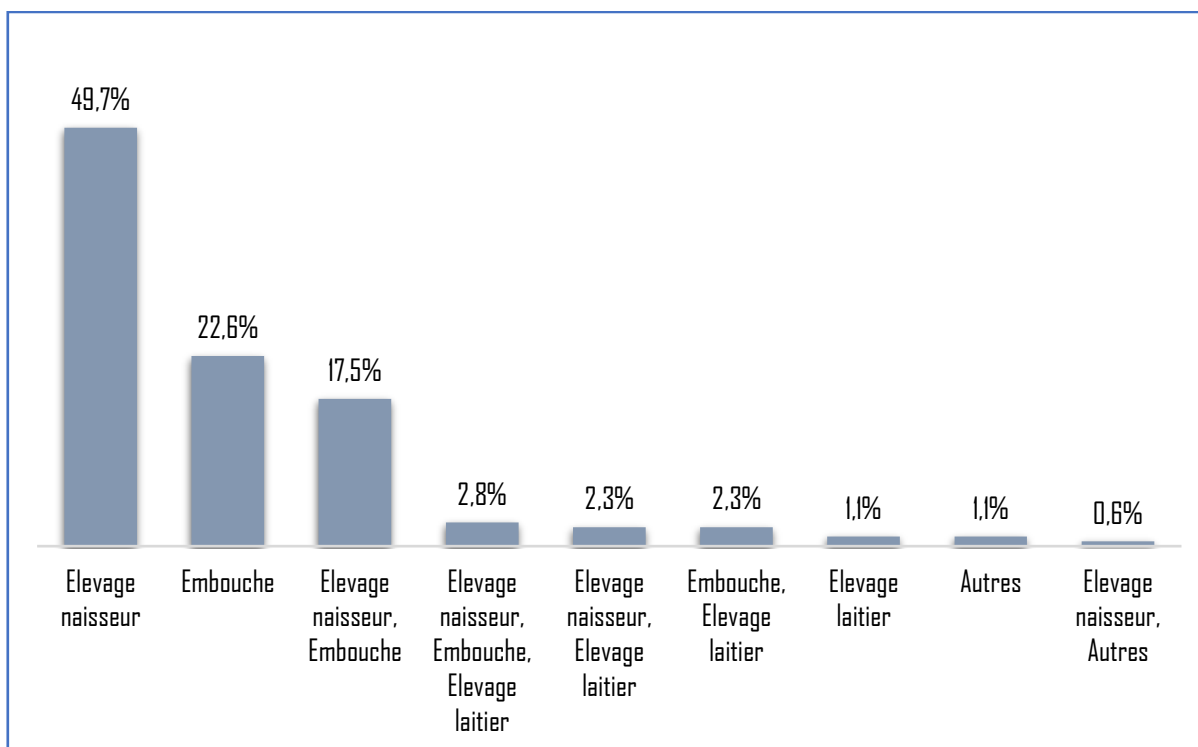
89,4% des exploitations d'élevage d'ovins naisseurs et d'embouche sont implantées également dans les régions de Thiès (33,6 %), Louga (33,6 %) et Dakar (12,4%) et dans la région de Kaffrine (9,7%). Ces exploitations représentent, respectivement, 19,8%, 44,2%, 36,81% et 55% de l'ensemble des EEM répertoriées dans ces régions.

87,9% des exploitations orientées embouche ovine sont concentrées dans les régions de Thiès (40,7%), Louga (20,9%), Kaolack (13,2%) et Saint-Louis (13,2%). Elles représentent, respectivement, 37,4%, 22,1%, 52,2% et 44,4% de l'ensemble des EEM qu'on dénombre dans ces régions.

f) Elevage de caprins

Au total, 177 EEM sur l'étendue du territoire national élèvent des caprins. *La figure II-98* montre comment ces exploitations se répartissent suivant les objectifs d'élevage poursuivis par les exploitants. Elle laisse apparaître que les caprins sont élevés dans les EEM pour les mêmes raisons que les ovins, à savoir le naisseur, l'embouche et le naisseur et l'embouche, qui sont les choix, respectivement, de 49,7%, 22,6% et 17,5% des exploitants.

Figure II-98 : Répartition à l'échelle nationale des exploitations d'élevage moderne élevant des caprins selon l'objectif d'élevage poursuivi



MASAE/RNE 2023

Les régions de Louga (18,2%), Saint-Louis (11,4%), Diourbel (11,4%), Kaffrine (11,4%) et Thiès (10,2%) concentrent 62,5% des exploitations d'élevage de caprins naisseurs, qui représentent, respectivement, 40%, 50%, 71%, 76,9% et 31%% du nombre total d'EEM qui existent dans ces régions.

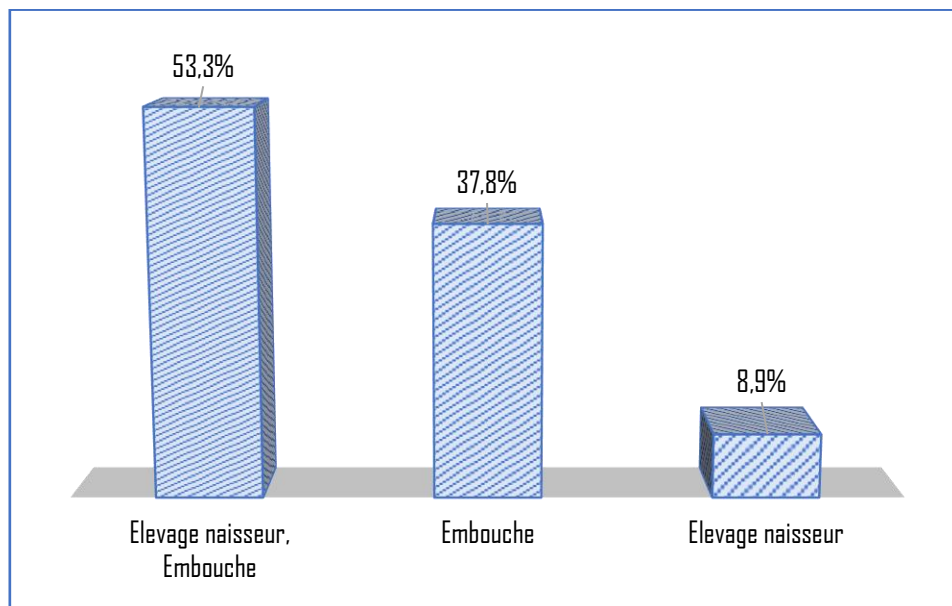
65% des exploitations d'embouche caprine sont localisées dans les régions de Thiès (25%), Louga (25%) et Kaolack (15%). Les exploitations d'embouche caprine représentent, respectivement, 34,5%, 25% et 60% des EEM dénombrées dans ces régions.

Pour les exploitations d'élevage de caprins naisseurs et d'embouche, elles sont aussi pour plus de la moitié (58,1%) dans les régions de Louga (35,5 %) et Thiès (22,6 %) où elles représentent, respectivement, 27,5 et 24,5% de l'ensemble des EEM présentes dans ces régions.

g) Elevage de porcins

Sur l'ensemble du pays, 45 EEM élèvent des porcins, dont plus de la moitié (53,3%) poursuivent un double objectif de naissance et d'embouche. Les autres exploitations poursuivent un seul objectif, qui porte sur l'embouche (37,8% des exploitations) et le naisseur, qui intéresse seulement 8,9% des exploitations.

Figure II-99 : Répartition à l'échelle nationale des exploitations d'élevage moderne élevant des porcins selon l'objectif d'élevage poursuivi



MASAE/RNE 2023

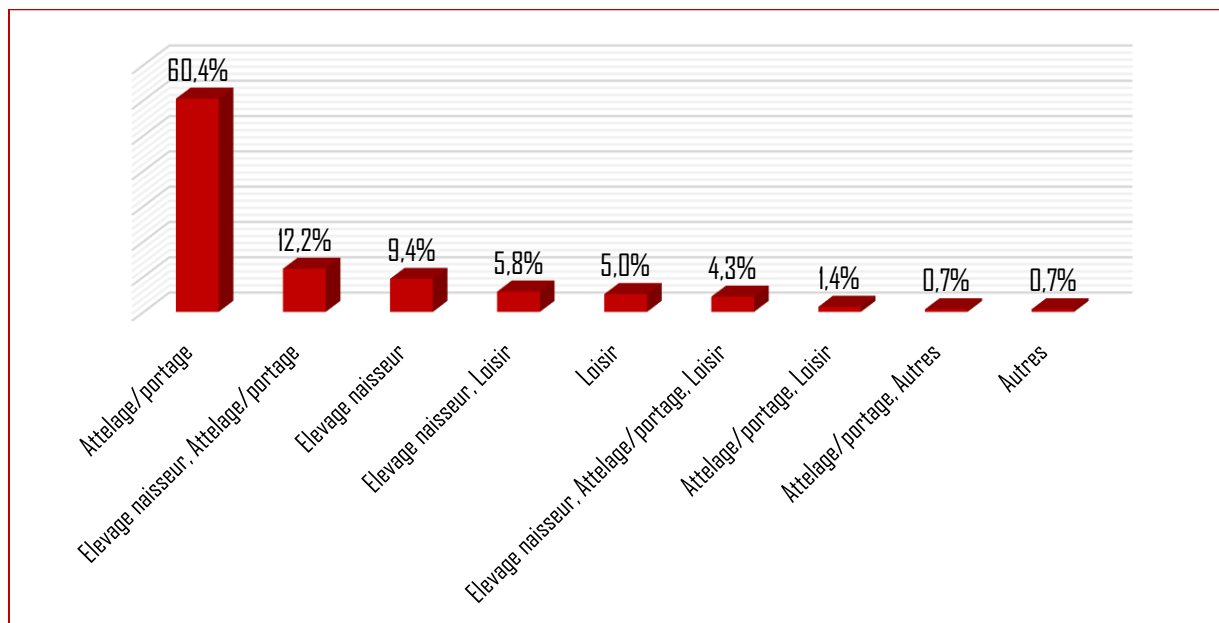
Les exploitations de naisseur et d'embouche porcine sont en majorité (58,3%) dans la région de Dakar. Les autres exploitations sont réparties dans les régions de Sédhiou (16,7%), Thiès, Diourbel et Fatick (8,3% pour chaque région). Ce type d'exploitations représente, par rapport à l'ensemble des EEM répertoriées, 93,3% pour la région de Dakar, 80% pour celle de Sédhiou, la totalité pour les régions de Diourbel et Fatick et 10,5% pour la région de Thiès.

Les exploitations d’embouche porcine sont toutes implantées dans la région de Thiès où elles représentent 89,5% des EEM dénombrées. Pour l’élevage naisseur, les quelques exploitations existantes sont localisées dans les régions de Kaffrine (50%), Sédhiou (25%) et Dakar (25%). Pour Kaffrine, c’est les seules exploitations répertoriées, tandis que pour Sédhiou et Dakar, elles représentent, respectivement, 20% et 6,7% de l’ensemble des EMM.

h) Elevage d’équins

139 des EEM répertoriées dans le pays élèvent des chevaux. La *figure II-100* laisse apparaître que trois quarts de ces exploitations poursuivent un objectif unique, qui portent sur l’attelage ou le portage, largement plus représenté (60,4%), le naissage et le loisir, qui sont moins importants (9,4% et 5,0%, respectivement). Les autres exploitations élèvent des équins pour des objectifs multiples, dont près de la moitié (12,2%) pour un objectif double de naissage et d’attelage/portage.

Figure II-100 : Répartition à l’échelle nationale des exploitations d’élevage moderne élevant des équins selon l’objectif d’élevage poursuivi



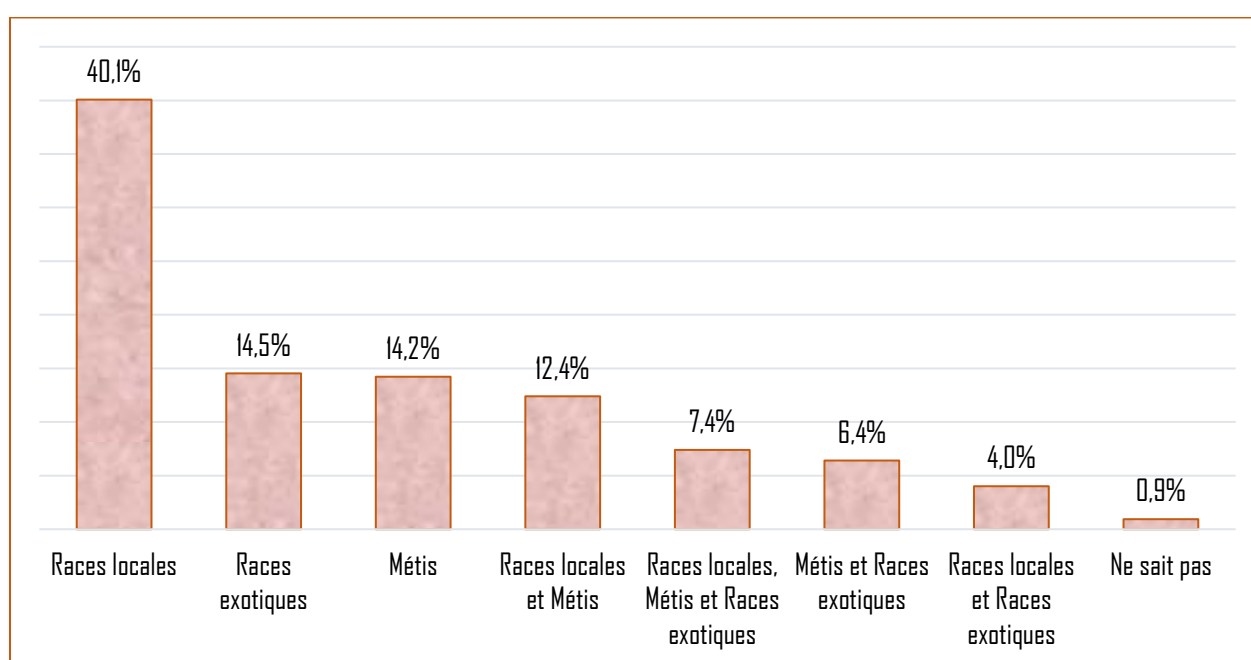
MASAE/RNE 2023

69% des exploitations élevant des équins pour l’attelage ou le portage sont implantées dans les régions de Thiès (25%), Louga (22,6%), Kaolack (7,1%), Kaffrine (7,1) et Fatick (7,1%). Pour l’objectif double attelage/portage et naissage, 82,4% des exploitations concernées sont localisées dans les régions de Diourbel, Kaffrine, Thiès, Louga et Kaolack. Les quatre premières régions comptent chacune 17,6% du total des exploitations et la dernière, 11,8% du total.

II.6.2.2 Races élevées

40,1% des exploitations d'élevage moderne élèvent des animaux de race locale (Gobra, Ndama, Diakoré), 14,5%, des animaux de race exotique (Maure, Guzérat, Montbéliard, Holstein, Girolando, Nélor) et 14,2% des animaux métis, soit, au total, 68,8% des exploitations, sur l'étendue du territoire national, qui élèvent un seul type de race. Le reste des exploitations élèvent deux (22,8%) ou trois (7,4%) des types de de race citées (*figure II-101*). Contrairement à ce qui est observé chez certains propriétaires d'animaux dans les ménages, les responsables d'exploitation d'élevage moderne ont, d'une manière générale, une parfaite connaissance des races animales exploitées.

Figure II-101 : Répartition, à l'échelle nationale, des animaux élevés dans les exploitations d'élevage moderne selon le type de race



MASAE/RNE 2023

Selon les différentes races présentes, les exploitations se répartissent par espèce élevée, comme le présente le *tableau II-50*. On peut noter que les races locales sont plus représentées dans les exploitations qui élèvent des équins (77,7%), des porcins (64,4%) ou des caprins (54%), les métis, dans les exploitations qui élèvent des ovins (27,7%) et les races exotiques, dans les exploitations qui élèvent des bovins (15,7%).

Tableau II-50 : Répartition, à l'échelle nationale, des principales espèces élevées dans les exploitations d'élevage moderne selon le type de race

Espèces	Races locales	Métis	Races exotiques	Races locales et Métis	Races locales et Races exotiques	Métis et Races exotiques	Races locales, Métis et Races exotiques	Ne connaît pas la race	Total
Bovins	21,4%	12,3%	15,7%	16,6%	6,3%	13,0%	14,7%	0,0%	100,0%
Ovins	28,2%	27,7%	6,0%	19,4%	4,1%	7,3%	7,3%	0,0%	100,0%
Caprins	54,0%	9,7%	7,4%	15,9%	3,4%	3,4%	6,3%	0,0%	100,0%
Equins	77,7%	7,2%	0,7%	4,3%	1,4%	4,3%	4,3%	0,0%	100,0%
Porcins	64,4%	8,9%	2,2%	17,8%	4,4%	0,0%	2,2%	0,0%	100,0%

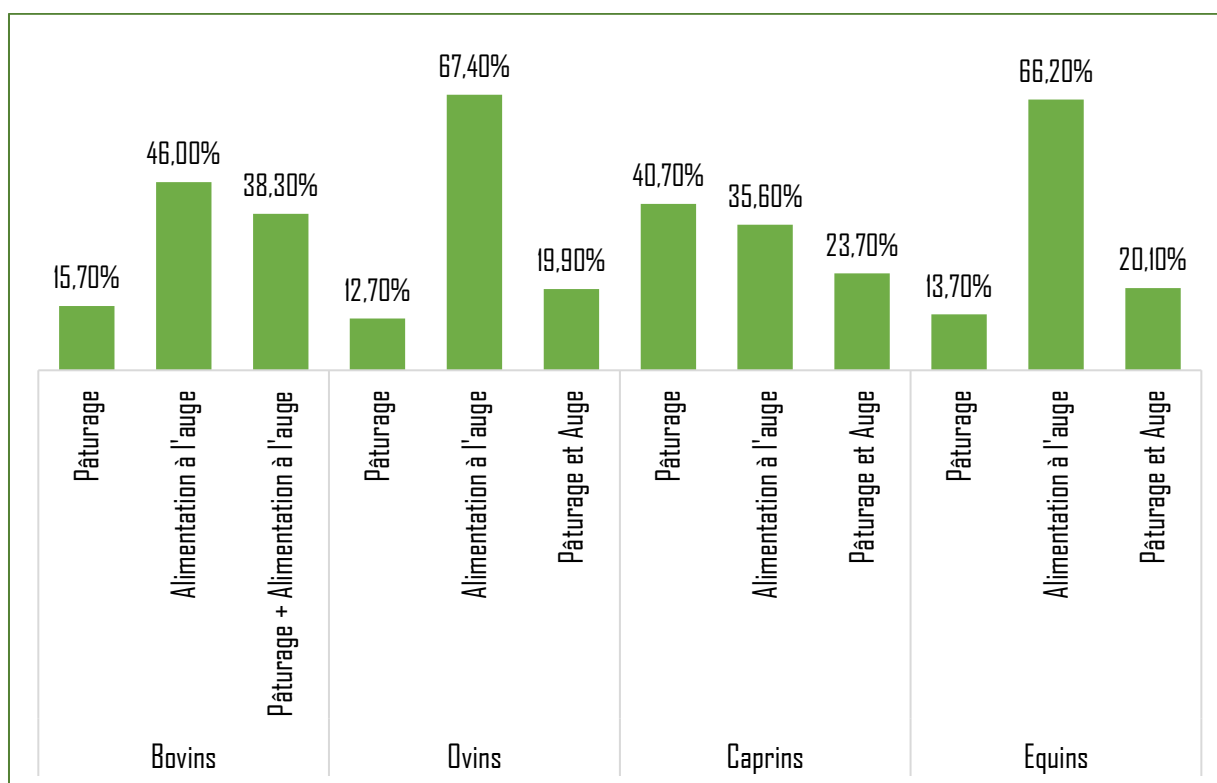
MASAE/RNE 2023

II.6.2.3 Alimentation des animaux

II.6.2.3.1 Modes d'alimentation du bétail

L'alimentation à l'auge domine dans les modes d'alimentation pratiqués par les exploitations d'élevage moderne pour les principales espèces élevées, exceptés les caprins, pour lesquels le pâturage prédomine.

Figure II-102 : Répartition, au niveau national, des exploitations d'élevage moderne selon le mode d'alimentation pratiqué par espèce élevée



MASAE/RNE 2023

La distribution des pratiques d'alimentation varie selon les espèces et les régions d'implantation des exploitations. En effet, pour les exploitations qui élèvent des ruminants (bovins, ovins, caprins), l'alimentation à l'auge ressort comme un mode d'alimentation prépondérant dans les régions de Dakar, Thiès et Kaolack, comparé aux autres régions, suggérant un niveau d'intensification plus important. Alors que le pâturage et l'alimentation mixte n'apparaissent comme modes d'alimentation dominants que dans les régions de Sédhiou et Kédougou. Pour les équins, l'alimentation à l'auge est pratiquée par la majorité des exploitations dans toutes les régions, à l'exception de celle de Kolda où le pâturage et l'alimentation mixte sont les modes dominants et de la région de Louga où l'alimentation mixte est autant pratiquée que celle à l'auge (*tableau II-51*).

Tableau II-51 : Répartition par région et par espèce des exploitations d'élevage moderne selon le mode d'alimentation des animaux élevés

Régions	Bovins			Ovins			Caprins			Equins		
	Pâturage	Alimentation à l'auge	Pâturage + Alimentation à l'auge	Pâturage	Alimentation à l'auge	Pâturage et Auge	Pâturage	Alimentation à l'auge	Pâturage et Auge	Pâturage	Alimentation à l'auge	Pâturage et Auge
Dakar	-	77,80%	22,20%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%
Diourbel	2,90%	48,60%	48,60%	3,80%	57,70%	38,50%	21,40%	28,60%	50,00%	0,00%	77,80%	22,20%
Saint Louis	23,50%	43,50%	32,90%	3,70%	92,60%	3,70%	45,00%	45,00%	10,00%	28,60%	57,10%	14,30%
Tambacounda	16,70%	33,30%	50,00%	0,00%	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%
Kaolack	4,80%	71,40%	23,80%	4,30%	95,70%	0,00%	0,00%	80,00%	20,00%	0,00%	100,00%	0,00%
Thiès	15,20%	66,70%	18,20%	11,00%	85,70%	3,30%	37,90%	58,60%	3,40%	42,90%	57,10%	0,00%
Louga	13,60%	42,00%	44,40%	16,30%	46,50%	37,20%	40,00%	17,50%	42,50%	5,00%	47,50%	47,50%
Fatick	3,40%	37,90%	58,60%	10,50%	52,60%	36,80%	50,00%	37,50%	12,50%	0,00%	90,00%	10,00%
Kolda	46,20%	-	53,80%	42,90%	42,90%	14,30%	75,00%	25,00%	0,00%	40,00%	20,00%	40,00%
Matam	16,70%	27,80%	55,60%	18,20%	36,40%	45,50%	55,60%	22,20%	22,20%	0,00%	88,90%	11,10%
Kaffrine	23,10%	15,40%	61,50%	10,00%	55,00%	35,00%	46,20%	30,80%	23,10%	0,00%	77,80%	22,20%
Kédougou	70,00%	10,00%	20,00%	66,70%	20,00%	13,30%	83,30%	8,30%	8,30%	50,00%	50,00%	0,00%
Sédhiou	9,10%	18,20%	72,70%	0,00%	50,00%	50,00%	11,10%	22,20%	66,70%	0,00%	100,00%	0,00%
Total	15,70%	46,00%	38,30%	12,70%	67,40%	19,90%	40,70%	35,60%	23,70%	13,70%	66,20%	20,10%

MASAE/RNE 2023

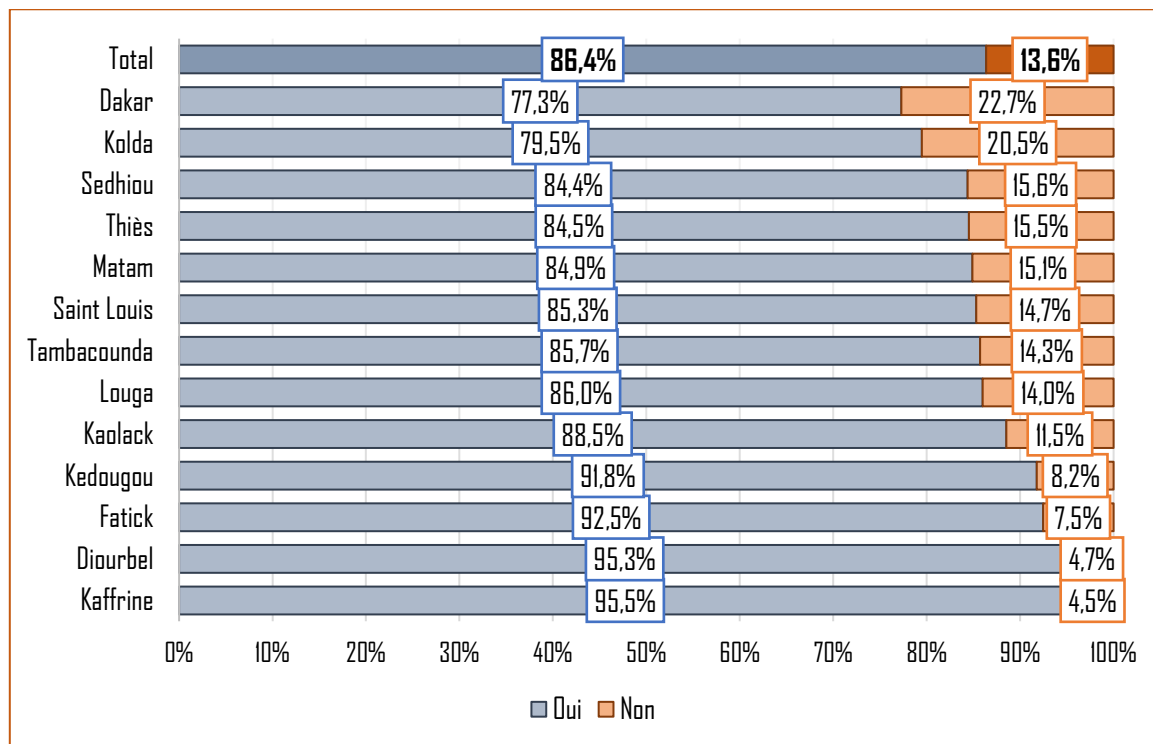
II.6.2.3.2 Complémentation et/ou supplémentation

II.6.2.3.2.1 *Pratique de la complémentation et/ou de la supplémentation*

Globalement, plus de 8 exploitations d'élevage moderne sur 10, en moyenne, pratiquent la complémentation et/ou la supplémentation des animaux élevés. Au niveau régional, la proportion d'exploitations qui complémentent/supplémentent leurs animaux dépasse la

moyenne nationale dans les régions de Kaffrine, Diourbel, Fatick, Kédougou et Kaolack, les quatre premières régions enregistrant une proportion de plus de 90%.

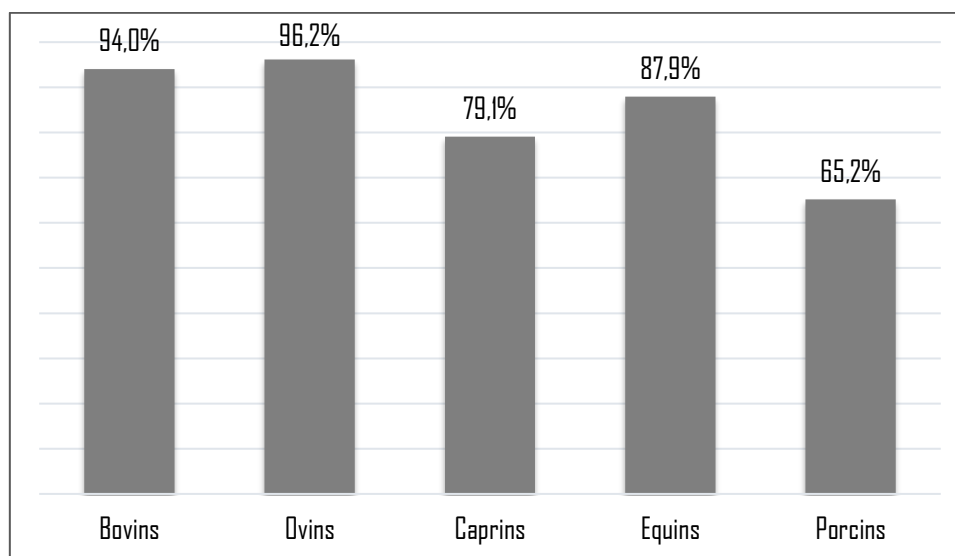
Figure II-103 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la pratique de la complémentation et/ou supplémentation des animaux élevés



MASAE/RNE 2023

Pour toutes espèces, on note une pratique de la complémentation et/ou de la supplémentation par la majorité des exploitations (+ 65%), particulièrement celles élevant des bovins et des ovins, qui représentent, en moyenne, à l'échelle nationale, plus 90%.

Figure II-104 : Pourcentages moyens, à l'échelle nationale, d'exploitations d'élevage moderne pratiquant la complémentation et/ou la supplémentation, selon l'espèce élevée



MASAE/RNE 2023

Selon les régions, la même situation se présente, d'une manière générale, avec beaucoup de régions où on observe, chez toutes les espèces, une pratique de la complémentation et/ou la supplémentation par la majorité des exploitations (*tableau II-52*). Les rares cas où moins de 65% d'exploitations pratiquantes est notée concernent les porcins, dans la région de Thiès (35%), les caprins, dans la région de Kolda (50%) et les équins, dans la région de Dakar (57,1%).

Tableau II-52 : Pourcentages moyens d'exploitations d'élevage moderne pratiquant la complémentation et/ou la supplémentation, selon l'espèce élevée et la région

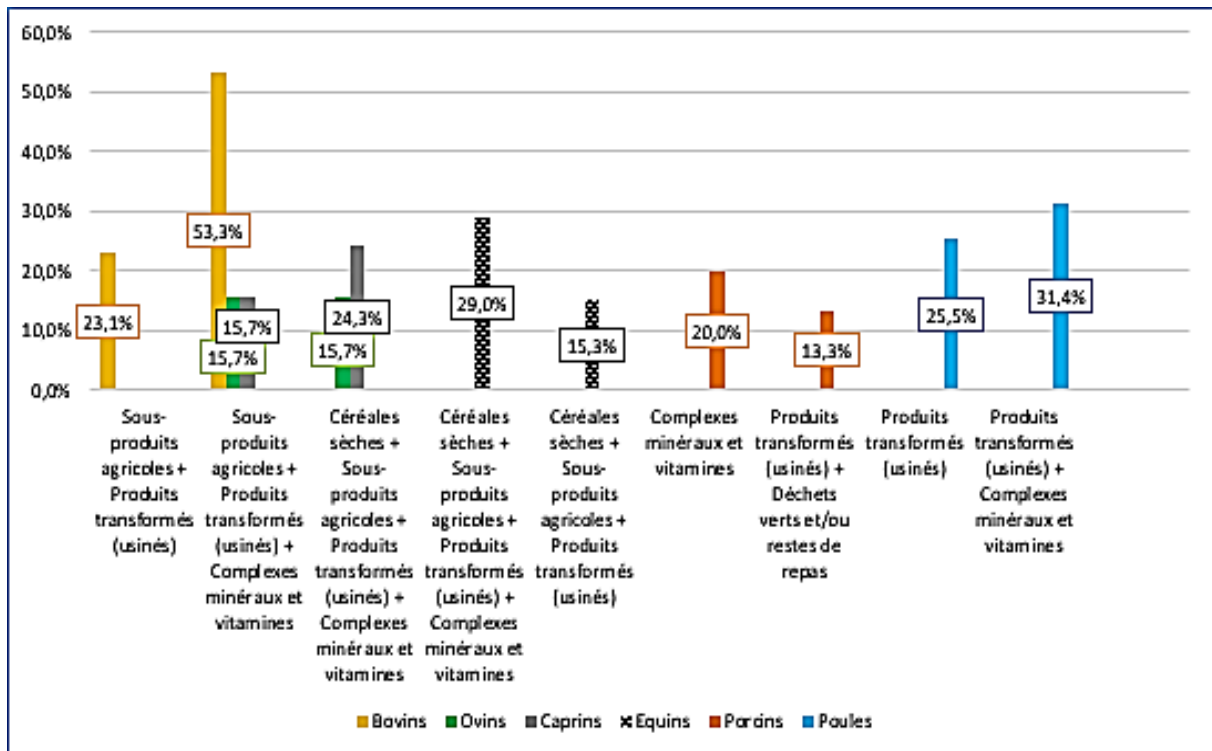
Régions	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Porcins
Dakar	85,7%	86,8%	100,0%	57,1%	80,0%
Diourbel	100,0%	100,0%	85,7%	88,9%	100,0%
Saint Louis	87,2%	92,6%	75,0%	100,0%	
Tambacounda	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	
Kaolack	100,0%	100,0%	80,0%	75,0%	
Thiès	92,5%	95,7%	89,7%	75,9%	35,0%
Louga	95,1%	95,4%	77,5%	95,1%	
Fatick	100,0%	100,0%	62,5%	100,0%	100,0%
Kolda	100,0%	100,0%	50,0%	80,0%	
Matam	94,4%	100,0%	77,8%	88,9%	
Kaffrine	100,0%	100,0%	84,6%	100,0%	100,0%
Kedougou	100,0%	100,0%	75,0%	100,0%	
Sedhiou	100,0%	100,0%	77,8%	100,0%	100,0%
Total	94,0%	96,2%	79,1%	87,9%	65,2%

MASAE/RNE 2023

II.6.2.3.2.2 Types de complémentation et de la supplémentation pratiqués

Les combinaisons « Sous-produits agricoles, Produits transformés (usinés), Complexes minéraux et vitamines » et « Céréales sèches, Sous-produits agricoles, Produits transformés (usinés), Complexes minéraux et vitamines » ressortent comme les types de complémentation et de supplémentation les plus fréquemment pratiquées par les exploitations d'élevage moderne, pour les différentes espèces élevées.

Figure II-105 : Combinaisons de compléments/suppléments les plus pratiquées par les exploitations d'élevage moderne selon les espèces élevées



MASAE/RNE 2023

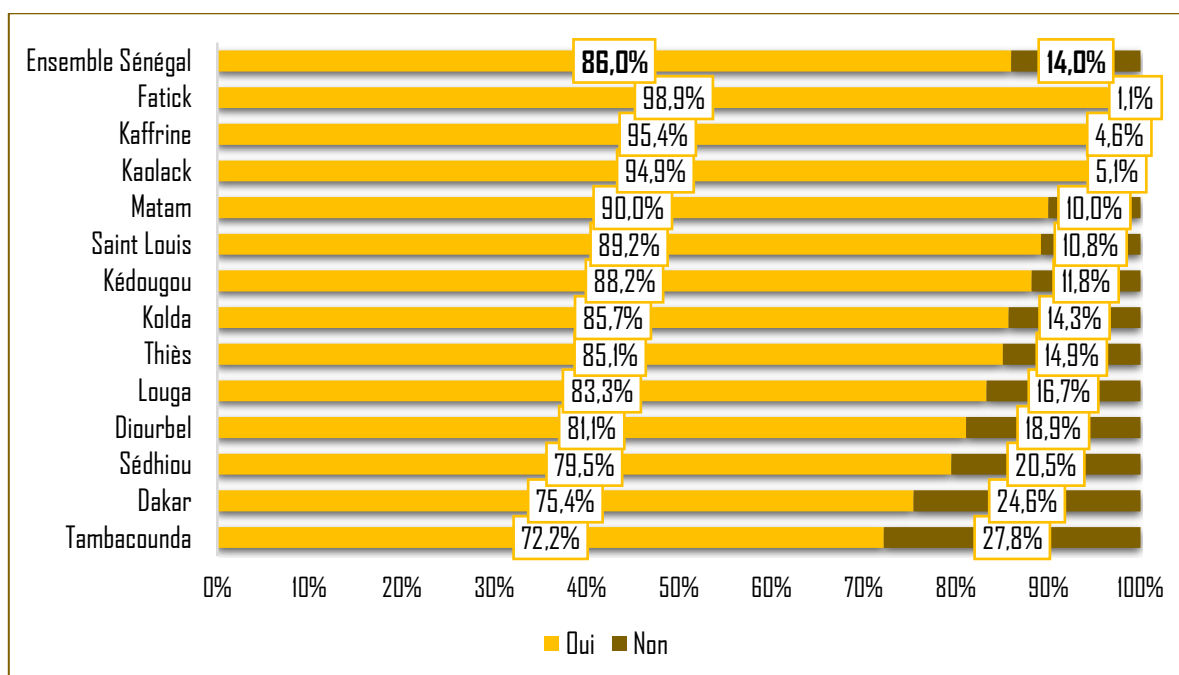
II.6.2.4 Pratiques sanitaires

II.6.2.4.1 Pratique de la vaccination

II.6.2.4.1.1 Pratique générale de la vaccination

Au niveau national, 86% des exploitations d'élevage moderne pratiquent la vaccination. Au niveau régional, au moins 72% des exploitations, dans chaque région, vaccinent leurs animaux, avec une représentation de plus de 90% notée pour les régions de Fatick, Kaffrine et Kaolack.

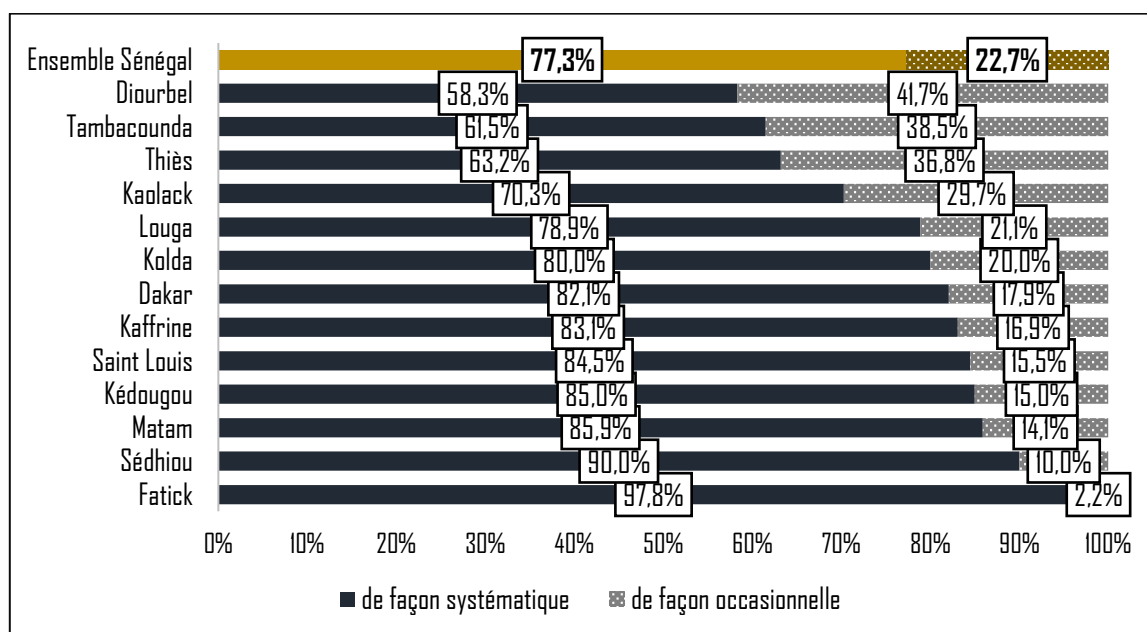
Figure II-106 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la pratique de la vaccination, toutes espèces considérées



MASAE/RNE 2023

En moyenne, 77,3% des exploitations vaccinent leurs animaux de façon systématique et 22,7%, de façon occasionnelle. Selon les régions, la vaccination se fait également, de façon systématique pour la majorité des exploitations (plus de 58%), les proportions les plus élevées étant enregistrés par les régions de Fatick (97,8%) et Sédhiou (90,0%). Les exploitations pratiquant la vaccination de façon occasionnelle sont plus représentées dans les régions de Diourbel (41,7%), Tambacounda (38,5%), Thiès (36,8%) et Kaolack (29,7%).

Figure II-107 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la fréquence de vaccination, toutes espèces considérées

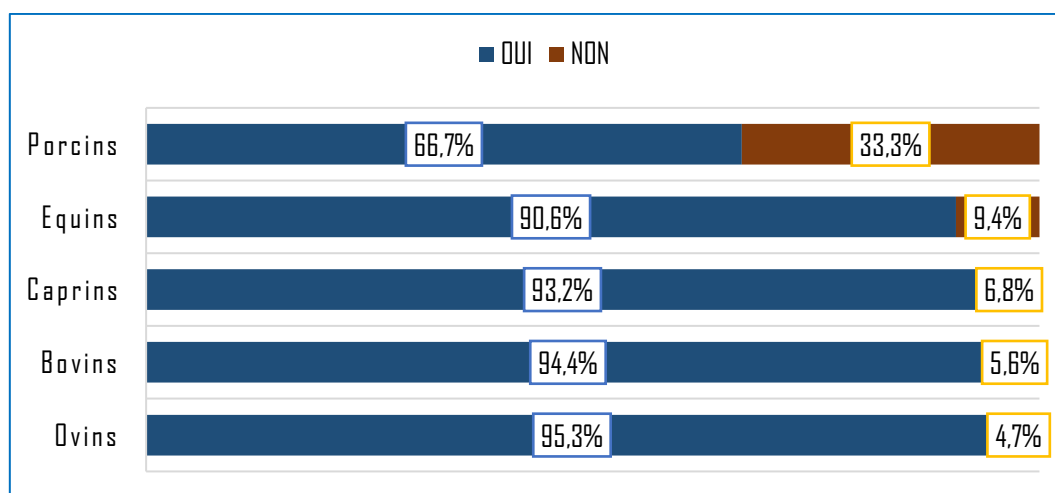


MASAE/RNE 2023

II.6.2.4.1.2 Pratique de la vaccination selon les espèces

La *figure II-108* laisse apparaître que, d'une manière générale, la vaccination est bien pratiquée dans les exploitations d'élevage moderne, particulièrement en ce qui concerne les bovins et les petits ruminants, qui sont vaccinés dans plus de 90% des exploitations.

Figure II-108 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la pratique de la vaccination par espèce élevée, au niveau national



MASAE/RNE 2023

Un peu plus des 2/3 des exploitations qui pratiquent la vaccination, le font de façon systématique pour toutes les espèces élevées, sauf les porcins, qui, dans la majorité (70%) des exploitations, sont vaccinés de façon occasionnelle.

Au niveau régional, on note également, d'une manière générale, une bonne pratique de la vaccination dans toutes les régions, pour les différentes des espèces, à quelques exceptions près. Par contre, pour la fréquence, si la vaccination systématique observée à l'échelle nationale est reflétée dans toutes les régions en ce qui concerne les bovins et les ovins, ce n'est pas le cas pour les autres espèces, dont la vaccination se fait occasionnellement dans certaines régions, pour la majorité des exploitations.

a) **Les bovins**

Dans toutes les régions, dans 80% au moins des exploitations, les bovins sont vaccinés. Dans les régions de Tambacounda, Fatick, Matam, Kaffrine et Kédougou, c'est toutes les exploitations qui vaccinent les bovins.

Au moins, 2/3 des exploitations qui pratiquent la vaccination le font de façon systématique. Dans les régions de Fatick et Sédhiou, tous les exploitants vaccinent systématiquement leurs bovins.

Tableau II-53 : Répartition, par région et par espèce, des exploitations d'élevage moderne selon la pratique de la vaccination

Régions	Bovins		Ovins		Caprins		Equins		Porcins	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Dakar	96,3%	3,7%	89,5%	10,5%	100,0%	0,0%	85,7%	14,3%	40,0%	60,0%
Diourbel	80,0%	20,0%	88,5%	11,5%	92,9%	7,1%	100,0%		50,0%	50,0%
Saint Louis	91,8%	8,2%	88,9%	11,1%	90,0%	10,0%	85,7%	14,3%		
Tambacounda	100,0%		100,0%		50,0%	50,0%	100,0%			
Kaolack	95,2%	4,8%	100,0%		100,0%		100,0%			
Thiès	96,9%	3,1%	100,0%		100,0%		89,3%	10,7%	73,7%	26,3%
Louga	96,3%	3,7%	90,7%	9,3%	87,5%	12,5%	90,0%	10,0%		
Fatick	100,0%		100,0%		100,0%		100,0%		100,0%	-
Kolda	92,3%	7,7%	100,0%		100,0%		80,0%	20,0%		
Matam	100,0%		100,0%		88,9%	11,1%	77,8%	22,2%		
Kaffrine	100,0%		100,0%		100,0%		100,0%		100,0%	
Kédougou	100,0%		100,0%		100,0%		50,0%	50,0%		
Sédhiou	90,9%	9,1%	100,0%		77,8%	22,2%	100,0%		100,0%	
Ensemble	94,4%	5,6%	95,3%	4,7%	93,2%	6,8%	90,6%	9,4%	66,7%	33,3%

MASAE/RNE 2023

Tableau II-54 : Répartition, par région, des exploitations d'élevage moderne selon la fréquence de vaccination des animaux élevés

Régions	Bovins		Ovins		Caprins		Equins		Porcins	
	<i>de façon systématique</i>	<i>de façon occasionnelle</i>	<i>de façon systématique</i>	<i>de façon occasionnelle</i>	<i>de façon systématique</i>	<i>de façon occasionnelle</i>	<i>de façon systématique</i>	<i>de façon occasionnelle</i>	<i>de façon systématique</i>	<i>de façon occasionnelle</i>
Dakar	80,8%	19,2%	94,1%	5,9%	66,7%	33,3%	100,0%	0,0%		100,0%
Diourbel	67,9%	32,1%	60,9%	39,1%	38,5%	61,5%	33,3%	66,7%		100,0%
Saint Louis	87,2%	12,8%	83,3%	16,7%	88,9%	11,1%	83,3%	16,7%		
Tambacounda	66,7%	33,3%	75,0%	25,0%	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%		
Kaolack	80,0%	20,0%	60,9%	39,1%	40,0%	60,0%	50,0%	50,0%		
Thiès	66,7%	33,3%	68,1%	31,9%	58,6%	41,4%	48,0%	52,0%	28,6%	71,4%
Louga	78,2%	21,8%	82,1%	17,9%	80,0%	20,0%	75,0%	25,0%		
Fatick	100,0%	0,0%	100,0%	0,0%	87,5%	12,5%	100,0%	0,0%	100,0%	
Kolda	75,0%	25,0%	85,7%	14,3%	87,5%	12,5%	25,0%	75,0%		
Matam	88,2%	11,8%	81,8%	18,2%	87,5%	12,5%	71,4%	28,6%		
Kaffrine	84,6%	15,4%	75,0%	25,0%	76,9%	23,1%	77,8%	22,2%	100,0%	
Kédougou	90,0%	10,0%	66,7%	33,3%	83,3%	16,7%	100,0%	0,0%		
Sédhiou	100,0%	0,0%	91,7%	8,3%	100,0%	0,0%	100,0%	0,0%	20,0%	80,0%
Ensemble	80,5%	19,5%	77,4%	22,6%	72,7%	27,3%	67,5%	32,5%	30,0%	70,0%

MASAE/RNE 2023

b) **Les ovins**

Dans toutes les régions, l'ensemble des exploitations vaccinent les ovins, exceptées les régions de Diourbel, Saint Louis, Dakar et Louga où l'espèce n'est pas vaccinée dans 9,3 à 11,5% des exploitations.

Dans les différentes régions, 60% au moins des exploitations qui pratiquent la vaccination le font de façon systématique, avec une représentation de plus de 90% dans les régions de Fatick (100%), Dakar (94,1%) et Sédhiou (91,7%). Des exploitations qui vaccinent à l'occasion sont relativement bien représentées dans les régions de Diourbel (39,1%), Kaolack (39,1%), Kédougou (33,3%) et Thiès (31,9%).

c) **Les caprins**

A l'exception de la région de Tambacounda, dans les différentes régions, la vaccination des caprins est pratiquée dans plus de 77% des exploitations. Dans les régions de Dakar, Kaolack, Thiès, Fatick, Kolda, Kaffrine et Kédougou, 100% des exploitations vaccinent les caprins. Dans la région de Tambacounda, 50% des exploitations ne vaccinent pas les caprins.

La vaccination des caprins se fait, dans les différentes régions, de façon systématique dans plus des 2/3 des exploitations qui vaccinent l'espèce, à l'exception des régions de Tambacounda, Diourbel, Kaolack et Thiès où elle se fait à l'occasion dans, respectivement, 100%, 61,5%, 60,0% et 41,4% des exploitations.

d) **Les équins**

Dans toutes les régions, les équins sont vaccinés dans 77 à 100% des exploitations, à l'exception de la région de Kédougou où, dans 50% des exploitations, ils ne sont pas vaccinés. Les exploitations qui ne vaccinent pas les équins sont plus représentées dans les régions de Matam (22,2%) et Kolda (20%).

Les équins sont vaccinés de façon systématique dans toutes les exploitations des régions de Dakar, Fatick, Kédougou et Sédhiou, 71,4 à 83,3% des exploitations dans les régions de Matam, Louga, Kaffrine et Saint-Louis et 50% dans la région de Kaolack. Par contre, la majorité des exploitations dans les régions de Tambacounda (100%), Kolda (75,0%), Diourbel (66,7%) et Thiès (52,0%) les vaccinent occasionnellement.

e) **Les porcins**

73,7% des exploitations dans la région de Thiès et la totalité de celles dans les régions de Fatick, Kaffrine et de Sédhiou vaccinent les porcins, tandis que dans la région de Dakar, 60% des exploitations ne les vaccinent pas. Il s'agit là, pour rappel, des cinq régions où il existe des exploitations d'élevage moderne élevant des porcins.

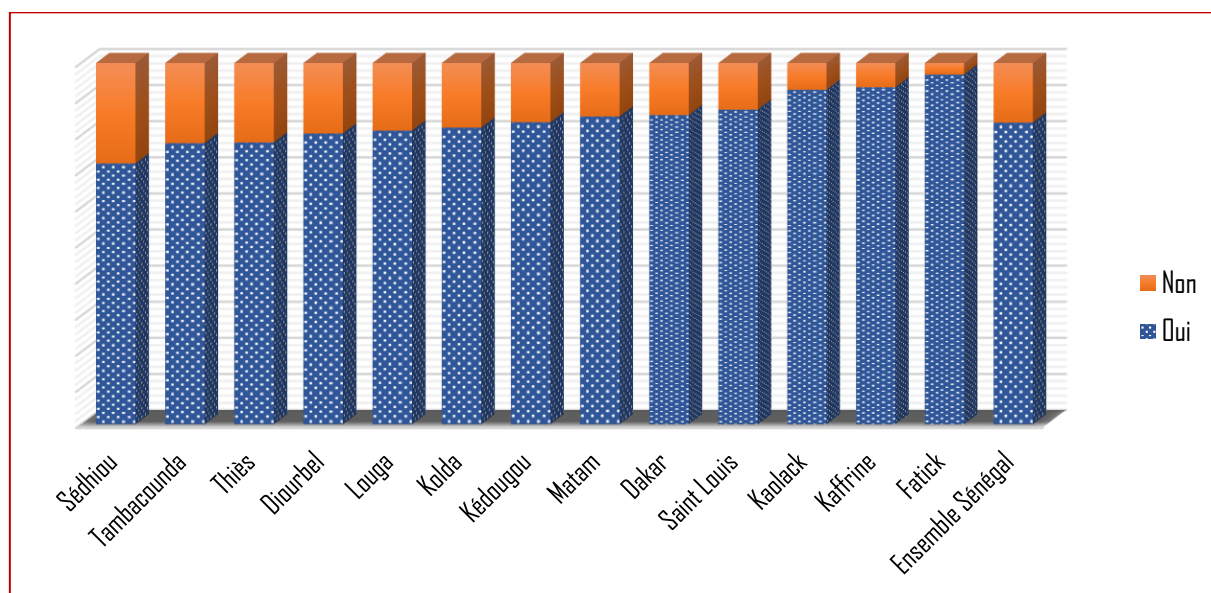
La majorité des exploitations qui vaccinent les porcs le font systématiquement dans les régions de Fatick (100%) et Kaffrine (100%) et occasionnellement dans les régions de Diourbel (1000%), Dakar (100%), Sédhiou (80%) et Thiès (71,4%).

II.6.2.4.2 Pratique du déparasitage

II.6.2.4.2.1 Pratique générale

Le déparasitage est également très courant en élevage moderne, avec 83,5% des exploitations, en moyenne, qui le pratiquent, à l'échelle nationale. Selon les régions, entre 72 et 97% des exploitations déparasitent leurs animaux, la région de Fatick enregistrant la plus forte représentation (96,8%) et la région de Tambacounda, la représentation la plus faible (72,2%).

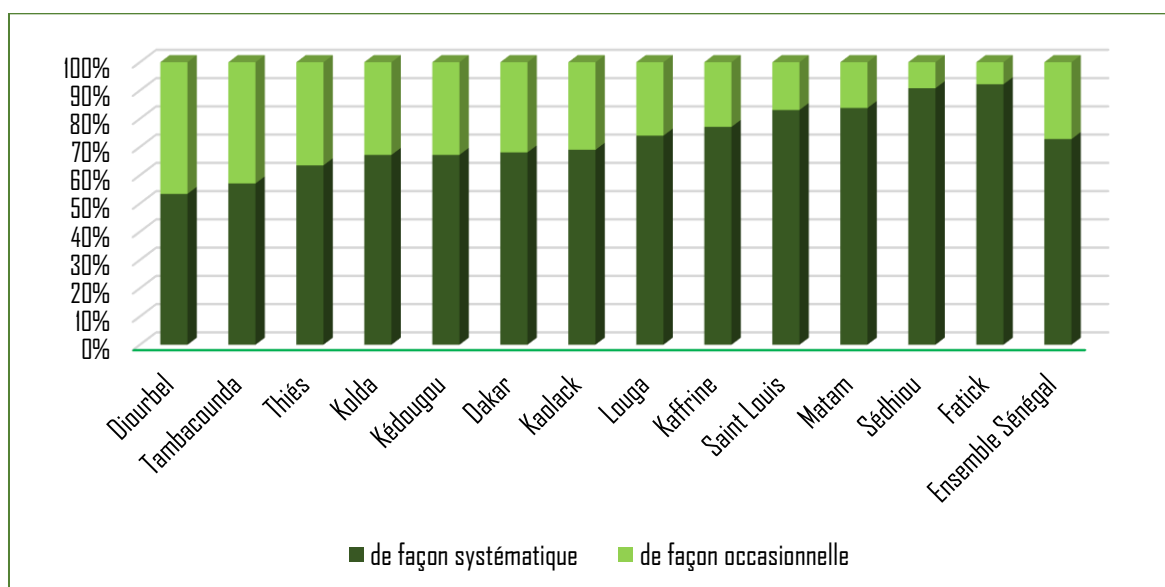
Figure II-109 : Répartition, à l'échelle nationale et selon les régions, des exploitations d'élevage moderne selon la pratique du déparasitage, toutes espèces considérées



MASAE/RNE 2023

Pour l'essentiel, le déparasitage des animaux se fait systématiquement, avec 72,8% des exploitations, à l'échelle nationale, procédant de cette façon (*figure II-110*). Au niveau régional, également, entre 53 et 93% des exploitations font le déparasitage de façon systématique, la région de Fatick ayant toujours la plus forte représentation (92,2%). On peut noter, cependant, une pratique relativement répandue du déparasitage des animaux à l'occasion, dans les régions de Diourbel (46,6% des exploitations) et Tambacounda (42,9% des exploitations).

Figure II-110 : Répartition, à l'échelle nationale et selon les régions, des exploitations d'élevage moderne selon la fréquence de déparasitage, toutes espèces considérées

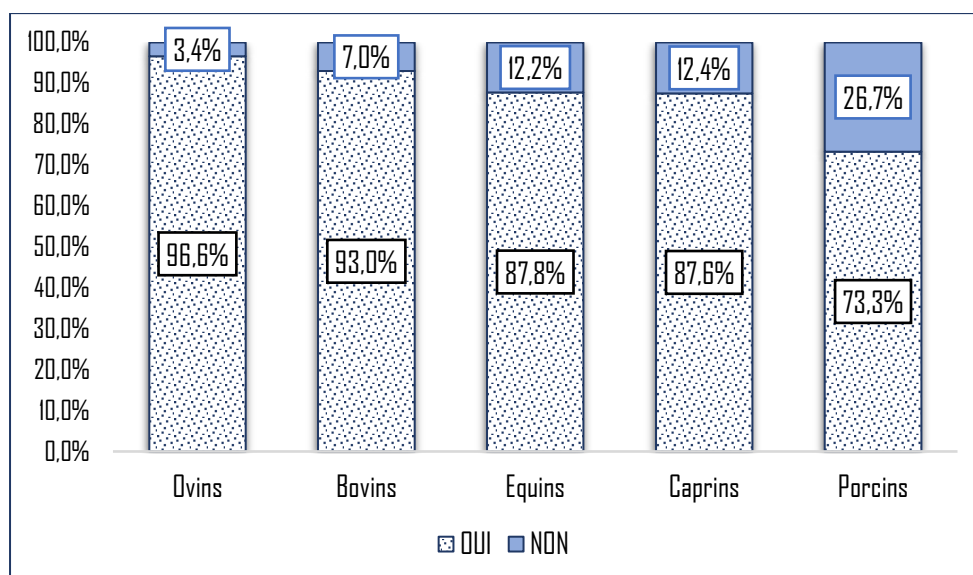


MASAE/RNE 2023

II.6.2.4.2.2 Pratique du déparasitage par espèce

La *figure II-111*, qui a le même profil que celle de la vaccination, montre également une pratique répandue du déparasitage en élevage moderne, en ce qui concerne les principales espèces élevées, notamment les ovins et les bovins, qui sont déparasités dans plus de 90% des exploitations, à l'échelle nationale.

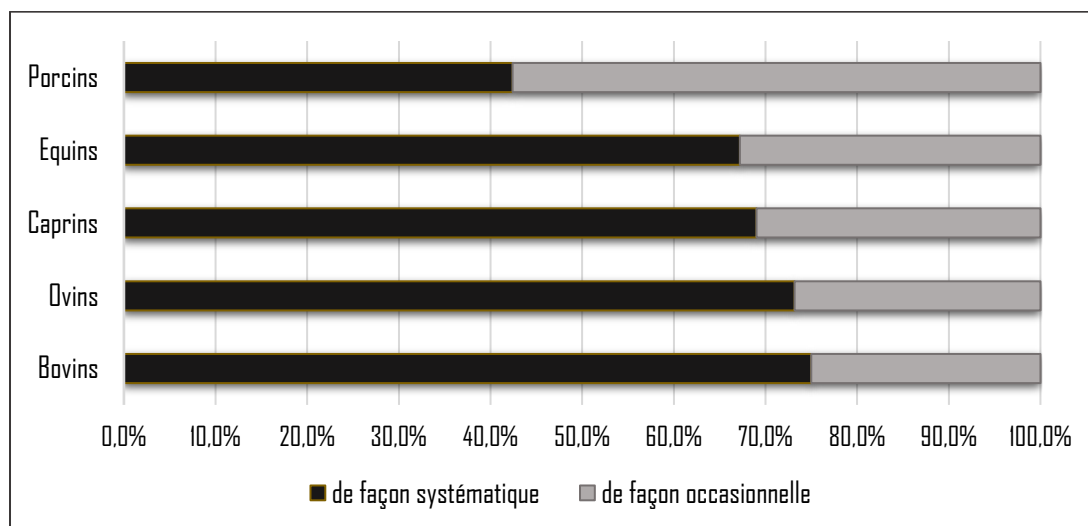
Figure II-111 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la pratique du déparasitage par espèce élevée, à l'échelle nationale



MASAE/RNE 2023

La majeure partie des exploitations pratiquantes (> 67%), à l'échelle nationale, font également le déparasitage de façon systématique, pour toutes les espèces, exceptés les porcins, qui sont déparasités de façon occasionnelle dans 57,6% des exploitations.

Figure II-112 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la fréquence de déparasitage des espèces élevées, à l'échelle nationale



MASAE/RNE 2023

Les **bovins, les ovins et les caprins** sont déparasités dans 75 à 100% des exploitations, selon les régions. Pour 50% au moins des exploitations pratiquantes, le déparasitage se fait de façon systématique dans toutes les régions, sauf Diourbel, Kolda et Kaolack où, en ce qui concerne les caprins, respectivement, 66,7%, 57,1% et 55,6% des exploitations font le déparasitage de façon occasionnelle.

Les **équins** sont déparasités dans toutes les exploitations, dans huit régions (Dakar, Tambacounda, Kaolack, Fatick, Kolda, Kaffrine, Kédougou, Sédhiou) et dans 66,7 à 90% des exploitations dans les autres régions.

Le déparasitage se fait de façon systématique pour 55 à 100% des exploitations dans les différentes régions, sauf Tambacounda, Kolda et Diourbel où, respectivement, 100%, 80% et 62,5% des exploitations le font occasionnellement.

Les **porcins** sont déparasités dans la majorité des exploitations dans les régions de Dakar (60%), Thiès (78,9%), Sédhiou (80%), Kaffrine (100%) et Fatick (100%). Par contre, dans la région de Diourbel, 50% des exploitations ne les déparasitent pas.

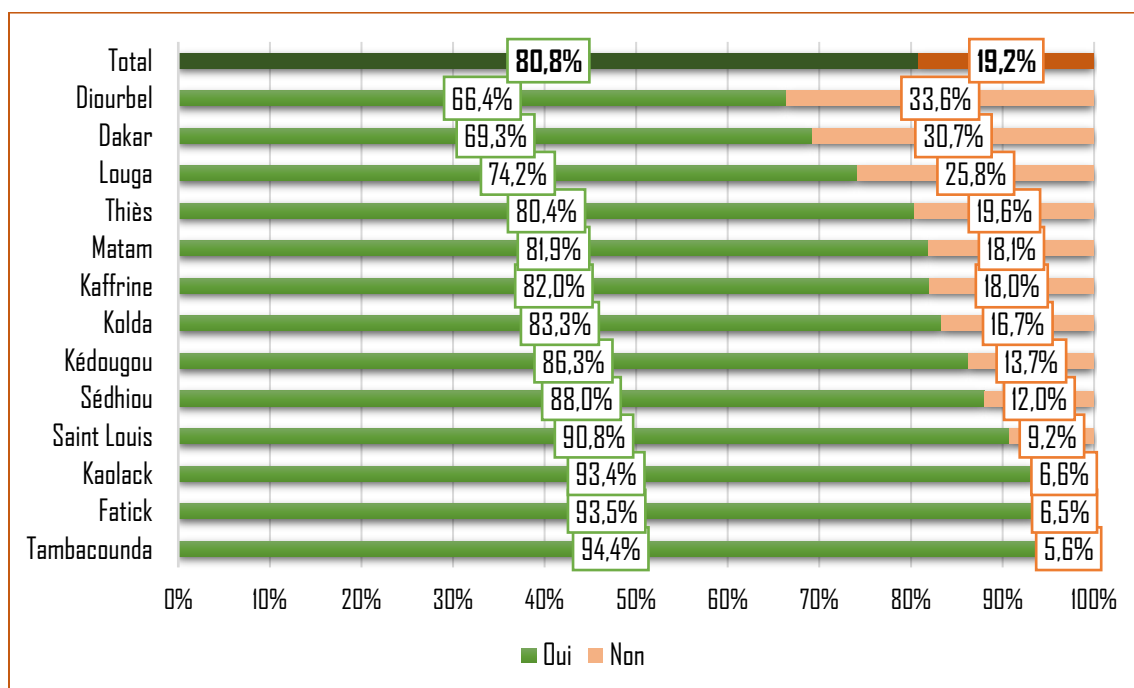
Plus de 53% des exploitations font le déparasitage de façon occasionnelle dans toutes les régions, à l'exception de celles de Kaffrine où on note une égalité des deux fréquences de déparasitage et de Fatick où toutes les exploitations font le déparasitage de façon systématique.

II.6.2.4.3 Suivi sanitaire des animaux

II.6.2.4.3.1 Pratique générale du suivi sanitaire

Globalement, dans huit exploitations sur dix, le cheptel élevé fait l'objet d'un suivi sanitaire. Selon les régions, 66,4 à 94,4% des exploitations suivent leurs animaux sur le plan sanitaire.

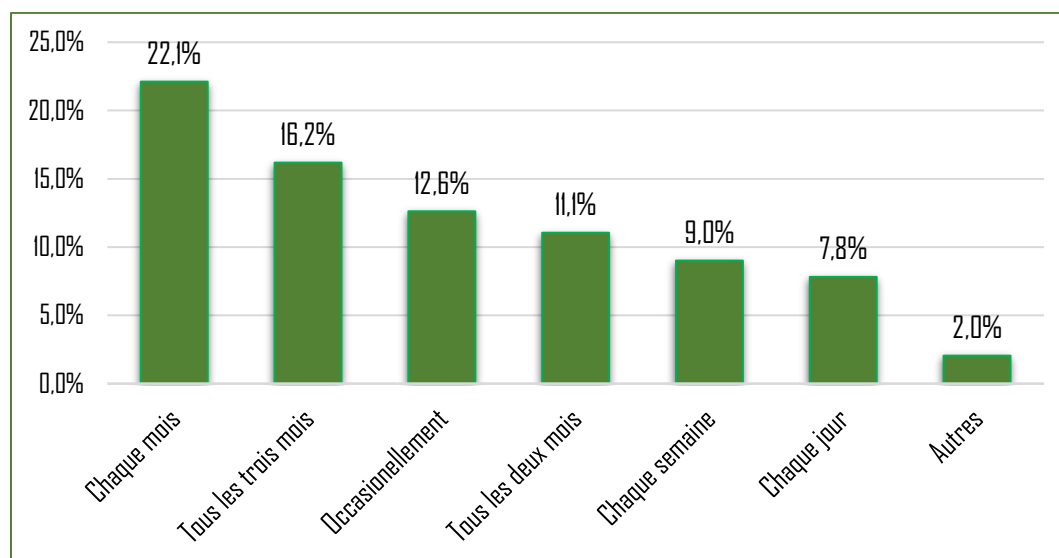
Figure II-113 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la pratique du suivi sanitaire des animaux élevés



MASAE/RNE 2023

Les périodicités de suivi sanitaire les plus représentées sont le suivi mensuel (22,1%) et le suivi trimestriel (16,2%). Il faut noter, cependant, qu'une proportion non négligeable d'exploitations (12,6%) font le suivi sanitaire de façon occasionnelle.

Figure II-114 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la fréquence du suivi sanitaire des animaux élevés, à l'échelle nationale

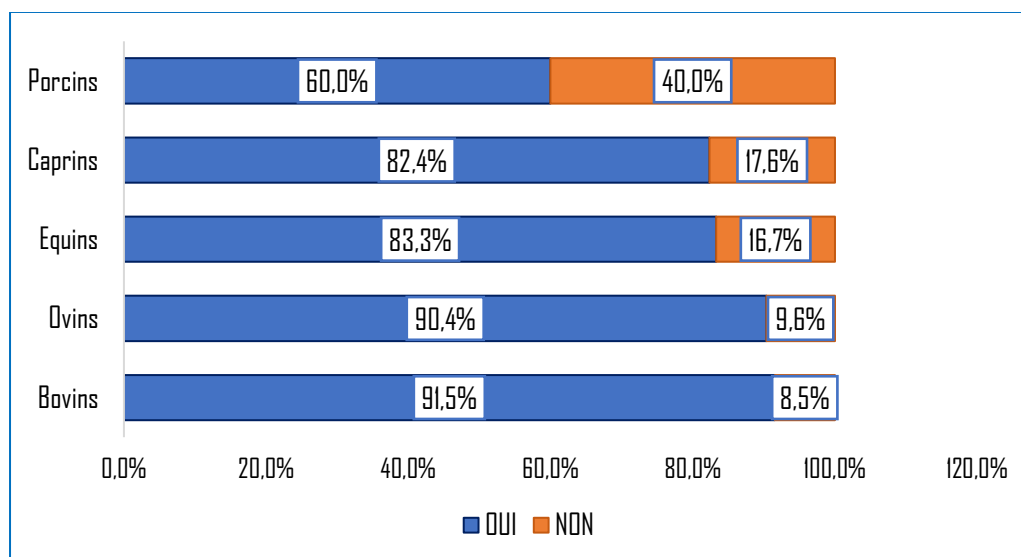


MASAE/RNE 2023

II.6.2.4.3.2 Suivi sanitaire selon les espèces

Toutes les espèces font l'objet d'un suivi sanitaire dans plus de 82% des exploitations, sauf les porcins, qui ne sont pas suivis dans 40% des exploitations.

Figure II-115 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la pratique du suivi sanitaire par espèce, à l'échelle nationale



MASAE/RNE 2023

Pour la fréquence du suivi, la situation observée à l'échelle nationale, à savoir une plus grande fréquence des suivis mensuel et trimestriel, est reflétée pour les bovins, les ovins et les équins. Tandis que pour les porcins, le suivi bimestriel vient en seconde position, après le suivi trimestriel. Pour les caprins, également, le suivi sanitaire de façon occasionnelle est un peu plus pratiqué que les autres fréquences de suivi.

Tableau II-55 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la fréquence du suivi sanitaire par espèce

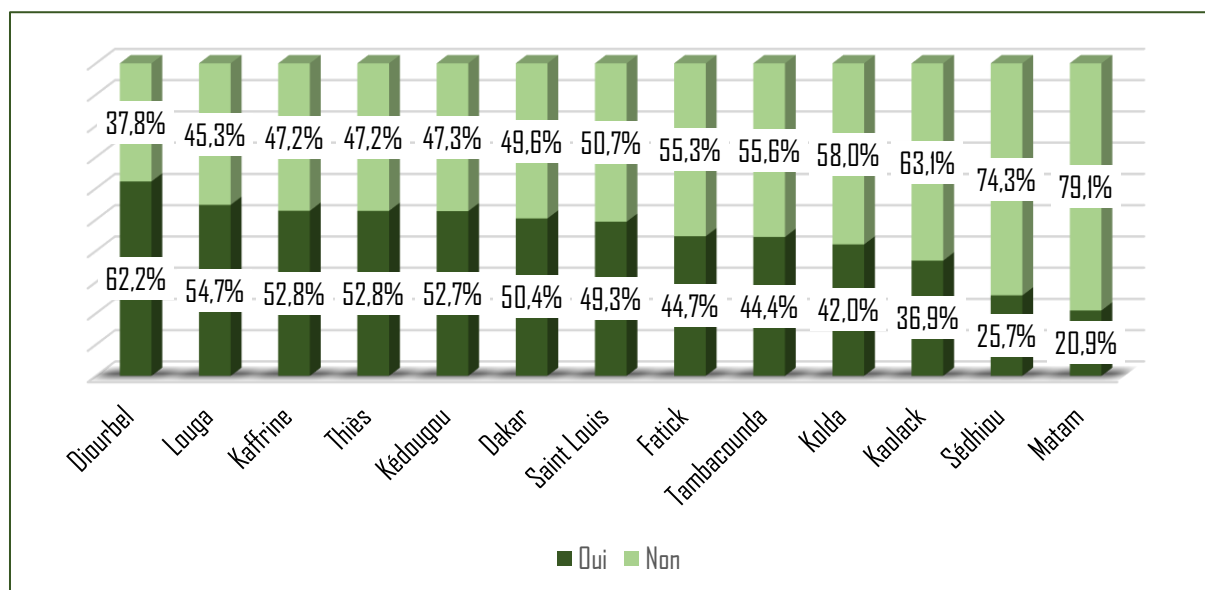
Espèces	Chaque jour	Chaque semaine	Chaque mois	Tous les deux mois	Tous les trois mois	De façon occasionnelle	Autres
Bovins	12,6%	5,1%	22,0%	11,6%	21,5%	15,9%	2,9%
Ovins	4,9%	8,6%	26,5%	13,8%	20,3%	14,8%	1,6%
Caprins	4,0%	8,5%	18,8%	13,6%	17,6%	19,3%	0,6%
Equins	8,0%	8,0%	17,4%	12,3%	23,2%	13,0%	1,4%
Porcins	-	-	8,9%	15,6%	17,8%	15,6%	2,2%

II.6.2.5 Pratique de l'amélioration génétique

En moyenne, 48,5% des exploitations d'élevage moderne pratiquent l'amélioration génétique, au niveau national. Au niveau régional, on note que la part des exploitations qui pratiquent l'activité dans les régions de Diourbel, Louga, Kaffrine, Thiès, Kédougou et Dakar, représente

plus de 50%, dépassant ainsi la moyenne nationale, tandis que dans les autres régions, moins de la moitié des exploitations la pratiquent.

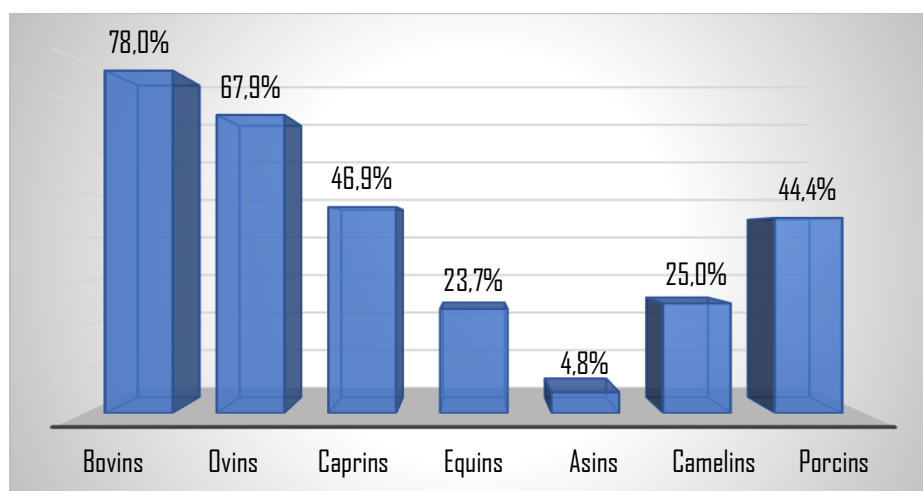
Figure II-116 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la pratique de l'amélioration génétique



MASAE/RNE 2023

Selon les espèces, l'analyse révèle que l'amélioration génétique est plus pratiquée en ce qui concerne les bovins, les ovins et, dans une moindre mesure, les caprins et les porcins. Au niveau national, plus des 2/3 des exploitations qui élèvent des bovins ou des ovins, font de l'amélioration génétique, tandis que pour les caprins et les porcins, c'est, respectivement, 46,9% et 44,4% des exploitations qui le font. Par contre, en ce qui concerne les équins et les camelins, l'amélioration génétique est faiblement pratiquée. Pour les asins, la pratique de l'amélioration génétique est pratiquement négligeable.

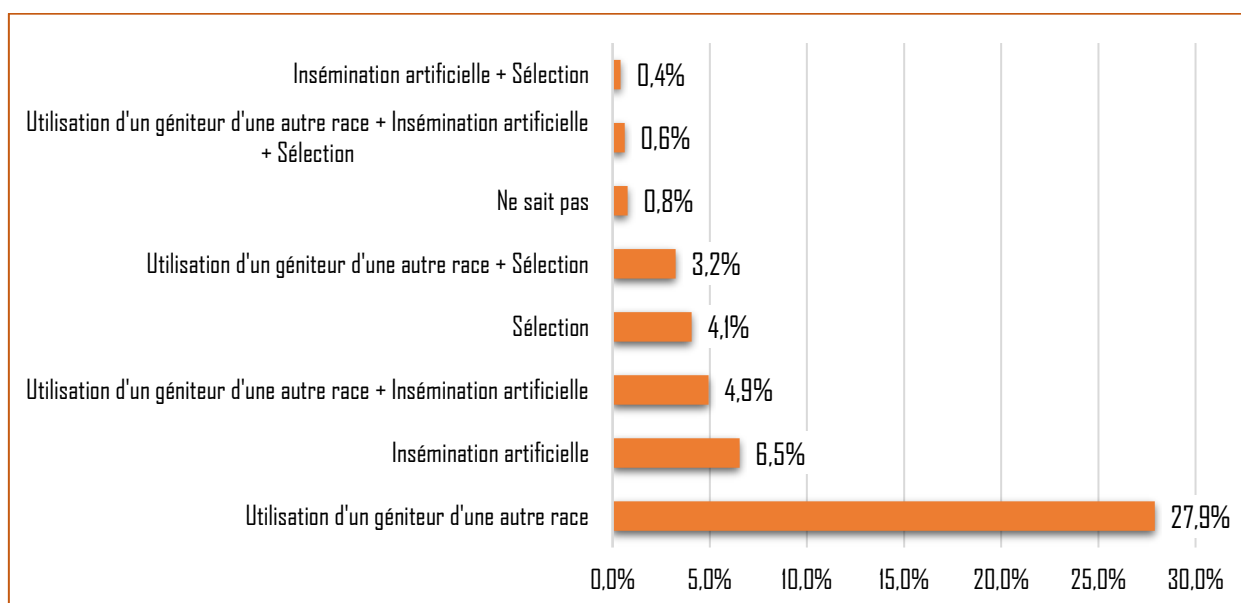
Figure II-117 : Pourcentage d'exploitations d'élevage moderne pratiquant l'amélioration génétique par espèce, à l'échelle nationale



MASAE/RNE 2023

Les pratiques d'amélioration génétique dans les exploitations d'élevage moderne, comme dans les ménages, consistent également en l'utilisation d'un géniteur d'une autre race, l'insémination artificielle et la sélection, avec la possibilité que plus d'un procédé puisse être utilisé à la fois dans une exploitation (géniteur et sélection, insémination artificielle et sélection, géniteur, insémination artificielle et sélection). La *figure II-118* montre la répartition des exploitations selon le procédé d'amélioration utilisé. Elle renseigne que l'utilisation d'un géniteur d'une autre race, avec une représentation de 27,9%, est le procédé le plus répandu dans les exploitations, suivi de loin par l'insémination artificielle (6,5%). Les exploitations utilisant plus d'un procédé à la fois sont très peu représentées.

Figure II-118 : Répartition à l'échelle nationale des exploitations d'élevage moderne pratiquant l'amélioration génétique selon le procédé utilisé



MASAE/RNE 2023

A l'exception des bovins, pour toutes les espèces, notamment les ovins et les caprins, l'utilisation d'un géniteur d'une autre race est la pratique la plus répandue dans les exploitations.

Pour les bovins, l'insémination artificielle est plus utilisée (26,6% des exploitations, contre 21,8% pour l'utilisation d'un géniteur). On peut noter aussi, pour l'insémination artificielle, qu'elle est utilisée dans le même ordre de grandeur que le géniteur d'une autre race (7,2% et 7,9%), en ce qui concerne les équins (*tableau II-56*).

Tableau II-56 : Répartition à l'échelle nationale des exploitations d'élevage moderne pratiquant l'amélioration génétique selon le procédé utilisé par espèce

Procédés d'amélioration	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Camelins	Porcins
Utilisation d'un géniteur d'une autre race	21,80%	48,70%	38,40%	7,90%	3,20%	25,00%	31,10%
Insémination artificielle	26,60%	1,60%	0,60%	7,20%			
Sélection	2,70%	6,70%	4,50%	1,40%	1,60%		
Utilisation d'un géniteur d'une autre race + Insémination artificielle	21,30%	1,00%	0,60%	1,40%			

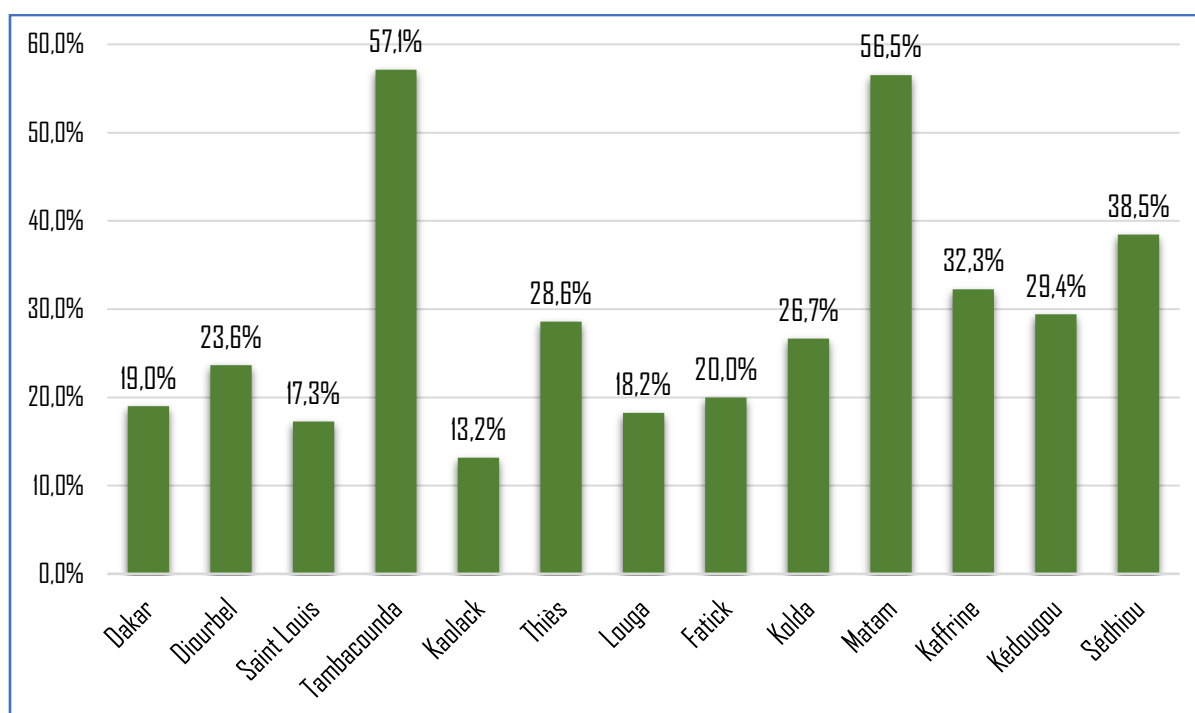
Procédés d'amélioration	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Camelins	Porcins
Utilisation d'un géniteur d'une autre race + Sélection	1,50%	9,30%	2,80%	0,70%			2,20%
Insémination artificielle + Sélection	1,00%			2,90%			
Utilisation d'un géniteur d'une autre race + Insémination artificielle + Sélection	2,20%			2,20%			
Ne sait pas	1,00%	0,50%					11,10%

MASAE/RNE 2023

II.6.2.6 Pratique des cultures fourragères

Au niveau national, 23,8% des exploitations d'élevage moderne pratiquent les cultures fourragères. Au niveau régional, *la figure II-119* renseigne que plus de la moitié des exploitations dans les régions de Tambacounda (57,1%) et de Matam (56,5%) cultivent des fourrages, tandis que dans les autres régions, moins de 40% exploitations le font. Kaolack apparaît comme la région où les cultures fourragères sont le moins pratiquées par les exploitations d'élevage moderne qui, pourtant, dans leur grande majorité (81%), ont pour vocation la production laitière.

Figure II-119 : Pourcentages d'exploitations d'élevage moderne par région pratiquant les cultures fourragères



MASAE/RNE 2023

ANNEXES

1. Définitions et concepts généraux**○ Unité statistique ou unité de sondage**

C'est l'unité d'observation des variables à étudier. On peut distinguer des unités d'observation de 1er et de 2e degré. L'établissement d'unités d'observation de 1er et de 2ème degré permet de mieux répartir l'échantillon dans l'univers statistique. Exemple : choix des districts de recensement (DR) renfermant des villages ou quartiers (au 1er degré), puis choix des ménages agropastoraux (au 2e degré) à l'intérieur des DR.

○ Variable d'observation

C'est le vecteur de l'information collectée dans l'unité d'observation (âge, sexe, nombre de litres de lait par traite, durée de lactation, etc.).

○ Commune

Une commune est une localité érigée officiellement en municipalité et dont l'autorité principale est le Maire. Elle regroupe les habitants du périmètre d'une même localité composée de quartiers et/ou de villages unis par une solidarité résultant du voisinage, désireux de traiter de leurs propres intérêts et capables de trouver les ressources nécessaires à une action qui leur soit particulière au sein de la communauté nationale et dans le sens des intérêts de la nation.

○ Ville

C'est une grande commune divisée en plusieurs communes d'arrondissement avec chacune, à sa tête, un Maire. La notion de ville est une caractérisation de la commune.

○ Quartier

Le quartier est une partie d'un centre urbain ayant un nom et des limites géographiques bien connues. Il est officiellement créé par Décret. Un responsable administratif appelé chef ou délégué de quartier y exerce une autorité par délégation.

○ Village

Le village est l'unité administrative la plus petite en zone rurale. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de village. Un village peut être constitué de plusieurs localités, dont la plus importante est le chef-lieu de village qui lui donne en général son nom.

○ Hameau

Le hameau est constitué d'une ou de plusieurs concession(s) située(s) dans une aire géographique isolée de son village d'appartenance administrative. Plus précisément, c'est un groupement de quelques habitations situées en dehors de l'agglomération principale d'un village administratif et qui n'a pas de chef reconnu officiellement. Il est toujours rattaché à un village administratif.

○ **District de recensement (DR)**

Le District de recensement (DR), souvent appelé aussi Zone de Dénombrement (ZD), est une portion de territoire regroupant un certain nombre de concessions et d'habitants. Il s'agit d'une aire géographique définie essentiellement pour les besoins d'un recensement ou d'une enquête. La taille moyenne de la population admise pour un DR serait comprise entre 800 à 1000 habitants en milieu rural aggloméré, entre 500 à 800 habitants en milieu rural dispersé et entre 1000 à 1200 habitants en milieu urbain.

○ **Concession**

La concession est un ensemble de constructions entourées ou non d'un mur, d'une palissade ou de tout autre type de clôture. Elle peut se réduire dans certains cas à une seule construction (une case, une maison à un ou plusieurs bâtiments, ou autre) comportant plusieurs logements. Généralement, la concession est placée sous l'autorité d'un chef (appelé chef de concession). Les maisons à étages, y compris les immeubles, sont considérées comme une concession à part entière. Il est important de signaler qu'une concession peut abriter un ou plusieurs ménages.

○ **Ménage**

Un ménage est défini généralement comme étant un groupe de personnes, apparentées ou non, qui vivent ensemble sous le même toit et mettent en commun tout ou partie de leurs ressources pour subvenir à leurs besoins essentiels, notamment le logement et la nourriture. Ces personnes, appelées membres du ménage, prennent généralement leurs repas en commun et reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne, le chef de ménage (CM). Dans nos langues nationales, les notions de "*ndieul*" en wolof, "*ngaak*" en sérère, "*hirande*" en toucouleur, « *Niakhamé* » en Soninké, "*Siitik*" ou "*Fousil*" ou "*Sinkamé*" en diola et "*Sinkiro*" en Manding, rendent fidèlement le sens du concept de ménage.

○ **Ménage agropastoral**

Un ménage est dit ménage agropastoral, si un au moins de ses membres pratique l'élevage, pour son compte ou pour le compte du ménage, sans être uniquement un salarié dans cette activité.

○ **Chef de ménage**

Le chef de ménage est le membre du ménage qui, de manière générale, est responsable de l'organisation de la vie du ménage (logement, repas, autres). Le chef de ménage est nécessairement un résident, c'est-à-dire un membre permanent du ménage, et vit donc en permanence dans la concession du ménage.

- **Ménage urbain**

Est considéré comme ménage urbain, tout ménage vivant dans une zone urbaine, indépendamment de son appartenance ou non au secteur agricole. Au Sénégal, est considérée comme zone urbaine, toute localité qui a le statut de commune ou de commune d'arrondissement.

- **Ménage rural**

C'est un ménage vivant dans un village (zone rurale), indépendamment de son appartenance ou non au secteur agricole.

- **Exploitation d'élevage ou Exploitation agropastorale ou ménage agropastoral**

Une exploitation d'élevage ou exploitation agropastorale est une unité de production caractérisée par une gestion unique. Elle est constituée des hommes et des femmes qui y vivent, des animaux qui y sont élevés, des terres utilisées entièrement ou partiellement, du matériel, des bâtiments ou installations fixes et des autres moyens de production. Le concept d'exploitation agropastorale utilisé dans le RNE est celui d'une unité familiale de production en élevage. Il est donc défini par rapport au ménage agropastoral. Par convention, le chef d'un tel ménage est le chef de l'exploitation agropastorale et il sera appelé "chef d'exploitation".

2. Définitions et concepts relatifs à l'élevage

a) Définitions et concepts relatifs aux zones de concentration et aux points de passage des troupeaux

- **Couloir de passage**

Étendue linéaire, d'une largeur pouvant atteindre plusieurs dizaines de mètres, et parfois balisée, qui assure le passage des animaux.

- **Mare permanente**

Étendue d'eau propre à l'alimentation des animaux et qui n'est jamais à sec.

- **Mare temporaire**

Étendue d'eau propre à l'alimentation des animaux qui est à sec pendant la saison sèche.

- **Piste de transhumance**

Voie définie et connue des bergers, sur laquelle s'effectue le déplacement des troupeaux transhumants.

- **Point de passage**

Endroit bien défini, sur une piste de transhumance ou un couloir de passage, à proximité ou non d'un point d'eau, où passent nécessairement les troupeaux.

- **Point d'eau**

Lieu où s'abreuvent les animaux.

- **Zone de concentration (ou aire de concentration)**

Lieu où les troupeaux se rassemblent, en saison sèche pour le cheptel transhumant, ou en saison des pluies pour le cheptel sédentaire.

b) Définitions et concepts relatifs au recensement du cheptel

- **Pastoralisme**

Tout système d'élevage concourant à l'alimentation et à l'abreuvement des animaux à partir des prélèvements directs des ressources naturelles au niveau des espaces déterminés et impliquant la mobilité des animaux.

- **Pâturages**

Ensemble des ressources végétales (herbacées et ligneuses) d'un parcours donné destiné à l'alimentation du bétail.

- **Élevage**

Le terme élevage est défini comme l'ensemble des opérations qui assurent la multiplication, à l'usage des humains, d'animaux domestiques ou sauvages.

- **Cheptel**

Ensemble des animaux d'élevage d'une exploitation ou, plus largement, d'une région ou d'un pays.

- **Troupeau**

C'est un ensemble d'animaux domestiques, élevés en commun dans une même exploitation et vivant sous la conduite d'un responsable appelé berger. Les troupeaux individuels appartenant à une famille peuvent évidemment être très divers en taille et en composition.

- **Berger**

Personne responsable de la conduite d'un troupeau.

- **Bétail**

Ensemble des animaux d'un élevage, exceptés ceux de basse-cour (volaille) et d'aquaculture (poissons). On distingue le gros bétail (bovin, asin, équin, camelin) du petit bétail (ovin, caprin, porcin).

- **Abreuvement**

C'est la façon dont les animaux sont alimentés en eau.

- **Campement**

Ensemble d'habitations temporaires où séjournent les éleveurs.

- **Complémentation**

C'est le complément d'aliments servi aux animaux de retour de pâturage. Il peut être à base de sous-produits agricoles, de produits transformés (usinés) ou de minéraux.

- **Déparasitage**

Opération consistant à débarrasser l'animal de ses parasites à l'aide d'un traitement approprié. Il peut être interne, externe ou les deux.

- **Embouche**

Opération consistant à engraisser les animaux à des fins commerciales.

- **Exhaure**

C'est la technique d'extraction de l'eau destinée à l'abreuvement du cheptel et qui utilise les animaux du troupeau comme moyens d'extraction.

- **Race**

La race est l'ensemble des individus semblables appartenant à la même espèce.